This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 135 225

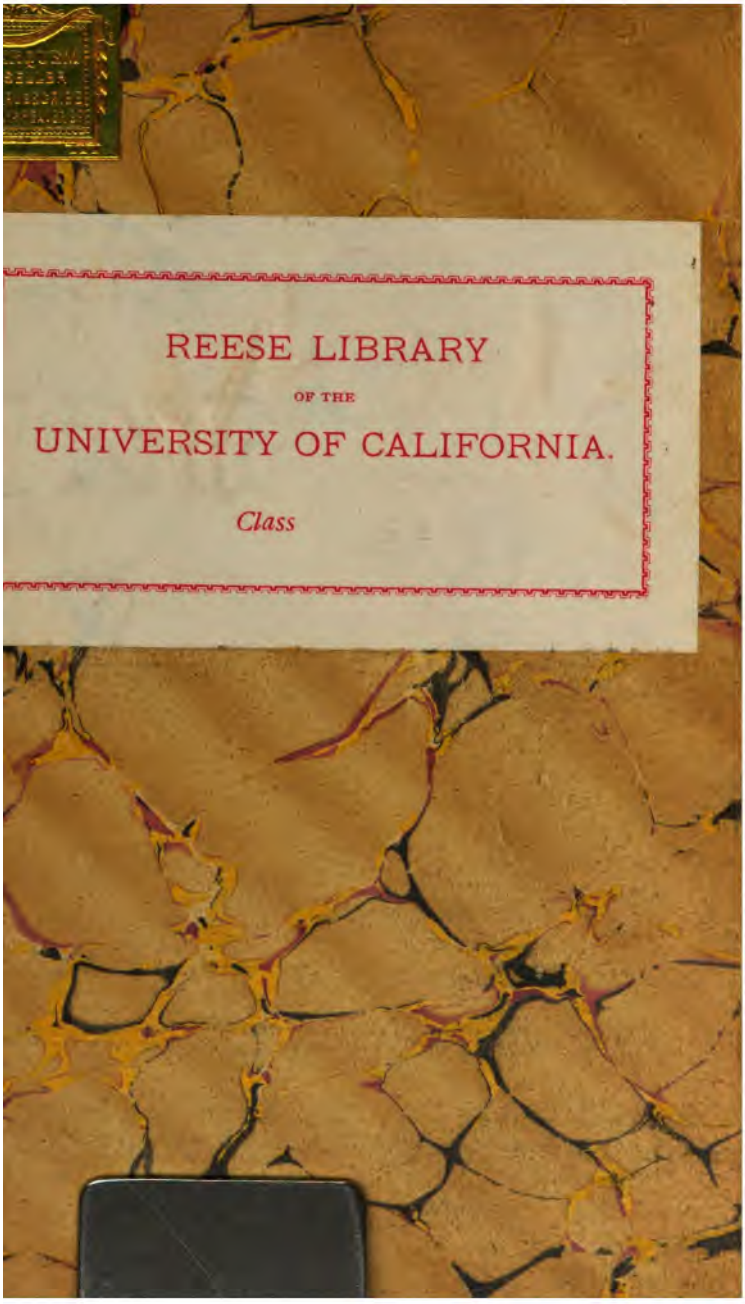
REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

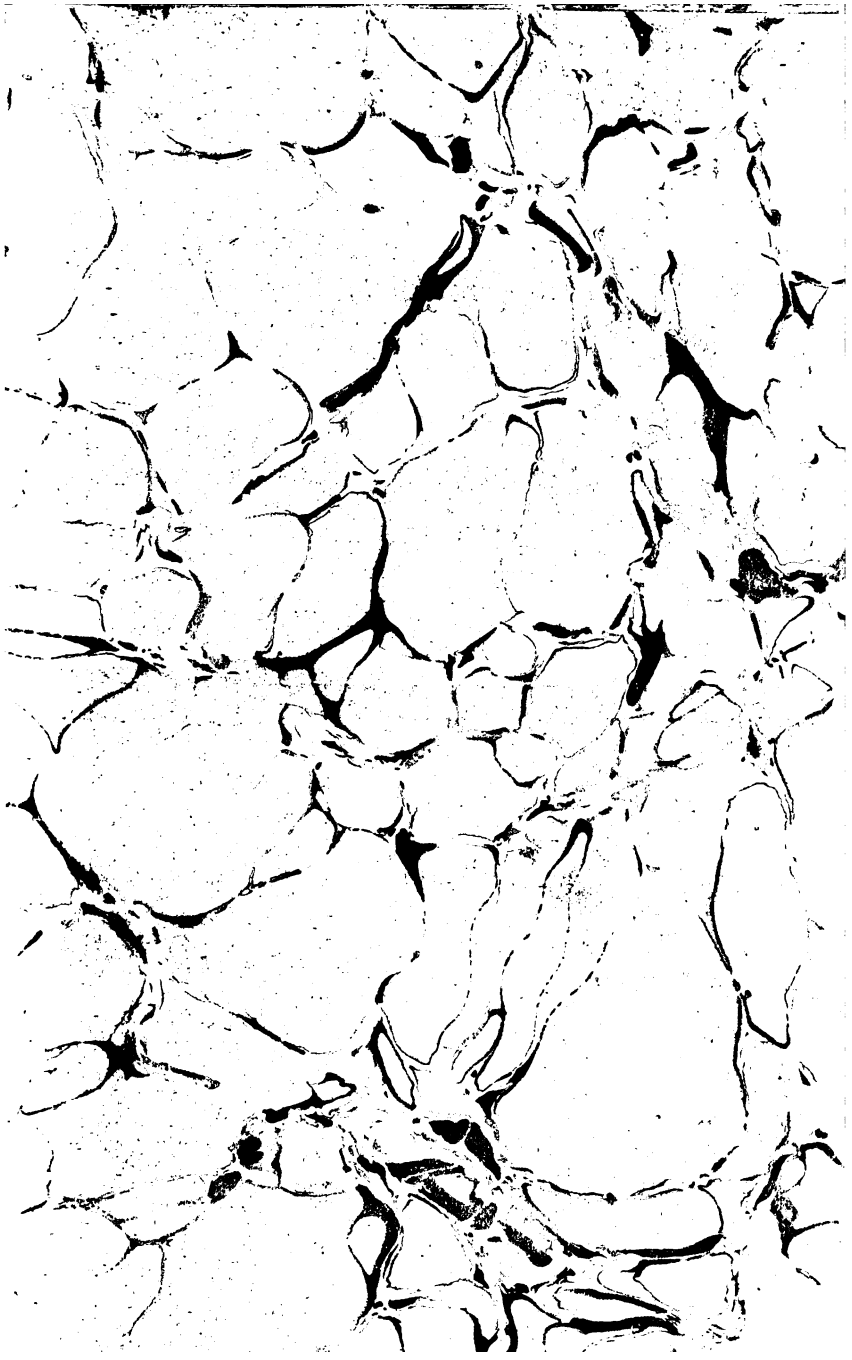

A. GAZIER

MÉLANGES
DE
LITTÉRATURE
ET
D'HISTOIRE

Molière et Conti. — Pascal. — Bossuet. — Racine. — Fénelon à Cambrai. — Massillon et Dubois. — Rollin et l'Université. — Voltaire et l'Abbé de Prades. — Jeanne de Cayius. — Ravaillac. — « L'Anarchie spontanée » en 1789. — L'Orthographe française.

Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

MÉLANGES

DE LITTÉRATURE

ET

D'HISTOIRE

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

Petite Histoire de la Littérature française, *principalement depuis la Renaissance.* Un volume in-18 jésus, avec 60 portraits, broché . . . . . **4** fr. »

Œuvres poétiques de Boileau. Nouvelle édition annotée. Un volume in-18 jésus, broché . . . . . **2** fr. »
Relié toile . . . . . **2** fr. **50**

Pages choisies de Bossuet, avec une Introduction. Un volume in-18 jésus, broché . . . . . **3** fr. **50**
Relié toile . . . . . **4** fr. »

Études sur l'Histoire religieuse de la Révolution française, *depuis la réunion des États généraux jusqu'au Directoire.* Un volume in-18 jésus, broché . . . . . **3** fr. **50**

MÉLANGES
DE LITTÉRATURE
ET
D'HISTOIRE

PAR

A. GAZIER

Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

MOLIÈRE ET CONTI — PASCAL — BOSSUET
RACINE — FÉNELON A CAMBRAI — MASSILLON ET DUBOIS
ROLLIN ET L'UNIVERSITÉ
VOLTAIRE ET L'ABBÉ DE PRADES — JEANNE DE CAYLUS
RAVAILLAC — « L'ANARCHIE SPONTANÉE » EN 1789
L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1904

Tous droits réservés

THESES

PQ139
G39

MÉLANGES
DE LITTÉRATURE
ET D'HISTOIRE

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PAVILLON, MOLIÈRE ET CONTI

ESSAI SUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE TARTUFE

L'histoire littéraire de *Tartufe* n'est pas encore bien connue, malgré les efforts qu'ont faits les maîtres de la critique pour éclaircir ce point obscur de la vie de Molière. Aux yeux de M. Brunetière, l'auteur de cette comédie est un incrédule qui s'attaque au christianisme et fait de tous les dévots sans exception des niais ou des cafards. M. Doumic a pensé au contraire que Molière, en 1664, est venu en aide aux véritables dévots, et que Tartufe sert la religion. Si l'on en croyait M. Allier, l'auteur très distingué d'un ouvrage récent sur la *Cabale des dévots*, l'histoire serait on ne peut plus compliquée ; Molière aurait dû combattre des légions de fanatiques ou d'hypocrites ; son génie, son courage et sa bonne étoile l'ont aidé à les vaincre. Il n'est donc pas hors de propos de revenir sur cette question et de la traiter à nouveau en s'appuyant sur des documents peu connus ou même inédits, car c'est un des chapitres les plus intéressants de la vie de Molière et de l'histoire du XVII^e^ siècle.

208953

Tartufe est, comme l'a si bien établi M. Brunetière, une des trois pièces que Molière composa, au lendemain de l'*École des Femmes*, pour se venger de ceux qui avaient osé attaquer un pareil chef-d'œuvre. On se rappelle les beaux vers de Boileau dans l'*Épître à Racine* :

> L'ignorance et l'erreur, à ses naissantes pièces,
> En habits de marquis, en robes de comtesses,
> Venaient pour diffamer son chef-d'œuvre nouveau,
> Et secouaient la tête à l'endroit le plus beau.

Or Molière n'a jamais observé le précepte évangélique du pardon des injures ; nul ne savourait avec plus de délices le plaisir de la vengeance. En 1662, fort de la protection que lui accordait Louis XIV, il voulut immoler à la risée publique tous ceux dont il croyait avoir à se plaindre. Et ils étaient nombreux les détracteurs de l'*École des Femmes*, précieuses encore toutes meurtries des coups de 1659, courtisans et marquis, littérateurs et critiques, hommes de théâtre, gens d'église et dévots de toute nuance. Molière, en tacticien consommé, attaqua séparément ceux qui s'étaient groupés pour l'assaillir, et voilà pourquoi on vit paraître successivement sur son théâtre, d'abord *la Critique de l'École des Femmes*, dirigée contre les courtisans et contre les précieuses qui prenaient d'un commun accord le parti de la morale, et ensuite l'*Impromptu de Versailles* qui visait, avec Montfleury et Boursault, les auteurs et les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne, rivaux et ennemis de Molière.

La *Critique* et l'*Impromptu* sont des bluettes, des comédies en un acte et en prose, car il suffisait d'une chiquenaude pour abattre de tels adversaires. Molière méditait contre les dévots une vengeance autrement

éclatante ; il lui fallait pour les écraser une pièce en cinq actes et en vers, une grande comédie de caractère, et voilà pourquoi il composa fiévreusement *Tartufe*, dont les trois premiers actes éclatèrent comme une bombe le 12 mai 1664, au cours des fêtes que le roi donnait pour la première fois à Versailles. On sait le reste ; Molière fut applaudi par les uns et honni par les autres ; la reine mère, Anne d'Autriche, ne dissimula pas son indignation, et la pièce fut interdite. Louis XIV, fort embarrassé malgré son omnipotence, dit à Molière qu'il l'approuvait et lui donna des témoignages d'estime ; mais durant les cinq années qui suivirent, jusqu'en 1669, il défendit de jouer *Tartufe ;* du moins il n'intervint pas pour lever les interdictions de la magistrature. Attaqué par un curé de Paris et ensuite par l'archevêque Péréfixe, ancien précepteur du roi, *Tartufe* fut l'objet de quelques lectures faites dans l'intimité ; le duc d'Orléans et Condé le firent jouer parfois devant eux, à petit bruit. Il fut même représenté une fois, le 5 août 1667, sur le théâtre de Molière, pendant que le roi était en Flandre, mais le lendemain la pièce était interdite par le président Lamoignon. C'est seulement le 5 février 1669, sur un ordre formel de Louis XIV, que la pièce apparaît au grand jour. Quarante représentations consécutives assurent alors à Molière de belles recettes, et les attaques dirigées contre son œuvre cessent comme par enchantement. C'était le triomphe, Molière foulait aux pieds le monstre hideux de l'hypocrisie.

Mais ce n'était point à une abstraction qu'il faisait la guerre ; Tartufe n'est pas simplement la personnification d'un vice ; il est trop évident que Molière en voulait à quelque chose, et surtout à quelqu'un. Son hypocrite est un homme en chair et en os, un homme du monde, et

non pas un bedeau à trogne avinée, et l'histoire voudrait bien savoir quel était son vrai nom. Aussi a-t-on cherché de tous côtés, autour de Molière, à la ville et à la cour. On a dit que c'était l'abbé de Roquette, le futur évêque d'Autun, ou l'abbé de Ciron, promoteur du diocèse d'Aleth, ou Arnauld d'Andilly, ou enfin Lamoignon lui-même. Mais la preuve que l'on n'a pas touché juste, c'est l'extrême diversité de ces attributions, puisqu'il s'agit là de gens d'église, ou d'un simple laïc, ou enfin d'un magistrat. Or Molière ne se gênait guère quand il voulait draper de la belle façon un personnage déterminé, un Donneau de Visé, un Boursault, un Montfleury, un Cotin enfin. Il poussait même l'audace bien loin, car il avait peut-être en vue Colbert quand il dépeignait M. Jourdain, le fils d'un marchand de draps.

Que s'il faut renoncer à trouver un individu qui puisse être le prototype de Tartufe, on dira peut-être que ce misérable incarnait, dans la pensée de Molière, une collection d'hypocrites; Molière faisait une synthèse, comme nous disons aujourd'hui. Harpagon, c'est l'avarice faite homme, et tous les avares que l'auteur a pu rencontrer sur sa route ont posé devant lui. Tartufe donc ce sont tous les cagots que connaissait l'auteur de l'*École des Femmes*. Ceux qui admettent cette explication donnent encore des noms; Molière, disent les uns, a joué les jansénistes, car en présentant un mouchoir à Dorine pour couvrir ce sein que l'on ne saurait voir, Tartufe prêche la morale austère. — Non pas, disent les autres, il a joué les jésuites, puisque son hypocrite parle d'accommodements avec le ciel. Aussi faut-il encore renoncer à ce genre d'interprétation. Dira-t-on dès lors que les hypocrites étaient légion en 1664, et que Molière a fait, comme au temps des *Précieuses*,

une peinture magistrale d'un vice à la mode ? La chose ne serait pas impossible, mais il faudrait commencer par établir que l'hypocrisie était un vice à la mode en 1663-1664. Assurément il y a des époques où ce genre de vices fleurit de préférence et s'épanouit à l'aise ; il y eut des hypocrites de religion durant les dernières années de Louis XIV, il y en eut plus tard sous Charles X, et d'autres régimes ont vu des hypocrites de bien des sortes, même des hypocrites qui feignaient l'irréligion ou l'immoralité. L'hypocrite, c'est comme le veut l'étymologie un comédien qui simule par intérêt des sentiments qu'il n'a pas. Il y a toujours eu, il y aura toujours des hypocrites, et les rois eux-mêmes sont parfois de bien grands Tartufes. Mais en 1663, M. Brunetière l'a fort bien démontré, l'hypocrisie n'était nullement nécessaire ou même utile, et l'on peut dire qu'il n'y avait pas à la cour des vicieux de cette espèce. Le roi très chrétien, le fils aîné de l'Église, n'était pas alors un dévot ; son intolérance ne visait que Port-Royal ; il respectait l'édit de Nantes et la liberté de conscience. On voyait à la cour des protestants comme Turenne et Duquesne, et des ascètes comme le maréchal de Bellefonds. Condé était un libertin déclaré, tandis que le prince de Conti son frère et la duchesse de Longueville sa sœur faisaient publiquement pénitence. Anne d'Autriche et Marie-Thérèse étaient des anges de piété, alors que la duchesse d'Orléans frisait l'indifférence et commettait de bien graves imprudences. Quant à la Palatine, c'est en ce temps-là que son athéisme avait bien de la peine à ne pas sourire dédaigneusement quand on parlait de religion devant elle. Tout ce monde vivait en paix alors, et c'était le même auditoire qui se pressait aux sermons de Bossuet et aux réprésentations de Corneille,

de Quinault et de Molière. Louis XIV enfin, dont les amours adultères s'étalaient au grand jour, eût été bien mal venu d'affecter et d'exiger de sa cour les dehors de la dévotion ou de la pruderie.

Aussi voyons-nous que les auteurs de mémoires ne mettent pas l'hypocrisie au nombre des vices qui régnaient alors, et les littérateurs, les romanciers et les poètes, peintres nés de la société contemporaine, ne trouvent pas là matière à tableaux. La pièce de Scarron intitulée *les Hypocrites* date de 1655, et elle met sur la scène, avec ce Montufar qui pourrait bien être le père de Tartufe, des coquins espagnols. Enfin les moralistes les plus chagrins, même La Rochefoucauld, ne s'attaquent pas à l'hypocrisie, et les prédicateurs, invités par l'Évangile à tonner contre les pharisiens et contre les sépulcres blanchis, ne s'en prennent pas à la fausse dévotion. On chercherait en vain dans les sermons d'un Père Lejeune, d'un Singlin, d'un Fromentières ou d'un Senault; et Bossuet même, si attentif à sonder les plaies morales de son époque, n'a pas dit un mot de l'hypocrisie avant la première représentation de *Tartufe*. Il n'y avait pas d'hypocrites à la cour en 1664; vingt ans plus tard, ils y pullulaient, parce que Louis XIV devenu dévot faisait savoir aux courtisans qu'il leur saurait gré de leurs actes de dévotion.

Mais alors on tourne dans un cercle, et qui plus est, l'on en vient à se contredire. *Tartufe* est une pièce de colère, la chose est hors de doute, et nous semblons dire que l'auteur de *Tartufe* ne se vengeait de personne, qu'il ne combattait même pas contre des moulins à vent. C'est en raison de cette difficulté que certains historiens, M. Brunetière en tête, ont pensé que Molière, sous couleur d'attaquer l'hypocrisie, attaquait la dévo-

tion véritable. « Molière, dit M. Brunetière dans sa belle conférence sur *Tartufe,* n'a pas fait de distinction... Il confondait tous les dévots, Escobar avec Arnauld, Pascal avec Bourdaloue, dans la dérision hardie qu'il faisait de la dévotion, ou plutôt de la religion même[1]. »

L'accusation est grave, tellement grave même que, si elle était justifiée, Molière devrait être taxé d'hypocrisie ; c'est lui qui serait alors le prototype de Tartufe. En effet il n'a pas cessé de protester de son profond respect pour la religion et pour les véritables dévots. Il l'a répété à satiété, par la bouche de Cléante d'abord, et ensuite dans ses placets au roi et même dans la triomphante préface de 1669. Molière serait déshonoré s'il s'était rendu coupable d'une telle fourberie. La guerre ouverte, soit ; on peut blâmer et combattre ceux qui la font, on n'a jamais le droit de les mépriser. Mais il n'en est pas de même de ceux qui feraient une guerre aussi déloyale. Si Molière avait agi comme le pense M. Brunetière, il perdrait ses droits à l'estime, à la sympathie profonde que bien peu lui refusent aujourd'hui. Évidemment la solution cherchée n'est pas là. Il faut reconnaître hautement que Molière, ami fidèle de l'honnête Boileau, n'a pas confondu la vraie dévotion avec la fausse, il n'a pas voulu être un précurseur de Voltaire et de Diderot, il ne cherchait pas à « écraser l'infâme. »

Mais de là à soutenir comme quelques-uns que l'auteur de *Tartufe* s'est fait l'allié des vrais dévots et qu'il a combattu le bon combat contre les hypocrites leurs pires ennemis, il y a vraiment un abîme. Aussi me paraît-il impossible d'adopter les conclusions de M. René

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1890.

Doumic, qui a soutenu brillamment ce paradoxe. Nous voici donc au rouet ; mais ayons recours à l'histoire, et peut-être nous permettra-t-elle de démêler cet imbroglio, de trouver enfin une explication satisfaisante. J'ose croire que toutes les difficultés seront aplanies, que tous les doutes s'éclairciront quand on connaîtra mieux la nature des relations qui ont existé entre Molière et les dévots. Ce chef de troupe faisant son tour de France a connu très particulièrement le prince de Conti, frère de Condé, et le prince de Conti est devenu en 1655 le pénitent de Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth ; l'histoire de leurs relations réciproques va nous donner la clef du mystère.

Jean-Baptiste Poquelin commença, comme l'on sait, par être élève d'une école primaire paroissiale, et il termina ses études chez les jésuites de la rue Saint-Jacques, chez les futurs maîtres de Voltaire et de Diderot. Il reçut ensuite, en même temps que Chapelle, les leçons de Gassendi, un sectateur de la philosophie d'Épicure et néanmoins un saint prêtre, mais il ne subit en aucune façon l'influence de ces différents maîtres. Molière était si peu chrétien quand il sortit du collège de Clermont qu'il s'engagea malgré sa famille dans une troupe de gens que le clergé d'alors privait des sacrements à la vie et à la mort. Il était dès lors un libertin, un libre penseur comme Saint-Évremond, Desbarreaux et Saint-Pavin. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il fut alors un ennemi déclaré du christianisme ; non, il se contentait de l'ignorer, il passait à côté de lui comme la plupart de ces « athées indifférents » auxquels s'attaquait Pascal. Le christianisme proscrit le théâtre que le monde accueille avec transport. Molière était du monde,

il voulait lui plaire à tout prix, car il espérait de lui la fortune et la gloire, et comme Mathurin Régnier il se laissait aller doucement

A la bonne loi naturelle.

Mais le christianisme semait les obstacles sur la route du jeune comédien, et lorsque Molière, devenu chef de troupe, parcourut la province, de 1645 à 1658, il eut très souvent à souffrir du zèle des ecclésiastiques et des dévots. Tantôt on l'accueillait bien, ou du moins on le laissait faire ; les évêques qui permettaient de danser ne l'empêchaient pas de donner des représentations, sauf peut-être le dimanche pendant les offices. Tantôt au contraire il se voyait pourchassé par les prélats austères qui faisaient la guerre aux cabarets, aux bals et aux théâtres. Sans doute les évêques n'étaient pas les maîtres du temporel, et le pouvoir séculier conservait tous ses droits, mais les monitoires qu'ils faisaient lire aux prônes, les excommunications qu'ils fulminaient parfois, les refus de sacrements qu'ils infligeaient fanatisaient les populations, et l'on pourrait citer à ce sujet beaucoup d'anecdotes caractéristiques. Il s'agit de faits contemporains de Molière, et ils se sont produits dans une région que sa troupe a parcourue. Pézenas était bien proche d'Aleth dont l'évêque Pavillon, celui-là même qui luttera plus tard contre Louis XIV, prétendait ressusciter l'ancienne discipline ecclésiastique. Pavillon excommunia successivement une demi-douzaine de gentilshommes, concubinaires publics ou duellistes, MM. de Belbiane, de Saint-Servin, de la Tour, de Tournebois, de Montazels et autres ; on peut juger par là de la manière dont il devait accueillir ceux qu'il appelait des histrions.

Mais ce n'était pas seulement le clergé qui entravait la marche de Molière ; on voyait alors des laïcs, animés d'un zèle singulièrement fougueux, se transformer en missionnaires, — des missionnaires bottés, — et faire preuve d'une assez grande intolérance. Une histoire bien significative est celle d'un gentilhomme languedocien, appelé M. de Montaigu, dont il est parlé longuement dans une vie manuscrite de l'évêque d'Aleth. C'était un capitaine qui se convertit soudain après avoir vécu dans la débauche et qui, sans entrer dans les ordres, se mit à organiser des missions dans le bas Languedoc.

« Étant un jour à Narbonne, lisons-nous dans la vie manuscrite de Pavillon, M. de Montaigu vit dans la place des joueurs de farces sur un théâtre. Il alla à l'extrémité de l'autre bout de la place où ils étaient, et s'étant mis à genoux il s'adressa à Dieu et dit : Seigneur, si vous voulez que je parle à ce peuple, faites-leur quitter ces spectacles où ils sont attachés pour venir m'écouter. Dans le même temps, il arrêta quelques femmes qui passaient pour les faire prier Dieu et pour les instruire. Et aussitôt tout ce peuple accourut à lui et laissa là les joueurs de farce. Le lendemain et les jours suivants, il monta même sur le théâtre, où toute la ville vint l'écouter en foule, et les farceurs furent obligés de le quitter. Il fit à peu près la même chose à Béziers, à Carcassonne et dans plusieurs autres grandes villes avec un fruit admirable, car il était difficile que plusieurs ne fussent pas touchés de ses instructions, pleines d'une sainte onction et de l'esprit de Dieu. »

Narbonne, Béziers, Carcassonne et autres grandes villes, nous voilà bien près de Molière, et cela se passait entre les années 1645 et 1655[1]. Rien n'empêche de

[1] Molière était à Carcassone en 1651, à Narbonne en 1655.

croire que les comédiens ainsi malmenés étaient des camarades de Molière, sinon des membres de sa troupe, et l'on peut juger des sentiments qui pouvaient l'animer à la vue de semblables algarades.

L'ex-capitaine de Montaigu était fort apprécié de Pavillon son évêque, et le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, demanda au prélat « avec beaucoup d'instances » que ce saint personnage pût devenir un des gentilshommes de sa suite. Pavillon y consentit, Montaigu suivit le prince à l'armée d'Italie, et l'on nous apprend qu'il mourut, heureusement pour les pauvres comédiens, au retour de l'expédition de 1657. Il nous amène tout naturellement à parler avec quelques détails du prince de Conti et de ses relations avec Molière.

On a dit et répété que Conti et Molière s'étaient connus de très bonne heure, sur les bancs du collège de Clermont dont ils suivirent les cours en qualité d'externes. C'est une erreur manifeste, car ils n'étaient pas du même âge et ne pouvaient être ni dans la même classe ni dans des classes voisines. Armand de Bourbon, né en 1629, avait sept ans de moins que J.-B. Poquelin. C'est beaucoup plus tard, lorsque Molière était comédien et chef de troupe, que les choses du théâtre les mirent en relations, et que Conti commença par se déclarer le protecteur et l'ami de Molière.

Armand de Bourbon, frère puîné du prince de Condé et de la duchesse de Longueville, n'était pas encore le neveu de Mazarin quand il accueillit Molière à Pézenas en 1653. Il vivait alors dans la débauche, et avait pour maîtresse déclarée M^me^ de Calvimont, femme d'un conseiller au parlement de Bordeaux. Ce jeune prince, doué des plus brillantes qualités, passait alors pour

avoir tous les vices ; il était sans doute avec son frère lorsque celui-ci dit à son pilote qui craignait un naufrage : Ne crains rien, nous ne pouvons périr que par le feu, *sumus enim sodomitae !* On sait par les mémoires de Cosnac, ou par le témoignage de l'acteur Grimarest, ou enfin par celui de l'abbé Voisin, collaborateur de Conti dans son livre sur le théâtre, que le jeune prince accueillit admirablement Molière. Il s'entretenait avec lui des choses de son art, et l'estime qu'il professait pour lui était si grande qu'il songeait, lui gouverneur du Languedoc, à se l'attacher officiellement, à faire de Molière, comme du poète Sarrazin, l'un de ses secrétaires intimes.

Mais tout à coup, vers la fin de décembre 1655, le prince de Conti, qui avait à peine vingt-six ans, se convertit de la manière la plus complète et la plus éclatante ; il résolut de passer le reste de ses jours dans les exercices de la piété la plus rigide, de la pénitence la plus austère. C'était l'évêque Pavillon qui avait opéré ce miracle. Il n'est pas nécessaire de faire connaître par le menu les effets de cette conversion, comparable de tous points à celle de M^me^ de Longueville, à celle de l'abbé de Rancé et à quelques autres encore. La vie manuscrite de Pavillon en donne tous les détails et ce serait un chapitre bien curieux de l'histoire religieuse du XVII^e^ siècle. Contentons-nous de dire que Conti et son admirable femme cherchèrent à réparer par tous les moyens possibles les fautes et les crimes du passé ; ils dépensèrent plus de 10 millions en restitutions et en paiements de dettes. Conti fit un voyage à Bordeaux, il alla se mettre à genoux, lui prince du sang, devant M. de Calvimont et il fit enfermer dans un couvent l'épouse adultère ; il demeura, sur l'ordre réi-

téré de Pavillon, général d'armée et gouverneur de province ; il donna le spectacle d'un saint au milieu du monde et à la cour, et il mourut dans ces sentiments à la fleur de son âge, en 1666.

Il est trop évident qu'un néophyte comme celui-là, dirigé par un Nicolas Pavillon, devait, à l'exemple de Polyeucte, commencer par renverser les idoles. Conti cessa du jour au lendemain de protéger Molière qu'il considérait comme un suppôt de Satan. Ce furent les États du Languedoc qui payèrent aux comédiens les 6 000 livres dont on peut voir à Montpellier la quittance autographe, datée du 24 février 1656. Conti et Molière étaient dès ce jour deux ennemis irréconciliables. Que dut penser le comédien, lui qui ne croyait pas aux miracles, quand il vit un pareil changement ? Récriminer, témoigner sa surprise et son chagrin, il n'y fallait pas songer, car il pouvait être écrasé comme un ver de terre par celui qui naguère était son protecteur déclaré. Représentons-nous donc le pauvre Molière à ce moment de sa vie ; il devait être bien malheureux, et sans doute il sentit des trésors de haine et de colère s'amasser secrètement dans son cœur.

Deux ans plus tard, Conti lui fit subir un nouvel affront beaucoup plus sensible, et c'est par une lettre de ce prince à l'abbé de Ciron, lettre que les historiens de Molière ont tous connue et qui ne figure pas dans la vie manuscrite de Pavillon, que nous en avons connaissance. Conti était de passage à Lyon, se rendant à l'armée d'Italie, et sa ferveur n'était en rien diminuée. Il écrivait de là, le 15 mai 1657, au promoteur du diocèse d'Aleth, son confesseur : « Il y a des comédiens ici qui portaient mon nom autrefois. Je leur ai fait dire de le quitter, et vous croyez bien que je n'ai eu garde de

les aller voir. » Cette fois encore, Molière dut courber la tête et dissimuler ses véritables sentiments ; mais on n'a pas de peine à se les figurer, et l'on comprend cette réflexion de M. Paul Mesnard, l'admirable biographe de Molière : « On trouverait là sans trop d'invrai semblance une des explications des *bigots mis en jeu.* » Ce n'est pourtant pas alors que cette mise en jeu était possible, et plusieurs années s'écoulèrent sans que Conti et Molière eussent rien à démêler ensemble. Chacun d'eux suivait la voie qu'il s'était tracée ; le prince s'adonnait aux exercices de la piété la plus rigide, la plus étroite si l'on veut, et il écoutait avec une docilité d'enfant les exhortations, les injonctions même de Nicolas Pavillon. Il aurait voulu abandonner le monde et s'ensevelir dans la retraite pour y pleurer ses crimes ; le saint évêque s'y opposa de toutes ses forces, et Conti mourut gouverneur du Languedoc. On verra qu'avant de mourir il avait une dernière fois songé à Molière.

Quant à Jean-Baptiste Poquelin, tout le monde sait ce qu'il devint après l'algarade de 1657. Il quitta Lyon pour Dijon, acheva son tour de France, et en 1658 il s'établit à Paris, d'abord au théâtre du Petit-Bourbon, puis au Palais-Royal. Protégé par Monsieur, frère de Louis XIV, il troqua bientôt cette protection contre celle du roi lui-même, et il était au comble de la faveur quand il donna l'*École des Femmes* en 1662. Mais quand il vit les dévots renouveler alors les attaques de 1655 et de 1657 contre son théâtre et contre lui-même, il se ressouvint de ce qu'il avait souffert à Pézenas, à Montpellier et à Lyon, et loin de courber la tête comme au temps jadis, il résolut de se défendre de la bonne manière, c'est-à-dire en attaquant, en chargeant ses

ennemis avec une furie toute française. Ainsi s'explique le caractère presque tragique du chef-d'œuvre de Molière ; *Tartufe*, c'est l'explosion d'une colère et d'une haine contenues durant de longues années. On peut même dire que Molière aveuglé par la rage est allé trop loin : il a frappé trop fort, et ç'a été la cause des nouveaux chagrins que lui ont suscités jusqu'en 1669 les ennemis de l'*École des Femmes* et de *Tartufe*.

Avant de suivre les péripéties de cette lutte poignante, au cours de laquelle nous retrouverons et Molière libertin et Conti pénitent, il n'est peut-être pas hors de propos de revenir à la pièce elle-même et de voir à la lumière des faits quelle pouvait en être la portée véritable. Hâtons-nous de reconnaître que Tartufe n'est en aucune façon le portrait du prince de Conti, qui n'y aurait pas reconnu le moindre trait de son caractère, et que ce n'est pas davantage une caricature de l'abbé de Ciron ou de Pavillon. Le personnage de Tartufe, c'est bien l'hypocrisie personnifiée, c'est la synthèse de toutes les hypocrisies dont Molière croyait avoir sous les yeux le triste spectacle. Homme de théâtre avant tout, et se sentant à ce titre rejeté avec horreur par les dévots, Molière s'est dit que ces gens-là ne pouvaient pas être de bonne foi ; il a cru sincèrement, et ce sera toujours son excuse aux yeux des honnêtes gens, que Conti et les autres n'étaient que des hypocrites. Emporté par la passion, il s'est imaginé qu'il y avait autour de lui des milliers d'hypocrites ; il a été comme ces malheureux qui sont en proie au délire de la persécution, et qui parfois en viennent à frapper des innocents. Molière a prêté à ses adversaires des vices odieux que ceux-ci n'avaient point, et, grâce à la puissance de son génie, il a pu créer le type d'hypocrite

le plus parfait que l'on connaisse. C'est ainsi que Jean-Jacques, combattant des ennemis imaginaires, s'est élevé parfois, dans ses *Confessions*, à la plus sublime éloquence.

Dans la Préface de *Tartufe*, Molière a divisé ses ennemis en deux catégories distinctes, assez analogues à celles qu'Alceste établissait entre les hommes, également haïssables, disait-il :

> Les uns parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
> Et les autres pour être aux méchants complaisants...

Il y avait d'une part « la légion des hypocrites, » les Tartufes ou les Panulphes, et d'autre part des ennemis que lui-même déclarait « dignes de respect », des gens de bien, des dévots véritables, trompés par les hypocrites qui les ameutaient contre lui ; c'étaient les Orgons et les Pernelles. Mais l'histoire nous apprend que les plus grands adversaires de Molière étaient précisément des gens de bien, des dévots dont l'absolue sincérité ne saurait être mise en doute : le prince de Conti qui, en 1662, chassa du Languedoc, une troupe de comédiens ambulants ; la princesse sa femme à laquelle on dédiait la même année une traduction du traité de Saint-Charles Borromée contre les bals et les spectacles ; la duchesse de Longueville, l'amie dévouée de Port-Royal ; le duc son mari qui mourut saintement en 1663 ; Lamoignon, le moins hypocrite de tous les hommes ; Péréfixe de Beaumont, Godeau, Gondrin, Le Camus, Rancé, toute une légion de gens de bien.

Les ennemis de Molière, c'étaient tous ceux qui par principe de conscience condamnaient le théâtre. Il y en avait un certain nombre dans le monde, mais on en comptait beaucoup plus dans le clergé, et c'est pour

cette raison que Molière avait d'abord affublé Tartufe du petit collet ecclésiastique. En un mot les vrais dévots condamnaient Molière, et ils n'avaient pas tort; et Molière qui ne croyait pas à la dévotion véritable, attaquait les véritables dévots en représentant les uns comme des gredins et les autres comme des niais. C'est la loi de la guerre; tous les jours, dans les disputes, on accuse ses adversaires de n'être pas de bonne foi, et bien peu d'années avant *Tartufe*, n'avait-on pas vu les Jésuites imputer à leurs adversaires des hérésies monstrueuses? N'avait-on pas vu l'auteur des *Provinciales* attribuer à la Société de Jésus tout entière la morale abominable de quelques-uns de ses membres? Molière a fait de même en 1664; il a eu tort, mais on doit plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, et la postérité dira toujours que ce fut une heureuse faute, *felix culpa*, puisque nous lui devons un pareil chef-d'œuvre.

Cela dit, il faut bien reconnaître que Molière, outre qu'il frappait à faux, avait le tort grave de frapper trop fort. C'est pour cette raison que les vrais dévots, à commencer par Anne d'Autriche, Péréfixe et Lamoignon, se crurent obligés en conscience d'exiger du roi l'interdiction de *Tartufe*. Ils ne demandaient pas pour l'auteur, comme le fanatique et absurde curé Roullé, la prison ou même le bûcher; ils prétendaient seulement qu'une comédie où l'on représente deux catégories de dévots, des scélérats ou des imbéciles, ne fût point donnée à la scène avec l'approbation du fils aîné de l'Église. Ce n'était pas là, on en conviendra, une prétention exorbitante, et Molière, s'il avait été alors capable de modération, aurait été le premier à le reconnaître. Il était assez riche de son propre fonds pour pouvoir exécuter le programme qu'il se traçait dans

l'*Impromptu de Versailles*. Il eût été bien inspiré si méditant dès lors d'autres chefs-d'œuvre, il s'était contenté d'achever *Tartufe*, de le faire imprimer en Hollande, et de ne pas insister pour que sa pièce fût représentée. Mais il avait des alliés tout-puissants, et le roi même se déclarait son protecteur et son ami ; il crut donc pouvoir l'emporter de haute lutte, et ce fut pour lui, comme on va le voir, une source de chagrins cruels, de déceptions affreuses durant les quatre années qui suivirent.

Tartufe interdit, les ennemis de Molière reprenaient l'avantage, et il ne pouvait plus goûter ce plaisir des dieux qui s'appelle la vengeance. Or il était tellement exaspéré en 1664, qu'il aurait dit volontiers comme Hermione, mais trois ans avant *Andromaque*,

Que je me perde ou non, je songe à me venger.

Et voilà pourquoi, l'année qui suivit *Tartufe*, il composa une nouvelle pièce de colère dont la signification était autrement grave, il fit *Don Juan ou le Festin de Pierre*.

Qu'est-ce au juste que cet admirable *Don Juan*, la plus irrégulière, la plus désordonnée des comédies de Molière, puisqu'on y voit outrageusement méconnues ou violées et l'unité de lieu, et l'unité de temps, et peut-être l'unité d'action ? C'est la peinture d'un très grand seigneur qui a tous les vices et qui finit par les couronner tous en devenant un dévot hypocrite. Molière tenait absolument à faire retentir sur la scène, à défaut de la grande tirade de Cléante sur les faux dévots et sur les faux braves, l'effrayante déclaration de don Juan sur les avantages de l'hypocrisie. Connaissant donc comme nous la connaissons maintenant

l'histoire de sa vie de 1655 à 1664, nous sommes autorisés à croire qu'il poussait les choses à l'extrême et que cette fois, pour se venger d'une manière plus éclatante, il mettait sur la scène, en le déguisant le moins possible, son plus grand ennemi, le prince de Conti en personne. Sans doute le caractère et le rôle de Don Juan ne sont pas de l'invention de Molière qui se trouvait imiter les imitateurs italiens ou français de l'espagnol Tirso de Molina. En composant cette pièce, Molière se proposait surtout de lutter contre les troupes rivales qui, depuis 1659, faisaient salle comble avec des *Festins de Pierre*. D'autre part le prince de Conti, qui n'avait jamais tué de commandeur, ne pouvait prétendre que le comédien avait eu la prétention de le jouer. Don Juan est un beau jeune homme séduisant, Conti était un peu bossu. Mais que de ressemblances d'ailleurs! Elvire fait songer à M^me^ de Calvimont; l'épouseur du genre humain est un bien grand débauché, lui aussi; il a lui aussi beaucoup d'esprit et des sentiments très nobles; il ne paie pas plus ses dettes que Conti ne payait les siennes avant 1655, et enfin c'est bien la conversion soudaine de Conti qui paraît avoir suggéré à l'auteur de *Don Juan* l'idée géniale de la conversion hypocrite du séducteur. Étant donné que Molière est coutumier du fait, qu'il a mis sur le théâtre le grand veneur des *Fâcheux*, et Cotin, et qu'il s'y est mis lui-même deux ou trois fois dans les rôles de Sganarelle, d'Alceste et d'Argan, on ne risque guère de se tromper en affirmant qu'il songeait au prince de Conti quand il peignait Don Juan.

C'était grave, car il s'agissait d'un prince du sang royal, cousin de Louis XIV et frère du grand Condé; mais Conti tombé dans la dévotion, Conti pénitent et

quelque peu janséniste n'était pas en faveur auprès du roi, et l'on sait qu'il était secrètement l'objet des railleries de la cour. Molière se croyait donc assuré de l'impunité en le daubant de la sorte, et il était heureux de pouvoir tirer enfin de ce cagot une vengeance éclatante. Mais cette fois encore il était allé trop loin, et il ne tarda pas à s'en repentir. *Don Juan* fut joué pour la première fois le 15 février 1665, et il obtint tout d'abord un très grand succès. Ensuite les recettes diminuèrent, et après quinze représentations la pièce disparut de l'affiche ; jamais depuis *Don Juan* ne fut joué par Molière. Le privilège qu'il s'était fait donner en toute hâte pour l'impression de cette comédie ne fut pas utilisé, et c'est après la mort de son auteur que la pièce fut imprimée, non sans avoir subi quelques mutilations. Dès le début elle fut, comme l'*École des Femmes* et comme *Tartufe* l'objet de protestations indignées, et le roi fut sollicité à nouveau d'en interdire la représentation. Il n'accéda point à ce vœu, mais il commença par exiger de Molière des modifications et des coupures ; il ne voulut pas voir jouer cette comédie qui l'aurait si fort diverti, et finalement il invita Molière à prendre les devants, à retirer sa pièce sans bruit à l'occasion de Pâques, et à ne pas l'imprimer. C'était pour le pauvre Poquelin une nouvelle déception, une déconvenue bien cruelle, car il avait dépensé des sommes énormes en décors, en costumes et en machines, et ce fut pour son théâtre une fort mauvaise affaire. Il était bien malheureux à la rentrée de Pâques 1665.

Et Conti, dira-t-on, comment prit-il la chose ? Ne chercha-t-il pas à punir l'insolence d'un histrion qui osait s'attaquer à lui ? Un dévot de cette espèce avait

le devoir de pardonner cette offense, et de dire après Tartufe, mais avec plus de sincérité :

O ciel ! pardonne-lui comme je lui pardonne !

Un prince du sang pouvait être tenté d'imiter Théodose qui disait à propos de ses statues mutilées par des émeutiers : « Je ne me sens nullement blessé. » Nous savons de source certaine que Conti connaissait bien le *Don Juan* de Molière, qui fut imprimé longtemps après la mort du prince. Peut-être lui avait-on communiqué une de ces copies que l'on aimait alors à se procurer ; peut-être se fit-il analyser la pièce par un de ceux qui l'avaient vu représenter. Ce qui est hors de doute, c'est qu'il en a parlé bien peu de temps après les quinze représentations de 1665, puisqu'il est mort à Villeneuve-lès-Avignon le 21 février 1666. Voici en quelles circonstances. Conti pénitent dirigé par Pavillon s'était proposé de réparer tous les scandales de sa vie passée, et sans doute il mettait au nombre de ces scandales la protection qu'il avait jadis accordée à la troupe de Molière. Il imagina donc, sur l'avis de ses directeurs et avec la collaboration d'un savant ecclésiastique, de composer un *Traité de la comédie et des spectacles selon la tradition de l'Église, tirée des Conciles et des Saints Pères*[1], et ce très curieux opuscule, qu'on réimprime actuellement à l'étranger, parut quelques mois après la mort du prince. Or Molière est attaqué dans cet ouvrage, mais avec les plus grands ménagements, et sa personnalité demeure en dehors du débat ; il n'est même pas nommé. Conti s'en prend à Du Ryer, et surtout à Corneille dont il blâme les chefs-d'œuvre, et notamment *Polyeucte*. Ensuite, dans

[1] Un vol. in-8°, sans nom d'auteur, Paris, Billaine 1666. L'achevé d'imprimer est du 18 décembre.

un court *Avertissement aux sentences des Pères de l'Église sur la comédie et sur les spectacles*, il attaque ouvertement Molière. Il se plaint que la comédie, après avoir affecté durant quelque temps une honnêteté apparente « commence présentement à céder à une immodestie ouverte et sans ménagement ; » et il ajoute aussitôt, pour prouver ce qu'il avance : « Il n'y a rien de plus scandaleux que la cinquième scène du deuxième acte de l'*École des Femmes*, qui est une des plus nouvelles comédies. »

Mais voici la suite, où l'on remarquera que Conti passe sans transition de l'*École des Femmes* à *Don Juan*, et qu'il ne dit absolument rien de *Tartufe* : « Il faut qu'on convienne encore que, si l'idolâtrie et la superstition en sont bannies, l'impiété a succédé. Y a-t-il une école d'athéisme plus ouverte que le *Festin de Pierre*, où, après avoir fait dire toutes les impiétés les plus horribles à un athée qui a beaucoup d'esprit, l'auteur confie la cause de Dieu à un valet, à qui il fait dire, pour la soutenir, toutes les impertinences du monde ; et il prétend justifier à la fin sa comédie si pleine de blasphèmes à la faveur d'une fusée, qu'il fait le ministre ridicule de la vengeance divine. Même, pour mieux accompagner la forte impression d'horreur qu'un foudroiement si fidèlement représenté doit faire dans les esprits des spectateurs, il fait dire en même temps au valet toutes les sottises imaginables sur cette aventure. » Telle a été la vengeance du prince de Conti, une vengeance posthume, et l'on conviendra qu'elle est d'un galant homme et d'un homme de beaucoup d'esprit. En agissant de la sorte, ce dévot ne recourait pas, comme Molière, à des procédés indignes de lui.

Ici finissent, puisque la mort est intervenue pour les séparer l'un de l'autre à tout jamais, les relations de Molière et de Conti. Quant à Pavillon, il n'avait plus à s'occuper, directement ou indirectement, d'un comédien qui vivait à 250 lieues d'Aleth. On sait la suite, et les tribulations de Molière, auteur de *Tartufe* et de *Don Juan*, jusqu'en 1669. Ses deux plus belles pièces étaient interdites, et peut-être jouait-il rarement l'*École des Femmes*, cause première de tous ses malheurs. C'est alors qu'il faillit succomber au découragement, et que pour se raisonner lui-même, pour se démontrer l'inconséquence de la misanthropie et ses suites funestes, il écrivit *le Misanthrope*. L'histoire de ce nouveau chef-d'œuvre, de cette pièce d'autant plus admirable qu'elle est, comme l'on dit aujourd'hui, une œuvre vécue, serait trop longue à raconter; qu'il nous suffise de constater que Molière parvint à se ressaisir en 1666, grâce à cette merveilleuse peinture qu'il fit lors de son « état d'âme. » Il se remit au travail, et sans chercher à se venger de ses ennemis par des comédies, — du moins jusqu'à nouvel ordre, — il attendit patiemment les temps meilleurs que devait tôt ou tard lui assurer la protection de Louis XIV.

Il eut une lueur d'espérance en 1667, car en partant pour la guerre de Flandre le roi lui avait donné verbalement la permission de jouer *Tartufe*, un Tartufe devenu Panulphe et portant un costume beaucoup plus laïque. La pièce fut représentée le 5 août, et valut à la troupe une fort belle recette; mais le lendemain matin Lamoignon, qui en l'absence du roi avait la police de Paris, renouvela l'interdiction. Molière eut beau protester, rédiger un nouveau placet et le faire porter à Lille par deux de ses camarades, Louis XIV

donna de bonnes paroles, mais n'accorda pas l'autorisation demandée. Durant ce voyage, le 11 août 1665, l'archevêque de Paris publiait un mandement contre Molière, et, sans excommunier le comédien, il défendait sous peine d'excommunication de jouer, de voir jouer ou de lire une pièce aussi abominable. Molière exaspéré cessa durant sept semaines consécutives de paraître sur son théâtre à la tête de la troupe royale; puis il remonta sur la scène, sans doute parce qu'il ne voulait pas abandonner ses camarades; et les comédies qui furent données en 1667 et en 1668, *le Sicilien*, *la Pastorale comique*, *Amphitryon* surtout, lui permirent d'attendre l'autorisation définitive de février 1669.

Ainsi se trouvent éclaircis les points obscurs de l'histoire de *Tartufe*, et le caractère de Molière apparaît dans son unité. En outre l'histoire de *Don Juan*, celle du *Misanthrope* et celle d'*Amphitryon* se rattachent d'une manière étroite à celle de *Tartufe;* il ne reste plus guère qu'une difficulté à résoudre : comment se fait-il que Louis XIV se soit constitué l'auxiliaire d'un libertin comme Molière? D'où vient qu'après avoir hésité cinq ans à lui accorder l'autorisation demandée, il a fini par braver l'opinion publique et par ne tenir aucun compte des excommunications de son archevêque?

On connaît le jugement porté par La Fontaine sur l'auteur des *Fâcheux :*

> De la façon que son nom court
> Il doit être par delà Rome;
> J'en suis ravi, car c'est mon homme.

Ce que La Fontaine exprimait d'une façon naïve,

Louis XIV l'éprouvait comme lui, et Molière était, sans comparaison possible, « son homme, » c'est-à-dire son poète favori. Le roi aimait alors passionnément la comédie et même la farce; quelques années plus tard, il leur préféra le ballet, et vers 1672 il finit par délaisser Molière pour Quinault et Lulli; l'opéra devint l'objet de ses complaisances jusqu'au jour où la dévotion et M^me^ de Maintenon refroidirent son ardeur pour les choses du théâtre. Le roi donc aimait véritablement Molière, et Molière de son côté ne négligeait rien pour s'assurer la faveur du roi. Grâce à la sûreté de son coup d'œil, le « contemplateur » vit tout de suite que Louis XIV était un voluptueux, et il n'hésita pas à flatter ce penchant du jeune monarque. Peut-être fut-il le confident de ses amours avec La Vallière en 1662; il est permis de croire qu'il connaissait dès 1668 les liaisons adultères du roi et de M^me^ de Montespan, et qu'il n'écrivit pas par un simple effet du hasard les vers qui pèsent si lourdement sur sa mémoire :

> Un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore.

Entre le roi de France et celui qui était quelquefois un roi du théâtre il y avait donc, on ne peut pas dire un pacte secret, mais du moins une sorte d'entente, et lorsque Molière, en 1662, fut en butte aux attaques des dévots, Louis XIV fut amené par les circonstances à faire pour ainsi dire alliance avec lui. Comme le comédien, et pour des raisons analogues, le roi avait à se plaindre du zèle indiscret et inconsidéré des gens d'église et des laïcs dévots. Il supportait impatiemment les reproches que lui faisait sa mère; les larmes de son épouse délaissée, les objurgations des prédica-

teurs comme l'abbé Bossuet et leurs allusions transparentes aux crimes de David et aux désordres de Salomon, tout cela l'exaspérait contre les dévots. Il souffrait de ce que sa qualité de roi très chrétien guérissant les écrouelles quand il était en état de grâce ne lui permettait pas de secouer le joug. Il fut donc enchanté de voir ces insupportables dévots malmenés par Molière et réduits par lui à passer de l'offensive à la défensive. Occupés ailleurs, ces gens-là s'occuperaient moins de ses amours. Sans aller jusqu'à dire avec le Père Rapin que Louis XIV se fit le collaborateur de Molière et lui commanda en quelque sorte deux comédies de *Tartufe* et de *Don Juan*, on peut croire que le roi le vit avec plaisir composer ces deux pièces, et surtout la première.

Mais les plus grands rois, esclaves de l'étiquette comme chacun sait, sont en outre les sujets de cette reine du monde qui a nom l'Opinion, et Louis XIV, malgré son absolutisme, n'osa pas manifester les sentiments qu'il avait au fond du cœur. Il était obligé de ménager une mère que ses désordres abreuvaient de chagrin, une femme qu'il délaissait, un clergé qui était le premier ordre de son royaume, un peuple qui voyait surtout en lui l'oint du Seigneur et le roi très chrétien. C'est pourquoi il se vit contraint de recourir aux moyens termes, protégeant Molière et l'encourageant peut-être tout bas, mais interdisant ou laissant interdire *Tartufe*, et faisant supprimer *Don Juan*. Ce jeu de bascule dura cinq ans, et tout à coup, en 1669, Louis XIV accorda au comédien l'autorisation si longtemps refusée; on vit paraître sur la scène, non pas le Panulphe adouci de 1667, mais l'ancien Tartufe, celui de 1664 moins le petit collet. C'est que dans l'inter-

valle il s'était produit bien des événements : Anne d'Autriche était morte, le prince de Conti était mort, et à Mlle de La Vallière, à la scrupuleuse dont le crédit baissait peu à peu, venait d'être associée l'altière Montespan. Louis XIV avait dit bien souvent, même en présence de sa mère, qu'il ne voulait pas être « gêné. » Il y avait alors si peu de contrainte, si peu d'hypocrisie dans son fait qu'il promenait publiquement dans les carrosses de la cour trois femmes que le populaire appelait naïvement les trois reines : Marie-Thérèse, La Vallière et Montespan. Molière avait joué sans difficulté la plus franchement immorale de ses comédies, celle qui justifie le mieux les colères de Bossuet et ses anathèmes, cet *Amphitryon* dont les allusions, quoi qu'on en dise, sont transparentes. C'est pour bien établir cette situation nouvelle que Louis XIV commença par autoriser définitivement *Tartufe;* ainsi le bonhomme Chrysale, voulant être homme à la barbe des gens, commence par ramener chez lui Martine, que Philaminte l'avait obligé de chasser.

L'effet produit ne fut peut-être pas aussi foudroyant que l'espéraient Louis XIV et Molière. Le temps avait marché depuis 1664, et il avait fait son œuvre. Les dévots avaient compris qu'on n'obtiendrait rien par la violence, et ils tenaient à ne pas aigrir le roi. L'archevêque Péréfixe ne renouvela point l'excommunication de 1667 ; on ne réitéra ni à Port-Royal ni ailleurs les attaques contre le théâtre ; les prédicateurs, qui jusqu'alors avaient négligé d'attaquer l'hypocrisie, lui firent une belle place parmi les vices contre lesquels ils s'élevaient dans leurs discours ; et de son côté Molière cessa d'attaquer les dévots. Si l'on veut se rendre compte de ce changement d'attitude, il suffit

de jeter un coup d'œil sur la dernière de ses pièces de vengeance, sur les *Femmes savantes*. Molière fit alors un portrait de Trissotin aussi sombre que l'avait été celui de Tartufe ; mais quelle prodigieuse différence ! Et comme il est aisé de voir que l'auteur des *Femmes savantes* ne veut pas toucher aux choses de la religion ! Il semble vraiment qu'en 1669, après la paix de l'Église, et alors que jansénistes et molinistes, réconciliés ou du moins signataires d'une trêve, pouvaient se rencontrer dans les antichambres de Versailles, il y ait eu de part et d'autre un grand désir d'apaisement. Molière protestait de son profond respect pour les dévots véritables, et ces derniers feignaient de croire que la véritable dévotion n'était plus attaquée. Chacun demeurait ainsi sur ses positions, et la paix ne pouvait plus être troublée.

Telle a été la conclusion de cette grave affaire qui tient une si grande place dans la vie de notre admirable comique ; elle s'éclaire d'un jour absolument nouveau si l'on fait entrer en ligne de compte l'amitié et ensuite l'inimitié de Molière et du pénitent de Pavillon, du prince de Conti.

PASCAL ET Mlle DE ROANNEZ

LES PRÉTENDUES AMOURS DE PASCAL

Il est difficile d'imaginer une vie plus austère que celle de Blaise Pascal, de cet ascète effrayant qui considérait le mariage comme un reste du paganisme et qui souhaitait au vrai chrétien des maladies continuelles. Cependant la science moderne a cru voir comme un rayon de lumière dans ce tableau d'une beauté si sombre, et quelques historiens de Pascal ont même été amenés à nous parler de ses amours. Pascal amoureux ! Voilà, semble-t-il, une antithèse étrange, et l'on aurait, pour ainsi dire, moins de peine à se représenter l'auteur des *Provinciales* transformé tout à coup en disciple de saint Ignace. Et cependant, que pouvons-nous répondre quand on nous donne des détails de la dernière précision ?

Pascal fut amoureux, nous dit-on, car il a composé un admirable *Discours sur les passions de l'amour*, et pour s'exprimer ainsi il faut avoir aimé ; il fut amoureux d'une grande dame qui sans doute, « en faisant semblant d'avoir compassion, l'eut tout de bon, » pour employer les propres expressions du *Discours*, et cette grande dame se nommait Charlotte Gouffier de Boissy de Roannez, l'une des plus nobles et des plus riches héritières de France.

Pascal aima cette jeune fille, nous disent encore les

historiens modernes ; il fut aimé d'elle et put s'imaginer un moment qu'il obtiendrait sa main ; mais les habitudes ou, pour mieux dire, les préjugés du XVII^e^ siècle ne permirent pas à un simple écuyer comme lui d'épouser la sœur d'un duc et pair. Outré de dépit, il conçut un profond dégoût pour le monde et renonça dès lors à toute pensée de mariage ; mais il prétendit au moins que son amante ne devînt pas la femme d'un autre ; il parla, il écrivit, il donna, dit M. Prosper Faugère, le spectacle sévère et touchant d'un chrétien revenu de toutes ses illusions et disputant au monde, pour la donner à Dieu, une personne qui ne pouvait pas être à lui [1]. Il sut inspirer à M^lle^ de Roannez des pensées de retraite que cette jeune fille n'aurait jamais eues sans lui ; il dompta ses dernières résistances en lui adressant des lettres qui sont véritablement, au dire de M. Ernest Havet, « le journal des assauts que l'âme de Pascal livre à une autre âme qu'elle finit par subjuguer [2] » ; enfin, il la précipita, pour ainsi dire toute vivante, à Port-Royal. — Les parents de Charlotte parvinrent à la tirer du cloître ; mais elle y avait fait vœu de virginité ; tant que Pascal vécut, elle persista dans sa résolution de rester fille, et ce fut seulement en 1667, cinq ans après la mort de ce « terrible génie, dont elle avait subi l'influence contagieuse pour le malheur et le déchirement de toute sa vie [3], » que M^lle^ de Roannez, âgée pour lors de trente-quatre ans, épousa le duc de la Feuillade.

Voilà ce que disent au sujet de Pascal et de sa jeune amie les écrivains les plus graves ; on croirait lire un

[1] *Pensées* de Pascal (1844). Introduction, p. LXV.
[2] *Pensées* de Pascal, 2^e^ édit., p. 343.
[3] *Ibid.*

chapitre de roman, et pourtant M. Prosper Faugère n'a point fait œuvre d'imagination en rapportant ces détails : le peu de documents qu'il avait pu recueillir sur la vie de Mlle de Roannez l'autorisait à s'exprimer ainsi. Mais alors comment la postérité doit-elle juger Pascal ? Ne l'accusera-t-elle pas d'égoïsme monstrueux et d'ascétisme intolérant, pour ne pas qualifier plus durement cette espèce de séduction morale, ce rapt d'un genre tout nouveau ? Déjà même certains hommes de parti, ravis de trouver en faute l'auteur des *Provinciales*, ont essayé de piquer par ce défaut de sa cuirasse un ennemi si redoutable ; mais ils se sont trop pressés de triompher : le petit récit qu'on va lire montrera que Pascal n'a jamais été ce qui s'appelle amoureux ni de Charlotte Gouffier ni probablement d'aucune autre femme.

S'il a composé un *Discours sur les passions de l'amour* vers 1653, à une époque où il fréquentait le monde, il n'est peut-être pas défendu d'y voir un jeu d'esprit analogue aux poésies galantes de sa sœur Jacqueline, âgée de douze ans, ou même une gageure de salon comme on en faisait volontiers à cette époque. C'est un privilège du génie de suppléer par sa propre force au manque d'expérience, et si Corneille n'a pas eu besoin de gouverner l'empire romain pour faire parler Auguste comme un véritable maître de l'univers, Pascal a bien pu, sans être amoureux, analyser avec une étonnante précision les diverses passions de l'amour. D'ailleurs il n'est pas absolument certain que Pascal soit l'auteur de cet admirable *Discours*, si heureusement découvert par Victor Cousin.

Quant aux lettres de Pascal à Mlle de Roannez en 1656, on les trouvera toutes naturelles lorsque l'on saura

dans quelles circonstances elles ont été faites. Les documents que l'on a connus jusqu'à ce jour n'étaient, de l'aveu même du savant M. Havet, « ni assez complets ni assez exacts ; » un heureux hasard a permis d'en recueillir d'autres qui sont très complets et parfaitement exacts, et l'on peut enfin raconter avec quelques détails une histoire si touchante[1]. La vie de Mlle de Roannez est à la fois plus dramatique et moins extraordinaire qu'on ne l'a cru ; mais le rôle de Pascal en face de cette jeune fille est aussi tout autre qu'on ne l'a pensé : les malheurs de son amie ne sauraient, en bonne justice, peser sur sa mémoire, car ce n'est pas lui qui l'a fait entrer à Port-Royal, ce n'est pas même lui qui l'a *convertie*, comme on disait alors.

I

Charlotte Gouffier de Roannez naquit à Paris le 15 avril 1633, dans un hôtel de belle apparence qui se

[1] On ne consultait, pour l'histoire de Mlle de Roannez, qu'un petit nombre de sources, c'est-à-dire une *Notice* de Marguerite Périer, publiée, pour la première fois, par Cousin, un article du *Nécrologe de Port-Royal*, composé, après 1683, par la mère Angélique de Saint-Jean, et une courte note de l'ouvrage connu sous le nom de *Recueil d'Utrecht* (1740). M. Faugère a montré qu'il fallait, en outre, recourir à l'excellente *Histoire de Port-Royal*, par Besoigne, et il a publié une lettre de la mère Agnès Arnauld, qui est relative au fameux enlèvement de sœur Charlotte de la Passion, c'est-à-dire de Mlle de Roannez. J'ai profité des renseignements que donnent ces différents ouvrages, et j'en ai tiré d'autres beaucoup plus importants des lettres de la mère Angélique à la reine de Pologne, des lettres si curieuses d'Antoine Arnauld, de Moréri, des *Mémoires* de Guilbert sur Port-Royal, des *Mémoires* inédits du chanoine Godefroi Hermant, des *Recueils* manuscrits de Mlle de Téméricourt, et enfin d'un *Nécrologe de Port-Royal*, également manuscrit. Il y a là des indications précieuses que n'ont eues ni Sainte-Beuve, ni les savants de nos jours qui se sont le plus occupés de Pascal.

voit encore à l'angle de la rue du Cloître-Saint-Merry et de la rue Taillepain[1]. Elle avait à peine six ans quand elle perdit son père, le marquis de Boissy, tué, dit Moréri, au combat de Saint-Iberquerque; et elle fut élevée dès lors, ainsi que son frère Artus, plus âgé d'environ deux ou trois ans, et deux sœurs encore au berceau, d'abord par son grand-père le duc de Roannez, ensuite par la marquise de Boissy, « une bonne femme toute simple, dit Marguerite Périer, qui ne pouvait et ne savait pas même prendre soin de ses enfants. »

On sait quel était au XVIIe siècle l'ordre invariable des successions dans les grandes familles : l'aîné des fils possédait seul la presque totalité des biens; on faisait une dot raisonnable à l'aînée des filles, et les autres enfants ne recevaient absolument rien. L'Église ou l'armée pour les uns, le couvent pour toutes les autres, tel était le partage des nobles qui ne se donnaient pas la peine de naître les aînés. Charlotte n'était donc point ce qu'on peut appeler un grand parti, et, en 1654, à l'âge de vingt et un ans, elle n'avait pas encore été demandée en mariage. Mais alors il arriva dans cette famille un événement extraordinaire : le jeune duc de Roannez, héritier d'un si beau nom et maître d'une si grande fortune, suivit tout à coup l'exemple que venait de lui donner Pascal, son voisin, son compagnon de travail, son hôte et enfin son ami. Le noble duc et pair se donna tout à Dieu, comme cet ami venait de le faire, et prit la résolution de ne jamais se marier; si bien que Pascal, en convertissant le frère, rendit possible le mariage de la sœur.

S'il éprouvait alors, comme on l'a supposé, un véri-

[1] Pascal habita quelque temps l'hôtel de Roannez, et c'est même là qu'il faillit être poignardé, vers 1654 (V. Cousin, *Blaise Pascal*).

table dépit de n'avoir pu épouser Mlle de Roannez, s'il était résolu à précipiter dans un cloître une jeune fille qui ne pouvait être à lui, on avouera qu'il était bien mal inspiré de travailler ainsi à l'enrichir et d'attirer sur elle les yeux de tous les jeunes seigneurs. Mais il faut renoncer à ces suppositions gratuites qui font injure au bon sens et à la loyauté de cet incomparable génie. Pascal était de son temps et trouvait tout naturel que la fortune eût placé « les grands au haut de la roue et les petits près du centre[1] ». Il savait fort bien qu'un Pascal ne pouvait épouser qu'une personne de très petite noblesse, et lorsqu'en 1653, avant sa conversion définitive, « il avait pris des mesures pour se marier, suivant l'expression de ses biographes, il en avait pris en même temps pour acheter une charge dans les finances. » Rien ne prouve mieux qu'il ne songeait pas à s'élever au-dessus de sa condition. Il faillit être poignardé par la concierge des Roannez parce que le jeune duc, converti comme lui et par lui, refusa, en 1655, d'épouser Mlle de Menus : il eût certainement péri s'il avait osé briguer la main de Charlotte.

Comment d'ailleurs Pascal et Mlle de Roannez se seraient-ils connus à cette date de 1654 ? Chez les riches, au XVIIe siècle, chacun des membres de la famille avait son appartement particulier et ses domestiques à lui ; on se réunissait à de certaines heures, mais, le reste du temps, hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles jouissaient de la plus complète indépendance. Chacun vaquait à ses affaires propres ; chacun recevait librement ses amis, et l'on ne se croyait pas obligé de

[1] *Pensées.* — La géométrie consolait Pascal en lui prouvant que plus on est près du centre, moins on souffre des *révolutions* de la roue.

présenter à toute la maison les personnes mêmes qu'on fréquentait le plus assidûment. Pourquoi donc cette jeune fille, qui apparemment n'étudiait pas la physique et ne montait pas sur la tour Saint-Jacques, aurait-elle été mise en rapport avec le savant qui travaillait chez son frère à construire des baromètres ? La chose se comprendrait mieux après la conversion du duc de Roannez en 1655 ; mais on va voir que, s'il était tout à Dieu, sa sœur n'était pas alors dans les mêmes sentiments et ne subissait en aucune manière l'influence de Pascal.

« Elle était fort du monde en 1656, dit le chanoine Hermant, qui lui consacre plusieurs pages de ses Mémoires inédits[1], et si elle avait eu parfois des pensées vagues et passagères de se faire religieuse, son attachement au monde les avait effacées de son cœur. Pour ce qui est de Port-Royal, elle ne le connaissait en façon quelconque, n'y ayant parlé à personne, *ni au dedans ni au dehors* (ces derniers mots semblent désigner Pascal, dont Hermant était l'ami) ; et elle en avait plutôt de l'aversion que de l'estime, à cause de tant de faux bruits qu'elle en avait ouï semer partout, et de la grande austérité qui s'y pratiquait (livre XVII, ch. XXI). »

Elle pensait même si peu à vivre dans un couvent, comme ses deux jeunes sœurs, qu'elle se laissait alors courtiser, dit encore le chanoine Hermant, par le marquis d'Alluye, fils aîné du vieux marquis de Sourdis[2] ; ce seigneur lui faisait de fréquentes visites, et déjà même il s'était adressé au duc de Roannez, qui lui promettait d'appuyer sa demande.

[1] Ils sont actuellement sous presse, le premier volume ne tardera pas à paraître.

[2] Le marquis de Sourdis, tout dévoué aux jésuites, écrivait alors même contre Jansénius et contre Port-Royal.

Tout Paris s'occupait, en 1656, de la guérison si fameuse de la petite Périer, nièce de Pascal : la marquise de Boissy, comme les autres dames du bel air, voulut aller faire ses dévotions à la sainte Épine de Port-Royal. Elle y conduisit une première fois, au mois de juin, Charlotte, qui avait mal aux yeux ; mais ce pèlerinage n'amena ni la guérison, ni la conversion de cette jeune fille, âgée pour lors de vingt-trois ans.

« Elle retourna chez elle, dit le bon chanoine, au même état qu'elle y était venue, ce qui est très remarquable. Mais le quatrième d'août, jour de Saint-Dominique, madame sa mère y venant un vendredi adorer encore la sainte Epine, elle éleva son cœur à Dieu vers le milieu du chemin, et elle dit en elle-même ces mêmes choses qu'on a sues depuis de sa propre bouche : « Mon Dieu ! si vous vouliez « me toucher le cœur pour me faire religieuse et ne servir « plus que vous, j'en serais ravie ; mais donnez-moi, mon « Dieu ! une grâce si forte que je n'y puisse résister et « qu'elle m'emporte en religion ; car il m'en faut une comme « celle-là ; autrement le monde me retiendra toujours. » — Elle arriva à Port-Royal et, en baisant la sainte Epine avec madame sa mère, elle se sentit tellement touchée du désir d'être religieuse dans cette maison, qu'elle a dit depuis à M. Singlin et aux mères que *si elle eût eu quelque connaissance à Port-Royal* et qu'elle eût su qu'on lui eût ouvert la porte sur-le-champ, elle y eût entré sur l'heure par la même disposition qu'elle y entra depuis. Ce désir fut toujours après très violent dans son cœur, et, en ayant parlé plusieurs fois à M. Singlin pour l'exécuter, il lui conseilla de se bien éprouver avant que de rien entreprendre et d'obtenir le consentement de madame sa mère et de monsieur son frère[1]. »

Ce simple récit d'un grave et pieux historien dont les *Mémoires* sont toujours d'une exactitude minutieuse mérite pleine créance quant aux faits, car Godefroi Hermant a puisé ses informations aux meilleures

[1] *Mémoires, ibid.*

sources, à Port-Royal, à Saint-Merry, paroisse des Gouffier, et finalement auprès de son ami Pascal. On va même voir qu'il était on ne peut mieux renseigné, puisqu'il avait entre les mains jusqu'à la correspondance de Charlotte de Roannez. Aux yeux d'Hermant, comme aux yeux de Pascal, cette conversion soudaine tenait du prodige, et tous deux s'écrièrent sans doute avec le grand Corneille :

De pareils changements ne vont point sans miracle !

Mais si nous considérons les choses du point de vue purement humain, nous ne serons nullement surpris. Que voyons-nous, en effet ? Une jeune fille naturellement mystique, douée d'une imagination très vive et d'une exquise sensibilité, malheureuse sans doute parce que sa bonne femme de mère n'est pas en état de la comprendre, et travaillée à son insu, depuis tantôt deux ans, par l'exemple d'un frère tendrement aimé. Rien n'était contagieux au XVIIe siècle comme ces sortes d'exemples ; la famille d'Arnauld et celle de Pascal en sont les preuves les plus éclatantes : est-il donc surprenant que Mlle de Roannez, pénétrée d'admiration pour les vertus de son frère converti, ait éprouvé d'abord un vague désir, puis tout à coup un besoin impérieux de l'imiter et de renoncer, comme lui, à toutes les séductions du monde ? Il n'y a là, ce semble, rien qui ne soit très naturel, et si Mlle de Roannez n'était pas allée baiser la sainte Épine au faubourg Saint-Jacques, elle n'en aurait pas moins conçu, quelques jours ou quelques mois plus tard, le projet de s'enfermer à Port-Royal, aux Carmélites, ou ailleurs : le vase était plein, et il suffisait d'une goutte d'eau pour le faire déborder.

Quant à Pascal, s'il a converti Mlle de Roannez au mois d'août 1656, on peut affirmer que ç'a été pour ainsi dire par ricochet, sans le vouloir et même à son insu. Il songeait alors à Escobar et aux jésuites beaucoup plus qu'à Charlotte Gouffier, car il venait de publier sa dixième *Provinciale* et il composait la suivante. Il logeait rue des Poirées, vis-à-vis le collège de Clermont, et sans doute il n'avait pas assez de loisir pour aller voir les Roannez au cloître Saint-Merry. Enfin, s'il était connu de la jeune fille, ce n'était pas comme pénitent de Singlin ou comme ami de Port-Royal et d'Arnauld, car on vient de voir d'après les propres déclarations de Charlotte qu'elle aurait voulu trouver quelqu'un « du dehors ou du dedans » qui pût la présenter au confesseur et à l'abbesse de ce monastère. Mlle de Roannez ignorait donc, au mois d'août 1656, que son frère et Pascal fussent depuis deux ans sous la direction de Singlin ; elle ne savait pas que Pascal fût l'auteur des *Petites Lettres* déjà si célèbres, et elle n'avait aucun soupçon, non plus que sa mère, des liens étroits qui rattachaient le duc de Roannez et Pascal à la maison de Port-Royal. C'est là un fait important, car il devient dès lors évident que Pascal n'a jamais été amoureux de Mlle de Roannez, qu'il n'est pas fait allusion à cette jeune fille dans le fameux *Discours sur les passions de l'amour*, et enfin que l'âme de ce grand homme n'a point livré d'assauts à l'âme d'une faible femme pour la précipiter dans un cloître.

Ces deux âmes étaient encore étrangères l'une à l'autre le 4 août 1656 ; mais voici venir le moment où elles s'uniront d'une sainte amitié : le rôle de Pascal va commencer.

Mlle de Roannez était dans une grande perplexité quand elle revint de Port-Royal avec la résolution bien arrêtée de s'y faire religieuse ; elle n'osait s'en ouvrir à personne, pas même à son excellent frère, et ce fut seulement quand celui-ci lui demanda sa main pour le marquis d'Alluye qu'elle lui découvrit son dessein, dit Hermant, « en tirant sa parole de n'en rien dire encore à madame sa mère, laquelle pourtant, voyant en elle quelque changement, soupçonnait déjà qu'elle pensait à quelque religion. » Qu'arriva-t-il alors ? On ne saurait le dire avec certitude, mais il est probable que le duc de Roannez, ravi de voir sa sœur si avancée dans la voie du salut, fut effrayé pourtant d'une telle résolution. Il avait déjà fait vœu de ne point se marier, et l'entrée de Charlotte au couvent allait amener la prompte disparition de la puissante maison de Roannez. Dans son trouble, il dut avoir recours à Pascal, le mettre en rapport avec la jeune fille et lui demander pour elle les conseils de sa prudence et de sa piété. Pascal vit alors Mlle de Roannez, le fait n'est pas douteux ; il « entra en une vénération qui le transit de respect envers elle », ce sont les propres termes d'une de ses lettres, et peu de jours lui suffirent pour reconnaître que cette autre miraculée de la sainte Épine était *prédestinée*, comme sa sœur Jacqueline, comme la jeune Marguerite Périer.

Mais s'il importait de ne point contrarier les vues de la Providence, il était permis cependant de suivre les règles de la sagesse humaine et de se bien convaincre avant de faire un pareil éclat, que telle était la volonté du ciel. Singlin lui-même fut de cet avis quand on lui présenta Mlle de Roannez ; il lui conseilla, nous l'avons vu, de se bien éprouver et d'obtenir le consentement de

sa famille, et ce fut probablement d'après ses conseils ou d'après les conseils de Pascal que le duc de Roannez emmena aussitôt sa mère et sa sœur dans son gouvernement du Poitou : on espérait ainsi donner un autre cours aux idées de cette jeune fille et lui permettre de peser mûrement sa résolution. Ce voyage dura six mois environ, comme on le verra bientôt par une lettre de M^lle^ de Roannez elle-même, et c'est pendant ce temps, du 1^er^ septembre 1656 au 1^er^ mars de l'année suivante, que Pascal écrivit plusieurs lettres *au frère et à la sœur*, car il déclare expressément qu'il ne les sépare point et qu'il songe sans cesse à l'un et à l'autre [1].

On peut dire que ces lettres ont mis à la torture l'esprit des commentateurs ; elles n'offrent plus de mystère quand on les met ainsi à leur véritable date, en tenant compte des faits qui les ont précédées. Pascal ne dispute point M^lle^ de Roannez au monde, mais il approuve le dessein qu'elle a formé spontanément d'y renoncer pour jamais ; il est heureux des progrès qu'il lui voit faire dans la piété, et il l'exhorte à la persévérance. Ce qu'il y a de réticences et d'allusions voilées dans ces lettres ne doit pas nous surprendre, puisque la marquise de Boissy ne savait rien encore et que M. Du Gas, c'est-à-dire Singlin, correspondait avec M^lle^ de Roannez par l'intermédiaire de Pascal [2]. Si nous lisons

[1] 3^e^ lettre.

[2] Pascal dit, en parlant de deux lettres que M^lle^ de Roannez croyait perdues : « J'espère qu'elles se retrouveront : on m'a déjà apporté celle du 5 ; et quoique ce ne soit pas la plus importante, car celle de M. Du Gas l'est davantage, néanmoins cela *me* fait espérer de ravoir l'autre. » C'était donc lui qui recevait les lettres adressées à M. Du Gas ; c'était lui qui transmettait à M^lle^ de Roannez les lettres de M. Du Gas ; il le dit en propres termes : « Il vient de m'envoyer (sa lettre pour vous) avec un petit billet... »

dans la deuxième lettre que cette demoiselle prend beaucoup de part au miracle de la sainte Épine, c'est que Pascal considère sa résolution comme un nouveau miracle de cette sainte Épine ; s'il est question de deux personnes dont le zèle ne se refroidit pas (lettre 3) c'est de M. et Mlle de Roannez qu'il s'agit, et la personne « du miracle » n'est autre que Mlle de Roannez elle-même. La chose est donc beaucoup plus simple que ne l'ont cru les commentateurs de ces lettres, et l'histoire ne peut plus reprocher à Pascal d'avoir précipité à Port-Royal la sœur de son ami : il n'a été dans cette circonstance que son confident, et pour ainsi dire, son directeur de conscience.

Le duc de Roannez ramena sa sœur à Paris en février ou mars 1657, et obtint d'elle à force de prières un nouveau délai de quelques mois, preuve évidente que le prosélytisme de Pascal n'était pas si tyrannique, et que Port-Royal n'était pas si désireux de posséder une religieuse de cette qualité. Ce fut seulement en juillet que Charlotte Gouffier, plus tourmentée que jamais par son désir de quitter le monde, fit part à sa mère, après bien des hésitations, du projet qu'elle nourrissait depuis onze mois. La marquise de Boissy ne voulut rien entendre ; elle refusa son consentement et, quoique sa fille eût alors vingt-quatre ans accomplis, « elle donna charge, dit Hermant, à son écuyer et à un petit laquais adroit et fidèle de ne la point perdre de vue. » Huit jours durant, la pauvre Charlotte fut en butte aux obsessions de sa famille entière ; et sans doute Pascal n'était pas là pour la consoler, car la scène du poignard aurait bien pu se reproduire. Elle résolut donc de tromper la vigilance de ses gardiens et de s'enfuir à Port-

Royal ; voici, d'après Hermant, le curieux détail de cette scène romanesque.

« Un jour de fête, Mme de Boissy, M. le duc de Roannez son fils et elle ayant entendu le sermon et vêpres dans l'église de Saint-Merry, qui était devant leur porte, Mlle de Roannez, qui avait fait complot avec Mlle Vallée, personne de piété, de l'attendre à une des portes de l'église avec un carrosse, laissant madame sa mère et monsieur son frère en leur place où ils priaient Dieu, elle s'en alla à la chapelle du Saint-Sacrement faire aussi ses prières. Sa mère, qui s'aperçut de son absence, dit à l'écuyer de la suivre, et il vint faire son rapport du lieu où elle était. Mme de Boissy, à qui le soupçon donnait de l'impatience, envoya deux ou trois fois l'écuyer et le petit laquais, et une fois M. le duc son fils, tant pour voir si elle y était toujours que pour la faire revenir Mais à la fin Mlle de Roannez, voyant qu'il n'y avait personne présent qui l'observât, se leva de sa place, se jeta dans le carrosse avec Mlle Vallée et s'alla enfermer dans Port-Royal.

« Cela excita un très grand bruit dans tout le quartier du cloître de Saint-Merry, et chacun s'assembla sur cette nouvelle au logis de Mme de Boissy. Depuis ce temps-là, elle vint plusieurs fois à Port-Royal voir sa fille, s'y faisant accompagner de M. le duc de Roannez, son fils. Mais ils la trouvèrent toujours dans une forte résolution de ne sortir jamais de ce saint lieu, quoiqu'elle eût promis à monsieur son frère de n'y point prendre l'habit de religion qu'au bout d'un an... »

II

Mlle de Roannez, devenue sœur Charlotte de la Passion en souvenir de la sainte Épine, était au comble de ses vœux ; elle endurait avec joie les mille et une privations que la vie monastique impose aux personnes élevées dans la grandeur [1], et elle faisait même, au dire

[1] Elle était, dit la mère Angélique, fort incommodée par la toile

de l'austère Singlin, de merveilleux progrès dans la piété. Elle avait enfin la consolation de voir sa mère, devenue plus raisonnable, lui accorder sa bénédiction et se retirer elle-même à l'abbaye de Malnoue, à quelques lieues de Paris[1]. Mais les ennemis de Port-Royal et surtout les jésuites se promettaient bien de ne pas la laisser devenir religieuse dans cette maison ; ils résolurent de l'en arracher pour se venger des *Provinciales*, et voici comment ils s'y prirent pour exécuter ce beau projet.

Un de leurs pères les plus entreprenants et les moins scrupuleux, le P. des Déserts[2], alla trouver la marquise de Boissy à Malnoue et lui demanda, dit Hermant, « si elle ne serait pas bien aise de ravoir sa fille. — Assurément, répondit la marquise. — Eh bien ! madame, sans vous mettre en peine de rien, et sans que vous sortiez d'ici, nous vous la remettrons entre les mains, pourvu que vous donniez votre consentement à ce que nous ferons. » — Aussitôt qu'elle s'y fut accordée, ce jésuite, avec ses confrères et M. Amyot (l'un des deux curés de Saint-Merry, et fougueux moliniste) mandèrent « que Mlle de Roannez avait été pipée par les jansénistes, qu'elle était entrée dans Port-Royal non seulement contre son

des chemises, qui était trop dure. — *Lettre à la reine de Pologne*, septembre 1657.

[1] L'abbesse de Malnoue était alors, d'après la *Gallia christiana*, Renée Hennequin, propre sœur de la marquise de Boissy.

[2] Ce père eut un moment de célébrité en 1679, car il dispensa la princesse d'Elbeuf, sa pénitente, de payer 12,000 livres qu'elle avait perdues au jeu, mais il lui extorqua sur son lit de mort 12,000 écus qu'il garda bel et bien. L'affaire alla jusqu'au roi, qui se contenta d'en rire. — (*Journal manuscrit de Port-Royal (1679)*.

gré, mais même sans en avoir rien dit[1] à sa mère, qui en était au désespoir et au mourir, et que, faisant tout ce qu'elle peut pour la ravoir, on ne la lui veut point rendre. »

Un tel discours n'était qu'un tissu de mensonges, mais certains jésuites du XVII^e^ siècle n'y regardaient pas de si près ; ils poussèrent leur pointe et obtinrent par l'entremise du père Annat une lettre de cachet qui ordonnait à l'abbesse de Port-Royal de Paris de remettre M^lle^ de Roannez entre les mains de M^me^ la marquise de Boissy sa mère[2]. Comme cette dernière était infirme et hors d'état de venir elle-même arracher sa fille du monastère, on lui fit écrire une « lettre de confiance » pour que sœur Charlotte fût remise entre les mains de M^me^ Martel, sa parente, et l'on prit toutes les dispositions nécessaires pour cet enlèvement.

Au moment même où les jésuites faisaient expédier cette lettre de cachet, l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, grand'tante de M^lle^ de Roannez, écrivait à sa très chère petite-nièce pour lui reprocher doucement de n'avoir pas gardé avec sa mère « toutes les mesures nécessaires afin d'attirer les bénédictions du ciel et de la terre sur son dessein, » et pour l'engager à ne pas refuser « à sa pauvre affligée maman, à celle qui lui avait donné la vie et à qui elle causerait peut-être la mort, la seule chose qu'elle demandât, c'est-à-dire un temps raisonnable pour mieux éprouver si elle était bien appelée de Dieu. » C'était la suite des obsessions dont M^lle^ de Roannez avait été victime durant les huit jours qui précédèrent son évasion : Henriette de

[1] C'est-à-dire *sans que ses ravisseurs en eussent rien dit.*

[2] La lettre de cachet est transcrite en entier dans les *Mémoires* d'Hermant.

Lorraine venait après les autres, parce qu'elle avait été prévenue trop tard ; mais cette démarche n'eut pas plus de succès que les précédentes, et voici en quels termes sœur Charlotte de la Passion répondit à l'abbesse de Soissons, sa grand'tante. On ne sera pas fâché, sans doute, d'avoir sous les yeux un échantillon de son style et de pouvoir juger d'après ses propres écrits la correspondante et l'amie de Pascal. Victor Cousin n'eût pas manqué de recueillir pieusement ces quelques lignes de Mlle de Roannez. Elles sont d'ailleurs la meilleure démonstration de tous les faits que nous venons d'exposer, et l'on y trouvera peut-être comme un reflet de Pascal et des *Provinciales*, que sœur Charlotte avait certainement lues et méditées depuis sa conversion.

« Ce 21 juillet 1657.

« Madame,

« Quoique j'eusse tous les sujets du monde de croire que vous approuverez mon dessein de quitter le monde, la manière si bonne et si charitable dont vous m'en assurez m'a donné une joie tout à fait sensible, et je m'assure qu'elle n'aurait pas été traversée de ce que vous m'accusez de trop de précipitation, si vous aviez su de quelle sorte j'en ai usé ; et je craindrais plutôt que vous ne me blâmiez d'avoir eu trop de complaisance pour ceux qui m'ont tant fait retarder. C'est, madame, ce que je suis obligée de vous représenter, et je vous en parlerai comme devant Dieu, et avec une ouverture de cœur tout entière, dans la créance que vous agréerez la liberté que je prends de vous dire des choses si particulières de la conduite de Dieu sur moi.

« Je n'avais presque jamais eu de pensée pour la religion [1], et je n'en avais aucune pour la maison de Port-

[1] C'est-à-dire *pour l'état religieux, pour le cloître.*

Royal, lorsque ma mère m'y mena l'année passée, il y aura un an vers le premier vendredi du mois qui vient ; elle y allait faire ses dévotions comme l'on y va ce jour-là. Ce fut là, madame, que Dieu me fit la grâce de me donner une si forte envie de quitter le monde et d'entrer dans cette maison, que je l'aurais fait à l'heure même si j'eusse pensé qu'on m'y eût voulu recevoir. J'en parlai quelque temps après à des personnes de céans, qui me dirent qu'il était nécessaire de m'éprouver quelque temps avant que de penser à rien entreprendre. Dans ce même temps, mon frère me parla d'une affaire qui ne me permit pas de lui cacher mon dessein, et ainsi je le lui déclarai, sur la parole qu'il me donna de n'en point parler. Mais il s'opposa au désir que j'avais de hâter ma sortie du monde, et pour la retarder il résolut de m'emmener avec lui en Poitou. Il obligea pour cela ma mère à faire ce voyage, qui n'y avait pas pensé et qui ne savait pas pourquoi mon frère pressait si fort.

« Ainsi je partis sans avoir rien découvert de mon dessein qu'à mon frère, à mon confesseur ordinaire de Saint-Merry et à quelques personnes de Port-Royal. Je n'en avais rien dit à ma mère ; mais elle ne laissa pas d'en avoir du soupçon par quelque changement qu'elle remarquait en moi, qui ne l'en assurait pas néanmoins pour la porter à en faire du bruit. Nous fûmes six ou sept mois en ce voyage, qui dura plus que je n'avais pensé, et je pensais entrer à Port-Royal aussitôt que je serais à Paris ; mais mon frère me demandait toujours du temps et m'a fait passer ainsi cinq mois.

« Cependant la défiance de ma mère allait toujours en augmentant, et il y a deux mois que je lui en fis dire quelque chose par une personne qu'elle aime, qui ne lui en parla pas encore de ma part, mais seulement comme d'elle-même, afin de l'y disposer plus insensiblement. Je le lui aurais bien déclaré nettement dès ce temps-là, et encore plus tôt, si je n'avais connu la tendresse qu'elle a pour moi, qui l'aurait portée à en donner des marques qui auraient pu faire découvrir mon dessein à tout le monde, comme cela n'a pas manqué d'arriver. Car aussitôt que je lui en eus fait parler par une personne de piété,

la chose fut tellement sue que je n'aurais pu être blâmée quand je serais partie dès lors. Je demeurai néanmoins encore huit jours auprès d'elle, où je fus persécutée de tous ceux qui voulurent me détourner ou m'affaiblir, mais sans effet, en quoi Dieu m'a donné, ce me semble, une marque bien apparente de ma vocation.

« Après cela, madame, je crois que vous avouerez qu'il y aurait eu de la témérité à s'exposer plus longtemps à tant de contradictions continuelles qui ne me laissaient pas une heure à moi pour penser à Dieu, et je pense que le monde même se serait étonné d'un plus long retardement. Je crois, madame, qu'il y en a peu qui en aient tant apporté en de pareilles rencontres : Mlle d'Épernon, et Mlle d'Arpajon, Mlle de Mesme, et celles qui, étant destinées au monde par leur parents, ont été appelées de Dieu à en sortir, l'ont fait sans leur en parler du tout. Vous voyez combien j'en ai usé d'une manière différente et combien je dois peu être accusée d'avoir eu trop de précipitation.

« Mais il me semble, madame, que pour répondre entièrement à votre lettre, je dois vous dire quelque chose sur le sujet du lieu que j'ai choisi, dont je vois que vous avez quelque peine. Je voudrais, madame, que vous vissiez les choses aussi près que moi : vous connaîtriez bien que tout ce qu'on en dit est éloigné de la raison, et qu'il n'y a rien de plus ridicule que tous les contes que l'on en fait, qu'elles n'ont point d'images ni d'eau bénite, qu'elles ne croient point le Purgatoire, ne prient point pour les morts, qu'elles ne prient ni la Vierge ni les saints, qu'elles n'ont point de chapelet, et tant d'autres choses de même. Je ne sais où l'on cherche tout cela, dont je vois le contraire de mes yeux. Je ne vous dirai rien, madame, sur ce que l'on dit qu'elles ne croient point le Saint-Sacrement, qu'elles ont renoncé à Jésus-Christ et à l'Évangile; je sais que vous auriez horreur de ces discours et qu'ils ne peuvent tomber dans l'esprit d'une personne comme vous. Cependant ce sont ces[1] personnes de piété qui disent toutes ces choses, et si on ne peut les croire en tout, il faut donc

[1] Ou *des* (?)

avouer qu'ils sont suspects. Pour moi, madame, je craindrais bien d'offenser Dieu d'ajouter foi à de telles médisances, et j'ai cru seulement devoir m'arrêter à ce que leurs supérieurs en jugent. Elles sont sous la conduite de l'ordinaire ; Mgr l'Archevêque et ceux qui tiennent sa place ne souffriraient pas qu'il y eût des désordres : ils en doivent répondre devant Dieu. C'est à eux que je m'en remets, et je sais que feu M. l'archevêque de Paris en a fait des jugements tout à fait avantageux, que M. de Toul, quand il était grand vicaire, y a fait sa visite avec beaucoup de satisfaction. Les grands vicaires d'aujourd'hui y étaient, il n'y a encore que quinze jours, pour vérifier le dernier miracle qui s'y est fait, dont Mme Ratier a été témoin, que vous vous souvenez peut-être d'avoir vue auprès de moi, et qui y était allée pour s'éprouver. Je m'assure donc, madame, que puisque tous leurs supérieurs les approuvent, il n'y a rien à redire. Mais les miracles qui s'y font depuis si longtemps sont une justification bien visible de leur innocence dans les circonstances où ils sont arrivés. Il y a peu d'apparence que Dieu en fît de si grands et en si grand nombre en un lieu où il ne serait pas servi ni honoré.

« Ce n'est pas néanmoins ce qui m'y a attirée, mais un désir que j'ai senti pour cette maison plus que pour toute autre. Vous savez, madame, que la plupart des religieuses choisissent les lieux où elles veulent être par des sentiments que Dieu leur en donne, en sorte que ce leur serait la dernière douleur d'être ailleurs et qu'ainsi, encore que toutes les religions soient bonnes, les unes ne veulent [être] qu'aux Carmélites, les autres à Sainte-Marie, et c'est ainsi que je me suis sentie appelée à Port-Royal. On a reçu ici depuis quelque temps une fille de Soissons qui est peut-être connue de vous : c'est la fille de M. Huberlan, qui, n'ayant jamais songé à être religieuse et étant venue à Paris pour se divertir, alla à Port-Royal sans aucun dessein et se sentit d'abord si fortement attirée à y entrer qu'après l'avoir découvert à son père elle y est venue, et y est avec tant de satisfaction que, pour quoi que ce fût, elle ne voudrait être ailleurs. Tout ce que je vois ici me confirme dans mon dessein, et je ne doute pas,

madame, que vous n'avouiez qu'il vaut mieux croire les marques visibles que Dieu donne de l'innocence de cette maison que ceux qui en disent tant de mal, dont tout ce qui est tombé dans ma connaissance est la chose du monde la plus fausse.

« Pour ce qui est de ma mère et de la crainte que vous avez, madame, qu'elle se porte plus mal, je vous dirai qu'elle se porte sans comparaison mieux, et qu'elle m'a fait la grâce de me donner sa bénédiction. Elle s'est retirée avec Mme de Malnoue, d'où elle me mande qu'elle a autant envie de demeurer en ce lieu-là que moi en celui-ci. C'est un dessein qu'elle a depuis longtemps et qu'elle n'a pas pu exécuter à cause de moi.

« Je vous demande pardon, madame, d'avoir fait une si longue lettre, mais j'ai cru être obligée à vous rendre compte de tout ce qui me regarde. Je serai bien heureuse si j'ai pu par là vous satisfaire ; et si je puis obtenir de vous que vous offriez à Dieu le dessein que j'ai de me donner à lui. C'est ce que j'attends de votre piété et de la bonté que vous avez pour moi, et que vous me ferez l'honneur de croire qu'il n'y a personne qui soit avec plus de respect que moi, madame, votre, etc. [1] »

Vers le même temps, c'est-à-dire dans les derniers jours de juillet 1657, Mlle de Roannez, qui ne connaissait ni les intrigues nouées par le P. des Déserts pour lui rendre sa liberté malgré elle, ni la lettre de cachet obtenue déjà par le P. Annat, écrivit à sa mère une lettre respectueuse et tendre que nous a conservée le chanoine Hermant et qui n'a pas moins d'importance que la précédente [2] :

« Madame,

« Je serais la plus heureuse personne du monde si je n'apprenais que votre indisposition continue et que,

[1] *Mémoires* manuscrits de Godefroi Hermant, l. XVII, ch. xxi.

[2] La mère Angélique en avait fait prendre copie avant de les

quelque résolution que Dieu vous ait toujours donnée de suivre sa volonté en toutes choses, vous n'avez pu souffrir ma séparation sans quelque douleur. J'en ai assez senti en vous quittant pour juger de celle que vous avez eue. Mais j'espère que Dieu, qui console tous ceux qui s'abandonnent à lui, vous sanctifiera en cette rencontre et principalement dans la maison où vous êtes. Je sais que ma tante[1], étant à Dieu comme elle est et connaissant l'obligation qu'on a de correspondre aux grâces qu'il a faites à ceux qu'il appelle pour être tout à fait à lui, vous donnera les résolutions qui sont propres à l'état où vous êtes. Je suis si assurée de votre piété que je suis certaine que mon dessein ne peut vous donner aucune peine, si vous êtes assurée que c'est véritablement Dieu qui m'y a engagée ; et je ne crois pas que vous en doutiez, si vous en considérez le commencement et la suite.

« Vous savez, madame, *qu'il n'y a aucune personne au monde qui m'en ait donné les premiers mouvements, ni qui y ait contribué de quelque manière que ce soit.* Ce n'a été ni sermon, ni livre, ni discours, et c'est tellement de la pure miséricorde de Dieu que je tiens ma vocation, qu'il n'y a peut-être guère d'exemples où il ait fait si clairement paraître qu'il peut, quand il lui plaît, se rendre maître du cœur sans l'entremise des créatures. Je crois, madame, que les prières que vous faisiez pour moi pendant que je ne pensais qu'au monde en ont été une des principales causes; continuez-les, je vous en prie, et reposez-vous en Celui en qui vous avez toujours espéré.

« Considérez, je vous supplie, que je ne pouvais différer davantage sans me rendre criminelle et sans résister à Dieu, qui m'appelle depuis si longtemps. J'ai attendu onze mois entiers ; j'ai fait un voyage de sept ou huit mois par complaisance pour mon frère, qui m'y engagea pour éprouver ma vocation; et enfin, après avoir découvert

envoyer, et l'on voit, dans une lettre d'elle à M. Le Maître son neveu, qu'elle se proposait de les donner, probablement pour qu'on les transmît à Hermant.

[1] Il s'agit ici de Renée Hennequin, abbesse de Malnoue, et non pas de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons.

OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mon dessein ouvertement, j'ai souffert huit jours de visites et de contradictions, et de toutes les personnes de ma connaissance qui ont employé pour ébranler ma résolution tout ce qu'elles avaient de tendresse pour moi et tout ce que j'en avais pour elles. Je rends grâces à Dieu du peu de forces qu'elles ont eues; mais j'eusse cru qu'il y eût eu de la témérité d'y demeurer davantage exposée, et même je ne le pouvais plus avec bienséance, mon dessein étant si généralement connu. Voilà, ma chère maman, quelle a été ma conduite, ou plutôt la conduite de Dieu sur moi. Vous avez toujours eu tant de crainte de lui déplaire, que je m'assure que vous en serez bientôt consolée et que vous en aurez enfin de la joie; la mienne est si pleine et si parfaite, que je ne suis pas capable de la représenter. Je n'en ai jamais eu de cette sorte; plût à Dieu que vous en fussiez aussi toujours aussi remplie que je le suis depuis ma retraite! Il n'y a que votre mal qui la traverse. Je commençai samedi une neuvaine pour votre maladie : je n'ai plus à faire qu'à prier Dieu pour vous et pour moi. Aidez-moi dans un si saint loisir et ne refusez pas vos prières pour conduire à Dieu une fille que vous n'avez aimée et élevée que pour lui. »

Mais déjà les ordres de la cour étaient expédiés par les soins des jésuites. Un exempt pénétra le 30 juillet dans le monastère de Port-Royal de Paris, escorté de deux hommes et suivi d'un carrosse où se trouvait Mme Martel, soigneusement cachée, dit Hermant, derrière le rideau. L'abbesse fut sommée de faire sortir Mlle de Roannez pour la mettre entre les mains de Mme sa mère ; mais elle fit répondre, après avoir consulté Singlin et Pomponne, qui se trouvaient là, qu'on remettrait la jeune fille à Mme de Boissy, comme le disait expressément l'ordre du roi, et non pas à Mme Martel.

Nouvelles instances de la part de l'exempt, qui présente la procuration signée par la mère, parle d'enfoncer les portes et se dispose à verbaliser; nouvelle fin de

non recevoir de l'abbesse, qui se retranche toujours derrière l'ordre du roi. Enfin Mlle de Roannez se présente ; elle commence à parler en véritable duchesse à l'exempt, et celui-ci se retire après avoir fait son procès-verbal de désobéissance et de rébellion.

Le duc de Roannez avait été averti par un exprès de la violence qu'on voulait faire à sa sœur ; il s'empressa de venir à son secours ; mais, quand il arriva, l'exempt, le carrosse et Mme Martel avaient déjà quitté la maison. Il consola de son mieux la pauvre Charlotte, qui fondait en larmes ; il lui promit de ne rien négliger pour empêcher le retour de pareilles scènes et se chargea de porter à Malnoue, le jour même, un petit billet court et sec que Mlle de Roannez écrivit séance tenante, non plus à sa chère « maman », mais à Mme la marquise de Boissy.

Voici la teneur de ce billet, dont le langage rappelle un peu celui que Mlle de Roannez venait de tenir à l'exempt :

« 30 juillet 1657.

« Madame,

« Je vous avoue que, connaissant au point que je fais votre bon naturel et votre piété, je ne saurais me persuader que ce soit par votre mouvement que vous me voulez faire sortir par une voie si inouïe d'un lieu où Dieu m'a appelée. Ce ne peut être que des personnes qui agissent plutôt par intérêt et par passion que par des sentiments chrétiens qui vous ont portée à cela. Madame, si vous voulez me faire sortir du lieu où je suis, je suis assurée que vous ne le pouvez qu'en me faisant la dernière violence, et, quand vous me l'aurez faite, vous en recevriez si peu de satisfaction que vous auriez une douleur toute votre vie d'avoir fait une action de cette nature. Permettez-moi, madame, que je vous dise qu'il est dangereux de s'opposer ainsi aux volontés de Dieu ; car vous ne pou-

vez douter, ce me semble, après ce que je vous ai dit, que ma vocation en cette maison ne soit véritablement de Dieu. C'est pourquoi, madame, j'espère que vous me laisserez en repos et que vous ne voudrez pas me rendre la plus malheureuse personne du monde, madame. — Votre, etc. »

Cet ultimatum produisit son effet sur l'esprit de Mme de Boissy ; elle consentit à ne point user de violence et parut enfin comprendre qu'une fille de vingt-quatre ans est libre de ses actes. Il ne restait plus qu'à désarmer la colère du roi, dont les ordres avaient été méprisés, et, à cet effet, le duc de Roannez écrivit à Mazarin, tant au nom de sa mère qu'au sien propre, la petite lettre que voici ; elle est d'un ton bien humble pour un duc et pair :

« Monseigneur,

« Je suis chargé de ma mère, qui est malade, de vous remercier très humblement de sa part, comme je fais, de la bonté que vous avez eue de faire donner une lettre de cachet pour faire revenir ma sœur auprès d'elle. Elle a fait ce qu'elle a pu pour l'y obliger. Mais, quoique l'abbesse de Port-Royal se soit disposée à obéir, ma sœur a déclaré qu'elle ne pouvait se résoudre à sortir et en a témoigné tant de [chagrin] qu'on a bien vu que l'on ne pourrait l'en retirer sans la violenter. C'est à quoi ma mère ne veut pas se porter. Elle espère que la douceur et le temps y pourront quelque chose. C'est par où j'ai toujours essayé de la gagner. Je l'ai empêchée d'entrer, un an durant, et même j'ai obtenu d'elle qu'elle donnerait cette satisfaction à ma mère d'être un an sans prendre l'habit. J'ai cru, monseigneur, être obligé en cette occasion de rendre compte de tout ce détail à Votre Eminence. Je la supplie très humblement de croire qu'elle ne pensera jamais aux intérêts d'une famille qui lui soit plus dévouée que la mienne, et que je suis avec toute sorte de respect,

« Monseigneur, de Votre Eminence, etc... »

Cette démarche de la mère et du frère de Mlle de Roannez devait, semblait-il, trancher définitivement la question, et l'on pouvait croire que désormais rien n'empêcherait cette jeune fille de demeurer dans la retraite de son choix ; mais les jésuites n'entendaient pas qu'il en fût ainsi. Il leur fallait une revanche des *Provinciales,* et ils s'étaient juré que Mlle de Roannez serait la première à payer pour cet insaisissable Louis de Montalte ; on eût dit qu'ils devinaient combien la rentrée de Charlotte Gouffier dans le monde allait contrister Pascal. Leurs émissaires proféraient tout haut les plus terribles menaces, et Port-Royal s'attendait aux dernières violences. Dès le 3 août, c'est-à-dire quatre jours après la scène de l'exempt, la mère Angélique, écrivant à la reine de Pologne, lui annonçait qu'on enlèverait certainement la sœur Charlotte de la Passion : « Dieu en fera, disait-elle, selon sa sainte volonté ! » Ne pouvant plus agir au nom de la marquise de Boissy, qui subissait pour le moment l'influence de son fils, les jésuites firent jouer d'autres batteries et s'adressèrent à l'abbesse de Soissons, à cette grand' tante qui s'était montrée tout à coup si affectueuse et si tendre.

Mlle de Roannez avait, comme on l'a déjà vu, deux sœurs cadettes au couvent ; la plus âgée, nommée Henriette, était alors religieuse professe à Notre-Dame de Soissons sous la conduite de dame Henriette de Lorraine. On crut que cette jeune personne pourrait n'être pas inutile dans la conjoncture présente, peut-être parce que sa qualité de cadette sacrifiée l'animait contre sa sœur, peut-être aussi parce qu'elle aimait trop la maison de Roannez pour ne pas obliger Charlotte à faire souche de grands seigneurs. On la fit donc sortir de son

couvent, contre toutes les règles de la vie monastique, et cette religieuse fut chargée de rendre au monde une jeune fille qui voulait être religieuse. Sœur Henriette alla donc visiter sœur Charlotte au mois de septembre 1657. « Elle employa, dit Hermant, les remontrances, les prières, les conjurations, les larmes et toutes les ruses de la pitié et de la tendresse, ou feinte ou véritable, pour tirer cette sœur de ce saint lieu, et, après avoir fait de vains efforts pour ce sujet, elle en vint jusqu'aux menaces d'employer tout le crédit de la maison d'Elbeuf, plutôt que de n'y pas réussir. Mais la fermeté de sa sœur la garantit encore pour ce coup de cette persécution domestique[1]. »

Il n'en fut pas de même deux mois plus tard. « La religieuse de Soissons, sœur de Mlle de Roannez, eut enfin — continue le savant chanoine dont le récit inédit confirme et complète celui de Marguerite Périer — le succès qu'elle prétendait de son voyage ; non par le changement de cette postulante de Port-Royal, qui demeurait toujours ferme et inébranlable dans la résolution de se consacrer à Dieu, mais par des voies de fait qui ne pouvaient être que très odieuses à toutes les personnes équitables. Mme de Boissy, sa mère, qu'elle ne quittait pas d'un moment, donna les mains comme malgré elle à ses pressantes importunités, et le même exempt qui avait apporté la lettre de cachet à Port-Royal quelques semaines auparavant vint le troisième de novembre avec main-forte pour en hâter l'exécution. La douleur qu'en ressentit cette demoiselle, qui se voyait arrachée d'un saint monastère par la personne du monde que toutes sortes de considérations de piété devaient porter [le plus] à l'y souhaiter pour toute sa

[1] *Mémoires* manuscrits, l. XVIII, ch. 1.

vie, lui serra tellement le cœur qu'elle tomba comme évanouie. Madame sa mère et cette sœur impérieuse en furent fort étonnées ; mais leur surprise s'augmenta notablement quand elles surent que, sans en parler à qui que ce soit, elle s'était coupé les cheveux la veille[1] pour se faire une nécessité de demeurer à Port-Royal. Mme de Boissy, l'ayant emmenée chez elle, prétendait la faire loger avec sa sœur; mais elle ne put s'y résoudre et reprit son ancien appartement, où elle vécut assez longtemps en religieuse, vêtue d'une manière fort simple, sans carrosse, sans équipage et sans aucune marque extérieure de sa qualité[2]. »

Le lendemain, sœur Charlotte, redevenue malgré elle Mlle de Roannez, envoya son ancienne gouvernante à Port-Royal pour déclarer en son nom qu'elle était toujours dans les mêmes sentiments et pour redemander ses bréviaires et ses livres de lecture. Port-Royal lui manquait ; mais elle pouvait en quelque sorte le retrouver chez elle, puisqu'elle transformait en cellule de couvent sa chambre du cloître Saint-Merry et que M. Singlin, « ému jusqu'aux larmes et néanmoins tout consolé de sa disposition, » comme disait la mère Agnès, ne lui refusait pas le secours de ses conseils. N'avait-elle pas d'ailleurs un consolateur et un soutien dans la personne de Pascal, qui certainement pleura, comme Singlin, le triomphe des jésuites et le malheur

[1] « Elle a fait ce coup-là sans l'avis de personne, en pleine nuit, la veille qu'on la vint quérir, craignant que cela n'arrivât. Elle me dit le lendemain au matin qu'elle avait eu un si furieux instinct de faire cela qu'elle n'y avait pu résister, et que son bon ange et elle n'avaient guère arrêté à le faire. Il en fallut rire, car il n'y avait plus de remède. » — *Lettres de la mère Agnès*, t. I, p. 447.

[2] *Mémoires* manuscrits, l. XVIII, ch. IV.

de son amie? Les détails font absolument défaut, car la biographie de Blaise Pascal est peut-être l'une des plus mal connues du XVIIe siècle ; mais les contemporains s'accordent à dire que l'amitié du duc de Roannez pour l'auteur des *Provinciales* alla toujours en augmentant, et nous avons vu si le duc de Roannez aimait tendrement sa sœur. Il y eut donc certainement entre ces trois personnes un échange continuel de sentiments et d'idées ; et savons-nous si les plus belles *Pensées* de Pascal sur le néant de l'homme ou sur la vie future n'ont pas été jetées sur le papier à la suite d'une conversation avec M. et Mlle de Roannez? Quant à cette dernière, « tant que M. Pascal vécut, il lui fut d'un grand secours, dit le *Recueil d'Utrecht*, par la confiance qu'elle avait en lui. » Elle lui faisait part de ses chagrins, qui étaient grands, car elle se sentait de plus en plus appelée par le ciel à terminer ses jours dans un couvent ; mais l'odieuse tyrannie d'une mère et d'une sœur la retenait dans le monde. Elle avait beau leur représenter qu'elle avait fait vœu de virginité [1], montrer sa chevelure sacrifiée, se refuser à toute espèce de conversations et de visites, et s'enfermer dans son appartement comme une véritable recluse : on lui répondait qu'elle n'entrerait ni à Port-Royal ni dans aucune autre maison religieuse que pour en être aussitôt arrachée par des soldats. S'il y avait eu des lettres de cachet pour marier les filles malgré elles, on n'eût pas manqué d'en solliciter et d'en obtenir une. Pascal était instruit de cette situation déplorable : il consolait de son mieux la pauvre affligée, il la fortifiait par ses paroles, mais plus encore par son exemple, et durant les cinq

[1] Elle renouvelait ce vœu toutes les fois qu'elle communiait, elle l'écrivait même sur un carnet spécial, et le signait.

années qui suivirent, de 1657 à 1662, Mlle de Roannez repoussa victorieusement tous les assauts. Elle vécut chez sa mère aussi retirée que si elle eût été à Port-Royal des Champs, et la mère Angélique put lui dire dans une des lettres si affectueuses qu'elle lui écrivait alors : « La puissance du monde peut séparer les corps, mais il est impossible qu'elle désunisse les cœurs. » Le cœur de cette jeune fille était bien véritablement à Port-Royal, comme celui de son frère, comme celui de Pascal.

La mort prématurée de cet illustre ami, au mois d'août 1662, fut un coup funeste pour Mlle de Roannez, qui perdait en lui son plus ferme soutien, et cela dans les circonstances les plus critiques où elle se fût encore trouvée. Charlotte Gouffier allait avoir trente ans, et l'on n'ignore pas que c'est l'âge où « le beau nom de fille » a le moins de « douceur. » Elle n'avait plus le même enthousiasme pour la vie de recluse, elle semblait jeter sur l'avenir des regards inquiets, et le trouble de son âme se manifestait par ces petits riens qui ont chez les femmes une si grande importance. L'impitoyable Henriette (on serait tenté de lui donner plutôt le nom d'Armande et de réserver l'autre pour la bonne et faible Charlotte) ne tarda pas à remarquer ce changement, qu'elle attendait en vain depuis six longues années, et elle profita de cette disposition pour ramener à l'hôtel de Roannez le marquis d'Alluye, le prétendant qui s'était vu éconduire en 1656. Charlotte donna tête baissée dans le piège qui lui était ainsi tendu : elle revit le marquis, elle lui sut gré d'une persévérance qui probablement n'était pas désintéressée, car ce seigneur devait se conduire bientôt en fort malhonnête homme[1],

[1] Il fut, dit Saint-Simon, très gravement compromis dans la

et peut-être eût-elle succombé dès lors, peut-être eût-elle consenti à se faire relever de son vœu de virginité pour épouser M. d'Alluye, si Port-Royal n'était intervenu pour ressaisir sur le bord de l'abîme celle qu'il considérait comme une religieuse *du dehors*. Singlin vit Mlle de Roannez, il lui parla comme il savait faire, avec un singulier mélange de tendresse et de sévérité, et certainement il ne manqua pas d'évoquer le souvenir de M. Pascal, de ce grand chrétien qui s'était montré si fidèle à des engagements contractés secrètement devant Dieu.

Les discours de Singlin produisirent comme un regain de ferveur dans l'âme de Mlle de Roannez; elle rompit tout commerce avec le marquis d'Alluye, et, pour se punir elle-même de cette défaillance, elle vendit au profit des pauvres tous ses diamants, qu'elle avait conservés jusqu'alors sans jamais vouloir s'en parer. Elle renouvela verbalement et par écrit le vœu qu'elle avait fait le 2 novembre 1657, la veille de son enlèvement; elle renoua ses anciennes relations avec Port-Royal, avec la mère Agnès, puisque la mère Angélique était morte depuis 1661, et avec la famille de Pascal, avec les Périer. Elle était même de si bonne foi que la mort de Singlin, survenue au mois d'avril 1664, n'ébranla pas sa constance et ne l'empêcha pas de braver jusqu'à l'exil pour assister dans leur détresse ses très chères sœurs de Port-Royal. L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, en avait fait enlever plusieurs pour les reléguer en différents monastères et obliger ainsi toute la communauté à signer le fameux formulaire d'Alexandre VII : Mlle de Roannez

fameuse affaire des poisons. Il ne se maria qu'en 1667, quelque temps après Mlle de Roannez.

résolut d'aller voir ces pauvres filles, de les consoler et de les encourager à la résistance. Persuadée que toutes les portes devaient s'ouvrir devant une personne de sa condition, elle se présenta, le 31 août 1664, chez les Bénédictines du faubourg Saint-Antoine, où étaient reléguées les sœurs Candide et Gertrude ; mais on lui refusa l'entrée de cette maison, on ne voulut pas lui faire savoir comment se portaient ces deux religieuses, et l'on ne consentit même pas à leur dire qu'elle était venue pour les voir. M^lle^ de Roannez se retira courroucée, et le lendemain, recevant une lettre d'excuse de la mère prieure, qui se retranchait derrière un ordre exprès émané, disait-on, de monseigneur l'archevêque, elle répondit aussitôt par le petit billet que voici ; j'en ai retrouvé, non pas l'autographe, mais une copie très authentique dans les recueils manuscrits de M^lle^ de Téméricourt, ancienne élève et amie fervente de Port-Royal[1] :

« 31 août 1664.

« Ma très révérende mère,

« Permettez-moi de vous dire que vous n'aviez nul ordre de monseigneur l'archevêque, lorsque je fus chez vous pour vous demander une petite grâce que vous m'auriez pu accorder sans scrupule et dont je n'aurais pas abusé. Je suis étrangement étonnée de ce que vous ne me marquez pas même si vous avez eu la bonté de témoigner aux pauvres affligées comme j'ai été chez vous pour apprendre de leurs nouvelles. Je fus hier dans un couvent qui n'est pas moins régulier que le vôtre, où l'on ne fait point de difficulté de dire à une des pauvres exilées quels sont ceux qui viennent pour savoir comme elle se porte, et même elles en ont permission de monseigneur

[1] Ces recueils ont été mis jadis à la disposition de Victor Cousin, qui en a tiré quelques lettres de M^me^ de Longueville.

l'archevêque. Je vous assure, ma mère, que vous ne serez jamais à la peine de me refuser aucune grâce, puisque je ne vous en demanderai jamais pas une. Cela n'empêchera pas que je ne sois toute ma vie, en notre Seigneur,

« Votre très obéissante servante, etc. »

La vivacité de cette réponse faillit coûter cher à Mlle de Roannez, car elle lui attira une lettre de cachet qui l'exilait en Poitou, dans le gouvernement de son frère. Mais ce dernier intervint encore en faveur de sa sœur : il représenta que la délicatesse de sa santé ne lui permettrait pas de faire ce voyage, et il obtint du roi que cette sentence d'exil n'aurait pas son effet.

Épuisée par tant de luttes, découragée par tant de contradictions et privée successivement de toutes les personnes qui la soutenaient et lui rendaient moins pénible l'accomplissement de son vœu, la pauvre Charlotte était de plus en plus perplexe. Délivrée enfin de sa sœur, qui venait d'être préconisée abbesse de Caen[1], elle avait cru n'avoir plus rien à redouter, mais la persécution des années précédentes valait mieux pour elle que cette fausse sécurité. L'ennui s'empara de son cœur, et l'isolement dans lequel elle vivait lui parut terrible. Elle eût marché d'un pas sûr et ferme si Pascal ou Singlin s'étaient trouvés là pour la guider; mais elle n'avait plus d'autre conseiller qu'Antoine Arnauld, et ce grand docteur, si bien préparé pour les batailles de plume, n'avait pas la délicatesse de main qui est nécessaire pour gouverner les âmes. Il était parfois dur et cassant, sauf à montrer ensuite d'une façon naïve toute la bonté de son cœur, et Mlle de Roannez était à la fois trop altière et trop faible de caractère pour être traitée de la sorte. Elle s'irritait quand Arnauld lui parlait

[1] En 1664 (*Gallia Christiana*).

rudement; dès qu'il le prenait sur un ton plus humble, elle cessait de le craindre et d'écouter ses avis, elle qui s'était toujours montrée si docile aux ordres de Singlin.

Il n'est pas nécessaire de suivre les différentes phases de cette « léthargie spirituelle », comme l'appelait Arnauld; il nous suffira de dire que Mlle de Roannez, après avoir consulté d'autres docteurs que ceux de Port-Royal, se fit relever par le pape de son vœu de 1656; elle devint, le 29 avril 1667, à l'âge de trente-quatre ans, la femme de François d'Aubusson de la Feuillade, et ce seigneur prit alors, avec l'agrément du roi, le titre de duc de Roannez, que lui abandonna son beau-frère.

III

Tous les amis de Port-Royal furent consternés d'une chute si profonde : Arnauld, qui n'avait pas su l'empêcher, s'en exprima, dans une lettre à Mlle Périer, avec une grande vivacité; il alla même jusqu'à dire que « la fainéantise, l'amour des ajustements, le désir d'être flattée, l'attache à des compagnies qu'elle avait reconnues elle-même lui être très dangereuses, et l'éloignement de celles qui lui pouvaient servir, l'avaient précipitée dans cet état[1]. » Hermant, qui écrivait ses *Mémoires* quelques années plus tard, se montrait moins dur; il se contentait de dire avec la gravité qui lui est ordinaire : « Dieu décidera un jour si son changement doit plutôt être attribué à son inconstance qu'à la violence des autres; et, quoi qu'il en soit, ceux qui en feront le discernement par les règles et les

[1] *Lettres d'Arnauld*, t. IX, lettre 9.

lumières de la foi reconnaîtront dès maintenant par son exemple combien l'air du monde est contagieux, et qu'une tendre piété est une plante bien faible quand elle cesse d'être arrosée par de saintes instructions et affermie par la conduite de personnes plus fortes et plus avancées dans la vertu[1]. » C'est dire assez clairement que cette chute ne se serait pas produite si Pascal eût vécu. D'autres encore, comme Mathieu Feydeau, ancien vicaire de Saint-Merry, comme la mère Agnès et comme l'excellent Arnauld d'Andilly, surent compatir à la faiblesse d'une femme qui avait lutté dix ans avec un véritable héroïsme. Ils l'excusèrent autant qu'ils le purent et ne crurent pas devoir l'abandonner; je n'en veux pour preuve que ce petit billet d'elle à M. d'Andilly, après la mort de la mère Agnès :

« Ce 20 février 1671.

« Vous savez assez, Monsieur, la charité et la bonté que la mère Agnès m'avait toujours témoignées pour ne pas douter que je ne sois sensiblement touchée de sa mort; mais je vous puis dire que la pensée de votre douleur augmente encore la mienne, ne pouvant jamais être indifférente à tout ce qui vous arrivera. Faites-moi la grâce, Monsieur, d'être persuadé de cette vérité, et que je serai toute ma vie votre très-humble servante avec beaucoup de zèle et d'inclination.

« La duchesse de la Feuillade[2]. »

Charlotte Gouffier croyait trouver enfin quelque repos après dix années de luttes et de souffrances; mais son mariage ne fut pour elle qu'une cause nou-

[1] *Mémoires* manuscrits, l. XVIII, ch. IV.

[2] Manuscrits de Téméricourt.

velle de tribulations et de chagrins. A peine mariée, disent les notices et relations de Port-Royal, elle fut elle-même épouvantée de sa chute; elle vit clairement que personne ici-bas ne pouvait la relever d'un engagement contracté librement devant Dieu; elle se considéra comme une épouse de Jésus-Christ souillée par l'adultère. Elle eût souhaité, disait-elle souvent à une confidente, « d'être à Port-Royal paralytique toute sa vie dans un lit, préférablement à l'état où elle se trouvait[1]. » Si elle avait pu fuir et s'enfermer dans le monastère des Champs comme sœur converse, c'est-à-dire à titre de servante, elle n'eût pas hésité un seul moment, tant elle était en proie au remords! Mais elle s'appartenait moins que jamais, et Port-Royal n'eût pas consenti à la recevoir; on ne pouvait que lui conseiller de s'humilier profondément, d'expier par les aumônes et par les mortifications la faute qu'elle avait commise, d'accepter enfin avec une résignation parfaite les épreuves que Dieu lui envoyait. Elle n'y manqua pas, et les quinze dernières années de sa vie ne furent, pour ainsi dire, qu'une longue pénitence. Mariée trop tard, et mère pour la première fois à trente-cinq ans, elle eut beaucoup à souffrir pour mettre au monde les quatre enfants qu'elle donna successivement au duc de la Feuillade. Le premier mourut sans baptême, ce que Port-Royal regardait comme une des marques les plus terribles de la colère divine; le second naquit tout contrefait; le troisième fut une fille naine qui devait mourir subitement à l'âge de dix-neuf ans; le quatrième, enfin, ne lui donna sans doute guère de satisfaction, si l'on juge de son enfance par les années

[1] *Nécrologe manuscrit de Port-Royal.*

qui suivirent[1]; en sorte que « ses enfants, cette bénédiction du mariage, comme dit l'abbé Guilbert, auteur de *Mémoires historiques sur Port-Royal*[2], devinrent la matière de sa pénitence. » Frappée ainsi dans ses affections les plus chères, et d'ailleurs affligée dans son propre corps de maladies affreuses, Mme de la Feuillade finit, suivant le même chroniqueur, « par adorer le Tout-Puissant qui la frappait et par bénir cette verge qui la ramenait au troupeau. » Elle fit son testament en 1671 et légua 3 000 livres à Port-Royal pour y faire recevoir une religieuse converse « qui prierait continuellement pour elle et tâcherait de satisfaire par la pénitence et les exercices du cloître au violement de son vœu. »

Elle vécut ainsi jusqu'à l'âge de quarante-neuf ans, accomplissant avec la plus grande fidélité ses devoirs de femme et de mère, mais désespérée d'avoir à les accomplir. Elle souffrait depuis longtemps d'un cancer au sein, et toutefois elle se flattait de recouvrer la santé, lorsque tout à coup, le 3 janvier 1683, une certaine dame Petit, « personne de piété » qui était depuis plusieurs années à son service, lui déclara au cours d'une conversation d'abord enjouée qu'elle était perdue sans ressource, que les médecins ne conservaient plus aucun espoir, et que M. de Saint-Laurent, son curé, ne bougeait de son antichambre, sans oser toutefois pénétrer jusqu'à elle. Le coup fut rude pour la duchesse; mais, comme elle avait toujours été, suivant l'expression d'Hermant, d'une « tendre piété, » elle ne tarda pas à reprendre courage, et elle se prépara sérieuse-

[1] Saint-Simon traite avec le dernier mépris ce duc de la Feuillade.

[2] Année 1683, t. II, p. 540-547.

ment à la mort. La relation que la dame Petit fit de ses derniers moments, relation que j'ai sous les yeux[1], est on ne peut plus touchante ; je lui emprunterai seulement quelques détails relatifs aux sentiments de componction qu'éprouvait la mourante.

Lorsque son curé lui apporta le viatique, elle donna l'ordre d'enlever tous les tableaux qui ornaient sa chambre ; on obéit, mais on y laissa pourtant son portrait, « parce qu'il était fort modeste, » dit la relation. « Otez ce tableau, s'écria-t-elle, et le jetez au feu. Plus de tableau, que tout soit détruit ! » Le curé de Saint-Laurent ne l'appelait que Madame en lui adressant la parole : « Appelez-moi ma sœur, » répondit-elle, en songeant certainement à sœur Charlotte de la Passion ; mais le prêtre s'y refusa parce que, disait-il, le titre de Madame convenait à sa dignité, et elle consentit à subir cette humiliation.

Quelques jours plus tard, car elle demeura ainsi quarante jours entre la vie et la mort, après avoir réglé ses affaires avec une présence d'esprit merveilleuse, elle fit prendre dans son bureau toutes les lettres qu'on lui avait écrites de Port-Royal (peut-être y en avait-il de Pascal), et elle témoigna le désir que ces lettres fussent remises à je ne sais quelle personne « pour la consoler ; » mais le duc de la Feuillade s'y opposa. Il insista pour que ces lettres fussent brûlées comme le reste de ses papiers, et elle s'y résigna. Il va sans dire qu'elle renouvela le legs de trois mille livres qu'elle avait fait à Port-Royal douze ans auparavant. Ce souvenir de Port-Royal ne la quittait pas : elle voulait que son cœur fût transporté à Port-Royal des Champs, mais

[1] *Nécrologe manuscrit de Port-Royal.*

elle ne put l'obtenir. Elle refusait de montrer aux médecins une tumeur qu'elle avait à la cuisse ; mais la dame Petit lui fit observer que la mère Angélique, abbesse de Port-Royal, « exigeait de ses religieuses une grande soumission aux médecins et une grande sincérité ; » elle se soumit aussitôt. Elle fit couper ses cheveux, mais cette fois sans le secours de son bon ange, et elle donna l'ordre de les brûler, « de peur, disait-elle, qu'ils ne servissent au péché après sa mort. » Enfin, elle exprima à plusieurs reprises le désir de mourir un vendredi, et cela, dit encore l'auteur de la relation, « pour plusieurs raisons que je ne puis dire. » Mais ces raisons, nous les connaissons, puisque c'est un vendredi qu'elle fut touchée de Dieu, à Port-Royal, en adorant la sainte Épine. Elle n'eut pas cette consolation, car elle mourut le samedi 13 février 1683, vingt-six ans après avoir promis à Dieu qu'elle se ferait religieuse à Port-Royal, et quinze ans après avoir violé cette promesse.

Telle est, en abrégé, l'histoire de Mlle de Roannez. On ne saurait imaginer d'existence plus profondément troublée, et il faut avouer que la responsabilité de Pascal serait grande si l'on pouvait, comme l'ont pensé quelques modernes, lui reprocher d'avoir tyrannisé cette pauvre femme, d'avoir, à force d'obsessions, vaincu ses résistances, de l'avoir enfin jetée à Port-Royal pour le malheur de toute sa vie. Mais il me semble qu'en suivant jusqu'à la fin les diverses péripéties de ce petit drame, on s'est fait une idée très nette et du caractère de Charlotte Gouffier et du rôle que Pascal a pu jouer en 1656. On s'est convaincu, je l'espère, en voyant pour la première fois un récit fidèle

et complet de ces événements, et surtout en lisant les lettres de Mlle de Roannez, que Blaise Pascal n'a été pour rien dans la détermination soudaine que prit, au mois d'août 1656, sous l'influence d'un sentiment religieux très vif, une jeune personne d'un mysticisme exalté, mais d'une extrême faiblesse de volonté. Si Pascal, heureux d'une telle conversion qui ressemblait si fort à celle de son ami Roannez et à la sienne, est intervenu à cette époque pour prévenir en quelque sorte un retour offensif de l'amour du monde, on conviendra qu'il était parfaitement dans son rôle de néophyte ennemi déclaré du siècle. Le seul reproche qu'on pourra lui faire sera d'avoir manqué peut-être de clairvoyance, de n'avoir pas compris que ces désirs de retraite n'étaient pas aussi forts qu'ils paraissaient l'être.

Son intervention, d'ailleurs, fut véritablement bienfaisante en 1656, puisque, durant six années de contradictions, Mlle de Roannez ne regretta pas un seul instant la résolution qu'elle avait prise. Ç'a été de beaucoup la période la plus heureuse de sa vie, et si Pascal ne lui eût pas été enlevé si tôt, elle n'aurait éprouvé ni les défaillances de 1663, ni la chute de 1667, ni les regrets qui suivirent. Si Pascal eût vécu, Mlle de Roannez aurait certainement persévéré comme son frère, qui mourut prêtre de l'Oratoire. Au lieu d'épouser le duc de la Feuillade, elle serait devenue, pour ainsi dire, une religieuse du dehors à Port-Royal des Champs ; elle aurait été la digne émule de Mme de Sablé, de la duchesse de Longueville, de Mlle de Vertus.

LA VIE DE PASCAL PAR Mmo PÉRIER, SA SŒUR

ÉTUDE CRITIQUE D'UN ANCIEN MANUSCRIT

La *Vie de Pascal*, écrite par Mme Périer aux environs de 1667, est encore aujourd'hui la source à laquelle puisent de préférence ceux qui veulent bien connaître l'auteur des *Pensées*. Réimprimée sans cesse, elle est destinée à trouver place dans une infinité d'éditions nouvelles, et par conséquent il importe d'en bien établir le texte. Or cette notice biographique n'a pas été publiée en 1670 par les premiers éditeurs des *Pensées;* ils craignaient de donner lieu par cette publication à des discussions irritantes, et ils ont cru devoir attendre des temps meilleurs. Elle a vu le jour pour la première fois quatorze ans plus tard, en 1684, et c'est un libraire d'Amsterdam, Abraham Wolfgang, qui l'a imprimée sur une copie dont il ne faisait pas connaître l'origine. L'éditeur de 1684 était-il d'accord avec le libraire de Paris, Guillaume Desprez, mandataire de la famille Pascal, ou donnait-il alors ce qu'on appelle généralement « l'inévitable contrefaçon de Hollande ? » il serait difficile de le dire. Toujours est-il que la publication ne souleva point de tempêtes, que Bayle écrivit même alors qu'une telle *Vie* lui paraissait plus convaincante et plus édifiante que cent volumes de sermons, et que Guillaume Desprez, désormais rassuré, joignit cette *Vie de Pascal* à toutes les éditions des

Pensées publiées par lui après 1688. C'est d'après ces anciennes éditions qu'on la donne encore de nos jours ; c'est d'après elles que Sainte-Beuve en a cité des extraits ; ce sont elles qu'ont fidèlement transcrites MM. Havet, Brunschvicg et autres éditeurs de Pascal.

Mais ne peut-on soutenir *a priori* que cet opuscule a dû participer dans une certaine mesure aux graves défauts que la critique moderne reproche aux anciennes éditions des *Pensées* ? N'est-il pas vraisemblable que le premier éditeur a pris avec son texte les libertés grandes que l'on avait prises avec celui de Pascal même, et qu'il a, par exemple, corrigé, embelli, rajeuni, académisé le style de M^me^ Périer ? C'était l'usage au XVII^e^ siècle, et encore au XVIII^e^ ; on n'avait à cet égard aucun scrupule ; on croyait même rendre un service signalé aux auteurs que l'on travestissait ainsi. L'existence du manuscrit autographe et de ses deux copies authentiques a seule permis de reconstituer d'une manière satisfaisante le texte des *Pensées ;* mais on n'a pu exécuter le même travail pour la *Vie de Pascal* parce que le manuscrit original a disparu, et qu'on n'en connaît pas, que je sache, une seule copie ancienne. Ni Sainte-Beuve, ni Victor Cousin, ni M. Faugère n'ont rencontré parmi les innombrables pièces qui leur ont passé sous les yeux un manuscrit quelconque de cette vie de Pascal, et il n'en est pas fait mention dans les catalogues de nos grandes bibliothèques. Et cependant il y a certainement des corrections à faire, et même les éditeurs modernes se sont vus contraints d'en faire quelques-unes. M^me^ Périer avait transcrit deux passages des *Pensées* dont on a les autographes, et ces deux passages ont été fort mal publiés jusqu'en 1842. Dès la première ligne du premier on trouve une faute énorme qui constitue un véritable

non-sens : « Il est injuste qu'on s'attache, quoiqu'on le fasse avec plaisir... » On doit lire, d'après l'autographe, « qu'on s'attache *à moi*. » De même le célèbre passage sur la pauvreté finit dans les anciennes éditions par deux grosses bévues, et c'est d'après l'autographe qu'on a pu les corriger. Il y a, dans ces éditions : «... un homme exempt de tous ces maux par la force de la grâce à laquelle *tout en est dû* (lisez : *toute la gloire en est due*); n'ayant de moi que la misère et l'*horreur* (lisez l'*erreur*). »

Dans ces conditions, l'existence d'une copie ancienne ne saurait manquer de présenter un véritable intérêt, et j'ai eu la bonne fortune de trouver, parmi les papiers de Port-Royal, un manuscrit qui, sans être parfait, offre des garanties d'authenticité et d'exactitude très suffisantes. C'est un petit cahier de vingt-deux pages in-4° intitulé : *La Vie de Monsieur Paschal*, sans autre indication et sans nom d'auteur. Ce manuscrit est à coup sûr de la fin du XVIIe siècle ; l'écriture, qui est fort belle, l'orthographe archaïque, les abréviations, la forme des *v*, tout l'indique de la manière la plus précise, et le filigrane du papier donne la date de 1682. On peut donc, sans risquer de se tromper, affirmer que cette copie a dû être faite aux environs de 1684, c'est-à-dire vers le temps où la *Vie de Pascal* parut pour la première fois en Hollande. Or les bévues signalées plus haut ne se rencontrent pas dans la copie en question, nous y lisons : « Il est injuste qu'on s'attache *à moi*;... *toute la gloire* en est due... la misère et l'*erreur*, » et c'est là un témoignage en faveur de cette copie.

Encouragé par ce premier résultat, j'ai comparé le texte du manuscrit avec celui des éditions, et, sauf de rares exceptions, j'ai constaté qu'il leur est très

supérieur à tous les points de vue. Le style en est plus simple, plus familier, plus négligé ; c'est bien l'œuvre d'une femme de la plus rare distinction, mais qui avait appris de son directeur à ne porter et à ne faire porter à ses enfants, suivant une expression de sa fille Marguerite, « ni or, ni argent, ni rubans de couleur, ni frisure, ni dentelle. » On y lit par exemple, et dès la première page, des phrases comme celle-ci que les anciens éditeurs ont modifiée : « Il donna des marques d'un esprit *tout* extraordinaire pour les petites réparties qu'il faisait *tout à fait* à propos... Mon père se retira à Paris, *où il* nous mena tous et y établit sa demeure. » La salle où, d'après les imprimés, le jeune Pascal allait parfois *se divertir* est dans le manuscrit une salle où il avait accoutumé *de jouer*. La machine arithmétique, qui sert, d'après les imprimés, à faire des *supputations*, ne fait d'après le manuscrit que de simples *opérations*. Et c'est la même chose depuis le commencement jusqu'à la fin.

Mais ce qui est bien plus important que les nuances de style, ce sont les modifications qui portent sur le sens même des phrases, et notre manuscrit nous fournit à ce sujet beaucoup de leçons très heureuses ; on en jugera par les quelques exemples que voici. Nous lisons dans les éditions (éd. Havet, p. LXIV) : « Après ces connaissances, mon père lui en *donna* d'autres ; il lui parlait souvent des effets extraordinaires de la nature, comme de la poudre à canon et *d'autres* choses qui surprennent quand on les considère. Mon frère prenait grand plaisir à *cet entretien*. » Ne voit-on pas ce que ce passage gagne en précision si l'on substitue, grâce au manuscrit, *donnait* à *donna ; des autres* à *d'autres ;* et surtout si l'on écrit, au pluriel, *ces entretiens?* Il

s'agit en effet de choses qui se répétaient fréquemment ; c'étaient des entretiens de tous les jours.

Ailleurs (éd. Havet, p. LXXIII), il est question de l'amour de Pascal pour toutes les vérités de la foi, « soit pour celles qui regardent la soumission de l'esprit, soit pour celles qui regardent la pratique *dans le monde*. » Les commentateurs seraient sans doute fort embarrassés pour expliquer ces trois derniers mots ; leur embarras cessera s'ils lisent avec le manuscrit : « la pratique dans la morale » ; c'est bien ainsi que devait penser et agir l'auteur des *Provinciales*, le moraliste de Port-Royal.

Pascal auteur d'une apologie du christianisme se proposait, disent les anciennes éditions (éd. Havet, p. LXXIV), de réfuter « les principaux et les plus *faux* raisonnements des athées. » Mais à ses yeux tous leurs raisonnements sont faux et ceux qui paraissent tels sont les moins difficiles à réfuter ; qui ne voit ce qu'on gagne à lire avec le manuscrit « les principaux et les plus *forts* ? »

Mme Périer, voyant l'extrême délicatesse de son frère sur la pureté, dit dans les anciennes éditions (éd. Havet, p. LXXXII) : « J'en étais même dans la *crainte*, car il trouvait à redire à des discours... que je croyais innocents. » Gilberte Pascal, une sœur aînée, ne *craignait* pas son frère ; d'après le manuscrit elle était simplement dans la *contrainte*, ce qui est l'expression tout à fait juste.

Ailleurs (éd. Havet, p. LXXXIII), on dit que Pascal s'observait *régulièrement* sur les amitiés même les plus innocentes ; le manuscrit dit *religieusement*, et cette fois encore il a raison.

Parfois aussi la leçon donnée par les anciennes édi-

tions prête à Mme Périer, et subsidiairement à Pascal même, de véritables sottises que la lecture du manuscrit permet de leur épargner à tous deux. Pascal avait, lisons-nous dans les imprimés (éd. Havet, p. LXXXV), « un si grand zèle pour la *gloire* de Dieu qu'il ne pouvait souffrir qu'elle fût *violée* en quoi que ce soit; c'est ce qui le rendait si ardent pour le service du roi... » On ne voit pas bien ce que le service du roi de France peut avoir à démêler avec la *gloire* de Dieu. Il ressort de ce passage même que Pascal se serait considéré comme criminel si, étant né citoyen de la république de Venise, il contribuait à y mettre un roi. Et d'ailleurs la *gloire* de Dieu peut-elle jamais être *violée?* Lisons donc, avec le manuscrit : « Il avait un si grand zèle pour l'*ordre* de Dieu qu'il ne pouvait souffrir *qu'il fût violé* en quoi que ce soit. » C'est la véritable leçon, et la preuve en est qu'on lit quelques lignes plus bas : « On ne peut s'opposer [à la puissance royale] sans résister visiblement *à l'ordre de* Dieu[1]. »

Quand Jacqueline mourut en 1661, à l'âge de trente-six ans, son frère se contenta de louer Dieu, disent les imprimés (éd. Havet, p. LXXXIII), « de ce qu'il l'avait si *fort* récompensée... » Pourquoi *fort?* Ne faut-il pas, avec le manuscrit, écrire *si tôt ?* L'imprimeur a mal lu le mot qui était écrit *tost*.

Enfin, car on doit éviter d'avoir trop longuement raison, nous lisons tout à fait à la fin de cette *Vie* si touchante que Mme Périer avait un extrême déplaisir de voir son frère « mourir sans *le Saint-Sacrement* après *l'avoir demandé* si souvent avec tant d'instances »

[1] C'est la traduction littérale de ce passage de saint Paul (*Ep. aux Romains*, XIII, 2) : Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.

(éd. Havet, p. XCII). Jamais une personne de piété ne s'est exprimée de la sorte ; aussi le manuscrit porte-t-il : « mourir *sans sacrements* après *les* avoir *demandés,* » et quelques lignes plus bas il est question des deux sacrements d'eucharistie et d'extrême-onction qui furent effectivement administrés à Pascal la veille de sa mort.

Ces quelques exemples suffiront sans doute à démontrer l'importance du manuscrit de 1684, et par conséquent il peut y avoir avantage à le substituer, dans les futures éditions de Pascal, au texte désormais suspect de l'édition d'Abraham Wolfgang.

Quant à l'orthographe de la copie, je ne vois pas que l'on ait intérêt à la conserver. Tout le monde sait qu'au XVIIe siècle l'orthographe n'avait aucune fixité, et il n'est pas utile de transcrire fidèlement des formes comme *s'apelloit*, *surprennoint*, *menna*, *retraitte*, *elleuer*, *destourné*, *affectioné*, etc. Et pourtant c'est grâce à cette orthographe si capricieuse qu'il me sera possible de corriger pour finir un texte de Pascal lui-même, un des plus célèbres, un de ceux qui ont le plus exercé la sagacité des linguistes et des critiques. On lit dans toutes les éditions des *Pensées* et dans l'autographe même de Pascal : « Ce que Montaigne a de bon ne peut être acquis que difficilement. Ce qu'il a de mauvais, j'entends hors les mœurs, *peut* être corrigé en un moment, si on l'eût averti qu'il faisait trop d'histoires et qu'il parlait trop de soi. » Que n'a-t-on pas dit et écrit sur cette étrange construction « *peut* être corrigé si on *l'eût* averti ? » Or on lit dans notre *Vie* manuscrite un passage qui permet, sans toucher le moins du monde au texte de Pascal, de corriger une faute de lecture, ou plutôt une faute de logique de tous les éditeurs qui

impriment les *Pensées* avec l'orthographe du XIXe siècle : « Comme on ne *s'accommoda* pas avec ces personnes-là [dans l'affaire des carrosses], il ne *peut* exécuter cette résolution. » *Il ne peut* est ici l'équivalent de *il ne put*, et par conséquent rien n'empêche de dire au sujet de Montaigne : « Ce qu'il a de mauvais *put* être [*aurait pu* être] corrigé si on l'eût averti... » La construction de Pascal serait un pur latinisme, comme dans ce texte de saint Luc (XXIV, 26) : Nonne *hœc oportuit* pati Christum ? ou comme dans cet hémistiche du quatrième livre de l'Énéide :

Tum *decuit* cum sceptra dabas.

L'irrégularité qui trouble le lecteur disparaît du coup, la construction est normale puisqu'on écrivait *veu*, *receu*, etc., et même elle offre quelques analogies avec celle-ci qu'on trouve dans la dix-huitième *Provinciale* : « Ne vous imaginez pas que ce fût (que ce serait ou que c'eût été) manquer de respect au Saint-Siège que de représenter au pape, etc. »

Hors de là, l'orthographe de la copie ne présente pas un intérêt véritable, et il ne faut pas compliquer les choses ; c'est bien assez que ce manuscrit permette de rectifier plus de 400 erreurs de détail que l'édition de Hollande et celles qui l'ont reproduite semblent avoir imputées à tort à la sœur de Pascal [1].

[1] Le texte complet de la vie de Pascal a été publié avec indication des variantes dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 5e année, n° 4. Paris, librairie Armand Colin.

BOSSUET ET LES JANSÉNISTES

On ne saurait concevoir de situation plus difficile que celle de Bossuet au XVII^e^ siècle entre les jansénistes et les jésuites : chrétien d'esprit et de cœur si jamais il en fut, mais nullement homme de parti, Bossuet a toujours cherché la vérité au milieu des exagérations qui la défigurent, et il a marché droit à elle sans vouloir écouter ni les rigoristes exagérés, ni les docteurs du relâchement. Sollicité toute sa vie par les uns et par les autres, il a repoussé leurs avances pour conserver le dogme et la morale dans leur pureté primitive, et rien peut-être ne lui assure avec plus de raison le beau titre de Père de l'Église. Mais il arrive ordinairement aux modérés de mécontenter les partis qui ne peuvent les attirer à eux, et Bossuet n'a pas échappé à cette loi générale : Port-Royal ne l'a jamais admis dans ses nécrologes parmi les *Amis de la vérité*, et les jésuites du XVII^e^ siècle, comme les ultramontains fougueux de nos jours, ont voulu flétrir sa mémoire en le traitant pour ainsi dire de janséniste honteux. Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher quelles furent à différentes époques les relations de Bossuet avec les augustiniens de Port-Royal ; quelques documents inédits fort importants nous permettront de jeter un peu de lumière sur ce sujet obscur.

Ce fut le 4 décembre 1662 que Bossuet se prononça

pour la première fois en chaire sur la question, si vivante alors, des Cinq propositions ; il évitait soigneusement d'y faire allusion dans ses discours, et les messieurs de Port-Royal venaient entendre avec ravissement un prédicateur si éloquent et si sage ; mais il fut bien obligé d'en parler en faisant l'oraison funèbre du P. Bourgoing, général de l'Oratoire. Les affaires du jansénisme avaient cette année même troublé profondément la docte congrégation : trois oratoriens, les PP. Seguenot, Juannet et du Breuil, s'étaient vu exiler à l'instigation des jésuites, sous prétexte qu'ils étaient jansénistes, et ces malheureux n'avaient obtenu leur rappel qu'à des conditions humiliantes, en signant le Formulaire d'Alexandre VII et en promettant de signer tout ce qu'on voudrait. A la suite de cet éclat, l'assemblée générale de l'Oratoire avait décidé « que ceux « d'entre ses membres qui seraient convaincus de « jansénisme seraient exclus de la congrégation, mais « que l'on chasserait également ceux qui en accuse- « raient témérairement leurs frères [1]. » Il était donc bien difficile à Bossuet de parler du P. Bourgoing sans faire allusion à ces événements qui dataient de quelques semaines à peine ; on va voir avec quelle franchise l'orateur s'exprima en cette circonstance.

Les derniers éditeurs de ses œuvres citent complaisamment quelques lignes de cette oraison funèbre pour accabler Port-Royal sous les coups de Bossuet [2], mais ils ne soupçonnent pas que la pusillanimité coupable de ceux qui possédaient le manuscrit original,

[1] Mémoires manuscrits de Godefroi Hermant, xxx, 1.

[2] « Soyez bénie de Dieu, sainte compagnie ; entrez de plus en plus dans ces sentiments, éteignez ces feux de division, ensevelissez sans retour ces noms de parti... »

en 1778, nous a dérobé quelques lignes, peut-être une page entière, dont il faut déplorer la perte. Écoutons plutôt le chanoine Hermant, cet historien sévère et intègre dont les mémoires inédits sont une mine si riche, et nous saurons si, en 1662, Bossuet pouvait être considéré comme janséniste :

« Les PP. de l'Oratoire, voulant honorer la mémoire de leur défunt général, le P. Bourgoing, dans leur maison de Saint-Honoré, employèrent M. l'abbé Bossuet, docteur de Navarre, pour relever dans un service solennel par une harangue funèbre le mérite de ce prêtre, qui était mort pour les fonctions de sa charge plusieurs années avant sa mort. Ce prédicateur, qui avait déjà acquis beaucoup de réputation dans le monde par son éloquence, ne manqua pas d'y faire entrer le jansénisme, comme si les plus excellents discours qui se prononçaient en ce temps-là eussent été fades sans cet assaisonnement. Il déclama contre les disciples de saint Augustin en leur donnant le nom de *novateurs qui, par des chicanes inouïes, afin de se soustraire de l'obéissance des souverains pontifes, demandèrent en quel endroit sont les Propositions dans un livre,* et dit *qu'il n'y avait qu'à répondre qu'elles étaient dans tout le livre, et que tout le livre n'était que ces Propositions.* C'était néanmoins un mystère assez inouï que ces Propositions se trouvassent dans tout ce livre, et qu'on n'en eût pu encore marquer aucun [endroit] en particulier où on les pût rencontrer, depuis tant de temps que l'on disputait de cette matière. Mais M. l'abbé Bossuet s'aplanissait un chemin qui le conduisait aux dignités de l'Eglise, quoique avant de parvenir à ces grands emplois, il dût encore trouver dans la suite quelque pierre d'achoppement. Un prêtre de la congrégation de l'Oratoire dit, quelques jours après, à M. Brousse, que cet abbé avait excellé en une chose, savoir d'avoir bien su dorer les vertus de leur défunt général et d'avoir passé ses défauts sous silence [1]. »

[1] Mémoires manuscrits, xxx, 8.

Plus libéral et plus scrupuleux que les éditeurs de 1778, le savant historien de Port-Royal n'a pas balancé à consigner dans ses mémoires un jugement qui lui faisait beaucoup de peine ; ce n'est pas lui qui eût retranché sciemment une seule ligne d'un si grand écrivain.

Quant à Bossuet, on voit par ce curieux passage quelle était alors son opinion sur la question tant débattue du *fait* de Jansénius : il croyait à l'hétérodoxie de l'évêque d'Ypres, et voulait que tout le monde y crût avec lui. C'est pour cette raison qu'il intervint d'une manière si active dans la lutte, en 1664, et qu'il ne négligea rien pour amener à composition les religieuses de Port-Royal. Ainsi Bossuet n'était rien moins que janséniste, et les trop fameuses Propositions n'eurent point de plus grand adversaire ; mais s'il était l'auxiliaire des jésuites en cette circonstance, il s'unissait bien plus volontiers aux vertueux solitaires de Port-Royal pour rejeter au loin ce qu'il nommait dans son mâle langage les « ordures des casuistes. » Il applaudissait aux *Provinciales* et flétrissait en Sorbonne l'infâme *Opusculum* du jésuite Matthieu de Moya ; il traitait rudement les docteurs relâchés dans sa belle oraison funèbre de Nicolas Cornet et refusait de condamner le *Nouveau Testament*, traduit par Le Maître de Sacy. Enfin, lorsque la paix de l'Église eut été signée, c'est-à-dire en 1668, il se réconciliait pleinement avec ceux que Clément IX et Louis XIV défendaient d'appeler jansénistes. Nous en avons des preuves nombreuses par ses relations d'amitié avec Arnauld, Nicole, et les autres messieurs ; mais voici une lettre de l'évêque de Condom à l'abbé de Haute-Fontaine, Guillaume Le Roi, qui montre en

quelle estime Bossuet tenait alors un ecclésiastique « très grand disciple de saint Augustin. »

Bossuet, dans une première lettre imprimée depuis longtemps [1], avait exhorté Le Roi à ne point publier une vigoureuse *Dissertation* qui relevait des torts assez graves de l'abbé de Rancé ; Le Roi s'empressa de répondre au prélat, et lui écrivit entre autres choses : « J'ai reçu, monseigneur, avec tout le respect et toute la déférence que je vous dois, ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire touchant la lettre de M. l'abbé de la Trappe et l'éclaircissement que j'ai fait ensuite ; j'espère que Dieu me fera la grâce d'observer religieusement ce silence que vous me recommandez avec tant de bonté, et dont l'observation me paraît si recommandable dans les conjonctures présentes... »

Bossuet, charmé, répondit à son tour, et voici sa lettre, que j'emprunte à une copie manuscrite du XVIII[e] siècle ; la première lettre du grand évêque se trouve dans le même recueil, copiée avec une fidélité parfaite :

A Fontainebleau, ce 5 sept. 1677.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec joie et reconnaissance les marques de bonté que vous me donnez ; vous m'avez renouvellé un souvenir qui m'est bien cher, qui est celuy de M. votre neveu [2]. J'ay toujours eu regret de ne l'avoir point vu dans sa dernière maladie ; mon attachement icy m'en empêchoit, mais ne m'otoit pas la douleur de luy manquer

[1] Édit. Lachat, XXVI, 204.

[2] Ce neveu, du nom de Le Roi, comme son oncle, était mort en 1673 ; il paraît par la lettre de l'abbé de Haute-Fontaine que Bossuet avait « exercé envers ce neveu, jusqu'à la fin de sa vie, une extrême bonté et une extrême charité. »

en cette occasion. Je loüe Dieu, monsieur, de la s^to résolution qu'il vous donne de garder sur le sujet de la lettre un silence éternel : il sera agréable à Dieu et aux hommes. Je souhaite qu'il se présente quelque occasion de vous embrasser, et je demeure en attendant, avec tout l'attachement possible,

« Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. B., E. DE CONDOM.

« M. l'abbé Le Roy[1]. »

On vient de voir que Bossuet, quoique fort opposé à la doctrine des Cinq propositions, professait une estime

[1] Revue sur l'original par M^lle de Téméricourt, possesseur des papiers de Port-Royal après 1709. — Je profite de l'occasion pour transcrire ici une autre lettre de Bossuet qui ne figure point dans les éditions complètes de ses œuvres. Elle est postérieure de beaucoup et relative à un objet tout différent, car il s'agit de M^lle de la Vallière, que l'évêque de Meaux considéra toujours comme sa fille. Je l'ai copiée sur l'autographe, qui s'est trouvé dans les papiers de Grégoire ; on lit cette note au crayon en tête de la lettre : « *Cinq lettres de la main de M. Bossuet relatives à une nièce de M^e de la Vallière,* » et celle qu'on va lire porte le n° 2 ; les autres ont disparu.

†

« A Germigny, 8 août 1693.

« Voilà madame une lettre de M^e de la Vallière qui vous est obligée au dernier point de la grace que [vous] voulez bien luy faire de recevoir M^lle sa nièce. Elle me mande qu'on poura vous la mener dans la semaine prochaine et qu'apparemment M^e la princesse de Conti chargera M^e la comtesse de Buri de cette conduite. Quoiqu'il en soit madame nous vous devons beaucoup de remerciements et je vous les fais de tout mon cœur. Je ne vous dirai rien d'avantage de cette affaire dont je suppose que M^e de la Vallière vous instruit dans la lettre que j'ay l'honneur de vous envoyer. Continuez moi madame celuy de vostre amitié et asseurez-nous que j'y réponds comme je dois.

† J. BENIGNE, E. de Meaux.

« M^e de Faremoustier. »

très vive pour les prétendus jansénistes ; nous allons maintenant voir ce prélat, que le chanoine Hermant, dans son amertume, accusait de se frayer un chemin vers les dignités de l'Église en dénigrant les disciples de saint Augustin, sacrifier un des plus beaux évêchés de France à cette même estime pour des hommes cruellement persécutés. Ce fait curieux est absolument inconnu des historiens de Bossuet et même de M. Floquet ; j'ose espérer qu'il apparaîtra dans toute son évidence, grâce aux journaux manuscrits de Port-Royal et à quelques autres documents inédits de la même époque.

C'était en 1679 : la mort de M^me^ de Longueville avait rallumé la guerre, et Port-Royal recommençait à être persécuté par les jésuites avec une véritable rage. L'évêque de Beauvais, Choart de Buzenval, étant venu à mourir, le Dauphin pria son père de nommer Bossuet à cet évêché qui était comté-pairie et, par conséquent, très demandé ; mais il fut refusé. Le fait a été signalé par Lamartine dans sa *Biographie de Bossuet*, et M. Floquet s'est demandé, sans pouvoir trouver de réponse satisfaisante, pourquoi l'ancien évêque de Condom ne put obtenir ce siège que Bussy et M^me^ de Scudéry lui croyaient réservé. La seule explication que l'on ait cru pouvoir donner de ce refus singulier, c'est que Bossuet n'était pas d'assez noble race ; ce n'est pas la bonne, et il faut chercher dans l'estime de Bossuet pour les jansénistes la cause principale de cette exclusion.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans les journaux manuscrits de Port-Royal pour l'année 1679, journaux précieux que Sainte-Beuve n'a pu consulter à loisir, car il en a tiré bien peu de chose :

« Le roi a dit qu'il veut donner (à Beauvais) un évêque qui permette de danser. On fait de grandes brigues... Mgr le Dauphin a demandé cet évêché pour M. de Condom, son précepteur. Mais il ne plaît ni à M. de Paris ni au P. de la Chaise ; ainsi le roi a répondu à Mgr le Dauphin qu'il avait encore besoin d'un précepteur. Il lui a répondu : « Il est vrai, sire, et c'est pour cela que je demande Beauvais, parce qu'étant plus proche, M. de Condom pourra encore être assez près de moi étant évêque. » Le roi n'a rien répondu, mais son silence est un refus. » (*Journal manuscrit de Port-Royal*, juillet 1679.)

« M. de Condom a dit qu'il n'aurait pas l'évêché de Beauvais, qu'il n'était pas assez destructeur pour cela. M. de Noyon le demande à genoux. » (*Ibid.*, août.)

« M. de Condom a appris par la bouche du roi qu'il ne lui avait point donné l'évêché de Beauvais parce qu'on avait cru qu'il ne voudrait pas écraser tous les jansénistes; ce fut son propre terme. A quoi M. de Condom répondit que personne n'avait plus d'envie de plaire à Sa Majesté que lui, mais qu'il y avait des choses que la conscience ne permettait pas de faire. La conversation en demeura là. » (*Ibid.*, août 1679.)

(*Extrait d'une lettre de Mme de S. L.*)[1].

« Nous avons appris une particularité très considérable sur ce sujet, qui est omise dans cette lettre, savoir que M. de Paris avait eu, on ne sait comment, deux lettres de MM. de Beauvais, dont l'un est M. Hermant, dans lesquelles ils témoignaient qu'il n'y avait que M. de Condom qui pût remplir la place de feu M. de Beauvais et soutenir le bien qu'il avait établi. Sur cela, M. de Paris, qu'on appelle la bête de M. de Condom, a fait valoir ces lettres au roi et lui a prouvé par elles que M. de Condom était regardé comme un soutien et un protecteur du jansénisme. M. de Condom a su cela et en est extrêmement piqué contre M. l'archevêque, et lorsque Sa Majesté lui dit ce qui est rapporté dans la lettre de Mme de S.-L., et

[1] Sans doute Mme de Saint-Loup, que Sainte-Beuve appelle la grande nouvelliste de Port-Royal.

qu'il lui eût fait la réponse qui y est aussi marquée, il ajouta que si les gens qui avaient parlé à Sa Majesté de cette affaire pouvaient lui rendre suspecte une personne qui était aussi connue de Sa Majesté qu'il avait l'honneur de l'être, et qui avait donné autant de preuves de sa fidélité et de son attachement à son service, qu'assurément il n'y avait rien qu'ils ne pussent imposer à des personnes qui n'étaient point connues de Sa Majesté, et qui n'avaient point donné les mêmes marques d'attachement. Le roi ne répondit rien du tout à cela, mais il dit seulement à M. de Condom qu'il se présenterait d'autres occasions où il lui ferait voir qu'il ne l'oubliait pas et qu'il le considérait. » (*Ibid.*, août 1679.)

« M. le chancelier ayant su ce qui s'était passé touchant l'exclusion de M. de Condom pour l'évêché de Beauvais et la nomination de M. de Marseille, dit tout haut devant plusieurs personnes qu'il ne savait à la fin quelle folie ne ferait point faire cette chimère du jansénisme, et qu'il avait peur que, sous ce prétexte, la religion ne vînt à périr en France. » (*Ibid.* septembre.)

Un des confesseurs de Port-Royal, Claude de Sainte-Marthe, n'est pas moins précis dans quelques-unes de ses lettres à l'abbé de Pontchâteau recueillies et recopiées avec le plus grand soin par M^lle^ de Téméricourt au commencement du XVIII^e^ siècle. Voici quelques extraits de ces lettres :

« On dit que M. de Condom est exclu de l'évêché de Beauvais, quoique M. le Dauphin l'ait demandé pour lui, parce qu'il ne hait pas les jansénistes. » (4 août.)

« On a cru qu'il y avait apparence que messieurs du chapitre de Beauvais souhaitent fort pour leur évêque M. de Condom. Là-dessus on a supposé deux lettres écrites de Beauvais, où deux chanoines avaient écrit que dans la désolation où le diocèse était, ils n'avaient d'autre consolation que d'espérer que M. de Condom serait leur évêque. Ces lettres ne manquent point de tomber entre

les mains de M. l'archevêque et d'être montrées à Sa Majesté, et la conséquence qu'on en tire, c'est qu'il leur en faut donner un qu'ils ne souhaitent pas; et on a vérifié, à ce que l'on dit, que ces lettres sont fausses. Cependant elles n'en sont que meilleures, car elles disent tout ce qu'il faut qu'elles disent. » (7 septembre.)

« La voix publique donnait cet évêché à M. de Condom, et la raison qu'on lui a dite à lui-même de ce qu'il ne l'avait pas obtenue, c'est qu'on a jugé qu'il ne voudrait pas *écraser* tout ce qu'il y avait de jansénistes dans le diocèse. »

Enfin, le journal manuscrit de Mathieu Feydeau, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale, complète encore ces renseignements déjà si précis :

« L'évêché de Beauvais étant comté-pairie d'un revenu considérable, à la porte de la cour, ne manqua pas d'être bien brigué. M. le Dauphin le demanda au roi pour M. de Condom, son précepteur, mais il fut refusé. On me mande que le sujet de cette exclusion est une lettre de M. Tristan ou Hermant à M. de Condom, qu'on avait interceptée, où on lui marquait le désir que les gens de bien avaient qu'il fût leur évêque dans l'espérance qu'il conserverait et maintiendrait le bien et la paix que son prédécesseur y avait établis, et qu'il ne s'éloignerait pas de son esprit. » (Juillet 1679.)

Il fallait que l'estime et la sympathie de Bossuet pour les jansénistes fussent bien grandes puisqu'il refusait si catégoriquement de les réduire, lui qui ne supportait pas la contradiction en matière de doctrine et qui n'hésitait pas à recourir au bras séculier pour défendre l'Église[1].

[1] En voici une preuve nouvelle que j'emprunte à une lettre, inédite également, que l'abbé de Pontchâteau écrivait en 1687 à sa sœur Mme d'Epernon ; je cite volontiers ce court fragment pour

Il n'a pas voulu se faire le persécuteur de Godefroi Hermant et d'une partie considérable du chapitre de Beauvais, parce qu'il ne considérait point ces austères disciples de saint Augustin comme des jansénistes au mauvais sens de ce mot; il les savait opposés de toute leur âme à la doctrine désolante que contiennent les Cinq propositions, et il ne jugeait pas la question du *fait* de Jansénius assez grave pour motiver d'injustes rigueurs. Bossuet d'ailleurs, on peut s'en convaincre en lisant attentivement ses œuvres, ne tarda pas à

montrer que ces « cruels » jansénistes n'étaient pourtant pas tous des monstres d'intolérance :

« ..... J'ai appris l'histoire du P. Mège; M. de Meaux, qui est un des approbateurs du livre de M. de la Trappe, ayant appris qu'il paraissait un livre d'un P. bénédictin qui parlait contre celui de M. de la Trappe, alla s'en plaindre au général, qui lui donna le P. Mège au lieu du livre qu'il demandait. Mais ce prélat ayant emmené avec lui le P. Mège à la campagne et ayant fort disputé l'un contre l'autre, il ne fut pas satisfait du bénédictin, de sorte qu'à son retour il alla chez M. de la Reynie et chez M. le chancelier pour faire supprimer le livre du P. Mège. On alla donc chez le libraire, qui laissa enlever tout ce qu'il avait d'exemplaires, disant en même temps qu'on était venu trop tard parce qu'il avait déjà débité la moitié de l'édition. Cela est bon, car il y en a donc déjà par le monde, et on en pourra avoir. J'avais appris que le P. Mège avait fait des commentaires sur la règle, et je voulais les acheter sans savoir qu'il y fût parlé de M. de la Trappe. Mais quoique j'aie pu vous dire de ceux qui écrivaient contre cet abbé pour soutenir les relâchements contre lesquels il a parlé, je vous avoue néanmoins que ces manières violentes me déplaisent. Elles ne font point du tout un bon effet; naturellement on se révolte contre ceux qui agissent de la sorte, et on croit qu'ils emploient ces moyens au défaut de la raison qui n'est pas de leur côté; la suppression d'un livre donne une envie enragée de le voir, et tel qui n'aurait jamais su que le P. Mège a écrit contre M. de la Trappe en voudra présentement être éclairé et voir son livre. Ce n'est pas l'inquisition de Goa, mais en vérité cela n'est guère raisonnable. Un moine défend sa pinte de vin et ses autres adoucissements; qu'on lui réponde, à la bonne heure, et qu'on ne prenne pas ces voies qui ne sont pas propres à persuader les gens, au moins ceux qui sont comme moi. »

voir clair dans toute cette affaire; le jansénisme n'était pas à ses yeux un fantôme, une sorte de spectre rouge qu'on agitait pour effrayer les simples; mais il savait bien que les jésuites avaient intérêt à exterminer des adversaires aussi savants que pieux, et il agissait en conséquence de ce beau principe posé par lui-même dans sa lettre au maréchal de Bellefonds : « J'ai appris « de l'Apôtre à ne point trahir la vérité, et aussi à ne « point donner d'occasion de troubles à ceux qui en « cherchent[1]. »

C'est donc calomnier Bossuet que de prétendre, comme l'a fait un chanoine de Meaux, l'abbé Réaume, que le grand évêque fut un partisan secret du jansénisme ; sa vie tout entière proteste contre cette calomnie; et d'autre part il est bien évident qu'en 1679 et durant les années qui suivirent, Bossuet témoigna plus que de l'estime à Le Maître de Sacy, à Nicole et autres prétendus jansénistes. Comment donc concilier ces dispositions qui semblent si contraires? Un rapide coup d'œil jeté sur l'ensemble de la vie de Bossuet va nous permettre d'élucider cette question. Élève de Nicolas Cornet, il a toujours taxé d'hérésie l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres ; il allait même, nous l'avons déjà vu, jusqu'à dire que les Cinq propositions sont partout dans cet ouvrage, qu'elles sont l'âme du livre. Il a signé sans hésiter le formulaire d'Alexandre VII, et il conseillait à tout le monde, même aux religieuses de Port-Royal, de le signer à son exemple. Il blâmait Arnauld « un si grand homme! » d'avoir passé sa vie à chicaner sur la question de fait, et de s'être constitué ainsi « fauteur d'hérésie. » En 1700 comme en 1660, il

[1] Ed. Lachat, XXVI, p. 210.

s'élevait fortement contre la doctrine de l'*Augustinus*, et il en poursuivait à nouveau la condamnation. Il est difficile d'être plus antijanséniste.

Mais si l'évêque de Meaux n'a jamais été janséniste, a-t-il du moins « favorisé la secte, » comme on l'en accuse ? Avant de répondre à cette question, on devrait bien nous donner quelques éclaircissements préalables, car le monde devient méfiant, comme disait Pascal, et beaucoup de savants modernes — des laïques bien entendu, — se demandent aujourd'hui ce que c'est au juste que le jansénisme. Singulière hérésie, disent-ils, car on n'y trouve ni hérésiarque, ni sectateurs. Jansénius, avant de mourir, a soumis son livre à l'Église et accepté par avance le jugement doctrinal qui pouvait intervenir. Ultramontain déterminé, il croyait à l'infaillibilité du pape, et c'est à lui personnellement qu'il soumettait son livre ; donc il n'a pas l'obstination qui, au dire des théologiens, distingue l'hérésie de la simple erreur. Voilà pour le chef, et l'on sait que le premier soin de tout bon janséniste est de rejeter avec horreur la doctrine décourageante qu'on attribue à Jansénius. Pascal, Arnauld, Nicole, Quesnel, Duguet et *tutti quanti* n'ont jamais cessé de dire que les propositions condamnées par Innocent X étaient hérétiques ; ils ont déclaré cent fois qu'ils les condamnaient où qu'elles fussent, et lorsque Clément IX admit la distinction si naturelle du fait et du droit, tous les prétendus jansénistes ont signé le formulaire ; ils ont condamné les propositions, sauf à garder respectueusement le silence quand on leur disait que ces propositions étaient dans Jansénius.

Évidemment Bossuet n'a pas favorisé une secte qui n'existait pas ; mais s'il n'y a jamais eu de véritables

jansénistes, il y avait au temps de Bossuet un assez grand nombre d'augustiniens, de sectateurs de saint Augustin, d'adversaires déclarés du jésuite Molina, et il est bien difficile d'établir que Bossuet n'a pas favorisé ces gens-là. A dater de 1668 il a toujours été des leurs, et il leur a témoigné en toute circonstance beaucoup d'estime et beaucoup d'affection. Lorsque Clément IX eut rendu la paix à l'Église parce que les jésuites furent alors tenus en dehors des négociations, Bossuet fut au premier rang de ceux qui tendirent les bras aux solitaires de Port-Royal. Cette paix de l'Église, que les disciples de Molina violèrent aussitôt, il l'observa fidèlement durant les trente-cinq dernières années de sa vie. On ne trouverait pas dans tous les écrits de ce Père de l'Église qui a tant parlé de la grâce, un mot de blâme pour le coryphée du prétendu jansénisme, pour Pascal. En 1669, il conseillait au futur cardinal de Bouillon la lecture des *Provinciales*, « dont quelques-unes ont une grande force, et toutes une extrême délicatesse. » Vingt-cinq ans plus tard, il invita ironiquement Fénelon à « ramener les grâces des Provinciales, » et l'anecdote que rapporte Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV* doit être vraie. Bossuet aurait voulu avoir fait les *Provinciales*, non pas à titre de littérateur, car ce grand écrivain n'a jamais connu la vanité d'auteur, mais à titre de moraliste et de théologien.

Arnauld, qui n'était pas payé pour juger favorablement les évêques, rendait justice à Bossuet ; il lui reprochait seulement ce qu'il a appelé dans une de ses lettres un *verumtamen* ; il regrettait que Bossuet n'eût pas le courage de parler fortement au roi pour lui démontrer l'innocence de ses amis. Directeur de con-

science, Bossuet permettait à Mesdames de Luynes et d'Albert la lecture des *Lettres spirituelles* de Saint-Cyran, et je sais de source certaine que jusqu'à la mort de l'évêque de Meaux l'admirable La Vallière lisait avec délices les ouvrages de Port-Royal, qu'on lui interdit ensuite à sa grande désolation. Les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, formées par lui, ont appelé de la bulle *Unigenitus* avec une énergie comparable à celle des religieuses de Port-Royal, et elles ont souffert en plein XVIII[e] siècle une persécution analogue. En 1679, on vient de le voir, Bossuet ne fut pas nommé à l'évêché de Beauvais parce qu'il refusa d'écraser les jansénistes qui pullulaient dans ce diocèse.

Vers le même temps, lorsque les oratoriens affolés signèrent sous la pression des jésuites une déclaration moliniste, M. de Condom « leur lava la tête, » au dire d'un contemporain bien informé, M. de Pontchâteau ; il leur reprocha vivement d'abandonner la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace par elle-même. Il appela dans son diocèse, pour lui confier les importantes fonctions de théologal, le chanoine Treuvé, augustinien déterminé, qui mourut appelant[1] ; et plus tard les curés du diocèse de Meaux qui appelèrent de la bulle *Unigenitus* se réclamèrent des enseignements de Bossuet. Voici le passage le plus saillant de leur lettre

[1] En 1679, avant d'être appelé à Meaux par Bossuet, Treuvé s'exprimait ainsi dans une lettre inédite à l'abbé de Haute-Fontaine : « ... Nous avons ici la copie d'une grande lettre écrite par M. l'abbé de la Trappe à M. le maréchal de Bellefonds, qui est fort bonne et fort mauvaise en même temps. Ce qui regarde la morale y est fort bon. L'endroit du Formulaire me paraît misérable et indigne d'un homme qui sait apparemment bien qu'il a blessé la vérité en signant comme il se glorifie de l'avoir fait. » Voilà l'homme que Bossuet a choisi pour prêcher et pour enseigner la théologie dans son diocèse.

au Régent : « Enfants spirituels du grand Bossuet, nous sommes partisans de la grâce efficace par elle-même, de la prédestination gratuite, de la doctrine des Saintes Écritures, de la tradition et de nos libertés gallicanes, comme de vérités dont nous avons juré la défense dans ces assemblées synodales et dans ces conférences ecclésiastiques où il nous instruisait comme un père par ses bontés, comme un docteur par ses lumières supérieures, et comme un évêque qui nous donnait de l'attrait pour le saint ministère et pour toutes nos fonctions...[1] » C'est lui enfin qui, dans ses *Méditations sur l'Évangile*, s'est prononcé si nettement en faveur de Port-Royal persécuté ; il est allé jusqu'à dire : « La régularité passe pour rigueur, on lui donne un nom de secte, » et il a dit encore : « Il faut s'attendre à être persécuté, quand Dieu le veut, par une autorité sainte... Je ne sais pour qui j'écris ceci, et je n'ai aucune vue ; mais afin qu'on ne pense pas que je me figure des chimères de persécution, je suis obligé de dire que celle-ci est très fréquente » (*Médit.* — La Cène, 2e part., 17e journée).

Cent exemples analogues seraient allégués, si la chose était nécessaire, pour établir que Bossuet, depuis 1668, a toujours favorisé ceux qu'on appelle couramment des sectaires. En pouvait-il être autrement puisqu'il était d'accord avec eux sur la morale et sur la doctrine ? Il a toujours eu la casuistique en horreur, et ses théories sur la grâce sont de tout point celles de saint Augustin, cité et commenté, sinon par Jansénius, du moins par Arnauld, par Nicole, et qui plus est par Quesnel. Sa belle *Défense de la tradition et des saints*

[1] Copie manuscrite du temps.

Pères contre Richard Simon respire l'augustinisme le plus pur, et dans ce gros ouvrage il n'a pas cru devoir prendre les jansénistes à partie. Il a bel et bien pris en main contre les jésuites la défense des *Réflexions morales* de Quesnel, et c'est jouer sur les mots que d'appeler *Avertissement* la *Justification* en règle qu'il a voulu faire de cet ouvrage. N'est-ce pas justifier un livre que de lui décerner un éloge comme celui-ci : « Il ne faut que lire ce livre... pour y trouver, avec le recueil des plus belles pensées des saints, tout ce qu'on peut désirer pour *l'édification*, pour *l'instruction* et pour la *consolation* des fidèles. » (§ 1, p. 6 de la 1re édit.) Or Bossuet, dans cette justification, prend la défense des propositions qui ont été le plus nettement condamnées par la bulle *Unigenitus*, et même il faudrait être un théologien bien subtil pour établir la différence qu'on peut noter entre la première proposition de Jansénius : « Quelques commandements sont impossibles aux justes à raison de leurs forces présentes, » et cette proposition de Bossuet citant le concile de Trente et saint Augustin : « ... Il est de la foi qu'on peut dire à pleine bouche, non seulement de l'homme hors de l'état de grâce, mais encore de l'homme juste, qu'il y a des commandements qu'il ne peut pas toujours accomplir. » (§ 8, p. 28.)

La doctrine de Bossuet sur ces matières est diamétralement opposée à celle de Molina et des jésuites ; il est donc aussi janséniste que l'étaient les adversaires de Molina, c'est-à-dire Arnauld, Pascal, Nicole, Malebranche et Quesnel. La rage des jésuites a transformé ces grands hommes en hérétiques ; Bossuet a mérité le même honneur.

Les jésuites, il faut bien le dire, ont toujours été les

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

plus grands ennemis de Bossuet leur ancien élève ; s'ils n'ont pas osé, comme dit Saint-Simon, « aboyer » directement contre lui, du moins ils lui ont toujours fait sentir le poids de leur colère ; ils l'ont empêché d'être évêque de Beauvais, archevêque de Paris, cardinal enfin. De son côté, l'évêque de Meaux éprouvait pour les jésuites en général un sentiment de répulsion qu'il avait peine à dissimuler ; tout en eux lui déplaisait : il réprouvait leur théologie, leur morale, leur politique, leur esprit de domination, leur intolérance et surtout leur habitude de crier à l'hérésie pour ruiner leurs adversaires. Prêchant un jour devant les Oratoriens, il leur adressa la parole en ces termes : « Soyez bénie de Dieu, sainte compagnie... » et vingt-six ans plus tard, en 1688, prêchant chez les Jésuites, il corrigea son manuscrit de la façon la plus significative : « Et vous, disait-il, sainte et savante compagnie... » Puis il s'est ravisé, les mots *sainte* et *savante* ont disparu, et on lit dans le texte imprimé : « Et vous, *célèbre* compagnie..., » ce qui n'est pas précisément la même chose [1].

Ainsi Bossuet n'a jamais été janséniste et n'a jamais favorisé le jansénisme ; mais il a réprouvé de toutes ses forces la théologie et la morale des jésuites, et il a donné toute son estime, surtout après 1668, à ceux que la compagnie de Jésus ne cessait pas de calomnier en les appelant jansénistes. N'était le désaccord, secondaire en somme, sur la question de fait, Bossuet aurait mérité une place d'honneur dans les Nécrologes de Port-Royal.

[1] Les oratoriens et les jésuites du XVII[e] siècle ne s'aimaient guère. Au dire du Père de Saint-Pé, le Père de Condren avouait qu'il ne comprenait pas comment on pouvait se sauver parmi les jésuites. — (Journal ms. et inédit de Pontchâteau.)

RACINE ET PORT-ROYAL

(SOUVENIR DU 2e CENTENAIRE DE RACINE EN 1899)

La tombe de Racine est aujourd'hui à Saint-Étienne du Mont, près de celle de Pascal, mais ce n'est pas là que l'auteur d'*Athalie* s'était choisi une sépulture : ses restes s'y trouvent comme en exil, ou pour mieux dire en disgrâce. Racine a voulu être enseveli, non pas dans une église de Paris à la manière des riches, mais dans le cimetière du dehors d'un monastère de femmes, à Port-Royal des Champs. C'est après un séjour de douze ans dans cette terre bénie, et lorsque l'on détruisit Port-Royal de fond en comble, que les cendres du poète ont été transportées à Saint-Étienne du Mont, paroisse de sa veuve ; la pierre tombale qui recouvrait son corps ne l'a même rejoint que cent ans plus tard, en 1818. Si Racine a désiré si ardemment de reposer pour l'éternité à Port-Royal, c'est parce qu'il y avait entre lui et cette maison célèbre des liens indissolubles : il lui appartenait par sa naissance, par son éducation, par le caractère de son génie à toutes les époques de sa vie, et enfin par les généreux sentiments de ses vingt dernières années. Alors même qu'on le considérait à Port-Royal comme un enfant prodigue engagé dans la voie de perdition, il déployait les qualités que ses maîtres avaient développées en lui. Racine serait incompréhensible si l'on ne se disait toujours en étu-

diant sa vie et ses œuvres qu'il a été élevé à Port-Royal et qu'il a conservé la marque indélébile de son éducation. Telle est la raison d'être de cette nouvelle étude, où l'on verra paraître successivement Racine écolier, Racine poète de théâtre et pamphlétaire, et enfin Racine pénitent devenu l'ami, le conseiller, le défenseur et l'historien de Port-Royal.

I

L'ÉDUCATION

Ce n'est pas le hasard qui a fait entrer Racine à Port-Royal en 1655 ; ce fils d'un bourgeois de la Ferté-Milon était, comme tout bon janséniste, *prédestiné* à devenir un jour l'élève de Lancelot, de Le Maître et de Nicole. On peut en effet compter à la douzaine les religieuses, les serviteurs et servantes volontaires, les amis du dehors que la Ferté-Milon a donnés à Port-Royal dans la première moitié du XVII^e^ siècle, les Vitart, les Passart, y compris la trop fameuse sœur Flavie, les Dessaux, les Desmoulins et enfin les Racine. L'année même qui précéda la naissance du poète, Lancelot persécuté dut ramener à la Ferté-Milon un jeune Vitart dont il était le précepteur ; quelques jours plus tard, il y fut rejoint par Antoine Le Maître et Le Maître de Séricourt, son frère, et durant treize mois ces trois « messieurs » logèrent chez les Vitart. Les rôles furent intervertis dans la suite, et M^me^ Vitart reçut l'hospitalité pour elle et pour ses cinq enfants dans les dépendances de Port-Royal des Champs.

Quant à Racine, il n'a pas été, comme on le croit ordinairement, élevé dès l'enfance dans les célèbres petites écoles. Dès qu'il fut en âge d'étudier, on le

plaça au collège de Beauvais, plus éloigné de la Ferté-Milon que Soissons et que Paris même. C'était à dessein, et parce que ce collège, surveillé de très près par le saint évêque Choart de Buzenval, était alors un des meilleurs de France, préféré par certaines familles à ceux de la capitale. On y mettait, dit un historien, « des maîtres capables d'enseigner la crainte de Dieu comme les belles-lettres, et de répandre l'onction de la piété sur la sécheresse des premières études. » Hermant, qui fut plus tard recteur de l'Université, y avait fait deux rhétoriques consécutives; Walon de Beaupuis, l'un des plus excellents maîtres de Port-Royal, y fut trois ans rhétoricien, et suivant toute apparence il en a été de même pour Jean Racine, qui séjourna, dit-on, cinq ans au collège de Beauvais. S'il entra à Port-Royal en 1655, d'autres disent en 1654, ce fut après avoir terminé ses humanités, pour y faire, sous la direction de maîtres éminents, ce qu'on appellerait aujourd'hui une rhétorique supérieure. Les tuteurs du jeune orphelin et les amis de sa famille s'étaient préoccupés de son avenir, qui semblait devoir être très brillant; avant de lui faire étudier la philosophie et ensuite la jurisprudence, ils voulurent lui accorder deux années de travail libre. Racine fut à Port-Royal un étudiant en lettres, et nullement un écolier. La fameuse anecdote du roman d'Héliodore, confisqué deux fois par Lancelot et livré finalement par un jeune homme qui déclarait le savoir par cœur, en est la preuve manifeste. Inexcusable chez un écolier, qui se serait vu aussitôt renvoyer, cette frasque pouvait être pardonnée à l'étudiant, qui devait avoir alors dix-huit ans. Il ne faut donc pas dire de Racine, comme on le dit avec raison de Le Nain de Tillemont, qu'il a fait voir au monde ce que pouvait

produire l'admirable pédagogie de Port-Royal. Lorsqu'il sortit de Beauvais pour aller aux Granges, il savait déjà beaucoup de grec et de latin. Ses nouveaux maîtres eurent néanmoins le mérite de lui en apprendre plus encore et de l'initier, grâce à des explications bien faites et à des traductions très soignées, à l'art d'écrire en français. « On s'appliquait, dit un ancien élève des petites écoles, à ce que les traductions fussent d'un français pur et exact, » et comme « le petit Racine, » élève chéri de l'ancien avocat Le Maître, semblait destiné à devenir lui aussi un avocat célèbre, on ne négligea rien pour lui enseigner la langue que parlait alors même l'auteur des *Provinciales*.

Chassé des Granges, en mars 1656, par une descente du lieutenant de police, Racine dut changer de demeure et aussi de maîtres. Il fut logé, sans doute par le duc de Luynes, dans ce château de Vaumurier où Pascal écrivit quelques-unes de ses *Petites Lettres*, et l'on aime à penser qu'il put y contempler les traits d'un si grand homme. Alors sans doute il cessa d'expliquer du grec avec Lancelot ; et Antoine Le Maître, qui aimait tant son élève, l'abandonna aussi pour éviter la Bastille ou Vincennes. Les professeurs de Racine, durant ces années si troublées, furent Nicole, le latiniste par excellence, et cet admirable docteur Hamon, médecin de Port-Royal, dont Boileau a pu dire sans exagération qu'il était

Tout brillant de savoir, d'esprit et d'éloquence.

C'est alors que Racine, ayant forcément des loisirs, put s'enfoncer, un Sophocle à la main, dans les grands bois qui entouraient l'abbaye de Port-Royal. S'il gravissait le coteau des Mollerets à l'est, ou celui des

Granges au nord, il avait à ses pieds ce beau vallon, si sauvage et si poétique, ce monastère où priaient pour lui Marie Desmoulins, sa grand'mère, et sœur de Sainte-Thècle Racine, sa tante ; cette église dont les cloches harmonieuses parlaient sans cesse aux échos d'alentour, et l'étang et les prairies bordées de peupliers. Sa jeune âme s'emplissait alors de poésie, et il s'essayait à chanter. Il célébrait en vers bien faibles encore, en vers à peine dignes de M. de Sacy, les beautés d'un tel paysage, les bois, l'étang, les prairies et leurs troupeaux, les jardins de l'abbaye enfin ; et d'autres fois la muse latine lui inspirait quelques vers, d'une facture meilleure, sur Port-Royal persécuté. De retour à Vaumurier, ou à la maison des Granges quand on crut n'avoir plus à redouter de visites domiciliaires, il reprenait ses livres, et tout donne à penser qu'il jetait un regard curieux sur les ouvrages parus nouvellement, sur les *Plaidoyers* de Le Maître, publiés en 1657, et sur les *Provinciales*. Il y a plus : si nous en croyons le neveu de Walon de Beaupuis, un ancien élève de Port-Royal en ces années-là, Racine a dû collaborer à la traduction latine de ces mêmes *Provinciales*. Le bon Nicole donnait en effet des fragments de Pascal en guise de thèmes latins, et les résultats obtenus furent tellement brillants que certains de ces thèmes passèrent sans changement dans la célèbre publication de Nicole-Wendrock.

Telle fut l'éducation donnée à Racine durant les années qui s'écoulèrent entre 1654 ou 1655 et 1658. Elle avait surtout pour objet de compléter des études secondaires très bien faites, et de fournir à un jeune homme admirablement doué les moyens de briller dans le monde. Aussi instruit que pas un, il était de

plus initié à d'excellentes méthodes de travail, et l'on pouvait espérer que les leçons et les exemples de ses maîtres devenus ses amis le prémuniraient contre les séductions du mal. Ne sachant pas au juste quelle profession le jeune Racine pourrait embrasser, car il semblait hésiter entre l'église et le barreau, ses protecteurs décidèrent de lui faire étudier la philosophie, introduction nécessaire à la jurisprudence comme à la théologie, et ils le placèrent au collège d'Harcourt, dont le principal était alors un M. Fortin, ami de Pascal, un de ceux qui imprimèrent clandestinement les *Provinciales*. Les biographes de Racine déclarent qu'ils ne savent rien de cette dernière année de sa vie d'écolier ; voici quelques indications puisées à très bonne source : elles sont empruntées aux Mémoires manuscrits de Godefroi Hermant, et elles prouvent que l'année scolaire 1658-1659 fut pour Racine une année de crise. C'est alors qu'il prit, sans toutefois oser le dire, la résolution de s'adonner à la poésie. « Les épines de la philosophie avaient peu de rapport à son génie, » lisons-nous dans Hermant, et quatre mois après son entrée au collège d'Harcourt, il écrivait à M. d'Andilly « pour se plaindre d'une occupation qui lui paraissait si désagréable. » Philosophe malgré lui, il cherchait des distractions, ou, comme on disait alors, des divertissements, et celui dont il fait part à son protecteur dans une lettre du 26 janvier, c'est une visite à l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine[1]. Il y est venu pour se gausser des bons pères ; il rit à perdre haleine en voyant apparaître un jésuite à figure d'Escobar ; il se donne ainsi, moyennant « un sou marqué pour des chaises, » le plaisir de

[1] Voir à l'Appendice, n° I, le texte de cette lettre qui est un petit chef-d'œuvre.

la comédie. Encore quelques mois, et sans doute il ira pour quinze sous au parterre du Marais ou de l'Hôtel de Bourgogne, ou même du Palais-Royal, aux premières représentations des *Précieuses ridicules*.

Un mois à peine après son entrée au collège d'Harcourt, Racine perdit son meilleur ami, son second père, Antoine Le Maître, qui mourut à l'âge de cinquante ans le 4 novembre 1658, et cette mort le rendit, si l'on ose dire, plus orphelin que jamais. M. Hamon, médecin de Port-Royal et des pauvres d'alentour, ne pouvait pas quitter ses malades ; Lancelot l'helléniste était contraint de se cacher ; Nicole se cachait de même pour mener à bonne fin la publication des *Provinciales* françaises et latines ; enfin la bonne grand'mère Marie Desmoulins et la tante Agnès de Sainte-Thècle Racine vivaient cloîtrées à Port-Royal, à huit lieues du collège d'Harcourt. Ainsi notre jeune philosophe, un provincial qui jusqu'alors n'avait fait que traverser Paris, se trouvait, ou peu s'en faut, livré à lui-même les jours de congé. Le 26 janvier, nous le savons par sa lettre à d'Andilly, il avait pour camarade et pour mentor le grave et pieux Thomas du Fossé, plus âgé que lui de cinq ans ; mais ce fidèle Achate de M. de Sacy vivait ordinairement assez loin de Paris. Racine était donc, toutes les fois qu'il sortait du collège d'Harcourt, ou seul sur le pavé de la grande ville, ou en compagnie de son cousin Vitart, ancien élève du Port-Royal lui aussi, mais attaché à la maison du duc de Luynes et très enfoncé dans le monde. Les principes de morale et de religion que ses maîtres lui avaient inculqués risquaient fort de s'affaiblir dans de telles conditions, et de fait il se donna carrière durant son année de philosophie. On peut affirmer sans crainte de se tromper que Racine a

fait des vers, et beaucoup de vers, en 1659 ; la prodigieuse différence qui sépare les versiculets des odes sur Port-Royal et les belles stances de l'ode de 1660, intitulée la *Nymphe de la Seine*, en sont la preuve manifeste ; les premiers sont d'un apprenti, les autres sont d'un jeune maître très exercé.

Mais le fait de courtiser la muse française ne pouvait pas constituer un crime, même aux yeux des jansénistes les plus rigides. On sait en effet que l'austère Sacy, celui-là même qui enseignait à Pascal à mépriser les hautes sciences, avait rimé les *Racines grecques* de Lancelot, et versifié les *Enluminures de l'Almanach des Jésuites*, en attendant qu'il composât un *Poème sur l'Eucharistie*. Dans les *Heures de Port-Royal*, les hymnes étaient traduites en vers français ; M. d'Andilly, poète à ses moments perdus, avait réimprimé maintes fois ses *Poésies*, et pour qui donc enfin le bon Lancelot avait-il joint à ses savantes *Méthodes* un *Traité de versification française ?* Port-Royal ne pouvait pas se scandaliser de voir sur les bancs du collège d'Harcourt « un poète naissant. » Aussi ne paraît-il pas qu'on se soit gendarmé alors, qu'on ait fulminé aux environs de 1660 la plus légère « excommunication. » Quand il rendit à son grand-père Sconin le jeune Racine âgé de vingt ans, Port-Royal pouvait se dire avec justice qu'il avait tout fait pour préparer ce brillant jeune homme à jouer un rôle dans le monde ; il avait jeté dans son âme les semences de vertu qui font les grands chrétiens, et d'autre part il lui avait donné la politesse exquise et l'instruction à la fois solide et variée qui faisaient au XVII^e^ siècle ce qu'on appelait un honnête homme. Racine mourant ne sera que juste quand il parlera, dans son testament, de « l'excellente

éducation » qu'il avait reçue dans la « maison » de Port-Royal.

II

LA RÉVOLTE (1660-1673)

Nous savons bien peu de chose sur les débuts de Racine dans la carrière dramatique, et l'on ne peut dire au juste à quel moment l'ancien élève de Port-Royal se mit à fréquenter les gens de théâtre. Les *Mémoires* de Louis Racine ne nous apprennent rien à ce sujet, et la correspondance du jeune poète avec son cousin Vitart ou avec l'abbé Le Vasseur est pleine de sous-entendus et de réticences. C'est apparemment dès 1660, et par l'intermédiaire de Le Vasseur, que Racine chercha pour ses premiers essais la protection d'une comédienne ; mais il n'avait garde de s'en vanter, car il craignait les admonestations de sa grand'mère et de sa tante ; et de plus il était alors au service du duc de Luynes, un grand seigneur janséniste, qui n'aurait pas manqué de lui signifier son congé. Sa situation était on ne peut plus fausse à cette époque ; lui-même a prononcé le mot d'hypocrisie à propos des lettres qu'il écrivait alors à sa famille et des sentiments dévots dont il y faisait étalage. On comprend donc, sans pouvoir les excuser tout à fait, ses velléités de révolte en septembre 1660, et surtout en juin 1661, quand il se plaignait de sa tante et quand il se riait des persécutions de Port-Royal. Il était alors dans toute la fougue de la jeunesse, avec une imagination ardente et une sensibilité des plus vives. Il avait conscience de son talent, pour ne pas dire de son génie ; il était ambitieux, et il se voyait arrêté à tout moment par des

scrupules de nonnes. Sa grand'mère et sa tante, qui ne comprenaient rien aux choses de la vie littéraire, lui faisaient des crimes de ses productions les plus innocentes ; un simple sonnet lui attirait des « lettres d'excommunication. » Peut-on dès lors s'étonner si Racine exaspéré s'en est pris aux docteurs qui dirigeaient ces femmes ? De là ces plaisanteries évidemment regrettables sur la révocation du confesseur Singlin et sur la désolation de ses pénitentes. Racine âgé de vingt-deux ans était trop jeune pour comprendre ce que souffraient alors ces créatures angéliques, ces religieuses d'un autre siècle. Il ne connut sans doute pas cet interrogatoire du 15 juillet 1661, dans lequel sœur Agnès de Sainte-Thècle Racine répondit avec tant de candeur et de présence d'esprit aux questions captieuses d'un grand vicaire inquisiteur. Il aurait été touché jusqu'aux larmes s'il avait entendu cette humble fille déclarer que Port-Royal l'avait reçue pour rien, et que néanmoins on la traitait avec autant de charité que les autres ; il l'eût admirée quand elle disait avec une si noble simplicité dans ce même interrogatoire : « Je crains l'enfer, mais c'est à cause que Dieu n'y est point ; et il me semble que je ne me soucierais pas des peines pourvu que je ne fusse pas séparée de Dieu[1]. » Mais peut-être aussi Racine n'aurait-il pas compris alors la sublimité de ce langage, pas plus que la sœur de Sainte-Thècle n'aurait compris ce que son neveu aurait pu lui dire des *Bains de Vénus*, des *Amours d'Ovide*, de l'*Amasie* ou même de la *Nymphe de la Seine*.

Une maladie assez sérieuse que fit alors Racine, et

[1] « Que je n'en sois jamais séparé, » telles furent les dernières paroles de Pascal mourant.

son séjour à Uzès, où il semblait devoir embrasser la profession ecclésiastique, retardèrent l'heure des grands éclats. En juillet 1663, après avoir quitté définitivement le Languedoc, Racine écrivait à sa sœur qu'il profitait de tous ses moments de loisir pour aller à Port-Royal des Champs voir sa grand'mère, Marie Desmoulins; et l'on est bien obligé de reporter plus loin que cette époque la fameuse lettre d'excommunication que fulmina contre lui, en la datant de Port-Royal, la sœur Agnès de Sainte-Thècle. Il avait pu, à force d'adresse, lui dissimuler ses premières relations avec les comédiens; le moyen de les lui cacher plus longtemps alors que la *Thébaïde* allait être jouée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne ? C'est donc bien à la fin de 1663, ou même au commencement de 1664, qu'il faut reporter cette lettre dans laquelle, après avoir conjuré Racine « d'avoir pitié de son âme et de considérer l'abîme dans lequel il s'était jeté, » elle ajoutait : « Je souhaite que ce qu'on m'a dit ne soit pas vrai; mais si vous êtes assez malheureux pour ne pas avoir rompu un commerce qui vous déshonore devant Dieu et devant les hommes, vous ne devez pas penser à nous venir voir, car vous savez bien que je ne pourrais pas vous parler... Cependant je ne cesserai point de prier Dieu qu'il vous fasse miséricorde, et à moi en vous la faisant, puisque votre salut m'est si cher. » La dernière phrase est bien touchante, mais une telle lettre n'en était pas moins ce qu'on appelle un congé en bonne forme; et il faut noter, ce qui n'est pas tout à fait à la louange de Racine, que Port-Royal était obligé de l'expulser de la sorte, parce qu'il y venait avec une grande désinvolture, et que ses façons d'agir manquaient par trop de franchise. Ce fut au reste une

rupture complète ; ni la [sœur de Sainte-Thècle, ni Arnauld d'Andilly, ni M. Hamon, ni aucun des autres Messieurs ne conservèrent de relations, durant les quatorze ou quinze années qui suivirent, avec l'ancien écolier de Port-Royal devenu poète de théâtre.

Une fois pourtant, en 1666, Racine se souvint de ses anciens maîtres, mais ce fut pour les outrager. On sait l'histoire de ses démêlés avec Nicole à propos du théâtre, et tout le monde a lu les deux pamphlets, deux chefs-d'œuvre de langue et de style, qu'il composa à cette occasion. Cependant les faits ne sont pas encore suffisamment connus, et bien que ce soit, comme Racine l'a déclaré plus tard en pleine Académie française, « l'endroit le plus honteux de sa vie, » il est nécessaire de les exposer avec quelque détail. C'était dans les premiers mois de l'année 1666 ; Nicole, prenant la défense des religieuses de Port-Royal contre Desmarets de Saint-Sorlin, avait cru devoir opposer aux invectives de cet énergumène un argument *ad hominem*. « Chacun sait, disait-il, que sa première profession a été de faire des romans et des pièces de théâtre... Ces qualités, qui ne sont pas fort honorables au jugement des honnêtes gens, sont horribles, étant considérées selon les principes de la religion chrétienne et les règles de l'Évangile. Un faiseur de romans et un poète de théâtre est un empoisonneur public, non des corps, mais des âmes des fidèles, etc. » Dans ce passage de la première *Visionnaire*, il était question de Saint-Sorlin tout seul ; mais Nicole lui faisait l'application particulière de ce qu'il considérait comme une vérité générale, et par conséquent tous les faiseurs de romans ou de pièces de théâtre pouvaient se considérer comme attaqués. Plusieurs d'entre eux ripostèrent.

Corneille attendit l'année suivante, et dans la préface d'*Attila* — il aurait pu mieux choisir — il lâcha quelques mots à l'adresse des jansénistes, qu'il présenta comme des hérétiques et des séditieux. Molière répondit seulement en 1669, dans la préface de *Tartufe*, et l'on ne voit pas que les autres maîtres de la scène, Quinault, Montfleury et Boursault, aient pris la peine de relever le gant. Ce fut Racine, le plus jeune de tous et le moins célèbre, car il n'avait encore composé que la *Thébaïde* et *Alexandre*, qui entreprit de venger ses confrères. Il ne savait pas au juste que l'auteur des *Hérésies imaginaires* et des *Visionnaires* était son ancien maître Nicole, mais il ne pouvait ignorer que la voix publique lui attribuait ces deux ouvrages, et c'est contre lui qu'il écrivit, en janvier 1666, une lettre singulièrement vive, spirituelle et méchante. Il ne craignit même pas de s'attaquer dans cette lettre à Port-Royal tout entier, aux solitaires et aux religieuses, aux vivants et aux morts, à la mère Angélique, bienfaitrice de sa famille, et même à cet excellent Antoine Le Maître, qui avait eu pour lui la tendresse d'un père. Le jésuite le plus animé à venger sa compagnie des attaques d'un Pascal n'aurait pu être plus amer ou plus violent que ne l'était dans cette lettre l'ancien élève des petites écoles.

Nicole ne répondit pas ; il continua à s'en prendre, dans les sept *Visionnaires* qui suivirent, au seul Desmarets de Saint-Sorlin. Mais deux écrivains subalternes, les sieurs Dubois et Barbier d'Aucour, tous deux amis de Port-Royal, publièrent chacun de leur côté une réfutation de la lettre de Racine, et l'année suivante, lorsque Nicole fit réimprimer par les Elzevier *les Imaginaires* et *les Visionnaires*, il joignit à son

édition, non seulement ces deux réponses anonymes, mais encore le petit traité que lui-même avait composé contre la comédie quelques années auparavant. Une préface générale annonçait au lecteur ces différentes additions, et Racine y était visé de la manière le plus directe. Voici les termes dont Nicole se servait pour le désigner, car il ne le nommait pas, tandis qu'à la page suivante il parlait de *Monsieur de Corneille :* « Un jeune poète, s'étant chargé de l'intérêt commun de tout le théâtre, attaqua [l'auteur des *Visionnaires*] par une lettre qui courut fort dans le monde, où il contait des histoires faites à plaisir, et il enveloppait tout le Port-Royal dans ce différend particulier qu'il avait avec l'auteur des *Visionnaires*. Car il y déchirait feu M. Le Maître, la feue mère Angélique, l'auteur des *Enluminures* et de la traduction de Térence. Tout était faux dans cette lettre, et contre le bon sens depuis le commencement jusqu'à la fin. Elle avait néanmoins un certain éclat qui la rendait assez proportionnée aux petits esprits dont le monde est plein, de sorte qu'il y eut deux personnes qui crurent à propos d'y répondre, et ils (*sic*) le firent en effet d'une telle manière que ceux qui avaient témoigné quelque estime pour cette lettre eurent honte d'en avoir ainsi jugé... Si ces deux personnes n'avaient pris soin de répondre pour l'auteur des *Visionnaires*, il était bien résolu de laisser ce jeune poète jouir à son aise de la satisfaction qu'il avait de son ouvrage... »

Le ton de cet avertissement était, comme on le voit, assez dédaigneux ; Nicole ne jugeait pas le « jeune poète » digne de ses coups, et il l'abandonnait à des subalternes. Dans le *Traité de la Comédie* qui terminait l'ouvrage, il citait force vers de M. de Corneille,

mais il ne faisait pas la plus légère allusion à l'auteur de la *Thébaïde* et d'*Alexandre le Grand*. Ce dédain exaspéra Racine plus que ne l'auraient pu faire des injures ; il tira de ses cartons une seconde lettre qu'il avait composée presque immédiatement après la première, et il résolut de publier ces deux pamphlets en les faisant précéder d'une préface encore plus acrimonieuse. Mais cette publication n'eut pas lieu ; Boileau, dit-on, fit comprendre à son ami qu'il s'attaquait aux plus honnêtes gens du monde, et cela quand M. Le Maître de Sacy, l'un d'entre eux, était à la Bastille. Racine se rendit à ces observations ; il regretta même d'avoir fait imprimer sa première lettre, et il s'attacha à détruire les exemplaires qu'il en put retrouver chez le libraire ou ailleurs. Telle est du moins la version qu'ont adoptée avec empressement les deux fils du poète ; mais, tout en laissant à Boileau le mérite de son intervention, on peut malheureusement expliquer la conduite de Racine par des raisons qui ne lui font pas autant d'honneur. Une lettre autographe de Lancelot à Vitart, demeurée inédite jusqu'en 1872, permet de présenter les choses sous un tout autre jour ; elle prouve avec la dernière évidence que l'ancien élève de Port-Royal était bien alors, suivant la doctrine augustinienne, un de ces justes auxquels la grâce manque absolument et qui deviennent ainsi de grands coupables. On voit par cette lettre que Racine, en 1667, le prenait de très haut avec ses anciens maîtres, qu'il se vantait de faire sa fortune littéraire à leurs dépens, qu'il les menaçait de sa plume, et que néanmoins il avait la faiblesse de déclarer par écrit qu'il n'était pas l'auteur de sa première lettre. Mais il vaut mieux laisser la parole à Lancelot lui-même, c'est-à-dire à

l'ancien précepteur de Vitart, au maître incomparable qui jadis avait donné à Racine de si excellentes leçons de grammaire, et qui lui donna ce jour-là une si verte leçon de morale. Voici donc les passages les plus saillants de la lettre de Lancelot[1] :

« Ce 8 mai 1667.

« ... Quelque admiration que vous ayez de M. R., il a des défauts qui ne sont pas à estimer, et l'on ne vous saura jamais gré de le soutenir dans une chose si insoutenable. Et en vérité, Monsieur, je ne sais si vous y avez bien pensé. S'il a tort, comme vous l'avouez vous-même, puisqu'il a nommé les personnes et qu'il a commencé le premier, où est la satisfaction qu'il en a faite, et qu'il est obligé de faire, non seulement s'il veut mourir en chrétien, mais même s'il veut vivre en homme d'honneur? Vous savez qu'on n'a jamais d'estime dans le monde pour ceux qui déchirent des personnes à qui ils ont de l'obligation; et cependant c'est ce qu'a fait M. R., et ce que vous nous représentez vous-même qu'il est encore résolu de faire. Quand on a répondu à sa lettre, on a tenu tout un autre procédé ; on n'a point usé de fictions ni de mensonges, on a fait voir les défauts de la pièce sans rien marquer de la personne. On vous a même accordé ce que vous aviez demandé, de ne le point nommer, et on s'est contenté de la parole que vous aviez donnée, après un billet de sa main qu'on garde encore, qu'il n'en était pas l'auteur. Quoiqu'on fût assuré du contraire, on a bien voulu s'aveugler, et on prévoyait néanmoins qu'il aurait la légèreté de s'en vanter lui-même dans la suite. Vous voyez que l'on ne s'est pas trompé, et qu'on le connaissait bien... Puisqu'il a assez peu d'honneur pour dire sans scrupule le oui et le non sur la même affaire, qu'il ne se plaigne que de lui, et qu'il prenne garde qu'en pensant si fort foudroyer les autres et faire sa fortune à leurs dépens,

[1] L'autographe de Lancelot est aujourd'hui à Port-Royal des Champs, dans une des vitrines de l'Oratoire-musée; la lettre elle-même a paru en 1872 au tome VIII du Racine de M. Paul Mesnard, (*Collection des grands écrivains.*)

comme il s'en est vanté plus d'une fois, il ne se fasse plus de tort qu'il leur en saurait faire. Le vrai honneur ne s'acquiert point par cette voie... C'est pourquoi, Monsieur, si vous aimez véritablement votre cousin, portez-le plutôt à demeurer dans le silence. C'est une affaire faite, dont apparemment on ne parlera plus qu'autant qu'il en donnera sujet : qu'il s'en tienne là, s'il veut croire mon conseil... »

Il est bien aisé, quand on sait lire entre les lignes, de voir l'effet que dut produire sur Racine une lettre si vigoureuse et si fière, écrite à son cousin et faite pour lui être montrée. Le poète, qui travaillait alors même à *Andromaque*, se trouvait convaincu par son ancien maître de mensonge, d'ingratitude noire, d'hypocrisie enfin, et il pouvait s'attendre, s'il continuait, à de vives représailles. On comprend qu'il n'ait pas osé soutenir plus longtemps un tel personnage, et que, n'ayant pas assez de vertu pour demander pardon, il ait du moins suivi le conseil de Lancelot, et se soit de lui-même résigné à garder un silence prudent.

Les années qui suivirent s'écoulèrent sans qu'il fût question de Racine à Port-Royal, et sans que l'auteur d'*Andromaque* parût en aucune façon se souvenir de ses anciens maîtres. Après bien des vicissitudes, les mères et les messieurs eurent la consolation de voir enfin luire des jours meilleurs en 1668. La paix de l'Église, conclue par Clément IX malgré les jésuites, rendit la liberté aux religieuses prisonnières, et parmi elles se trouvait sœur Agnès de Sainte-Thècle Racine, si étroitement surveillée qu'elle n'aurait pu, même si elle l'eût souhaité, communiquer avec son neveu durant ces quatre années de captivité. Nicole, Sacy, Lancelot, Hamon et les autres sortirent de leurs

cachettes ou de leurs prisons et publièrent à l'envi des ouvrages estimés ; Arnauld enfin fut présenté au roi et put voir un de ses neveux ministre d'État. Quant à Racine, on sait qu'alors il marcha pour ainsi dire de triomphe en triomphe, et qu'il donna successivement au théâtre, de 1667 à 1673, *Andromaque*, *les Plaideurs*, *Britannicus*, *Bajazet* et *Mithridate*. Vainqueur de Corneille dans la lutte trop inégale des deux *Bérénices*, il était avec Molière le plus illustre représentant de l'art dramatique français. L'Académie l'accueillit en 1673, onze ans avant Boileau, et si la jalouse rage de quelques méchants auteurs s'efforça de ternir sa gloire, il s'en vengea par de nouveaux chefs-d'œuvre, et aussi par des épigrammes bien cruelles. Il jouissait pleinement de sa gloire, et ce que nous savons de sa vie privée à cette époque montre d'une façon péremptoire qu'il avait oublié les enseignements et les exemples de Port-Royal.

Et pourtant c'était bien l'ancien élève des Petites Écoles qui triomphait de la sorte ; et, s'il était possible de parler ici longuement de l'œuvre dramatique de Racine, on verrait que son théâtre est séparé de celui de Corneille par toute la distance qui sépare Port-Royal du Gesù, et Jansénius ou saint Augustin de Molina. Les héros de Corneille semblent connaître aussi peu que possible ce qu'on nomme en théologie l'état de nature déchue, et ils croient en général avoir la plénitude de leur libre arbitre. Ils imposent silence à leurs sentiments les plus forts, à leurs passions les plus violentes, et quand la voix de l'honneur ou du devoir s'est fait entendre, il n'y a plus pour eux ni maîtresse, ni femme, ni parents ou amis d'aucune sorte. Quoi qu'ils aient pu faire, ils sont inaccessibles

au regret, au repentir ou au remords. Il n'en est pas de même des personnages de Racine, car ceux-là représentent vraiment les hommes tels qu'ils sont, de faibles créatures livrées à toute la fureur de leurs passions. Hermione, Néron, Roxane, Mithridate, voilà bien la nature humaine abandonnée pour ainsi dire à elle-même. Et l'on ne saurait dire que ces héros de Racine soient comme ceux du théâtre grec les victimes d'une fatalité aveugle, car, aux yeux de Port-Royal et de Racine son disciple, les dogmes de la grâce efficace par elle-même et de la prédestination gratuite ne suppriment en aucune façon la responsabilité. Si malheureux que soient les personnages du drame racinien, leur fin tragique produit dans l'âme du spectateur plus de terreur que de pitié.

Ainsi Racine, « poète de théâtre et empoisonneur des âmes, » devait à ses anciens maîtres une partie de son succès, car il appliquait leurs théories psychologiques et leurs doctrines morales alors même qu'il semblait le plus en contradiction avec eux ; et d'autre part il devait à leur enseignement de pouvoir puiser aux sources grecques ; il lui devait en outre de savoir composer et de savoir écrire. Mais ces rapprochements qui s'imposent à notre examen, Racine ne les faisait pas, et Port-Royal encore moins. Racine poète dramatique ne croyait pas appliquer les principes d'une théologie quelconque, et Port-Royal eût été doublement scandalisé s'il avait vu ses théories appliquées de la sorte. L'antagonisme était donc aussi complet que possible, et cependant l'heure de la réconciliation définitive approchait ; bientôt Racine allait être, suivant ses propres expressions, « tiré de l'égarement et des misères où il avait été engagé pendant quinze années. »

III

LE RETOUR DE L'ENFANT PRODIGUE (1673-1677)

On croit généralement que la « conversion » de Racine a été soudaine, et qu'elle doit être attribuée à l'insuccès de *Phèdre* en janvier 1677 ; mais il ne faut pas admettre légèrement des transformations qui tiendraient presque du miracle. Puisque l'on démontre aujourd'hui que Pascal n'a pas trouvé son chemin de Damas sur le pont de Neuilly, on peut démontrer de même qu'il s'est opéré dans l'âme de Racine un changement lent, mais sûr, et que ce grand homme a subi, bien avant 1677, ce qu'on peut appeler un retour offensif de l'esprit de Port-Royal. Considérons en effet les différentes phases de la vie dramatique de Racine. Jusqu'au mois de janvier 1673, malgré son ardeur au plaisir, il déploya la plus étonnante activité. Chaque année, il donnait au public un nouveau chef-d'œuvre, et les demi-succès eux-mêmes, bien qu'il y fût on ne peut plus sensible, ne le décourageaient pas longtemps. Irrité de l'accueil que l'on fit d'abord à *Britannicus*, il imprima sa pièce avec une préface acrimonieuse ; même avant de la réimprimer avec une préface plus douce, il s'était remis au travail. Sept tragédies et une comédie en sept ans, tel est le bilan de cette première période. Mais il n'en est plus de même après 1673 ; c'est à peine si Racine donne au public deux tragédies en quatre ans. Il met dix-neuf mois à faire *Iphigénie*, et vingt-huit mois à composer *Phèdre*. Quelle a pu être la raison d'un si brusque changement dans les habitudes du poète ? Faut-il croire qu'il s'oubliait auprès de

la Champmeslé dans les délices de Capoue ? Faut-il attribuer à des froissements d'amour-propre un ralentissement si étrange ? Osera-t-on dire que l'épuisement ou la fatigue se faisaient sentir chez lui comme chez Corneille ? Aucune de ces explications n'est satisfaisante ; tout s'explique le plus naturellement du monde si l'on admet que l'esprit du siècle et l'esprit de Port-Royal se sont alors livré de rudes combats dans l'âme du poète. De 1673 à 1677, il n'est jamais question de Racine et de ses amours dans la correspondance de Mme de Sévigné ; le nouvel académicien paraît s'être rangé quand il devint le confrère de Bossuet, de Fléchier et de Corneille, et tout donne à penser qu'il eut dès lors ou des remords ou des scrupules de conscience. Corneille en avait aussi, disent ses anciens biographes, et il paraît que ses confesseurs jésuites avaient parfois beaucoup de peine à le rassurer sur ce chapitre. Ils y parvenaient cependant, puisque l'auteur du *Cid* a travaillé pour le théâtre jusqu'à soixante-huit ans, jusqu'à extinction de chaleur naturelle, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Quant à Racine, il semble avoir été troublé de cette manière au milieu de sa course, dès l'âge de trente-quatre ans, et sans doute il commença par chercher ce qu'on appelle des moyens termes. L'idée de renoncer au théâtre ne lui vint pas à l'esprit, mais suivant toute apparence, il résolut de composer désormais des tragédies telles que la morale la plus rigide en pût autoriser la représentation. Ainsi s'expliquerait ce fait qu'au lendemain de *Mithridate*, qui lui-même succédait à *Britannicus*, *Bérénice* et *Bajazet*, Racine ne soit plus allé demander le sujet de ses pièces à l'histoire ancienne ou moderne. Désireux d'appliquer à la rigueur

les préceptes d'Aristote relatifs à la moralité du théâtre, il se mit à étudier les modèles que ce grand moraliste avait sous les yeux quand il préconisait l'art de « purger les passions. » Il relut alors ses classiques, dont on lui avait fait expliquer les œuvres à Port-Royal, et il entreprit de les transporter sur la scène française. C'est probablement en 1673, comme l'a dit un contemporain, qu'il dressa le plan d'une *Iphigénie en Tauride* imitée d'Euripide. Mais il y renonça bientôt parce que la modernisation d'une pareille pièce lui parut impossible, et grâce à l'heureuse trouvaille du rôle d'Ériphile, il put faire l'*Iphigénie* que nous admirons, et qui ressemble si peu à *Bajazet* ou à *Mithridate*. *Iphigénie*, on l'a remarqué cent fois, est une œuvre exquise, tout imprégnée de christianisme. Racine s'est complu à représenter la fille d'Agamemnon comme « une personne vertueuse et aimable, » et l'érudition que l'on remarque dans la préface de cette tragédie pourrait servir à montrer combien les préoccupations du grand poète étaient alors sérieuses.

Avec *Phèdre*, représentée le 1er janvier 1677, Racine fit un nouveau pas en avant, et cette fois nous ne sommes plus en présence de conjectures, si vraisemblables soient-elles ; tout le monde reconnaît la parfaite justesse de cette observation de M. Paul Mesnard : « Lorsque Racine écrivit *Phèdre*, les premières impressions reçues dans les écoles de Port-Royal se réveillaient avec vivacité dans son âme. » Pour se convaincre de cette vérité, il n'est pas nécessaire d'étudier la pièce elle-même, il suffit d'en lire attentivement la préface. Elle présente quelques analogies avec celle d'*Iphigénie*, mais cette fois les intentions moralisatrices du poète apparaissent avec une éblouissante clarté. Après avoir

insinué que *Phèdre* est à ses yeux la plus raisonnable et la meilleure de ses tragédies, Racine ajoute aussitôt : « Ce que je puis assurer, c'est que je n'en ai point fait où la vertu soit plus mise en jour que dans celle-ci ; les moindres fautes y sont sévèrement punies : la seule pensée du crime y est regardée avec autant d'horreur que le crime même ; les faiblesses de l'amour y passent pour de vraies faiblesses ; les passions n'y sont représentées aux yeux que pour montrer tout le désordre dont elles sont cause, et le vice y est peint partout avec des couleurs qui en font connaître et haïr la difformité. C'est là proprement le but que tout homme qui travaille pour le public doit se proposer ; et c'est ce que les premiers poètes tragiques avaient en vue sur toute chose... Il serait à souhaiter que nos ouvrages fussent aussi solides et aussi pleins d'utiles instructions que ceux de ces poètes. Ce serait peut-être un moyen de réconcilier la tragédie avec quantité de personnes célèbres par leur piété et par leur doctrine qui l'ont condamnée dans ces derniers temps, et qui en jugeraient sans doute plus favorablement, si les auteurs songeaient autant à instruire leurs spectateurs qu'à les divertir, et s'ils suivaient en cela la véritable intention de la tragédie. »

Voilà bien le langage d'un homme qui voudrait pouvoir demeurer poète de théâtre, poète tragique à tout le moins, et ne plus encourir les censures d'un moraliste comme Nicole ; que nous sommes loin de la fameuse lettre de 1666 à l'auteur des *Hérésies imaginaires* ! Ne semble-t-il pas même que Racine fasse ici amende honorable à ceux qui « dans ces derniers temps ont condamné la tragédie ? » Et l'on s'efforcerait en vain d'affaiblir la portée de ces allégations en disant

que la préface de *Phèdre*, imprimée en mars 1677, plus de trois mois après l'insuccès de janvier, est d'un homme que le découragement a transformé. C'est le contraire qui est vrai : l'auteur de cette préface n'est pas encore ce qui s'appelle converti. Il voudrait continuer à travailler pour la scène; s'il était assuré de réconcilier la tragédie avec ses « adversaires célèbres par leur piété et par leur doctrine, » il serait heureux de pouvoir composer des pièces encore plus « raisonnables » que *Phèdre*. Si donc Racine avait été à cette date le pénitent que nous allons bientôt voir, il n'aurait pas écrit la préface de *Phèdre*. Il y a plus, cette tragédie elle-même n'aurait pas été imprimée, puisque, par le seul fait de sa publication, elle tombait dans le domaine public, et pouvait désormais être représentée, comme elle le fut en effet, sur tous les théâtres de Paris et de la province. Une dernière preuve de la non conversion de Racine à cette époque, c'est la belle *Épître* que Boileau lui adressait alors même pour le consoler, et dans laquelle il lui rappelait si complaisamment ses triomphes antérieurs. L'ami intime de Racine eût été bien maladroit s'il avait entrepris son ouvrage après avoir reçu les confidences d'un pénitent. Mais on sait que Despréaux ne travaillait pas vite, et l'*Épître VII* fut achevée trop tard, comme cette fameuse lettre de consolation qui parvint jadis à un veuf remarié. Aussi faut-il bien remarquer la conduite de Boileau en cette occasion : il attendit six ans, jusqu'en 1683, avant de mettre au jour ce petit poème qui lui fait tant d'honneur.

On ne saurait donc attribuer au chagrin de Racine en janvier 1677 la résolution qu'il prit bientôt de renoncer définitivement au théâtre. Le succès que *Phèdre* ne

tarda pas à obtenir aurait suffi à guérir une simple blessure d'amour-propre, et il faut chercher ailleurs la cause de cette détermination vraiment héroïque. A la transformation morale qui s'était opérée depuis 1673 succéda une véritable conversion, comparable à celles de Pascal, de Mme de Longueville, du prince de Conti, de la princesse Palatine et de plusieurs autres personnages de ce siècle chrétien. Mais nous ne savons rien sur les événements qui s'accomplirent alors, sans doute au temps de Pâques 1677, parce qu'au XVIIe siècle les choses de la vie privée pouvaient encore être entourées de silence et de mystère. Tout donne à penser, puisque Racine l'a dit vingt ans plus tard dans une lettre à Mme de Maintenon, que le rôle principal fut dévolu en cette circonstance à la sœur Agnès de Sainte-Thècle, à cette vierge au cœur de mère qui à Port-Royal des Champs ne cessait de prier pour celui qu'elle avait banni de sa présence. Il dut se passer alors au parloir de l'abbaye des scènes bien touchantes, que l'auteur de *Bérénice* seul eût été capable de décrire ; et comme au temps de la conversion de Pascal, en 1654, il y eut à Port-Royal des « pleurs de joie. » Le passé de l'irascible poète de théâtre fut oublié en un moment ; le doux Nicole pardonna le premier, puis ce fut le tour d'Antoine Arnauld, de Le Maître de Sacy, et sans doute de Lancelot, du docteur Hamon, de tous enfin. Racine était si touché, si repentant, qu'il voulait quitter le monde et se faire chartreux ; mais la sagesse de son directeur ne le lui permit pas. Ceux qui jadis avaient empêché Pascal de fuir au désert, ceux qui obligèrent le prince de Conti à demeurer général et gouverneur de province, exigèrent de Racine qu'il restât dans le monde, et, connaissant le besoin de tendresse qui

remplissait son cœur, ils lui enjoignirent de se chercher sans retard une compagne et de fonder une famille. C'est ainsi que, dans l'intervalle qui sépara le 15 mars du 1er juin, Racine abandonna sans retour l'Hôtel de de Bourgogne et la Champmeslé pour épouser la pieuse et simple Catherine de Romanet.

On voit assez quel fut le rôle de Port-Royal en cette circonstance ; aucun de ceux qui le composaient alors n'avait fait la moindre avance, même après *Iphigénie*, même après *Phèdre*, la pièce si raisonnable. Tandis que les Jésuites faisaient une cour assidue à Corneille, leur ancien élève, et que leurs casuistes rassuraient l'auteur du *Cid* quand il avait des scrupules et parlait de ne plus travailler pour le théâtre, les anciens maîtres de Racine affectaient de ne le point connaître ; ce fut lui, le grand poète, le Sophocle de la France, qui revint à eux avec toutes les marques du repentir, et en donnant des gages de la sincérité de ses sentiments. Les Jansénistes ne sauraient être accusés d'avoir frustré la scène française des chefs-d'œuvre que Racine pouvait encore lui donner, car il avait définitivement abandonné le théâtre quand il revint à eux. La fréquentation de ces hommes rigides n'étouffa nullement son génie, et de même que Pascal converti avait écrit les *Provinciales* et les *Pensées*, nous verrons bientôt Racine pénitent écrire *Esther* et *Athalie*.

IV

L'EXPIATION (1677-1699).

La vie publique de Racine après sa conversion est parfaitement connue : historiographe de Louis XIV au

même titre que Boileau, gentilhomme de la chambre du roi, auteur d'*Esther* et d'*Athalie*, il finit par éprouver une demi-disgrâce, et il mourut prématurément à l'âge de cinquante-neuf ans. Mais ce sont les événements de sa vie privée qui seuls doivent trouver place ici, et l'on peut la résumer en deux mots : Racine employa ces vingt-deux dernières années à expier ses torts envers Port-Royal. La chose ne souffrait pas de grandes difficultés en 1677, sous le régime de ce qu'on a appelé la paix de l'Église. La duchesse de Longueville était la protectrice déclarée du monastère où elle s'était fait bâtir une somptueuse retraite ; Arnauld de Pomponne, frère de la mère Angélique de Saint-Jean, était ministre ; enfin les docteurs de Port-Royal entraient dans les vues du roi en écrivant contre les protestants. Aussi les religieuses se croyaient-elles en sécurité ; elles avaient des novices, des postulantes, des pensionnaires en grand nombre. Les amis du dehors témoignaient hautement leur sympathie, et l'illustre neveu de la sœur de Saint-Thècle Racine pouvait se montrer au parloir de Port-Royal sans s'exposer au courroux du roi.

Mais en 1679, quelques semaines après la mort de M^me^ de Longueville, l'ère des persécutions se rouvrit soudain. Louis XIV accorda aux sollicitations des jésuites ce qu'ils ne cessaient de lui demander en secret, et le 17 mai, un jour que Racine était en visite à Port-Royal, l'archevêque de Paris, Harlay de Chanvallon, y vint apporter les ordres les plus rigoureux : dispersion des directeurs, défense de recevoir des novices, renvoi immédiat de toutes les pensionnaires. On ne chassait pas les religieuses de leur couvent ; mais c'était l'arrêt de mort de la communauté qui lui

était signifié ainsi à l'improviste. L'effet produit par cette expédition de l'archevêque de Paris fut désastreux, et la disgrâce de Pomponne, qui suivit immédiatement, fit voir que le roi voulait se porter aux plus dures extrémités. Les ecclésiastiques de Port-Royal se dispersèrent une dernière fois ; Arnauld quitta pour jamais la France ; les amis les plus dévoués comprirent qu'il n'y avait plus rien à espérer. Racine se souvint alors que deux fois, au temps de sa jeunesse, il avait ri des malheurs de Port-Royal, et sans hésiter il se mit au service des religieuses persécutées ; il se fit l'avocat de cette noble cause que tout le monde croyait perdue. Mais cette cause, il ne pouvait songer à la plaider devant le roi, dont les préventions contre les jansénistes étaient trop fortes. Louis XIV les associait au souvenir de la Fronde, ce cauchemar affreux de sa royale enfance, et c'est dans une lettre de Racine à M^me^ de Maintenon que se lisent ces mots : « Je sais que dans l'idée du roi un janséniste est tout ensemble un homme de cabale et un homme rebelle à l'Église. » Racine s'attacha donc tout d'abord à prouver par sa conduite qu'il était le contraire d'un sujet cabaleur et d'un chrétien rebelle ; et plus tard, quand M^me^ de Maintenon eut pris sur le roi l'ascendant que l'on sait, il recourut à elle avec toute la prudence que commandaient les circonstances. *Esther* et *Athalie* sont deux plaidoyers en faveur de Port-Royal ; les allusions discrètes y abondent, et quand on est prévenu elles sautent aux yeux.

Au surplus, Racine, ne cachait pas ses relations avec le monastère persécuté, et il faisait preuve à l'occasion d'un véritable courage. Tout le monde savait pourquoi il s'éloignait du théâtre, pourquoi il ne songeait

même plus à ses tragédies, sinon pour « se mettre en peine du compte qu'il aurait à en rendre quelque jour. » L'insuccès d'*Athalie* eut pour cause unique des scrupules suggérés par les jésuites, car Mme de Maintenon continua jusqu'en 1715 à faire jouer sur le théâtre de Saint-Cyr des tragédies sacrées, celles de Boyer ou de Duché de Vancy, un *Jonathas*, une *Fille de Jephté* dont la donnée était singulièrement scabreuse. Racine seul était tenu à l'écart, et cela parce qu'il était suspect de jansénisme.

En 1694, une occasion s'offrit de donner aux gens de Port-Royal un témoignage public de son repentir et de son affection ; cette occasion, Racine la saisit avec empressement, sans forfanterie comme sans fausse honte. Le grand Arnauld était mort à l'étranger, léguant son cœur aux religieuses pour lesquelles il avait tant souffert toute sa vie. Ce cœur fut apporté à Port-Royal par un ami fidèle, et enterré dans la partie de l'église réservée aux reliques ; et voici ce qu'on peut lire dans un rarissime imprimé du temps :

Au service d'Arnauld tout Paris fut prié ;
Aucun n'y fut par politique,
Comme si le défunt était un hérétique.
Racine, qui fut convié,
Assista seul à ce service...

Boileau même, auteur d'une épitaphe d'Arnauld qui est célèbre, ne paraît pas avoir accompagné son ami ce jour-là.

L'année suivante, lorsque le vertueux Noailles remplaça sur le siège archiépiscopal l'indigne Harlay de Chanvallon, les amis de Port-Royal commencèrent à reprendre courage. Au lieu d'un ennemi perfide, d'autant plus dangereux qu'il affectait toujours une poli-

tesse exquise, les religieuses avaient pour supérieur un homme droit, foncièrement bon, et qui les révérait sans trop oser le dire. C'est alors que Racine se multiplia, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour rendre à sa tante, devenue abbesse en 1689, tous les services qu'elle pouvait attendre de son affectueuse gratitude. Visites à Port-Royal, visites à l'archevêché, lettres, démarches de toute nature, rien ne fut épargné, et Racine eut la consolation de voir le prélat qui, comme évêque de Châlons, avait approuvé le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, témoigner à Port-Royal une véritable sympathie. Sans doute on ne revint pas sur le passé, et l'autorisation de recevoir des pensionnaires ou des novices ne fut pas rendue, mais du moins la situation cessa d'être intolérable, et l'on ne pouvait espérer davantage.

Ravi de ces bonnes dispositions, Racine entreprit d'éclairer la religion de l'archevêque et de lui démontrer la parfaite innocence des filles de Port-Royal. Il composa d'abord quelques mémoires justificatifs, et bientôt, mettant à profit la science qu'il n'avait pas manqué d'acquérir en travaillant avec Boileau à l'histoire de Louis XIV, il fit pour Noailles ce petit chef-d'œuvre qu'on appelle l'*Histoire de Port-Royal*. On ne saurait croire ce qu'il lui fallut de travail pour mettre cet opuscule au point de perfection où nous le voyons aujourd'hui. Histoires générales ou particulières, mémoires de toute sorte, lettres en nombre infini, sont de nos jours à la disposition de l'historien qui voudrait raconter les luttes et les souffrances de Port-Royal; mais il n'en était pas de même aux environs de 1696. Et comme Racine se proposait de ne rien avancer qui pût être l'objet d'une réfutation ou seulement d'un

doute, il dut se livrer aux recherches les plus patientes et les plus minutieuses. Le but qu'il se proposait ne fut pas atteint, mais il put se dire avant de mourir que son petit livre verrait peut-être le jour, et qu'il plaiderait aux yeux de la postérité la cause qui lui était si chère.

Ce qui paralysa tous les efforts de Racine, ce fut la brouille qui éclata entre le cardinal de Noailles et les jésuites. Ces pères avaient commencé par aduler l'archevêque, et l'on a le témoignage imprimé de leurs flagorneries d'alors. Mais bientôt ils voulurent parler en maîtres, et le prélat déclara qu'il ne serait jamais « leur valet. » Ils jurèrent donc de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de leur colère, et de là sont nées les grandes querelles qui ont agité tout le XVIII^e^ siècle. L'affaire de la Bulle *Unigenitus* fut engagée dès lors, et naturellement les premiers coups furent dirigés sur Port-Royal.

Si Racine avait vécu dix ans de plus, il aurait vu les jésuites poursuivre avec acharnement les quelques vieilles qui conservaient de leur mieux les traditions de la mère Angélique et d'Arnauld ; il aurait vu le faible et malheureux Noailles signer les larmes aux yeux l'arrêt de destruction du saint monastère. Mais le spectacle d'une calamité si grande lui fut épargné. Sa santé, jusqu'alors excellente, s'altéra gravement en 1698, et il fut le premier à s'apercevoir que ses jours étaient comptés. Alors aussi, comme pour mettre sa vertu à l'épreuve et pour lui permettre de mieux expier la grande faute de sa vie, sa réputation de janséniste lui valut de la part de Louis XIV une sorte de demi-disgrâce. On a trop souvent répété que Racine s'était attiré la colère du roi parce qu'il avait osé rédiger un

mémoire en faveur du peuple écrasé d'impôts ; mais c'est une fable, et pour s'en convaincre, il suffit de lire sa lettre à Mme de Maintenon en date du 4 mars 1698. Après avoir dit à la marquise qu'il s'était « attiré une affaire » pour avoir demandé la réduction d'une taxe qui grevait lourdement son budget de père de famille, Racine ajoutait : « J'apprends que j'ai sur les bras une affaire bien plus terrible, et qu'on m'a fait passer pour janséniste dans l'esprit du roi... » Et sans rien dissimuler de ses véritables sentiments, il essayait de se justifier, et il protestait de son obéissance au roi et au pape. Mais c'était peine perdue auprès du monarque aveuglé qui préférait les athées déclarés aux gens suspects de jansénisme. Racine accepta donc la chose en esprit de pénitence, et l'on peut voir par le reste de sa correspondance que sa sérénité n'en fut point troublée. D'ailleurs il ne fut à aucun moment ce qui s'appelle disgracié ; il songeait même, six mois après sa lettre à Mme de Maintenon, aux séjours qu'il aurait à faire comme gentilhomme de la chambre à Fontainebleau ou à Marly. Il n'en vaqua pas moins à ses occupations ordinaires, écrivant à son fils aîné les admirables lettres que l'on connaît, mariant une de ses filles, conduisant lui-même à l'autel celles qui se destinaient à la vie religieuse et qui s'enfermaient, non pas, hélas ! à Port-Royal, mais du moins dans de bons monastères ; veillant enfin à l'éducation de son second fils qu'il voulait faire instruire par des maîtres bien pensants, par Rollin, Mésenguy et Coffin. Il était alors si pénétré de ses sentiments d'amour et de reconnaissance pour Port-Royal que six mois avant sa mort, enfermé dans son cabinet de la rue des Marais, au milieu d'une bibliothèque d'où il avait à jamais banni ses tragédies, il

écrivit un testament où se lisent ces lignes si touchantes : « Je désire qu'après ma mort mon corps soit porté à Port-Royal des Champs, et qu'il y soit inhumé dans le cimetière, aux pieds de la fosse de M. Hamon. Je supplie très humblement la mère abbesse (c'était alors sa tante) et les religieuses de vouloir bien m'accorder cet honneur, quoique je m'en reconnaisse très indigne, et par les scandales (il avait d'abord écrit les *manques*) de ma vie passée, et par le peu d'usage que j'ai fait de l'excellente éducation que j'ai reçue autrefois dans cette maison, et des grands exemples de piété et de pénitence que j'y ai vus, et dont je n'ai été qu'un stérile admirateur. Mais plus j'ai offensé Dieu, plus j'ai besoin des prières d'une si sainte communauté pour attirer sa miséricorde sur moi... »

Quand le moment suprême arriva, Racine qui avait toujours eu très peur de la mort, dit adieu à tous les siens, sans oublier Boileau, avec une tranquillité admirable. Il en vint même à ne pas désirer une guérison que les médecins lui faisaient entrevoir comme possible. « Les frais en sont faits, » répondit-il, et c'est ainsi qu'il mourut, consolé par cette pensée que Port-Royal tout entier allait prier sur sa tombe.

Deux jours plus tard un carrosse emportait à huit lieues de Paris la dépouille du poète ; Louis XIV avait permis la translation. On célébra un service funèbre dans l'église de Port-Royal des Champs, et derrière la grille les sœurs chantèrent le *Dies iræ* et le *De profundis*. Ce n'était plus la mère de Sainte-Thècle Racine qui était abbesse, mais cette femme amirable, confondue désormais parmi les simples religieuses, priait avec confiance pour son illustre neveu, et sans doute elle entremêlait les actions de grâces aux supplications. Puis on sortit

de l'église et l'on entra dans le petit cimetière de dehors, réservé aux domestiques et aux étrangers. Les sœurs n'accompagnaient pas le cortège et elles ne chantaient plus ; la voix du prêtre seule se fit entendre, et Racine fut inhumé, comme il l'avait désiré, auprès de son ancien maître le célèbre docteur Hamon. Il n'avait pas songé à dire dans son testament qu'il ne voulait point d'épitaphe ; on dressa donc le long du mur de l'église une pierre tumulaire, et une inscription fut gravée qui traduisait en beau latin quelques phrases écrites par Boileau. L'auteur de l'*Épître à Racine*, s'inspirant des sentiments qui avaient animé son ami, ne parlait cette fois ni d'*Iphigénie* ni même d'*Athalie*. Après avoir dit en deux lignes que Racine « s'était fait longtemps admirer des hommes par ses belles tragédies, » il insistait longuement sur les sentiments du chrétien mourant, et il finissait même en invitant le lecteur à « prier pour cet illustre mort au lieu de faire son éloge. »

On sait le reste : Racine reposa paisiblement à Port-Royal jusqu'en 1711, et alors, en vertu des ordres de destruction que Louis XIV avait signés, tous les morts durent être exhumés. Les uns furent enfouis dans une fosse commune, à Saint-Lambert ; ceux qui avaient une famille furent portés dans les sépultures de leurs parents. L'archevêque de Paris permit la translation des cendres de Racine, mais en y mettant pour condition absolue que l'exhumation et l'inhumation auraient lieu de nuit et sans la moindre pompe. On obéit, et c'est à onze heures du soir, le 2 décembre 1711, que les restes de Racine furent placés à Saint-Étienne du Mont, derrière le maître autel et à la droite de Pascal. C'était l'exil, mais du moins l'ancien élève de Port-Royal était

pour ainsi dire en famille dans cette nécropole où reposent également quelques-uns des grands hommes de Port-Royal, Thomas Du Fossé, son condisciple, Antoine Le Maître et Le Maître de Sacy.

Ainsi la destinée, ou pour mieux dire la Providence, unit Racine à Port-Royal par des liens plus forts que la mort. Il lui appartenait dès avant sa naissance ; il lui appartient encore au delà de la tombe. Tous deux se font également honneur : Racine est un des plus beaux titres de gloire de Port-Royal, mais aussi l'éducation que Port-Royal sut donner à Racine a beaucoup contribué à faire de lui un si grand poète. D'autre part aussi les sentiments d'honneur, de droiture, de piété qui furent inspirés à Racine dans sa jeunesse ont fait de ce grand poète un parfait honnête homme et un grand chrétien, si bien que Saint-Simon a pu dire sans exagération qu'il n'y avait « rien du poète dans son commerce, et tout de l'honnête homme, de l'homme modeste, et sur la fin de l'homme de bien. »

APPENDICE

I

RACINE CONTINUATEUR DES *PROVINCIALES*

Racine, élève de Port-Royal, avait lu avec délices non seulement *Théagène et Chariclée*, mais aussi, on peut l'affirmer, les *Petites Lettres* de Pascal. Il est même à présumer qu'en sa qualité d'humaniste fort distingué on le fit collaborer, en 1658, à la charmante traduction latine de Wendrock. Enfin tout le monde sait que lors de sa querelle avec les Messieurs au sujet du théâtre, il ramena bien avant Fénelon « les grâces des Provinciales. » Racine n'avait pas attendu dix ans pour imiter Pascal, et l'on va voir que les Jansénistes auraient pu lutter avec succès après la retraite volontaire de leur illustre ami, s'ils n'avaient mieux aimé déposer les armes et recourir à d'autres procédés pour se défendre. A en juger par la lettre qu'on va lire, Racine pouvait être, malgré son jeune âge, l'héritier de Pascal et le continuateur des *Provinciales*.

Cette lettre n'est pas autographe, mais le grave historien qui l'a transcrite dans ses Mémoires, Hermant, est d'une exactitude scrupuleuse et il mérite toute confiance. Ami particulier de Pascal, d'Antoine Arnauld et de Robert Arnauld d'Andilly son frère, Hermant tenait de ce dernier la lettre de Racine ; il la considérait avec raison comme un document précieux destiné à mettre en pleine lumière ce qu'il appelait les « momeries » de ses ennemis les jésuites, et voici de quelle manière il l'introduit dans ses Mémoires.

« Les Jésuites... continuaient encore à jouer la comédie sur le théâtre de leur église de Saint-Louis dans la rue de Saint-Antoine, et tâchaient d'épouvanter de plus en plus leurs auditeurs en y faisant monter le spectre du Jansénisme.

« Le sieur Racine[1], qui ne songeait point en ce temps-là à acquérir du bien et de la réputation dans le monde par des pièces de théâtre, fut l'un des témoins de ces représentations ridicules. Il avait été élevé à Port-Royal, où il avait nombre de parents et parentes, et depuis son retour de Beauvais, où il avait étudié les lettres humaines, il n'était sorti de ce désert que pour venir faire à Paris son cours de philosophie, dont les épines avaient peu de rapport à son génie. Comme il avait beaucoup d'habitude avec M. d'Andilly, il lui écrivit, le 26 de janvier[2] de cette année, pour se plaindre d'une occupation qui lui paraissait si désagréable, et pour lui faire aussi une fidèle relation de ce qu'il avait vu et ouï dans le dernier catéchisme des jésuites. Voici les propres termes de sa lettre... »

Quelques indications sont indispensables pour faciliter l'intelligence de la lettre du 26 janvier. Il y est question depuis le commencement jusqu'à la fin d'un *catéchisme* fait à Saint-Louis par un jésuite. Ce catéchisme n'est pas une instruction religieuse destinée à des enfants, c'est une cérémonie publique, une sorte de distribution de prix avec représentation dramatique. A l'occasion des fêtes de Noël, les jésuites, toujours désireux de frapper l'imagination populaire, avaient exposé dans leur église de la rue Saint-Antoine[3] une crèche avec un enfant Jésus en

[1] Hermant écrit *Racyne*. On connaît les armoiries parlantes de la famille Racine, un *rat* et un *cygne* (on prononçait *cyne*). Plus tard, Jean Racine a supprimé le *rat* pour ne plus conserver que « l'oiseau mélodieux. »

[2] Le 26 janvier 1659 était un dimanche; Racine, écolier modèle, a donc profité d'un jour de congé pour écrire à son protecteur.

[3] C'est aujourd'hui la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis; c'était alors la chapelle de cette maison professe des jésuites qui est devenue, comme on sait, le lycée Charlemagne.

cire, et ils avaient convoqué la jeunesse des catéchismes à une sorte de spectacle dont quelques enfants devaient être les acteurs. Parmi ces derniers, les uns représentaient les bergers de Bethléem, et sans doute ils étaient costumés en conséquence; d'autres avaient pour mission de figurer les saints Innocents égorgés par le roi Hérode. Pascal, dans ses IIIe et XVIIe *Provinciales*, fait allusion à quelques-uns de ces catéchismes, et Godefroi Hermant, dans un autre endroit de ses Mémoires, parle d'une cérémonie semblable organisée par les jésuites à Saint-Louis en 1654. Le catéchiste d'alors, le Père Jacques Lambert, demandait à quelques-uns des enfants quel était le plus dangereux d'être janséniste ou calviniste, et les enfants répondaient « selon leur papier » que c'était d'être janséniste. « Sur cela, dit Hermant qui ne contient plus son indignation, ce catéchiste bateleur faisait une infinité d'exclamations satiriques et disait : « Allons, la flûte ! » et aussitôt on entendait sonner une flûte qui faisait retentir d'airs de triomphe toute cette église de Saint-Louis. » Il est plus que probable que le catéchiste dont Racine va se moquer si agréablement est ce même Père Lambert, auteur de petits livres ascétiques, et mort à Paris à la maison professe, le 24 mai 1670[1].

On voit figurer dans la petite scène dont Racine fait le récit un *empereur*, une *impératrice* et une *surintendante*, et l'empereur appelle l'impératrice *ma sœur*; ces différents dignitaires sont les enfants les plus méritants du catéchisme (garçons et filles). Les jésuites décernaient des titres semblables aux meilleurs écoliers de leurs collèges, et maintenant encore, si je ne me trompe, dans certaines paroisses de Paris, on appelle *intendant* et *intendante* du catéchisme les enfants qui s'y sont le plus distingués.

[1] Le P. Lambert a été enterré dans les caveaux de l'église, où sa plaque funéraire a été lue par M. de Guilhermy (v. *Inscriptions de la France du* Ve *au* XVIIIe *siècle*, I, 520). La *Bibliothèque* du P. Sotvel parle de lui comme ayant fait longtemps le catéchisme « avec zèle et avec fruit. »

LETTRE DE RACINE A ROBERT D'ANDILLY

« De Paris, ce 26e janvier 1659. »

« ... Il faut, Monsieur, que je vous fasse part des belles choses que nous vîmes et que nous entendîmes hier, à Saint-Louis, M. du Fossé et moi. Nous y arrivâmes justement comme on y allait commencer le catéchisme. Il y avait un très grand nombre de gens ; nous fûmes néanmoins assez bien placés. Le mal est qu'il nous en a coûté à chacun un sou marqué pour des chaises. Il y avait de grands préparatifs, un Jésus dans la crèche, des Anges, des Bergers et des Innocents. Aussi nous vîmes bien que ce catéchisme était un de leurs plus solennels ; c'était même l'anniversaire de celui dont on leur parla l'année passée dans la Xe Lettre provinciale[1]. Ils n'en sont pas devenus plus sages, car vous allez voir qu'ils ont fait incomparablement plus de sottises en celui-ci qu'en l'autre. Dès que le Père fut entré, il demanda beaucoup d'attention à ses auditeurs, leur faisant entendre que tout ce qui s'allait dire n'était pas seulement pour des enfants, mais pour les personnes même les plus âgées et les plus savantes. D'abord il fit paraître des Anges qui annoncèrent que

[1] C'est XVIIe qu'il faut lire ; la XVIIe Provinciale est du 23 janvier 1657, c'est donc un intervalle de *deux* ans. Voici les propres termes de Pascal : « ... N'est-ce pas ce que vous dites dans vos livres, dans vos entretiens, dans vos *catéchismes*, comme vous fîtes encore les fêtes de Noël à Saint-Louis, en demandant à une de vos petites bergères : « Pour qui est venu Jésus-Christ, ma « fille ? — Pour tous les hommes, mon Père. — Eh quoi ! ma fille, « vous n'êtes donc pas de ces nouveaux hérétiques qui disent « qu'il n'est venu que pour les prédestinés ? » Les enfants vous croient là-dessus, et plusieurs autres aussi... »

le sauveur de tous les hommes était né. Après, les Bergers lui rendirent leurs hommages. Ensuite l'Empereur parla ainsi à l'Impératrice : « Puisque les petits « Innocents furent les premiers, après les Anges et les « pasteurs, qui honorèrent la crèche du sauveur de « tous les hommes, il est bien juste que ceux qui les « représentent ici lui viennent maintenant rendre leurs « hommages. Que vous en semble, ma chère sœur ? » L'Impératrice répondit que cela était bien juste en effet, mais qu'il fallait outre cela que, comme les premiers avaient sauvé cet adorable sauveur en se laissant égorger pour lui, ceux-ci au contraire l'adorassent en le vengeant de ses ennemis [1], et en étouffant ce monstre pernicieux et cette damnable doctrine qui n'en faisait qu'un demi-sauveur. Le Père trouva cette comparaison bien juste. C'est pourquoi, comme l'Impératrice ne se faisait pas assez entendre à son gré, il répéta lui-même, à haute voix et avec ses gestes ordinaires, ce qu'elle avait dit. Ensuite l'Empereur témoigna qu'il approuvait fort ce discours de sa chère sœur, et il parla ainsi : « Allons « donc, petits Innocents, armez-vous, venez combattre « les ennemis de Jésus, j'entends ces nouveaux héré- « tiques de notre temps dont l'erreur n'en veut faire « que la moitié d'un sauveur ; donnez à ce monstre « autant de coups qu'il a de têtes [2], et délivrez-en la « crèche de Jésus. »

« Aussitôt on vit monter sur des bancs ces valeureux

[1] Il y a dans la copie d'Hermant *en vengeant ses ennemis;* ce serait alors un latinisme. *Ulcisci aliquem* veut dire *punir quelqu'un*, et l'on dit en français *venger un crime*, mais non *venger un criminel.*

[2] Le *monstre* avait *cinq* têtes, étant données les cinq propositions qui furent attribuées à l'*Augustinus* de Jansénius et condamnées par le pape.

champions, qui étaient au nombre de cinq, trois garçons et deux filles. Le premier coup qu'ils donnèrent portait ainsi[1] : « O Jésus, l'aimable et charitable sau-« veur, faites-nous accomplir vos saints commande-« ments, qui nous sont toujours possibles par votre « grâce qui ne nous manque jamais. » — « Fort bien, « dit le Père, car nous autres catholiques nous soute-« nons que ces commandements sont toujours possi-« bles, et que la grâce ne nous manque jamais, au « lieu que les ennemis de Jésus disent que les uns nous « sont impossibles, et que l'autre nous manque. »

« Je ne me souviens pas bien en quels termes était conçu le second coup, car je fus diverti de mon attention par l'arrivée d'un Père qui nous pensa faire perdre haleine à force de rire, tant son visage avait l'air d'un véritable Escobar ; mais je fus un badin[2], je perdis sans doute quelque chose de bon.

« Voici le troisième : « O Jésus, l'aimable et chari-« table sauveur, dont les petites mains et les petits pieds « seront un jour attachés sur la croix pour le salut de « tous les hommes, remplissez-nous de votre amour. » Le Père fit son commentaire là-dessus, et dit tout ce qu'ils ont coutume de dire sur ce sujet. Une des filles porta ainsi la quatrième botte : « O Jésus, etc., qui « ne voulez damner personne, appliquez sur nous le « mérite de votre sang précieux, afin que nous entrions « avec vous dans votre paradis. » Le Père fit de grandes

[1] L'épée qu'on mettait entre les mains des jeunes enfants du catéchisme était munie d'une sorte d'écriteau sur lequel on lisait ces mots, récités sans doute en même temps par l'un de ceux qui jouaient leur rôle.

[2] C'est-à-dire un *sot*, un *niais*, tel est le sens donné par Richelet dans son Dictionnaire.

exclamations en disant : « Non, non, cet aimable sau-
« veur ne veut damner personne, et au contraire ses
« ennemis disent qu'il en a créé plusieurs pour les
« damner ; mais cela est seulement horrible à penser.
« Allons, Henriette, courage, ma fille ! un cinquième
« coup d'épée sur ce monstre ; il n'en peut plus, vous
« l'achèverez. » Henriette donc s'escrima ainsi : « O
« Jésus, etc., qui êtes mort non seulement pour les Juifs
« qui vous ont crucifié, mais même pour vos ennemis,
« pour ces malheureux hérétiques de notre temps, con-
« vertissez-les, je vous prie, et faites-les renoncer à
« leurs détestables erreurs. » — « O la belle prière !
« s'écria-t-il, ô que voilà qui est beau ! répétez, ma
« fille, et que tout le monde vous entende. »

« Enfin elle répéta, il répéta aussi lui-même, et fit faire la conclusion de tous ces discours par la surintendante ; mais elle ne dit que les mêmes choses que les premières. Le Père parla encore beaucoup sur ce sujet, et vint ensuite à la distribution des prix. Il leur donna un livre dont il faisait grand cas ; au moins il était bien relié. Il dit qu'il l'avait fait lui-même, et que c'était le plus nécessaire de tous les livres. « En voici le titre, dit-il : *la Science des sciences, ou méthode pour* « *apprendre à bien mourir*. Pères, donnez ce livre à « vos enfants, maris à vos femmes[1] ; maîtres, donnez-
« le à vos valets, sinon aux étrennes, au moins à la
« foire de Saint-Germain[2]. La mort va partout, c'est

[1] On lit dans le manuscrit autographe : « mais à vos femmes. » Il est évident que Godefroi Hermant a mal transcrit, et qu'il faut lire : Pères, etc., *maris* à vos femmes, etc.

[2] La foire Saint-Germain se tenait tous les ans, sur l'emplacement actuel du marché Saint-Germain, du 2 février au dimanche des Rameaux ; on voit par ce passage qu'il était d'usage de

« pourquoi il faut avoir ce livre partout. Car vous verrez « de pauvres valets qui sont à l'article de la mort. « Hé bien ! le prêtre leur apportera les sacrements ; « mais croyez-vous qu'il veuille demeurer auprès d'eux ? « Oh ! qu'il n'a garde ! Vous n'avez donc qu'à prendre « ce livre et faire faire un acte de résignation qui est « dedans à vos garçons[1], et ils seront infailliblement « sauvés. »

« Je vous rapporte ses propres paroles, mais il les accompagnait des plus beaux gestes du monde. Il était tard, c'est pourquoi nous n'eûmes pas la patience d'attendre la fin. Nous y avions perdu assez de temps. »

II

L'ÉPITAPHE DE RACINE

(*Histoire d'une pierre tombale.*)

Racine avait demandé par testament que son corps fût inhumé à Port-Royal des Champs, non pas dans l'église, mais dans le petit cimetière du dehors, aux pieds de son ancien maître le docteur Hamon, et la prière de l'illustre mourant fut exaucée dans la mesure du possible. Faute de place, on mit Racine au-dessus de M. Hamon, près du mur de l'église, et cette circonstance permit à Boileau de rendre à son ami un dernier et touchant hommage. En effet l'auteur des *Satires* composa une belle épitaphe que traduisit le latiniste Dodart, et la pierre sur laquelle on grava cet éloge put être scellée dans la muraille au lieu de reposer sur le sol. Elle avait ainsi plus de chances de

donner quelques gratifications aux domestiques à l'occasion de cette foire,

[1] C'est-à-dire à vos *domestiques;* on dit encore *garçon* de bureau *garçon* de collège, d'hôpital, etc.

braver les intempéries de l'air et de passer à la postérité; mais on avait compté sans la fureur des passions religieuses. Douze ans plus tard, Port-Royal était détruit de fond en comble; après avoir troublé le sommeil des morts en les transportant de tous côtés, on faisait sauter l'église avec de la poudre à canon, et les pierres tombales étaient dispersées, elles aussi, aux quatre vents du ciel. Celle de Racine fut de la part des destructeurs l'objet d'une attention toute particulière. Ils auraient dû la mettre à part et la faire porter à Saint-Étienne du Mont, comme l'exigeaient les plus vulgaires convenances, puisque le corps de Racine fut réinhumé dans cette église le 2 décembre 1711. Au lieu d'agir ainsi, ils effacèrent à l'aide du ciseau le nom du poète, et cette épitaphe, devenue ainsi celle d'un personnage inconnu, fut laissée au milieu des décombres. Bientôt même elle fut comprise dans un lot de grandes dalles acheté par le curé de Magny, un fanatique ennemi de Port-Royal, et elle servit à paver économiquement une paroisse de village. Les fils de Racine, ignorant ce détail, croyaient l'épitaphe de leur père anéantie, et durant près d'un siècle personne n'en soupçonna l'existence.

La pierre faisait partie du dallage de l'église, et elle risquait fort d'être usée par les souliers des fidèles; mais elle était par bonheur placée sous les premiers bancs de la nef, entre un pilier et une autre pierre tombale, celle de M. de Luzancy; c'est grâce à cette circonstance qu'elle a pu être sauvée de la destruction.

Les choses demeurèrent en cet état pendant toute la durée du XVIIIe siècle. Port-Royal et ses environs immédiats, Saint-Lambert et Magny, recevaient chaque année la visite de pieux pèlerins qui parcouraient, un guide à la main, les diverses stations de cette nouvelle *voie douloureuse*. Ils s'arrêtaient à Magny (IVe station), mais le *Manuel* qu'ils avaient à leur disposition ne parlait de Racine, auteur d'*Ester* et d'*Attalie* (*sic*), qu'à propos de Saint-Étienne du Mont (Xe station); l'existence de sa pierre tumulaire continuait à être ignorée de tous. Mais au début même du XIXe siècle, en 1801, le célèbre Henri Grégoire publia la première édition de ses très curieuses

Ruines de Port-Royal, et ce qui restait du saint monastère fut alors l'objet d'investigations sérieuses et méthodiques. C'est ainsi qu'en 1805 un prêtre génois, nommé Eustache Degola, fit un relevé complet des pierres qui couvraient le sol de l'église paroissiale de Magny-Lessart. J'ai sous les yeux ce relevé signé de Degola et daté du mois d'octobre 1805. Dans l'intérieur du rectangle qui figure une pierre tombale placée entre celle de M. de Luzancy et le premier pilier de l'église, je lis ces mots écrits par Degola lui-même : *Hic jacet nobilis vir Johannes Racine Franciae thesaur, etc... page* 166, ce qui renvoie au Nécrologe de Port-Royal in-4° de 1723. Le dessin, tout grossier qu'il est, semble indiquer que pour sceller la pierre à cet endroit on dut faire une entaille à la base du pilier, ce qui n'est guère admissible, ou casser, ce qui est plus vraisemblable, un des angles de l'épitaphe.

Ainsi Grégoire et ses amis savaient en 1805 que la pierre tombale de Racine n'avait pas été détruite ; comment se fait-il qu'ils n'en aient rien dit au public ? Pourquoi ce même Grégoire, sénateur et membre de l'Institut, a-t-il publié en 1809, lors du premier centenaire de la destruction de Port-Royal, une édition beaucoup plus ample de ses *Ruines*, et n'a-t-il pas ajouté ce détail à ceux que contient son très intéressant ouvrage ? L'explication d'une telle réserve est probablement la suivante : Napoléon accueillit avec colère la publication de Grégoire, parce qu'en sa qualité de successeur de Louis XIV, et par conséquent de fils aîné de l'Église, il craignait une résurrection du prétendu jansénisme. Le moment n'était donc pas bien choisi pour rendre au janséniste Racine l'hommage qui lui était dû, pour demander que son épitaphe fût placée sur la tombe à laquelle on l'avait destinée.

Ce que Grégoire et ses amis n'osaient pas faire, un particulier le tenta en 1810 ; on vit paraître alors une brochure de 4 pages in-4° intitulée : *Monument retrouvé. — Epitaphe de Jean Racine, placée depuis un siècle dans le chœur, au-devant du maître-autel, près le premier pilier, à Magny-Lessart, paroisse dans l'étendue de laquelle sont situées l'abbaye de Port-Royal, détruite en* 1709, *et la ferme des Granges.*

L'auteur anonyme de cette publication renvoyait à un certain M. M*** l'honneur de cette découverte précieuse, faite, disait-il, en 1808. Il s'attribuait, non sans raison, le mérite de donner dans toute sa pureté le texte de l'épitaphe [1], et enfin il souhaitait de voir mis « dans un plus grand jour » un monument qui « rappelle d'une manière touchante la mémoire de deux des plus grands poètes dont la France ait à se glorifier. » L'existence de cette intéressante plaquette n'a pas échappé aux recherches des derniers historiens de Racine ; mais aucun d'eux n'est parvenu à connaître l'auteur de la découverte de 1808 ; la lettre suivante, adressée à Grégoire et dont l'autographe a été inséré par ce dernier dans un de ses plus importants recueils de pièces, permettra d'associer le nom de M. Masson à celui des principaux admirateurs de Racine.

24 juillet 1810.

Monsieur le comte,

Après dix voyages à Port-Royal, le 17 juin dernier, j'ai visité de nouveau ses ruines célèbres, votre ouvrage à la main. Que de souvenirs !

Dès 1808, j'avais reconnu à la lecture l'épitaphe de Racine, que je savais par cœur dès l'enfance ; je n'ai pu retourner à Magny que le mois dernier, et j'y ai copié l'épitaphe avec deux amis plus instruits que moi : c'était une véritable fête pour nous et nos enfants.

Vous avez pu remarquer à la dernière page des *Mémoires* de Louis Racine qu'il assure que le monument *ne subsiste plus*.

Je ne dois pas vous inviter, Monsieur le comte, à engager MM. les membres de l'Institut, vos confrères,

[1] Il a seulement oublié la particule *que* après *tandem ;* tandem [que] *ab hac sede miseriarum...*

à demander que la tombe de Racine soit réunie à son corps, parce que vous savez mieux que moi ce que vous avez à faire. Je n'ai que du zèle, mais je donnerais l'idée de laisser à Magny l'épitaphe, après l'avoir enceinte et restaurée : dans ces lieux champêtres un pareil monument parle au cœur : c'est un reste de Port-Royal dans la commune de Port-Royal même[1]. Toutefois Racine ne peut rester plus longtemps confondu avec la foule des morts. Qu'on se rappelle les honneurs rendus à Virgile sous Auguste, et on ne doutera pas que sous le grand Napoléon le prince des poètes français n'obtienne une pierre sépulcrale.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le comte, votre très humble et obéissant serviteur,

E. MASSON,

Huissier impérial, membre du Collège impérial, élève de l'ancienne Université de Paris.

Rue de l'Échiquier, n° 32, faubourg Poissonnière.

J'adresse un exemplaire à chacun de MM. de la classe de langue et littérature françaises, et à MM. de la classe d'histoire et de littérature anciennes.

Les recherches faites dans les archives de l'Institut, celles mêmes que M. Gaston Boissier a bien voulu faire dans les anciens registres de l'Académie française, ont été inutiles ; on n'y trouve pas trace de la lettre adressée en 1810 par le sieur Masson. C'est la même chose si l'on compulse à Magny-les-Hameaux, comme l'a fait M. l'abbé Finot, curé actuel, les registres de la municipalité et ceux

[1] Port-Royal fait encore aujourd'hui partie de la commune, et par conséquent de la paroisse de Magny-les-Hameaux, autrefois Magny-Lessart.

de la paroisse ; nulle part il n'est question de Racine et de sa pierre tumulaire. Et pourtant la découverte de M. Masson était signalée de nouveau à l'attention publique dans l'Annuaire du département de Seine-et-Oise de 1811 (p. 319). Ce que l'on peut apprendre aujourd'hui par les traditions locales se réduit à fort peu de chose : la dalle qui couvrait le sol de l'église en 1810 aurait été, à dater de ce moment, dressée le long du mur de gauche, là même où se trouve aujourd'hui en si belle place celle de Robert Arnauld d'Andilly ; et ce serait par surprise, sans consulter la fabrique et la municipalité, que le gouvernement de la Restauration aurait fait enlever l'épitaphe de Racine pour la transporter à Saint-Etienne du Mont en 1818. L'admiration passionnée que Louis XVIII professait pour l'auteur d'*Athalie* expliquerait alors l'hommage rendu si tardivement à la mémoire du poète, et le curé de Magny, le vénérable abbé Hüe, frère d'un valet de chambre de Louis XVI, aurait pris sur lui d'accéder aux désirs du monarque lettré.

Toujours est-il que l'on organisa pour la pose de cette épitaphe une cérémonie moitié religieuse et moitié littéraire dont voici le compte rendu exact, d'après le *Moniteur* du lendemain.

Paris, le 21 avril 1818.

Une intéressante cérémonie a eu lieu aujourd'hui à l'église de Saint-Étienne du Mont, où l'on a célébré par un service funèbre le placement de la pierre tumulaire de Racine et celle de Blaise Pascal dans la chapelle de la Vierge au-dessus du caveau où les dépouilles mortelles de ces deux grands hommes ont été déposées[1].

[1] *Caveau* n'est pas le terme propre ; Pascal et Racine ont été inhumés en pleine terre, sous les dalles du pourtour du chœur, au pied du pilier qui est près de la sacristie. Il y a deux caveaux à l'entrée de la chapelle de la Vierge, l'un à droite et l'autre à gauche. Je les ai explorés en 1899, et j'ai assisté, non sans

Une députation de l'Académie française, composée de MM. Auger, Daru, Raynouard, Lacretelle jeune et Laya, les parents de Racine, les maires et adjoints du XII[e] arrondissement[1], plusieurs élèves de l'École normale et un grand nombre de gens de lettres ont assisté à ce service funèbre, où M. l'abbé Sicard a officié.

L'épitaphe de Racine, qui faisait pendant à celle de Pascal, était scellée à l'entrée de la chapelle de la Vierge, dans le pilier gauche; il n'en est plus de même aujourd'hui, et ces deux pierres tombales, que le visiteur ne peut contempler sans émotion, sont aussi mal placées que possible. Elles sont à l'entrée de la chapelle du Sacré-Cœur, ce qui paraît une espièglerie de très mauvais goût, dans un coin sombre, derrière une des portes du jubé, et c'est avec beaucoup de peine que l'on parvient à lire celle

émotion, à la découverte d'un squelette complet. Était-ce celui de Pascal? Mais non, les indications fournies par son épitaphe sont très précises; *pro* columna, *en avant* de la colonne; ce n'est donc pas dans ces caveaux que l'on pourrait retrouver les restes de Pascal, et par conséquent ceux de Racine, inhumé à sa droite en 1711.

[1] En note sur une copie du temps : « M. le chevalier Le Peletier, comte Hector d'Aunay, maire du VII[e] arrondissement de Paris, est, dit-on, parent de Pascal par les femmes. »

Le *Journal du commerce, de politique et de littérature* du mercredi 22 avril 1818 rendait compte de la même cérémonie en ces termes :

« Aujourd'hui, à onze heures, on a placé dans la chapelle de la Vierge à Saint-Étienne du Mont les pierres tumulaires de Blaise Pascal et de Jean Racine. Cette cérémonie a été suivie d'un service funèbre. La messe a été célébrée par M. l'abbé Sicard. MM. le maire et les adjoints du XII[e] arrondissement, des parents de Pascal et de Racine, des membres de l'Académie française, de l'École normale, etc., y assistaient. Le cortège s'est rendu ensuite sur le tombeau des deux grands hommes, où M. Bizet, curé de la paroisse, a béni les deux pierres tumulaires; l'église était remplie de fidèles. »

— Le *Journal des Débats*, absorbé par l'affaire Fualdès, n'a pas rendu compte de la cérémonie de Saint-Etienne du Mont.

de Racine. Un nouveau déplacement est indispensable, et puisque Racine et Pascal ont aujourd'hui leurs bustes dans deux chapelles latérales de Saint-Etienne du Mont, il est à désirer que leurs épitaphes soient transportées dans ces chapelles, en pleine lumière et à proximité des deux bustes.

FÉNELON A CAMBRAI

D'APRÈS LE LIVRE DE M. EMMANUEL DE BROGLIE[1]

On s'est beaucoup occupé de Fénelon depuis quelques années, et la biographie de ce prélat, assez mal connue, malgré le volumineux ouvrage du cardinal de Bausset, excite l'attention des travailleurs et la curiosité du public. Il faut donc remercier M. de Broglie d'avoir songé à faire un livre sur les dernières années de Fénelon, et le premier devoir de la critique est de rendre hommage au talent de l'auteur ainsi qu'à l'élévation de ses idées et de ses sentiments. C'est un livre de bonne foi, écrit avec amour par un fervent admirateur de l'archevêque de Cambrai.

M. de Broglie n'a pas la prétention de faire une œuvre de polémique ou d'érudition ; il laisse de côté les discussions doctrinales, et il paraît ignorer que la réputation de son héros a souffert de rudes atteintes dans ces derniers temps. La publication de quelques œuvres inédites de Fénelon a fourni des arguments sans réplique pour l'accuser d'intolérance et de perfidie lors de la Révocation ; on a beaucoup parlé de lui en 1881 à propos d'une thèse de doctorat sur M^me^ Guyon, et l'on s'est accordé à reconnaître que le beau rôle n'appartient pas à Fénelon dans cette fâcheuse querelle.

[1] Emmanuel de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, d'après sa correspondance (1609-1715) 1 vol. in-8. Paris. Plon, 1884.

M. de Broglie n'est pas allé chercher bien loin les matériaux de son livre ; il a « lu dans son entier la volumineuse correspondance de Fénelon, » et l'archevêque de Cambrai lui est apparu comme « une de ces âmes d'élite que dévore l'ardeur intérieure, qui se consument à la poursuite de la perfection morale. » C'est le chrétien, le patriote, le citoyen, qu'il a voulu voir, et qu'il a vu. A ses yeux, Fénelon est devenu dans l'exil un véritable saint ; s'il était « malgré lui ému des choses de la terre, » il était encore plus « épris du ciel, » et ses derniers jours, « assombris par toutes les tristesses, le montrent arrivé à cette heure où la croissance morale est achevée, où la mort détache sans peine le fruit mûr pour l'éternité. ».

Tel est le Fénelon de M. de Broglie, un véritable candidat à la canonisation ; tel n'est pas, il faut bien le dire, le Fénelon de l'histoire, celui qui apparaît quand on lit méthodiquement sa correspondance, celui qu'ont jugé sévèrement Saint-Simon, Daguesseau, Joubert, Tabaraud, et de nos jours MM. Nisard, Henry Michel, Crouslé, Brunetière. M. de Broglie n'a pas bien lu la correspondance de Fénelon, mais ce n'est pas tout à fait sa faute : les vrais coupables sont les éditeurs de Saint-Sulpice, les abbés Caron et Gosselin. Soit défaut de méthode, soit calcul et pour dérouter le lecteur trop curieux, ces éditeurs ont éparpillé les lettres de Fénelon dans les quatre derniers volumes de leur collection. Il arrive souvent que deux lettres écrites le même jour sont à 1 500 pages de distance, l'une dans la *Correspondance de famille*, et l'autre dans les *Lettres de piété* ou dans les *Lettres sur le quiétisme*. Bien habile celui qui pourra s'y reconnaître, et découvrir, pour citer ce seul exemple, que la lettre officielle

dans laquelle Fénelon écrit au P. Tellier, le 27 juin 1712 : « Je n'ai de commerce avec personne, ni avec M. de Meaux (Bissy), *ni avec vous, mon Révérend Père,* » est précédée de plus de dix lettres à ce même Révérend Père. Le système adopté par les éditeurs est donc déplorable, mais il n'en est pas moins fâcheux que M. de Broglie ait lu la correspondance de Fénelon, si curieuse, si justement célèbre, sans rétablir l'ordre chronologique, le seul possible en pareil cas.

Avant de suivre M. de Broglie dans son étude, et de lui signaler certaines parties de la *Correspondance* qu'il n'a évidemment pas vues, je voudrais relever rapidement quelques erreurs qui lui ont échappé. Il affirme (p. 2 et 136) que Fénelon a été toute sa vie ce qu'on appelle en France un ultramontain ; c'est une grave erreur : en 1688 Fénelon était un gallican militant, auteur d'un très curieux mémoire fort peu respectueux pour la Cour de Rome ; c'est après sa condamnation de 1699 que Fénelon est devenu, si l'on peut s'exprimer ainsi, plus papiste que le pape. — Les Nouvelles catholiques, n'étaient pas toutes, comme on le dit (p. 3), des personnes converties au catholicisme et désireuses de s'affermir dans leur foi ; c'étaient aussi, hélas ! des jeunes filles protestantes, arrachées à leurs familles, converties de force après la Révocation, et enfermées dans le couvent dont Fénelon avait accepté d'être le supérieur. — C'est encore une grosse erreur de dire (p. 141) que les Jansénistes n'ont pas été persécutés depuis la paix de Clément IX en 1668 jusqu'en 1700. La persécution furieuse a recommencé en 1679, immédiatement après la mort de M^me^ de Longueville, et ce sont les Jésuites qui ont rompu la trêve. Ce que M. de Broglie dit encore sur l'attitude des Jansénistes

en 1710 n'est pas conforme à la vérité historique; il ne connaît pas à fond l'histoire religieuse du XVII[e] siècle, et en particulier celle du Jansénisme. Comment peut-il dire p. (163) que M. de Sacy, « le savant traducteur de la Bible, » mort en 1684, écrivait fréquemment à Fénelon en 1710 ?

Mais laissons de côté ces minuties, et arrivons bien vite à la correspondance de Fénelon. Elle est d'un intérêt très vif, et presque toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai sont des chefs-d'œuvre de grâce-négligée, de câlinerie, de finesse, d'onction et parfois de malice. Mais que de confidences terribles ! et comme il serait aisé, en multipliant les citations, de préparer un dossier qui embarrasserait cruellement les panégyristes de Fénelon ! On y voit, par exemple, que Fénelon n'a jamais souscrit avec sincérité à la condamnation de son livre. Il a fait de belles protestations de docilité, il a même donné à sa cathédrale un ostensoir d'or où l'on voyait la Religion qui foule aux pieds les livres de Luther et les *Maximes des Saints*, mais il a composé des dissertations pour prouver même après sa mort la pureté de sa doctrine, et l'on trouve dans sa *Correspondance* des phrases comme celle-ci : « On a toléré et laissé triompher l'indigne doctrine [de Bossuet] qui dégrade la charité en la réduisant au seul motif de l'espérance. Celui qui *errait* a prévalu; celui qui était *exempt d'erreur* a été écrasé. Dieu soit béni ! Je compte pour rien, non seulement mon livre, que j'ai sacrifié à jamais avec *joie* et docilité, mais encore ma personne et ma réputation. Le roi et la plupart des gens croient que c'est ma doctrine qui a été condamnée. Il y a déjà plus de dix ans que je me tais et que je tâche de demeurer en paix dans l'humilité. » (Lettre au P. Tellier,

1710, tome VII, p. 665.) C'est bien le même homme qui écrivait en 1699 : « Mes parties sentent bien que tous les honnêtes gens me plaignent, et trouvent que *j'avais raison* et M. de Meaux *tort* dans notre controverse. » (t. X, p. 7. Lettre à Chanterac, 17 avril 1699.)

Fénelon n'a jamais pardonné à ceux qui l'ont fait condamner ; il avait cherché, en 1699, à dénoncer Bossuet au Saint Office, et voici en quels termes odieux il s'exprimait alors : « Je ne puis ni ne dois me rendre dénonciateur de M. de Meaux sur ses ouvrages ; mais si l'affaire dure assez pour en donner le temps, *vous pourriez lâcher quelque religieux qui fût zélateur de la bonne doctrine et qui le déférât au Saint-Office.* Il faudrait qu'il présentât un certain nombre de propositions extraites des livres de ce prélat, *et que la chose se fît en la manière la plus propre à ôter tout soupçon que je fusse l'auteur de cette démarche.* Elle n'est point de mon goût naturel, mais un vieillard d'une singulière sagesse et piété a fait passer jusqu'à moi ce conseil... » Qu'on lise le reste de cette lettre (t. IX, p. 648) et l'on verra que Fénelon, suivant l'exemple des Jésuites dans l'affaire de Molina, croyait pouvoir ainsi « passer de la défensive à l'offensive, et changer la face de l'affaire. » L'année suivante, il dénonçait encore Bossuet dans une lettre latine au cardinal Gabrielli : « Quæ nova ac falsa Meldensis docuerat de unicâ amandi ratione... hæc eadem... fucatis verbis repetit... » (t. X, p. 48). Plus tard enfin, après la mort de Bossuet, il voulait faire condamner avec Quesnel ceux qui avaient justifié les *Réflexions morales,* et il signalait, dans une lettre inédite qui est au Vatican (Francia, Const. Unig. D, 2283) « le livre attribué à feu M. l'évêque de Meaux, et où l'on prétend justifier les principales erreurs de Quesnel. »

Ce fut bien pis encore au sujet du cardinal de Noailles ; Fénelon ne cessa pas de le poursuivre avec une véritable fureur. M. de Broglie pourra trouver, en étudiant à nouveau cette affaire, de quoi expliquer une des plus étranges contradictions de Fénelon. Très tolérant envers les nombreux jansénistes de son diocèse, il a poursuivi Quesnel avec l'âpreté que l'on sait, et pourquoi ? — parce que le *Nouveau Testament* de Quesnel a été réimprimé durant vingt-cinq ans avec une approbation de Noailles. La condamnation de Quesnel, c'était la revanche de 1699. Fénelon fut sur le point de réussir, grâce aux Jésuites ses alliés, et il ressort des documents qui se trouvent aux archives du Vatican ce fait ignoré de M. de Broglie, que Fénelon allait revenir à Versailles, sur l'ordre du roi, pour juger et condamner Noailles, et qu'il était question de lui donner alors le chapeau de cardinal. Tout était disposé pour cela, disent ces documents ; Louis XIV cédait à la pression des Jésuites ; M^me^ de Maintenon ne pouvait plus rien contre l'archevêque de Cambrai, mais celui-ci mourut, et Saint-Simon put dire qu'il mourait « à la porte du comble de ses désirs. Que la mort est amère dans des circonstances si parfaites et si à souhait de tous côtés ! » ajoute l'illustre écrivain auquel je crois devoir renvoyer sans le citer plus longuement.

Au reste, il n'est pas étonnant que Fénelon ait dénoncé ses adversaires : le besoin de dénoncer était si grand chez lui qu'il a dénoncé même ses amis, même ses protecteurs les plus dévoués. Dans sa vilaine lettre anonyme à Louis XIV il parle ainsi de M^me^ de Maintenon et du duc de Beauvilliers : « Du moins M^me^ de M. et le D. de B. devaient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper, mais leur faiblesse et leur timidité les

déshonorent et scandalisent tout le monde. Il est honteux qu'ils aient votre confiance sans fruit depuis tant de temps. C'est à eux à se retirer si vous êtes trop ombrageux et si vous ne voulez que des flatteurs autour de vous. » Plus tard, en 1709, il dénonce comme janséniste le successeur de Bossuet, l'évêque Bissy (lettre du 19 décembre, t. VII, p. 299), mais il recommande le secret, « ne voulant pas être délateur » et parce que cet évêque et celui de Tournay « qui lui témoignent beaucoup d'amitié, le regarderaient comme un ami très ingrat et très perfide » (lettre du 16 janvier 1710, t. VII, p. 302). Une autre fois, il dénonce l'archevêque de Reims, Le Tellier, et propose, non de l'exiler, mais de « lui faire dire d'aller résider dans son diocèse » (4 juin 1703, t. VII, p. 574). Mais c'est en latin que Fénelon excelle à dénoncer, et plusieurs de ses lettres au cardinal Gabrielli, lettres qui portaient la mention *clam legendum*, sont à cet égard de véritables chefs-d'œuvre.

Faut-il enfin parler des livres qui ont été publiés en dehors de Fénelon, et, comme il l'a souvent répété, malgré lui ? Il a écrit en propres termes, à propos des *Maximes des Saints :* « La prompte publication de mon ouvrage n'est pas venue de moi » (lettre du 10 février 1697, t. IX, p. 129), et peu de temps auparavant, le 17 janvier, il écrivait à M. Tronson : « Vous voyez mieux que moi combien il importe que mon ouvrage paraisse au plus tôt » (*ibid.*, p. 122). Aussi ne doit-on pas s'étonner quand on voit le duc de Chevreuse lui écrire le 1er décembre 1709 : « Consultez, bon archevêque, le P. A. et Panta (les abbés de Langeron et Beaumont), *maîtres en l'art de distribuer ce que l'on désapprouve* » (t. VII, p. 295), ni quand on voit Fénelon lui-même écrire au duc de Chevreuse le 10 mars 1710

(t. VII, p. 323) : « Il faudrait que le duc de Bourgogne dît au roi... Il faudrait *qu'il protestât qu'il parle sans être poussé par d'autres.* » C'est à se demander si la publication du *Télémaque* n'est pas le fait de Fénelon lui-même, et non, celui d'un domestique infidèle.

On sait qu'en 1708, au plus fort de la guerre, Fénelon offrit ses blés au roi de France, et ses admirateurs ne manquent pas de dire qu'il fit alors les offres les plus généreuses; on oublie d'ajouter que l'archevêque de Cambrai proposait de les vendre au prix que l'on voudrait, mais en faisant son compte, et en disant qu'il en aurait « *le cours des blés augmentant,* » pour 70 000. fr[1].

On sait enfin que Fénelon vit mourir coup sur coup l'abbé de Langeron, le duc de Bourgogne, le duc de Chevreuse et enfin le duc de Beauvilliers; j'ai toujours été surpris de voir que malgré ces deuils il conservait toute sa liberté d'esprit et toute sa gaîté dans ses lettres; M. de Broglie lui-même a constaté que la *Lettre à l'Académie*, n'est pas d'un homme désespéré. Jusqu'au dernier jour l'exilé de Cambrai a cru qu'il vaincrait enfin la mauvaise fortune, et qu'il reviendrait à Paris, soit comme grand seigneur dans une assemblée de notables, soit comme archevêque dans un concile national, soit comme académicien dans une réunion plénière de l'Académie.

Mais il faut se borner; ce chapitre aurait même été plus court si je ne m'étais souvenu de ce mot de Désiré Nisard : « On ne saurait être trop exact dans ses preuves quand on ose blâmer un Fénelon. » Il y aurait un nouveau livre à faire sur Fénelon archevêque de

[1] On va voir par quelques-unes des lettres inédites publiées ci-après que Fénelon est revenu sur sa détermination, et que finalement il a refusé de vendre ses blés.

Cambrai, et dans ce livre entreraient les quelques citations qu'on vient de lire entre mille autres de la même nature. Quand ce livre sera fait, le Fénelon de la légende disparaîtra et sera remplacé par un autre tout différent, moins « épris du ciel » et on ne peut plus « ému des choses de la terre. »

DIX LETTRES INÉDITES DE FÉNELON

Les lettres ci-jointes ont été copiées sur les autographes, conservés dans les archives du ministère de la Guerre. On sait en effet que, sous Louis XIV, certaines affaires ecclésiastiques étaient rattachées à la Guerre ou à la Marine, et qu'il faut puiser dans les riches archives de ces deux ministères pour bien connaître l'histoire religieuse de la fin du XVII^e^ siècle. C'est à M. Félix Brun, archiviste au ministère de la Guerre, l'auteur très distingué des *Inventaires sommaires* qui rendent de si grands services aux travailleurs, que revient l'honneur de les y avoir découvertes, et il les a transcrites avec une fidélité scrupuleuse. Elles sont intéressantes ; elles ont cette vivacité, cette grâce, cet abandon qui font de l'admirable correspondance de Fénelon le chef-d'œuvre de son auteur, et elles témoignent de l'embarras extrême dans lequel se trouvait Fénelon disgrâcié. Évêque d'un diocèse mi-parti espagnol et mi-parti français, il lui fallait, pour régler certaines affaires avec la cour d'Espagne, l'autorisation du roi de France; il la demandait donc humblement, et l'on va voir que les réponses qui lui étaient adressées par Chamillart et par Barbezieux étaient d'une séche-

resse désolante. Ces lettres et leurs réponses peuvent servir à mieux faire comprendre l'histoire de Fénelon à Cambrai.

1° FÉNELON A BARBEZIEUX

« Monsieur,

« Il me semble qu'il est de mon devoir, dans la conjoncture présente, de donner au Roi d'Espagne des marques de mon profond respect, et de lui demander sa protection pour l'Église dans la moitié de ce diocèse qui est sous sa domination. Nous avons tous les jours sur cette frontière des affaires difficiles où la juridiction ecclésiastique serait en péril de souffrir beaucoup, si Sa Majesté Catholique n'avait eu la bonté de montrer une particulière attention pour protéger les intérêts de la religion en ce pays.

« Je ne prendrai néanmoins, Monsieur, la liberté de lui écrire qu'en cas que le Roi veuille bien m'en accorder la permission. J'attendrai là-dessus ses ordres, et j'espère que vous me ferez l'honneur de me les envoyer. Je suis parfaitement, Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« Fr. Arch. DUC DE CAMBRAI.

« Cambrai, 8 décembre 1700. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 1468, pièce 143. Autographe.)

BARBEZIEUX A FÉNELON

« A Versailles, le 20 décembre 1700.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire le 8e de ce mois, de laquelle ayant rendu compte au Roi, Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'elle ne croyait pas qu'il fût nécessaire que vous écrivissiez au Roi d'Espagne pour lui demander sa protection pour l'Église dont la moitié de votre diocèse est sous sa domination, et qu'elle lui en ferait parler par Monsieur le Duc d'Harcourt lorsqu'il serait arrivé en Espagne. Je suis...

(Archives de la Guerre, Correspondance, vol. 1461 f° 143. Minute.)

2° FÉNELON A CHAMILLART

« Monsieur,

« Quoique le Roi ne veuille point qu'on lui rende compte de l'affaire de l'abbé de Liessies [1], comme vous m'avez fait l'honneur de me le mander, je crois néanmoins devoir vous expliquer en gros ce que j'en ai connu, afin que si on retourne, comme on paraît le vouloir faire, vers Sa Majesté, pour renouveler les mêmes accusations, vous soyez en état de juger des choses.

« J'ai visité fort à loisir toute l'abbaye de Liessies. J'ai écouté tous les religieux en particulier. J'ai mis mot pour mot dans mon procès-verbal tout ce que chacun d'eux a voulu déposer contre l'abbé. Aucun d'eux n'a déclaré avoir vu aucune action impure, quoique plusieurs aient ramassé avec soin jusqu'aux choses les plus douteuses qu'ils croyaient pouvoir charger sa personne. J'ai même entendu extrajudiciairement les témoins du dehors qu'on m'a indiqués, et je leur ai

[1] On peut voir sur cette affaire quelques lettres de Fénelon (tome VIII de l'édition de 1851). Le Père Lambert, abbé de Liessies, avait commis des imprudences et assez mal géré les finances de son abbaye. Le roi dut lui donner un coadjuteur.

fait signer leurs dépositions pour m'assurer qu'ils ne varieraient point et pour voir si j'aurais des choses assez fortes pour passer de la simple visite à une information criminelle. Mais je n'ai rien trouvé de concluant, et s'il était permis de déshonorer un abbé de soixante et treize ou quatorze ans sur les choses que l'on m'a rapportées, il n'y aurait plus de saint prêtre au monde qui ne pût être diffamé. Ainsi ne trouvant rien de proportionné aux preuves qu'on m'avait fait attendre, je n'ai pas cru devoir commencer l'information qui aurait causé un grand scandale sans aucun fruit. J'avais appelé sur les lieux le sieur des Moulins de Mons, qui s'est rendu solliciteur contre l'abbé auprès de vous, Monsieur, et que vous avez vu à la suite de la cour. Il m'a avoué qu'il n'avait point de preuves plus fortes que celles que j'ai ramassées en sa présence, tant dans mon procès-verbal de visite à l'égard des religieux que dans mon information extrajudiciaire et préparatoire à l'égard des témoins du dehors, et qu'il n'avait, au delà de ces preuves qui sont imaginaires, que des conjectures. La chose étant dans cet état, j'ai cru faire beaucoup en dressant un écrit que j'ai fait signer à l'abbé, où il s'est engagé à rétablir un ordre très exact pour le spirituel et pour le temporel de sa maison. Il y avait en effet quelques relâchements à réparer pour la discipline monastique, et l'autorité de l'abbé paraissait trop despotique pour le temporel. Il a exécuté d'une manière édifiante tout ce que j'ai voulu, et a même changé d'abord plusieurs de ses officiers. M. de Bernières, intendant de la province, a bien voulu à ma prière être présent à la conclusion de cette affaire, et je dois dire, pour lui faire justice, qu'il s'y est comporté avec la prudence et le zèle, non pas d'un magistrat, mais d'un bon évêque.

Après ce règlement, j'ai imposé silence aux religieux, et j'ose dire que certaines gens qui veulent recommencer le scandale ne méritent pas d'être écoutés.

« Je suis avec le zèle le plus sincère, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Arch. Duc de Cambrai.

(Pièce sans date, attribuée à janvier 1702). Vers le 6 janvier. V. Œuvres de Fénelon. VIII, 367.

(Archives de la Guerre, Correspondance, vol. 1549, pièce 45, Autographe.)

CHAMILLART A FÉNELON

« A Marly, ce 24 janvier 1702.

« Monsieur,

« J'ai lu au Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur ce que vous avez fait pour établir l'ordre dans l'abbaye de Liessies. Sa Majesté en a paru très contente, et s'il revient de nouvelles plaintes contre l'abbé après les diligences que vous avez faites, je saurai bien les dissiper. Je suis très parfaitement...

(*Ibid.*, vol. 1529 f° 174. Minute.)

3° FÉNELON A CHAMILLART

« Monsieur,

« Je ne puis m'empêcher de vous importuner pour un grand intérêt de mon séminaire. Feu M. l'archevêque de Cambrai l'avait mis dans un château à une journée d'ici vers la frontière d'Espagne, et avait acheté des deniers du séminaire ce château avec une petite terre qui y est jointe. J'ai cru qu'il était absolument nécessaire de mettre le séminaire sous mes yeux en cette ville, n'ayant rien de plus capital dans

mes fonctions que de m'appliquer moi-même à la bonne instruction de ceux qui doivent être les pasteurs des âmes. Ce château, où le séminaire était autrefois, demeure maintenant inutile et est d'un très grand entretien. La terre, qui est d'un très petit revenu, ne sert presque qu'à payer l'entretien et les charges. Cependant elle tient lieu de quatre-vingt mille francs à notre séminaire qui n'a aucun autre bien que celui-là. Les terres se vendent encore assez cher en ce pays, et si nous vendions celle dont il s'agit, nous pourrions par un bon emploi faire valoir ce fonds du séminaire jusqu'à mille écus de revenu. Les occasions de vendre commencent néanmoins à devenir très rares par la misère incroyable où le vil prix du blé réduit le pays. Il se présente une occasion singulière de vendre ce château avec la terre à des Carmélites-Chaussées qui voudraient s'y établir, si le Roi avait la bonté de leur accorder des lettres patentes pour cet établissement. Je n'ignore pas, Monsieur, la répugnance très bien fondée que Sa Majesté a de permettre que les communautés déjà trop nombreuses continuent à se multiplier. Mais il s'agit d'un cas unique et sans conséquence. J'ose dire qu'il importe beaucoup au service du Roi aussi bien qu'à la religion que le clergé d'un si grand diocèse sur la frontière puisse s'élever et se former dans de bons sentiments. D'ailleurs je prendrai la liberté de représenter, avec le zèle le plus sincère et le plus profond respect, que Sa Majesté n'a dans son royaume aucune église vers laquelle elle ait d'aussi pressants engagements que celle de Cambrai, dont le dépouillement fait par les rois d'Espagne est encore si récent. Il ne s'agit d'aucun intérêt que je veuille ménager pour ma personne. Il n'est question que d'un bien

spirituel des sujets du Roi, qui est très important pour le service du Roi même dans cette frontière. Le besoin en est incroyable dans notre clergé ; quelque bonne volonté que j'aie, il m'est impossible de soutenir ce séminaire, où un très grand nombre de jeunes gens ne peuvent payer leurs pensions. Si le Roi avait la bonté d'accorder des lettres patentes à ces Carmélites, elles s'engageraient à enseigner les jeunes filles de Valenciennes, parce qu'elles seraient à la porte de la ville ; et nous vendrions notre château, en sorte que notre séminaire aurait un peu de pain. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. Arch. Duc de Cambrai

« A Cambrai, 20e janvier 1702. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 1549, pièce 26. Autographe).

CHAMILLART A FÉNELON

« A Marly, ce 26 janvier 1702.

« Monsieur,

« J'ai lu au Roi la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 20e de ce mois. Quelque envie qu'ait Sa Majesté de vous faire plaisir et de contribuer au bien que vous voulez procurer à votre séminaire en l'établissant solidement, le Roi n'a pas jugé à propos d'accorder des lettres patentes aux religieuses Carmélites-Chaussées pour acheter le château et la terre où feu Mgr l'archevêque de Cambrai l'avait mis ; mais si vous avez dessein de vous en défaire, vous trouverez aisément des particuliers qui accepteront ces héritages. Je suis très parfaitement...

(*Ibid.* vol. 1529 fo 213. Minute).

4° FÉNELON A CHAMILLART

« Monsieur,

« Le meilleur médecin de ce pays me presse depuis longtemps pour m'envoyer aux eaux de Bourbon où M. Fagon me conseillait autrefois d'aller. Si le Roi veut bien avoir la bonté de me permettre ce voyage dans le pressant besoin de ma santé, je m'y préparerai au plus tôt par rapport à beaucoup d'affaires de mon diocèse qu'il faut que je règle avant cette absence. En ce cas je partirai d'ici, Monsieur, dès le mois prochain. Je m'en irai à Bourbon par le droit chemin sans passer par Paris, sans m'arrêter en aucun lieu et sans voir personne sur ma route. L'infirmité et le régime des eaux me donneront la liberté d'être fort retiré pendant mon séjour à Bourbon, et je reviendrai d'abord ici de la même manière que j'en serai parti. J'espère que vous voudrez bien me faire l'honneur de m'apprendre les intentions de Sa Majesté, et que vous me ferez aussi celui de croire que je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Arch. DUC DE CAMBRAI

« A Cambrai, 4 juillet 1706. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 1944, pièce 42, Autographe.)

CHAMILLART A FÉNELON

« A Versailles, 12 juillet 1706.

« J'ai lu au Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4e de ce mois sur le besoin que vous avez des eaux de Bourbon pour le rétablissement de votre

santé. Sa Majesté vous laisse la liberté de les aller prendre quand vous le jugerez à propos; je souhaite qu'elles vous fassent tout le bien que vous en espérez. Je suis très parfaitement, etc.

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 1921, f° 473. Minute.)

5° FÉNELON A CHAMILLART

« Monsieur,

« Je ne puis me dispenser de vous représenter les plaintes d'un grand nombre de curés de ce diocèse qui m'ont donné une requête dans les formes. Ils disent que, dans la dernière campagne, nos troupes ont traité avec une étrange inhumanité les personnes des curés, et ont ravagé les maisons pastorales. C'est, disent-ils, une licence qui n'avait jamais été tolérée dans les troupes. En effet, Monsieur, je me souviens que le Roi ayant su les désordres que les troupes avaient faits contre les curés de cette frontière l'an 1696, Sa Majesté donna des ordres très rigoureux qui furent aussitôt exécutés par des punitions exemplaires. Je ne saurais douter que la piété du Roi ne lui inspire le même zèle pour réprimer cette licence qu'on assure être incomparablement plus grande qu'en ce temps-là. Rien n'est plus propice à attirer la bénédiction de Dieu sur les armes de Sa Majesté que le soin de protéger les pasteurs de l'Église; faute de quoi ils abandonneraient leurs fonctions, et les peuples demeureraient privés des sacrements. Il importe même beaucoup, pour attacher les peuples à la domination de France dans ce pays, qu'on y voie l'Église protégée et la religion exercée librement au milieu de la guerre. J'espère que Sa Majesté donnera les ordres nécessaires pour faire cesser ce désordre. C'est avec le zèle le plus sin-

cère que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Arch. Duc de Cambrai.

« A Cambrai, 26 janvier 1707. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 2024, pièce 119, Autographe.)

Chamillart a Fénelon

« A Versailles, le 7 février 1707.

« J'ai lu au Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26e du mois passé sur les désordres et le mauvais traitement que les curés de votre diocèse ont reçu des troupes pendant la campagne dernière. Sa Majesté en parlera à M. de Vendôme de la manière que vous pouvez désirer pour empêcher qu'ils n'en souffrent autant la prochaine qu'ils ont fait la précédente. La licence est si grande parmi les troupes qu'il est bien difficile de faire tout ce que l'on voudrait pour le soulagement du public. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 1995, folio 189, Minute.)

6e Fénelon a Chamillart

« Monsieur,

« Je voudrais sacrifier toutes choses sans mesure dès qu'il s'agit du service du Roi, mais le sacrifice que je lui ferais aux dépens du Cateau ne serait rien pour lui, et causerait à ce lieu une perte irréparable. Vous savez, Monsieur, qu'une franchise qui ne se soutient plus que par l'actuelle possession tombe sans ressources dès que la possession est interrompue. C'est ce qui me fait accepter les bontés dont vous me comblez.

« L'abbaye de Saint-Aubert vous prépare les trois

mille mesures de blé qu'elle vous a promis, et j'espère de l'engager à fournir jusqu'à quatre mille mesures.

« Pour mon blé, on le lève en diligence. Vous en êtes, Monsieur, le maître absolu, et vous m'en laisserez ce qu'il vous plaira. Il sera nécessaire qu'un homme soit chargé par vous sur les lieux de recevoir et le mien et celui de Saint-Aubert. Je recevrai les lettres de change, mais je ne compte que sur votre parole et sur votre bonté. Je n'ignore même pas que certains coups peuvent facilement déranger vos projets les plus réguliers. Je n'envisage aucun autre intérêt que celui du Roi.

« Souffrez que j'y ajoute le zèle avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Arch. Duc de Cambrai.

« A Cambrai, 2 janvier 1709 »,

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 2149, pièce 34, Autographe.)

7° L'intendant de Bernières a Chamillart

« A Douai, le 24 avril 1709.

Monsieur,

« Bien loin d'avancer et de trouver à former nos magasins, il paraît que plus le temps presse, plus les difficultés augmentent : j'avais compté, suivant les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que je n'avais qu'à conclure pour le prix des 8 000 sacs de blé dont vous espériez vous être assuré auprès de M. l'archevêque de Cambrai, qui voulut bien prendre la peine de se rendre hier ici, parce qu'il ne m'a pas été possible de quitter M. le maréchal de Villars depuis quelque temps; mais, bien loin que cette confiance ait rien terminé, M. le maréchal a été témoin lui-même des remontrances de M. l'archevêque, qui n'a même pas hésité à me donner la déclaration ci-jointe écrite de sa main, afin que je vous la puisse envoyer.

« Il dit, Monsieur, que le Roi est entièrement le maître

de ses grains, et que S. M. peut les prendre, ou moi en son nom, mais qu'il ne peut plus les vendre, parce qu'il est obligé d'aider à la nourriture de son peuple, qui est à la veille d'être réduit à la dernière extrémité, qui a besoin de pain, et non pas d'argent, avec quoi il n'en pourrait pas trouver.

« Quand je lui ai objecté qu'il vous les avait promis, il m'a dit, Monsieur, que lorsque vous les lui aviez demandés, il vous avait effectivement répondu que vous en étiez le maître, et qu'il était trop heureux d'avoir quelque chose qui pût être utile au service du Roi, mais que cela s'était passé dans le mois de janvier, temps où rien ne l'empêchait de les pouvoir livrer, et où il n'était pas possible de prévoir que la récolte manquerait entièrement, n'y ayant effectivement plus d'apparence d'en rien recueillir sur cette frontière : il a enfin fini par me dire que ses greniers étaient ouverts, mais que ce n'était pas à lui à décider entre les troupes ou son peuple. A quoi il m'a ajouté que tout son blé se réduisait à 5802 mencauds qu'il a au Cateau-Cambrésis, et 3300 à Cambrai, ce qui fait en tout 9102 mencauds, dont il en faut aux environs de deux et demi pour le sac, de manière que, bien loin que cela monte à 8000 sacs que vous lui demandez, cela ne va pas à 4000; sur quoi il dit qu'il lui en faut laisser pour sa provision, pour son séminaire qu'il est obligé de nourrir, et enfin pour ensemencer ses fermes.

« Je lui ai dit que vous aviez encore compté sur d'autres blés de quelques abbayes de son diocèse; il m'a répondu qu'il n'était plus possible ni permis de les forcer à donner leurs blés, dont un chacun n'avait pas de quoi ensemencer ses terres, et gagner la récolte de 1710, avant laquelle il ne fallait rien espérer. M. le maréchal de Villars, qui a été témoin de cette conversation, a trouvé nécessaire que je vous dépêchasse un courrier... »

(Archives de la Guerre, Correspondance, vol. 2154, pièce 90.)

DÉCLARATION DE FÉNELON (23 avril 1709)

« Les faits que j'ai exposés en détail à monsieur de Bernières, et que je le supplie très instamment de véri-

fier tant sur nos registres originaux que dans nos greniers, étant posés pour fondement, je déclare qu'il ne m'appartient pas de juger entre le besoin des troupes et l'extrémité affreuse où nos peuples sont réduits. C'est le (*sic*) Roi, à qui Dieu a donné le pouvoir suprême dans l'état, à décider entre ces deux choses. Ce qui est certain, c'est que je ne veux tirer aucun profit de ces blés pour moi, et que je ne hésite (*sic*) pour le donner aux troupes que par compassion pour les peuples qui vont manifestement périr sans ressource. Si je donnais ces blés pour les troupes par mon propre choix, les peuples m'imputeraient leur perte, et ne manqueraient pas de dire que je n'ai pas voulu me réserver un moyen de leur sauver la vie. Rien ne pourrait me rendre plus odieux. Je ne puis donc que laisser nos greniers ouverts au Roi qui est le maître et que le laisser décider. Si les peuples périssent comme ils ne peuvent l'éviter, ne pouvant pas les secourir, au moins je dirai que ce n'est pas moi qui les ai privés de cette dernière ressource, et que je n'ai pas pu désobéir au Roi.

« Je ne peux donc, entre ces deux extrémités, que baisser la tête, et qu'attendre les ordres de Sa Majesté avec la plus humble soumission. »

(Archives de la Guerre, Correspondance, vol. 2154, pièce 91, Autographe.)

8° FÉNELON A CHAMILLART

« Monsieur,

« Je reviens de Douai où j'ai montré à M. de Bernières un état très exact de tous mes blés, en le conjurant d'envoyer le vérifier sur les lieux. Quand vous

m'avez demandé mes blés au mois de novembre, je ne pouvais pas prévoir la famine qui accable maintenant ce pays. Il ne s'agit ni du prix, ni des sûretés. Vous pouvez compter, Monsieur, qu'il n'est plus question de mon intérêt, mais de la vie des peuples, dont je suis le pasteur et dont je dois être le père. Nous n'avons pu lever cette année que neuf mille mencauds de blé, qui ne font qu'environ trois mille sacs. Ce n'est pas assez pour nourrir mon domestique et nos censiers pendant près de deux ans, où [nous] n'aurons point d'autre ressource, et pour donner de quoi semer. Il est clair comme le jour que l'espèce du blé manque en ce pays, et qu'il faut y faire venir des grains, si on ne veut pas s'exposer à y voir la famine, le soulèvement des peuples et la contagion. Je n'exagère rien, et M. de Bernières le voit mieux que moi. L'année dernière il n'y a eu que demi moisson. Celle-ci, il n'y aura rien. L'espèce manque même pour les mars. Dans cette extrémité, si le Roi juge qu'il doive ôter le dernier morceau de pain à ses peuples pour le donner à ses troupes, je ne puis que laisser avec une parfaite soumission exécuter les ordres de Sa Majesté, mais il ne me convient pas d'être la cause de la mort certaine de nos peuples, en faisant par mon propre choix ce qui ne leur laissera aucune ressource. Je serais un pasteur odieux, si je ne prenais pas la liberté de représenter ces malheurs prochains. Au reste, Monsieur, s'il faut sacrifier les peuples aux troupes, j'ose dire qu'il serait moins rigoureux de prendre les blés de la Picardie, voisine d'ici, que ceux de cette frontière. La Picardie ne nourrit point depuis plusieurs années, comme notre pays, des armées innombrables. Elle ne souffre point des ravages comme cette frontière. Elle n'a point eu pendant tout

l'hiver des garnisons accablantes. Vous pourriez, s'il est nécessaire de prendre nos blés, ne les prendre que pour accélérer le service, et nous rendre promptement des blés de Picardie. Pour moi, je veux que l'on compte mon intérêt pour rien. Je me croirai trop heureux de le sacrifier au Roi, mais je vous demande la vie de nos peuples, qui vont périr sans ressource, si on leur ôte notre blé. L'abbaye de Saint-Aubert se trouve dans le même cas que moi. Je suis avec le zèle le plus sincère, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Fr. Arch. Duc de Cambrai. »

« Oserai-je ajouter, Monsieur, qu'ayant appris de M. de Bernières le pressant besoin où l'on est de blé pour les troupes, je l'ai prié très instamment d'agréer que je lui envoyasse ma vaisselle d'argent pour la vendre ou pour la mettre en gage, et que je lui ai offert de m'obliger en mon propre et privé nom pour tout ce qu'il voudra par rapport au service? Je ne dois rien. On se fie assez à ma parole en ce pays. Que ne puis-je mieux faire pour témoigner mon zèle!

« A Cambrai, 24 avril 1709. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 2159, p. 168, Autographe.)

9° Fénelon a Voysin

« Monsieur,

« Je ne puis m'empêcher de faire ce que notre ville et notre pays désolé me pressent d'exécuter. Il s'agit de vous supplier instamment d'avoir la bonté de nous procurer le secours que vous nous avez promis de la

part du Roi. Ce pays et cette ville n'ont pour cette année d'autre ressource que celle de l'avoine, le blé ayant absolument manqué. Vous jugez bien, Monsieur, que les armées qui sont presque à nos portes, et qui ne peuvent subsister que par les derrières, enlèvent une grande partie de l'avoine qui est encore sur la campagne. Il en périt beaucoup plus par le dégât et par le ravage que par les fourrages réglés. Il en faudra beaucoup pour les chevaux pendant tout l'hiver, si on laisse de la cavalerie sur cette frontière. Il ne s'agit plus du froment qui est monté jusqu'à un prix énorme où les familles mêmes les plus honnêtes ne peuvent plus en acheter. Sa rareté est extrême. L'orge nous manque entièrement. Le peu d'avoine qui nous restera peut-être ne saurait suffire aux hommes et aux chevaux. Il faudra que les peuples périssent, et on doit craindre une contagion qui passera bientôt d'ici jusqu'à Paris, dont nous ne sommes éloignés que de trente-cinq lieues par le droit chemin. De plus, vous comprenez, Monsieur, mieux que personne, que si les peuples ne peuvent ni semer ni vivre, vos troupes ne pourront pas subsister sur cette frontière, sans habitants qui leur fournissent les choses nécessaires. Vous voyez bien aussi que l'année prochaine la guerre deviendrait impossible dans un pays détruit. Le pays où nous sommes se trouve, Monsieur, tout auprès de cette dernière extrémité. Nous ne pouvons plus soutenir nos pauvres, et les riches mêmes tombent en pauvreté. Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que le Roi aurait la bonté de faire venir en ce pays beaucoup de grains de mars, c'est-à-dire d'orge et d'avoine. C'est l'unique moyen de sauver une frontière si voisine de Paris, et si importante à la France. Je croirais manquer à Dieu et au

OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi, si je ne vous représentais pas fidèlement notre état. Nous attendons tout de la compassion de Sa Majesté pour des peuples qui ne lui montrent pas moins de fidélité et d'affection que les sujets de l'ancien royaume. Enfin nous sommes persuadés que vous serez favorable à un pays que vous avez gouverné avec tant de sagesse et de désintéressement, et qui a tant de confiance en votre bonté.

« Je suis avec un zèle très sincère, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Arch. Duc de Cambrai.

« A Cambrai, le 22 septembre 1709. »

(Archives de la Guerre. Correspondance, vol. 2160, p. 123, Autographe).

10° Fénelon a Voysin

« Monsieur,

« Quoique la ville de Cambrai soit accablée d'un nombre étonnant de pauvres familles, qui, faute de pain, tombent en défaillance et qui nous menacent de maladies contagieuses, elle vient de donner encore une quantité considérable de blé pour les troupes auxquelles le pain manquait : on espère, Monsieur, qu'une si grande marque de zèle pour le service du Roi engagera Sa Majesté à donner des ordres précis, afin que le prêt de la garnison, qui est reculé depuis si longtemps, vienne enfin le premier jour de l'année prochaine. Les troupes menacent ouvertement de piller la ville ce jour-là, si elles ne sont pas payées, et en attendant elles commencent à attaquer le marché, les boutiques et les passants au milieu des rues vers le soir. Je ne

puis, Monsieur, refuser aux instances de toute une ville alarmée dont je suis le pasteur, de vous représenter une si triste extrémité, étant persuadé que vous agréerez la liberté que je prends avec les plus droites intentions.

« C'est avec le zèle le plus sincère que je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fr. Arch. Duc de Cambrai[1].

« A Cambrai, 27 décembre 1709. »

(Archives de la Guerre. Correspondnnce, vol. 2145, p. 179, Autographe.)

[1] Voysin répondit à Fénelon le 30 décembre pour calmer ses inquiétudes en lui annonçant le départ d'une voiture contenant le prêt de la garnison de Cambrai (*Ibid.*, vol. 2129, f° 542).

MASSILLON CONSÉCRATEUR DE DUBOIS

Lorsque l'abbé Dubois voulut être archevêque de Cambrai pour devenir bientôt cardinal et premier ministre, les deux prélats qu'il adjoignit au cardinal de Rohan, son consécrateur, furent l'évêque de Nantes, Tressan, et l'oratorien Massillon, nouvellement promu à l'évêché de Clermont.

« Nantes avait un tel droit [à cet honneur] par l'ordination qu'il avait osé donner à l'abbé Dubois qu'il n'y avait pas moyen — dit saint Simon — de lui préférer personne. Pour l'autre assistant, Dubois crut en devoir chercher un dont la vie et la conduite pût être en contrepoids. Il voulut Massillon, célèbre prêtre de l'Oratoire, que sa vertu, son savoir, ses grands talents pour la chaire avaient fait évêque de Clermont, parce qu'il en passait quelquefois, quoique rarement, quelque bon parmi le grand nombre des autres qu'on faisait évêques. Massillon, au pied du mur, étourdi, sans ressources étrangères, sentit l'indignité de ce qui lui était proposé, balbutia, n'osa refuser. Mais qu'eût pu faire un homme aussi mince selon le siècle vis-à-vis d'un régent, de son ministre et du cardinal de Rohan ? Il fut blâmé néanmoins et beaucoup dans le monde, surtout des gens de bien de tous les partis, car en ce point l'excès du scandale les avait réunis. Les plus raisonnables, qui ne laissèrent pas de se trouver en nombre, se contentèrent de le plaindre, et on convint enfin assez généralement d'une sorte d'impossibilité de s'en dispenser et de refuser. »

Le récit de Saint-Simon, confirmé dans ce qu'il a

d'essentiel par tous les historiens contemporains, a fait le plus grand tort à la réputation de Massillon ; et quoique Duclos ait essayé de le justifier en disant qu'il ne connaissait peut-être pas toute la dépravation du nouvel archevêque, la postérité ne pardonne pas facilement à l'admirable auteur du *Petit carême* sa condescendance et sa faiblesse dans cette occasion [1]. Il aurait dû tout sacrifier, dit-on, plutôt que de se déshonorer ainsi ; et d'ailleurs, s'il eût écouté le sage et vertueux Fleury, qui lui rappelait en pleine Académie, le 23 février 1719, « le devoir indispensable de la résidence, » il se fût épargné l'ennui d'un refus ou la honte ineffaçable d'un acquiescement aux volontés du Régent et de son indigne ministre. Une étude attentive des faits et la connaissance de quelques documents importants que Duclos et Saint-Simon ne pouvaient consulter me permettront, je l'espère, de justifier pleinement l'illustre Massillon, et de montrer que les raisons les plus honorables, les mêmes qui l'empêchaient alors de *résider*, l'ont poussé à se faire en 1720 le consécrateur d'un Dubois.

L'impartiale histoire ne se montre pas aussi sévère pour le premier ministre du Régent que l'ont été ses contemporains : elle reconnaît sans doute que, comme les cardinaux de Richelieu, de Retz et Mazarin, Dubois

[1] « Ce fut un des plus tristes épisodes de cette époque de démoralisation que de voir le successeur de Bourdaloue, le dernier des grands orateurs chrétiens, officier pontificalement au sacre de Dubois, devant tout l'épiscopat et devant toute la Cour (9 juin 1720). Le contraste de cet acte de faiblesse, extorqué par le Régent, avec les vérités courageuses que Massillon avait tant de fois jetées aux grands du haut de la chaire et qu'il avait réellement dans le cœur, produisit sur les esprits une impression déplorable. » (H. Martin, livre XCII.)

cachait sous la pourpre un cœur souillé de vices ; mais elle n'affirme plus qu'il se soit vendu à l'Angleterre, et elle ne fait pas difficulté d'accorder à ce malhonnête homme une grande intelligence et une habileté merveilleuse. Le président Hénault, qui se connaissait en hommes, appelle Dubois « le plus adroit de tous les hommes [1], » et ce jugement du célèbre écrivain se trouve en partie confirmé lorsqu'on examine de plus près l'histoire si curieuse de la Régence.

En 1719, l'abbé Dubois, ministre des affaires étrangères, se mit en tête de pacifier l'Église de France, si profondément divisée depuis la bulle *Unigenitus*. Il entreprit, pour s'attirer la reconnaissance de Rome et en obtenir enfin le chapeau qu'il convoitait, de réconcilier le cardinal de Noailles et les jésuites, les appelants et les constitutionnaires. Ce travail d'Hercule ne l'effraya point, et il conduisit les négociations avec une habileté si consommée que peu de mois lui suffirent pour conclure la paix de l'Église vainement cherchée par Louis XIV. La marche de cette curieuse affaire est peu connue, parce que Saint-Simon n'a pas daigné parler dans ses Mémoires d'une transaction qui lui faisait horreur ; mais le volumineux journal du fougueux et partial abbé Dorsanne, complété et contrôlé par le journal du président Hénault, l'un des négociateurs, et par une histoire manuscrite que nous a laissée un autre négociateur [2], nous permettront de mieux comprendre la valeur de Dubois et de juger en connaissance de cause la conduite de Massillon, son consécrateur.

[1] *Journal manuscrit*, 1720.

[2] L'abbé Couet, grand vicaire du cardinal de Noailles ; copie ms. de 1757 ; 150 pages in-4°.

« Cette grande affaire durait depuis sept années entières — dit le président Hénault — sans laisser entrevoir aucun dénoûment. Le parti que l'on appelait des *constituants*, soutenus par le pape, dont ils défendaient l'ouvrage et l'autorité, et le parti des *appelants*, qui se croyaient armés de la vérité et de la religion, s'étaient déclaré une guerre éternelle. Nulle espérance de paix ; les menaces du Vatican, les négociations des personnes modérées, l'autorité de Louis XIV, tout y avait échoué. »

C'est alors que Dubois intervint d'une manière active, avec la ferme volonté de mettre fin à ces déplorables querelles ; il était, comme on sait, non moins sceptique en religion qu'en morale ; mais il voulait contenter Rome et il se fit théologien pour la circonstance.

« Au commencement de l'année 1719 — dit l'abbé Couet — au mois de mai, M. Pecquet, dont la droiture et la capacité sont si connues, donna à M. l'abbé Dubois, chargé des affaires étrangères, un plan suivant lequel on pourrait travailler à la paix de l'Église... Il fallut plusieurs conversations pour faire entrer ce dessein dans l'esprit de M. l'abbé Dubois. Il voulait la fin ; il désirait la paix, mais il doutait de la possibilité des moyens. M. Pecquet proposa M. l'évêque de Clermont, et le P. de la Tour, général de l'Oratoire, comme deux hommes de mérite et qui pouvaient contribuer au succès d'un ouvrage si important à l'Église et à l'Etat. M. l'abbé Dubois goûta ces vues ; et dès lors on fit quelques ouvertures à M. l'évêque de Clermont, qui était sur le point de retourner dans son diocèse, et qui promit de revenir lorsque la matière serait préparée... »

Massillon se trouvait ainsi désigné au choix des négociateurs, non seulement par son immense talent et par son entraînante éloquence, mais surtout par l'élévation de son caractère et par sa grande modération. Déjà, si j'en crois un contemporain, Massillon

s'était trouvé engagé dans cette affaire si délicate ; on l'avait chargé, le 20 décembre 1714, de revoir un projet d'accommodement dressé par le cardinal de Rohan, et ce projet, Massillon l'avait modifié, il l'avait « adouci. » Il eut à jouer en 1720 un rôle beaucoup plus considérable, car l'abbé Couet nous le représente agissant de concert avec Dubois, et il dit en propres termes, quelques pages plus loin, que l'évêque de Clermont « demeura seul l'âme de l'affaire et le principal acteur[1]. » En effet, lorsque Dubois abandonna son projet pour en adopter un autre venu de Rome et plus agréable au pape, Massillon n'hésita pas à lutter contre lui. Écoutons plutôt l'abbé Couet :

« M. l'abbé Dubois ne disait pas son secret, mais il ne témoignait que de la mauvaise humeur et de l'éloignement pour tout ce qu'on lui proposait pour le succès du premier projet. M. l'évêque de Clermont, presque découragé, prit le parti de parler à M. le duc d'Orléans, qui l'avait déjà averti de ne se point arrêter à ce que l'abbé Dubois lui dirait, parce qu'il n'entendait rien à cette affaire. Ce prélat dit à S. A. R. qu'il lui devait la vérité, et que l'ayant honoré de sa confiance dans l'affaire de la Constitution, il se croyait obligé de l'avertir qu'on la jouait ; que M. le cardinal de Rohan paraissait entrer dans des vues de paix ; que M. le cardinal de Bissy en paraissait fort éloigné ; que cette diversité de conduite était apparemment concertée entre eux, et que l'on ne pourrait réussir à moins que l'on ne fût soutenu par S. A. R. et que M. l'abbé Dubois n'appuyât sérieusement tout ce que l'on ferait. M. le duc d'Orléans sentit la force de tout ce que M. l'évêque de Clermont lui disait. Il le remercia, parut fort ému de l'avis, assura qu'il ne souf-

[1] On voit par l'histoire manuscrite de l'abbé Couet que Massillon était en relations constantes soit avec le Régent, soit avec les cardinaux de Noailles et de Rohan, soit avec le chancelier Daguesseau qui travailla de toutes ses forces à l'accommodement.

frirait pas qu'on le jouât, et dit d'un ton de maître que l'abbé Dubois agirait conformément à ses intentions... M. l'abbé Dubois, pendant quelque temps, fut un peu indisposé contre M. l'évêque de Clermont, qui lui avait attiré une réprimande. Cependant il se conforma aux ordres qu'il avait reçus, et de ce moment l'affaire prit un bon train. Tout se disposa pour aplanir les difficultés ; le ministre, désabusé du second projet, revint au premier, qu'il prit la résolution de faire réussir à quelque prix que ce fût. »

C'est alors que Dubois, grâce à l'odieuse comédie que chacun sait, obtint du Régent l'archevêché de Cambrai, le siège de Fénelon[1], Le nouvel archevêque n'était pas même sous-diacre, mais cette difficulté ne l'arrêta pas longtemps : l'évêque de Nantes et l'archevêque de Rouen, s'offrirent pour lui conférer, tous les ordres à la fois.

« L'archevêque de Cambrai — dit encore l'historien de 1720 — fit demander un *licet* à M. le cardinal de Noailles pour être ordonné prêtre à Paris sur un dimissoire de M. l'évêque de Limoges. Son Em. comprit toutes les conséquences d'une pareille démarche. Elle crut que sa conscience ne lui permettait pas de prendre la moindre part à cette ordination. Elle exposa ses raisons à Mgr le duc d'Orléans, qui les approuva. Le *licet* fut refusé, et M. l'archevêque de Cambrai en demanda un d'abord à l'évêque de Senlis, qui le refusa comme M. le cardinal de Noailles. Il s'adressa ensuite à M. l'archevêque de Rouen, qui fut plus facile. Sur cette permission, il fut ordonné sous-diacre, diacre et prêtre par l'évêque de Nantes dans un village auprès de Triel. Dans la suite, lorsque ce prélat eut ses bulles, M. le cardinal de Noailles ne crut pas que ce fût à lui à juger un abbé nommé par le roi à un archevêché et qui avait ses bulles du pape[2]; et son Em.,

[1] On lit dans une lettre de Fénélon (14 octobre 1711) : « M. l'abbé Dubois, autrefois précepteur de Mgr le duc d'Orléans, est mon ami depuis un grand nombre d'années... Ses intérêts me sont sincèrement chers. »

[2] Ainsi le vertueux Noailles coopéra lui aussi au sacre de

sur ce principe, donna le *licet* pour le sacre, qui se fit au Val-de-Grâce par M. le cardinal de Rohan, assisté de MM. les évêques de Nantes et de Clermont. Ce dernier avait été témoin de l'information de vie et de mœurs et de la profession de foi de M. de Cambrai, et cette démarche lui a fait un grand tort dans le public. »

Tel est le récit de l'abbé Couet, mais Dorsanne raconte les faits d'une manière un peu différente : il affirme que Massillon lui-même demanda au cardinal de Noailles, le mercredi 14 février, le *licet* en question, et il ajoute avec une pointe de malice que toute son éloquence échoua devant la courageuse fermeté du saint prélat[1]. Quoi qu'il en soit, la participation directe de Massillon au sacre de Dubois n'est pas douteuse, et les excuses qu'on a imaginées pour justifier l'évêque de Clermont sont toutes insuffisantes. On a dit qu'il ignorait peut-être le proxénétisme de Dubois, mais son devoir était de prendre des informations précises avant de délivrer un certificat de bonnes vie et mœurs à un

Dubois. On voit d'ailleurs par les manuscrits de Couet et du président Hénault que l'archevêque et le ministre étaient constamment en relations d'affaires et se faisaient visite tour à tour. Ils se brouillèrent en 1721 au sujet d'une lettre de cachet adressée par Dubois à la Faculté de théologie. « Quelle paix! Quel fruit « de la paix! s'était écrié Noailles. Ces paroles échauffèrent la « tête de M. l'archevêque de Cambrai. M. le cardinal de Rohan, « présent, le retint et l'adoucit. Mais il en resta une vive impres- « sion dans son esprit contre M. le cardinal de Noailles. » — Ce dernier officia pontificalement à Notre-Dame, en 1723, au service funèbre de Dubois.

[1] « Il s'était si fort confié sur son éloquence et regardait la coopération à une telle ordination comme une chose si indifférente qu'il croyait emporter le *licet*. » (*Journal*, I, 508.) — « Tous les gens de bien furent affligés de voir M. l'évêque de Clermont *se prostituer* de la sorte; chacun se rappelait les vérités qu'il avait si souvent prêchées dans Paris et contre lesquelles il agissait si publiquement. » (*Ibid.*, 518.)

inconnu. On a dit également qu'il avait craint de passer pour ingrat aux yeux du Régent qui avait payé ses bulles ; on pourrait dire enfin que Dubois, plus que sexagénaire et déjà tourmenté par la maladie qui l'emporta en 1723, menait forcément une vie régulière, que son intelligence et ses lumières frappaient tous les yeux, et que son hypocrisie trompa sans doute le vertueux oratorien. Toutes ces raisons, je le répète, ne valent absolument rien, et Massillon serait à jamais déshonoré s'il n'avait eu d'autre mobile de sa conduite.

Mais voici la véritable raison, que les historiens ont ignorée parce qu'on n'avait pas alors la manie de se disculper ou de se vanter publiquement à tout propos. Massillon s'était dévoué corps et âme à cette grande œuvre de la *paix de l'Église*, et il savait à n'en pas douter qu'une pacification si désirable serait impossible sans Dubois. Si le tout-puisant ministre des affaires étrangères, irrité de se voir exclu de l'épiscopat, se retirait de la négociation qu'il conduisait avec tant d'habileté, tout était rompu définitivement, et l'Église de France retombait au fond de l'abîme. L'évêque de Clermont était dans un cruel embarras : il compromettait gravement une réputation jusqu'alors sans tache[1] s'il coopérait au sacre d'un pareil arche-

[1] L'envie et la calomnie s'étaient attachées à Massillon, comme autrefois à Bossuet; voici, en effet, ce que je lis dans une petite note manuscrite provenant de l'Oratoire et composée vers 1750, je ne saurais dire par qui : « En 1706, il prêcha le carême à « Saint-Paul avec grand applaudissement, mais Dieu lui fit trouver « de quoi tempérer cet éclat dans deux aventures fâcheuses. « Ses sermons imprimés commençant alors à courir, on allait « l'entendre le livre à la main, et ce spectacle ne pouvait que le « mortifier du haut de la chaire. Ses envieux, qu'il croyait « lui-même en avoir publié l'édition, répandirent en même temps « des soupçons très humiliants sur sa liaison avec Mme la mar-

vêque ; mais d'autre part, s'il refusait de sacrer un prélat nommé par le roi et accepté par le pape, il exposait le cardinal de Noailles et toute l'élite du clergé français aux plus affreuses persécutions. Massillon n'hésita pas longtemps ; il puisa dans sa vertu même et dans son profond amour pour la religion la force de braver l'opinion publique. Il consacra Dubois et assura par là cette paix de l'Église que son refus rendait impossible. Tandis que les cardinaux de Gesvres et de Rohan, pour ne citer que les principaux, couraient par ambition au devant du déshonneur[1], Massillon

« quise de l'Hôpital, dame très vertueuse et d'une réputation « très intègre, qu'il dirigeait. Ces bruits allèrent jusqu'à le chan- « sonner, et je suis témoin que la dame, entrant un jour à Saint- « Paul où elle venait l'entendre, ce fut tout à coup un murmure « universel dans l'église, comme si chacun se la fût montrée au « doigt. On prétend qu'une fille de chambre que le P. Massillon « avait fait sortir d'auprès de la dame l'avait par dépit ainsi « décrié. »

[1] On ne saurait croire jusqu'où le cardinal de Rohan, l'un des plus grands seigneurs de France, poussa la bassesse pour s'attirer la faveur de l'abbé Dubois, fils d'un apothicaire de Brives. Quelques années avant qu'un de ses parents, le chevalier de Rohan-Chabot, ne fît impunément bâtonner Voltaire, le cardinal archevêque de Strasbourg écrivait à Rome la lettre suivante, dont l'original est aux archives du Vatican (*Francia, Giansenismo*, V, n° 2262). Je la transcris sur une copie très fidèle faite par M. Silvy, le 28 avril 1814, alors que les archives de Rome étaient à Paris, à l'hôtel de Soubise :

Lettre du cardinal de Rohan à un prélat de la cour de Rome, du 15 *août* 1720.

« Je ne puis me dispenser, monsieur, de vous marquer l'extrême surprise où j'ai été d'apprendre ce que M. Massei a eu ordre de dire à M. de Cambrai touchant le chapeau de cardinal que S. A. R. M^gr le Régent comptait d'obtenir de S. S. en faveur d'un ministre qui lui est cher, et dont véritablement elle ne peut trop récompenser les services. M. de Cambrai n'a pas été longtemps à prendre son parti, et sa résolution est digne de son désinté-

s'exposa par piété à la réprobation des gens de bien, il subit sans murmurer des reproches qu'il ne méritait pas, comme il avait accepté naguère les observations de Fleury touchant la résidence épiscopale. Fort de sa conscience, il espéra que l'avenir le justifierait, et il ne négligea rien pour prévenir les soupçons de vénalité ou de basse complaisance. Tandis que Dubois recueillait tous les fruits d'une paix qui avait transporté de joie le pape Clément XI, Massillon, son principal auxiliaire, demeura pauvre et modeste comme par le passé. On l'avait nommé membre du conseil de conscience au plus fort des négociations : il donna sa démission

ressement et de son courage. Mais s'il lui est glorieux de renoncer à des espérances aussi flatteuses que bien fondées, il est du bien de la religion que le souverain pontife écoute nos vœux, nos désirs et ses véritables intérêts; et je crois devoir vous mettre en état de les présenter à S. S. en mon nom.

« M. de Cambrai remplit en France une place importante; les commencements de son ministère se trouvent marqués par les plus grands services rendus à l'Église et à l'État. La pourpre peut-elle être mieux employée qu'à les reconnaître, et est-il quelqu'un qui puisse en être jaloux ni en prendre avantage? Les circonstances où ce ministre se trouve sont encore très intéressantes pour le repos de l'Europe et pour la conservation de la catholicité; par la part qu'il va avoir dans le congrès, il sera à portée d'être infiniment utile au Saint-Siège même, et en France nous attendons tout de ses soins et de son zèle pour achever le grand ouvrage de la paix à laquelle il a tant contribué. Mais il faut l'avouer, M. de Cambrai, assuré de la pourpre, a bien plus de force pour effectuer ses bonnes intentions et pour vaincre les obstacles qui s'y opposeraient. Que ne fera-t-il pas, en effet, quand ses ennemis, qui pour la plupart sont ceux de la religion et du Saint-Siège, ne pourraient plus l'accuser d'agir par des vues d'intérêt, ni par conséquent rendre sa conduite suspecte, et quand ses amis seraient continuellement occupés du soin d'exciter en lui une reconnaissance naturellement vive et agissante, reconnaissance qui d'ailleurs ne serait partagée qu'entre le pape et S. A. R? Vous donnerez, monsieur, à ces réflexions toute l'étendue nécessaire; vous connaissez mieux qu'un autre les avantages que le Saint-Siège, le pape et sa maison en parti-

dès que l'accommodement fut conclu, et retourna dans son diocèse, le 12 février 1721, pour ne plus en sortir. On ne lui donna pas même une abbaye, alors que Dubois en possédait sept, et que les revenus de ce malheureux s'élevaient à 300 000 livres de rentes; la seule récompense que reçut l'évêque de Clermont pour avoir pacifié l'Église de France, fut le mépris injuste des honnêtes gens, ou leur pitié non moins humiliante.

Soyons plus équitables, nous qui connaissons les faits beaucoup mieux que les contemporains, et proclamons, à l'éternel honneur de Massillon, que le seul amour de la religion l'a tenu deux ans éloigné de son

culier peuvent espérer de la promotion de M. de Cambrai. Aussi je ne vous écris point pour vous suggérer de nouveaux motifs ni pour animer votre zèle. Je suis persuadé de votre fidélité pour S. A. R. et de votre attachement pour son ministre; je ne vous écris qu'afin que vous puissiez employer auprès de S. S. le témoignage d'un cardinal, sa créature, qui lui est sincèrement dévoué et qui connaît, d'un côté ce que l'Eglise de France doit aux soins infatigables de M. de Cambrai, et de l'autre ce qu'elle doit se promettre de ce prélat, principalement quand ses efforts et ses travaux se trouveront soutenus par le lustre et le crédit que donne le cardinalat. Je me félicite, monsieur, d'entrer en commerce avec vous par une occasion qui regarde un ami que j'honore particulièrement, non seulement par la vue de ses grands talents et de l'amitié qu'il a pour moi, mais encore plus par les services qu'il a rendus et qu'il veut rendre à la religion. Il est de votre zèle de les faire connaître à Rome tels qu'ils sont et qu'ils peuvent être à l'avenir, et de porter le souverain pontife à assurer le succès des uns en récompensant les autres. Personne ne vous honore plus parfaitement, monsieur, et n'a plus d'estime et de considération pour vous que

Le cardinal de ROHAN.

(*Il n'y a que la signature qui soit du cardinal de Rohan.*)

Un mois plus tard, le 8 septembre 1720, le cardinal écrivit au pape lui-même une lettre latine où se trouvent ces mots : En demandant la pourpre pour Dubois, « je remplis moins l'office d'un ami que celui d'un évêque et d'un cardinal, *minus amici quam episcopi et cardinalis munus impleo.* »

diocèse et l'a fait consentir à sacrer Dubois. Souvenons-nous que, dans cette grave circonstance, son rôle a été tout à fait analogue au rôle du vertueux Daguesseau, et appliquons-lui cette phrase du président Hénault relative à l'illustre chancelier : « C'est le sublime de la vertu d'immoler jusqu'à sa réputation au bien public. »

ROLLIN DÉFENSEUR DE L'UNIVERSITÉ CONTRE LES JÉSUITES

FRAGMENTS D'UN MÉMOIRE INÉDIT

Ce n'est pas seulement depuis la Révolution française que l'Université est considérée par un certain parti comme un foyer de libéralisme qu'il faut absolument supprimer ; voici trois cents ans bientôt que les hostilités sont engagées, avec plus ou moins de vivacité, entre ceux à qui la patrie confie l'éducation de ses enfants et ceux qui leur disputent ce périlleux honneur. Ardente sous Henri IV et Louis XIII, cette lutte fâcheuse parut se ralentir un moment après la destruction des Petites Écoles de Port-Royal et le triomphe des jésuites, que favorisait Louis XIV ; mais elle reprit avec plus de force sous Louis XV, pour cesser en apparence lorsque tous les collèges furent sécularisés, vers 1765.

Les arguments que l'on peut faire valoir pour ou contre l'Université sont donc aujourd'hui les mêmes qu'il y a cent cinquante ans, et le plaidoyer qu'on va lire n'est pas moins opportun pour avoir été composé en 1739 que s'il datait d'hier. Changez les mots de *Bulle Unigenitus* et de *doctrine du royaume* pour leur substituer tel ou tel autre mot que tout le monde a sur les lèvres, et le discours de Rollin, du moins ce que nous en citons ici, aurait pu être prononcé par ceux qui, en différentes circonstances, ont défendu vaillamment notre vieille Université. Il n'est donc pas hors de propos de publier ces pages émues d'un maître admirable qui fut en même temps un homme de cœur, un grand citoyen, un chrétien convaincu ; si le bon Rollin vivait encore, il plaiderait avec la même chaleur la cause de cette Université qui lui était si chère.

C'était en 1739; l'Université de Paris, après avoir, en 1717 et l'année suivante, refusé à l'unanimité de recevoir la fameuse bulle *Unigenitus*, avait été travaillée vingt ans par les partisans de cette bulle, qui ne reculèrent devant aucun moyen d'intimidation ou de corruption; et finalement la Faculté des arts, ce que nous appellerions aujourd'hui la Faculté des lettres et la Faculté des sciences, déclara qu'elle acceptait la Bulle, et qu'elle révoquait son appel de 1718. Rollin avait fait les plus grands efforts pour empêcher cette révocation, il avait parlé avec toute la force dont il était capable (il avait alors soixante-dix-huit ans); mais il n'avait rien pu contre une jeunesse ameutée qui poussa l'inconvenance jusqu'à demander qu'on mît l'orateur à la porte, *Ejiciatur!*

Rollin et les autres appelants de 1718, consternés de ce résultat qu'ils avaient pourtant prévu, protestèrent immédiatement par un acte signifié au greffier de l'Université; mais la Cour les déclara exclus des assemblées générales ou particulières et exila même quelques-uns d'entre eux. Ils résolurent alors de faire imprimer, probablement en Hollande, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, un grand mémoire où ils justifieraient leur conduite et en appelleraient à l'opinion publique. L'auteur d'une bonne histoire de Port-Royal, Besoigne, se chargea de composer la première partie de ce mémoire, contenant l'historique de cette affaire, et Rollin se réserva la seconde, la plus importante de beaucoup. Il écrivit d'abondance, comme le prouve l'état du manuscrit autographe [1], ce que lui inspira son désespoir, et, le 15 septembre, le mémoire de Besoigne et de Rollin était en état de paraître; il avait pour titre : *Mémoire instructif sur ce qui s'est passé dans l'Université de Paris, et spécialement dans la Faculté des arts, au sujet de la Constitution Unigenitus.*

Mais cet ouvrage ne fut pas imprimé parce que le gouvernement eut la sagesse de ne pas pousser les choses trop loin; les appelants gardèrent le silence et dépensèrent même plus de 1200 livres pour arrêter l'impression

[1] 22 pages in-4° d'une grosse écriture nette et ferme, avec des ratures relativement peu nombreuses.

de différentes pièces de moindre importance relatives à cette question.

Quant au mémoire de Besoigne et de Rollin, il fut conservé précieusement par Crevier, légataire universel de l'ancien recteur, et c'est dans les papiers de Crevier qu'il s'est trouvé, avec les registres originaux de l'Université de 1714 à 1720 et quelques autres pièces non moins curieuses.

Il serait bien intéressant de publier en entier cet opuscule si vif et parfois même si éloquent d'un écrivain qui ne s'échauffait guère; en attendant qu'il se trouve un Letronne ou un Guizot pour entreprendre cette tâche difficile, nous donnons ici avec une fidélité scrupuleuse la partie la plus importante et la plus belle du mémoire de 1739.

..... Pour ne point nous étendre ici sur les vexations de toute espèce qui s'exercent dans presque tous les diocèses du royaume, sous les yeux et par l'ordre des évêques, sur les vivants et même sur les morts, et pour nous renfermer dans ce qui regarde en particulier l'Université, n'a-t-elle pas eu la douleur de voir un nombre considérable de ses docteurs les plus respectables par leur âge et leur mérite, ou envoyés en exil ou chassés de la Faculté de théologie? et plusieurs de ses principaux et de ses régents les plus estimés du public rendus suspects au roi ou dépouillés de leurs places, uniquement parce qu'ils n'étaient point favorables à la Constitution?

Quel déluge d'erreurs contre le mérite et le prix de la foi, contre la nécessité de l'amour de Dieu, contre le pouvoir et l'efficacité de la grâce de Jésus-Christ, contre la différence des deux alliances, contre les règles de l'administration de la pénitence, contre l'utilité de la lecture des saintes Écritures, contre les maximes les plus pures de la morale chrétienne; quel

déluge d'erreurs sur tous ces points et sur beaucoup d'autres n'a point inondé l'Église de France depuis qu'on a entrepris d'y établir l'autorité de la bulle *Unigenitus!* Pour connaître ce que l'on doit penser de cette bulle, il ne faut qu'employer la règle de l'Évangile qui nous ordonne de juger d'un arbre par ses fruits. Cet examen est facile et à la portée de tout le monde. Quelle vérité cette bulle a-t-elle enseignée clairement? Quel dogme de foi a-t-elle mis dans un nouveau jour? Quel point de morale a-t-elle rétabli dans son ancienne pureté? Quelle erreur a-t-elle montré en termes précis qu'on dût éviter? Peut-on dire avec la moindre apparence de vérité : « Dans un tel monastère, dans une telle paroisse, dans un tel diocèse, tout était plein de désordre; c'était une terre toute couverte d'épines ; le jansénisme (prétendu) y avait introduit ou y entretenait l'ignorance, la corruption des mœurs, la profanation des sacrements. — Depuis que les acceptants de la bulle en ont pris la conduite, on y voit fleurir la connaissance des grandes vérités de la religion, la pureté des mœurs, la solide piété, le respect pour l'Écriture sainte et pour la doctrine des Pères. »

Nous en pouvons juger par ce qui se passe sous nos yeux. Au contraire, quel trouble, quelle confusion, quel désordre n'a-t-elle point causés dans toutes les communautés et dans tous les diocèses du royaume? A quelles vexations inouïes n'a-t-elle point donné lieu, jusqu'à refuser aux malades les sacrements et aux morts la sépulture ecclésiastique? Nous ne faisons que montrer et parcourir légèrement tous ces funestes effets de la bulle, parce qu'ils sont connus de tout le monde.

Il en est un auquel on n'est point assez attentif et

auquel notre état même et notre profession doit nous rendre extrêmement sensibles : c'est le péril où est exposée la doctrine du royaume. L'autorité du Parlement a-t-elle pu imposer silence aux maîtres de l'erreur et réprimer la licence effrénée des opinions ultramontaines ? Cette doctrine, autrefois timide et tremblante, ne se montrait qu'à la dérobée et furtivement, et n'osait paraître à la lumière du grand jour. Maintenant, sous la sauvegarde de la bulle, sa protectrice déclarée, elle marche hardiment et la tête levée ; elle prétend avec hauteur et fierté avoir droit de dominer dans toutes les écoles et toutes les communautés du royaume et semble insulter aux magistrats, sous les yeux desquels elle débite impunément, et au mépris de leurs arrêts, ses pernicieuses maximes.

Cet article nous laisse dans le cœur une profonde tristesse et une juste inquiétude que notre zèle pour le bien de l'État ne nous permet pas de dissimuler. Un des principaux devoirs de notre Université est de veiller au maintien et à la conservation des droits de la Couronne et de ce qu'on appelle les libertés de l'Église gallicane. Nos rois ont senti l'indispensable nécessité qu'il y eût dans leurs États une école publique où la jeunesse fût élevée dans la doctrine du royaume, où elle en puisât de bonne heure les principes, afin qu'ils lui devinssent comme naturels, où elle fût instruite de ces importantes maximes qui font la sûreté des rois et des royaumes : que les princes tiennent de Dieu même leur autorité ; qu'ils ne dépendent que de lui seul pour le temporel ; que les papes ne peuvent, pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce soit, délier les sujets de l'obéissance qu'ils ont jurée à leurs princes. Voilà l'idée que nos rois ont eue de l'Université de

Paris. Ils l'ont regardée comme la dépositaire et la gardienne de la doctrine du royaume, et elle s'est toujours acquittée de ce glorieux devoir avec un zèle, une lumière, une fermeté, qui ont répondu à l'attente que les rois en avaient conçue.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici le souvenir de ces temps si glorieux pour l'Université, où elle était estimée et respectée comme elle le mérite, parce qu'elle n'avait point alors de rivaux d'un pouvoir et d'un crédit formidables.

[Suit un éloge de l'ancienne Université.]

..... Nous ne faisons point maintenant assez d'attention à l'importance qu'il y a de veiller sur ce précieux dépôt que nos pères nous ont transmis de main en main et de siècle en siècle, et que les peuples voisins se sont laissé enlever faute d'avoir pris les mêmes précautions que l'on a prises en France, où l'Université, surtout depuis les conciles de Constance et de Bâle, a fait une profession publique de la doctrine qui y a été établie contre les prétentions de la cour de Rome. Louis XIV avait sagement ordonné que les quatre propositions du clergé fussent enseignées et soutenues dans toutes les écoles du royaume. On n'a point tenu la main à l'exécution d'un ordre si nécessaire, malgré les fréquentes remontrances du Parlement; et nous voyons l'effet de ces ménagements timides, dont le principe est la complaisance pour une bulle qui attaque nos libertés et sur laquelle on appréhende de faire retomber par contre-coup les justes censures que l'on prononcerait contre les erreurs qu'elle favorise.

Parce que nous avons le bonheur de nous trouver dans des temps paisibles et tranquilles, on croit qu'il

n'y a rien à craindre pour nos rois. Mais ignore-t-on que les dangers se préparent de loin, et que, pendant que nous nous endormons de la sorte par un sommeil que l'on pourrait presque appeler léthargique, l'homme ennemi sème dans les esprits une ivraie de doctrine qui y croît insensiblement, qui prend de jour en jour de nouvelles forces et qui peut prévaloir à un point qu'il sera impossible de l'arracher ? Comment l'expérience du passé, dont le souvenir seul nous fait encore trembler, n'alarme-t-elle point pour l'avenir ?

Pour nous, comme bons et fidèles sujets du roi, nous nous croyons obligés d'élever notre faible voix contre une sécurité dont les suites peuvent être si funestes, et de redoubler nos cris, nos avertissements, nos plaintes, quand même on devrait nous en savoir mauvais gré. Nous ne pouvons pas ne point être effrayés quand nous voyons la doctrine ultramontaine dominer dans presque toutes les écoles du royaume, et ce qui restait encore dans l'Université de Paris de maîtres véritablement zélés pour les anciens principes rendus inutiles par le décri où l'on s'efforce de les faire tomber, et par conséquent toute la jeunesse livrée maintenant sans ressource à une doctrine dont le royaume n'a que trop éprouvé les dangereuses conséquences.

On nous objectera peut-être que la conclusion du 11 mai fait mention de nos libertés et de l'attachement de l'Université à la doctrine du royaume. Mais le premier effet de ce zèle, s'il est aussi sincère que l'on veut nous le persuader, devrait donc être de ne point recevoir une bulle qui anéantit nos maximes. Est-ce défendre une place que d'en ouvrir les portes à l'ennemi ? et se flatte-t-on de s'être acquitté de son devoir en protestant par écrit qu'on persistera à soutenir les droits qu'a

le roi sur cette place? Si l'on regarde nos maximes comme des vérités certaines et infiniment précieuses, la suite de cette persuasion ne doit-elle pas être de rejeter tout ce qui y est contraire? Et ceux qui réunissent dans un même acte, avec la protestation de leur attachement à nos libertés, l'acceptation d'un décret qui les détruit, peuvent-ils être regardés comme de fidèles dépositaires de la doctrine gallicane et comme des canaux propres à la transmettre aux âges futurs dans toute sa pureté?

La cour de Rome, instruite par un long usage dans toutes les ruses et dans tous les détours de la plus fine politique, dissimule ces réserves et ces protestations. Elle se contente qu'on reçoive la bulle; quand l'autorité en sera bien établie, ces habiles politiques sauront bien s'en prévaloir pour rendre toutes ces précautions inutiles. Ils sont, dès à présent, si sûrs de leur victoire, qu'ils ont osé insérer dans le bréviaire la légende et la collecte de Grégoire VII, infiniment injurieuses aux puissances souveraines. Et l'on sait qu'à l'exception d'un seul évêque il ne s'est trouvé dans tout le corps épiscopal que les adversaires de la bulle qui aient réclamé contre une telle entreprise.

Ne nous dissimulons point l'extrémité de nos maux. On peut dire avec vérité que la conclusion du 11 mai de cette année, qui abandonne entièrement la Faculté des arts aux constitutionnaires, lui a porté un coup mortel dont il est bien à craindre qu'elle ne puisse jamais se relever. On sait par une triste expérience quels troubles et quels funestes changements la Constitution a causés dans les lieux où elle a été reçue, comme elle y a fait donner exclusion de toutes les charges à ceux qui en étaient les plus dignes, et sub-

stitué en leur place des personnes souvent sans autre mérite que de lui être favorables... Voilà ce qui nous fait craindre pour la Faculté des arts. Accepter la bulle est une voie bien plus courte et plus facile pour entrer dans la régence que d'acquérir ou de cultiver par un long et pénible travail les talents nécessaires pour en remplir dignement les fonctions. Quel malheur pour le public si la jeunesse se trouvait confiée à des maîtres sans goût et sans capacité par rapport aux belles lettres et aux sciences supérieures, sans principes solides par rapport à la piété et à la religion ! Mais en même temps quelle douleur pour l'Université si elle voyait son ancienne réputation, qu'elle a soutenue jusqu'ici avec tant d'éclat, flétrie et ruinée par le mauvais choix des principaux et des régents ! Et plût à Dieu que nos craintes fussent sans fondement ! Nous n'osons nous expliquer davantage.

La part que le public a prise et qu'il prend encore à l'affaire présente de l'Université marque qu'il en a senti vivement toutes les funestes suites. Et que ne doivent pas craindre, en effet, pour leurs enfants, des pères bien intentionnés ? Quels seront les précepteurs qui auront été élevés par des maîtres prévenus des plus dangereuses opinions ? Quelles leçons pourront donner à leurs disciples, pour la solide piété et pour l'attachement à l'ancienne doctrine, des gens élevés dans des écoles où il est de notoriété que règne un fanatisme [1] ouvert qui fait regarder tous ceux qui refusent de recevoir la bulle comme des excommuniés ! La jeunesse élevée de la sorte se partage ensuite dans toutes les professions. Ecclésiastiques, magistrats, avocats,

[1] Rollin avait écrit d'abord *phanatisme*.

médecins, la plupart[1] sans goût, sans bonnes études, imbus des maximes ultramontaines et de faux principes de doctrine et de morale, inonderont tous les ordres du royaume.

Par le coup que l'on vient de porter à l'Université, on achève de tarir les sources de la bonne éducation. Presque tous les collèges, les universités de provinces, les séminaires, sont gouvernés par des corps et des communautés où règne aujourd'hui l'ultramontanisme et le molinisme[2]. L'Université de Paris tenait bon, et son appel, auquel elle demeurait attachée, montrait qu'elle était résolue de ne point se laisser enlever l'héritage de ses pères. On a attaqué d'abord et subjugué la Faculté de théologie. La Faculté des arts, par l'arrêt du conseil du mois de mars dernier et par l'exclusion des opposants, est livrée en proie aux molinistes... Les professeurs attachés par état à l'Université la regardent comme leur mère et comme leur patrie où ils comptent vivre et mourir ; il est tout naturel qu'ils s'intéressent à son honneur et à sa conservation. Mais que peut-on attendre d'une troupe de jeunes gens qui ne sont dans l'Université que pour deux ou trois ans et qui ne seront en peine que de faire leur cour à leurs évêques aux dépens d'un corps qui ne leur tient nullement au cœur ? Quel avenir se présente à l'esprit quand

[1] Il y avait d'abord *tous...*, et plus loin *infectent tous les États* du royaume.

[2] Cette phrase a été profondément remaniée par Rollin, qui s'était exprimé d'abord avec plus de vivacité : « Tous les collèges, toutes les universités de province sont entre les mains des jésuites ou de gens qui sont imbus de leur doctrine. Presque tous les séminaires sont gouvernés par les jésuites, les sulpiciens, les missionnaires, les nicolaïtes, tous livrés à l'ultramontanisme et au molinisme. »

on a un peu d'affection pour l'Université et pour le bien public !

...Nous en [appelons donc] au public, dont le tribunal est toujours ouvert à ceux qui n'en trouvent point d'autre, et toujours disposé à leur rendre justice...

CHARLES ROLLIN.

15 septembre 1739.

L'ABBÉ DE PRADES, VOLTAIRE ET FRÉDÉRIC II

Les soutenances de doctorat, surtout quand il s'agit de thèses de théologie écrites en latin, sont rarement des événements politiques importants. Celle de l'abbé de Prades eut cependant, en 1751, un retentissement considérable. C'est une très curieuse affaire à laquelle ont été mêlés la Sorbonne, le Parlement, plusieurs évêques de France, Voltaire, Frédéric II, l'évêque de Breslau, le cardinal de Tencin et le pape Benoît XIV ; l'intervention de Louis XV est la seule qui manque pour transformer en affaire d'état cette soutenance d'une thèse latine présentée à la Sorbonne par un simple bachelier en théologie.

L'abbé de Prades, jeune ecclésiastique du diocèse de Montauban, avait soutenu en Sorbonne, le 18 novembre 1751, une thèse de licence, une *Quæstio theologica*, comme on disait alors, dans laquelle se trouvait, entre autres hardiesses, la proposition suivante : « Toutes les guérisons opérées par Jésus-Christ, si « vous les séparez des prophéties, qui y répandent « quelque chose de divin, sont des miracles équivo- « ques, attendu qu'elles ressemblent par quelques « endroits aux guérisons faites par Esculape. » Chose étrange, et qui montre bien à quel degré d'avilissement les querelles du jansénisme et l'exclusion des docteurs appelants avaient fait descendre la Sorbonne,

la thèse avait été approuvée par les syndic, président et grand maître de la Faculté; la soutenance publique avait même été pour le candidat un véritable triomphe; il était question de le recevoir licencié avec une mention très honorable en lui assignant la première place parmi ses concurrents.

Mais bientôt on vit s'élever dans le public des réclamations très vives; la Sorbonne s'émut, d'autant plus que le Parlement se disposait à prendre connaissance de l'affaire, et « le sieur de Prades fut suspendu de tout acte de licence. » La thèse fut examinée à nouveau par 146 docteurs durant onze assemblées extraordinaires; on refusa d'entendre l'auteur de la thèse qui demandait à se justifier, et la Faculté fulmina une censure contre cet ouvrage de ténèbres qui lui faisait horreur : « horruit sacra Facultas... » La sacrée Faculté parlait avec une singulière naïveté de cette thèse « dont la texture « artificieuse et subtile détournait l'attention des lec- « teurs par la difficulté de saisir son vrai sens, thèse « composée de phrases captieuses, poétiques, et hé- « rissée de métaphores dans lesquelles, sous le masque « de la vérité, s'est caché le poison de l'erreur, etc. » Ce n'était plus une proposition, c'était dix que la Sorbonne relevait et condamnait en leur appliquant les épithètes usitées en pareille circonstance. L'archevêque de Paris, le fameux Christophe de Beaumont, lança le 29 janvier 1752 un mandement contre la thèse; l'évêque de Montauban imita cet exemple le 23 février, et enjoignit à l'abbé de Prades de se rendre immédiatement dans son séminaire « pour y reprendre les sentiments du christianisme et l'esprit de son état. » Enfin l'évêque d'Auxerre, le janséniste Caylus, composa pour réfuter le bachelier incriminé un mandement de

90 pages in-4°, tout un volume pour une thèse de quelques pages.

Le Parlement se joignit au clergé, et rendit le 11 février 1752 un arrêté dont les conséquences pouvaient être graves : il décrétait que l'abbé de Prades serait appréhendé au corps et amené ès prisons de la Conciergerie pour répondre sur les faits de scandale que contenait sa thèse. Le *scandale* consistait à avoir soutenu que « tous les hommes, nés avec le même droit, « sont réduits à se soumettre à un droit barbare et « détestable d'inégalité et de subordination ; » le Parlement voulait réprimer d'une manière exemplaire de tels excès de parole.

L'abbé de Prades devenait donc un hérétique et un criminel d'État, et pourquoi ? parce qu'il était lié avec les auteurs de l'*Encyclopédie*. On disait même que la thèse avait été composée dans leurs bureaux ; on insinuait que Diderot en était l'auteur. Il est certain que l'abbé de Prades et l'abbé Yvon collaboraient pour la partie théologique à l'œuvre de d'Alembert et Diderot ; il n'est pas prouvé que les encyclopédistes aient eu connaissance de la thèse, et surtout que Diderot y ait mis la main. L'abbé de Prades songeait à se frayer le chemin des dignités ecclésiastiques, et il ne croyait pas faire tant de bruit.

Quoi qu'il en soit, il jugea prudent de ne pas obtempérer aux injonctions de l'évêque de Montauban et du Parlement ; il s'enfuit en Hollande avec l'abbé Yvon. Dès qu'il se vit en sûreté sur la terre hospitalière qui avait jadis accueilli Arnauld et Quesnel, Bayle et Jurieu, l'abbé de Prades reprit confiance ; il songea sérieusement à se tirer d'affaire et à se défendre ; il commença à écrire sa fameuse *Apologie*. C'est alors que

dans sa détresse il eut recours à ses collaborateurs de l'Encyclopédie. Naturellement il était en relations avec d'Alembert; l'illustre géomètre, qui alors ne connaissait Voltaire que de nom, écrivit à Mme Denis, nièce du grand homme, en la priant d'intéresser son oncle à cette affaire. Chambellan de Frédéric II, Voltaire était encore auprès de « son héros; » il imagina de faire venir l'abbé de Prades à la cour de Prusse, et son ami le marquis d'Argens se joignit à lui pour mener à bien cette singulière entreprise. Frédéric était alors en Silésie et l'on ne pouvait rien faire avant son retour; toutefois le marquis d'Argens écrivit à l'abbé de Prades les deux lettres que voici[1] :

I

« A Potsdam, le 24 juin 1752.

« Le roi m'a remis, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite, et m'a ordonné de vous répondre que vous trouverez toujours un asile dans ses états contre la persécution de vos ennemis. D'ailleurs, vous ne devez espérer aucune pension; ainsi, Monsieur, prenez là-dessus vos mesures. C'est ce que Sa Majesté m'a ordonné de vous dire expressément; mais lorsqu'il viendra à vaquer quelque bénéfice en Silésie ou quelque pension sur des bénéfices, Sa Majesté se fera un plaisir de vous en gratifier. Quant au temps où cela vous sera accordé, il peut être prochain, il peut être aussi éloigné de plusieurs mois, et même d'une année, puisqu'il faut attendre une place vacante.

« Jusqu'ici, Monsieur. je vous ai ecrit comme un homme

[1] Je les transcris, ainsi que la lettre de Voltaire qui va suivre, d'après une copie du temps insérée dans un important recueil de pièces du XVIIIe siècle.

qui agit par l'ordre du roi son maître ; actuellement je vous parlerai comme un homme de lettres, ennemi de la superstition, qui s'intéresse au sort d'un philosophe qui est la victime de cette même superstition. Si vos affaires pécuniaires vous permettent de venir à Berlin, vous ferez fort bien de vous y rendre, parce que les princes ont besoin de voir les gens pour s'en ressouvenir. Vous courrez risque d'attendre plus longtemps la pension du bénéfice, si vous ne venez à Berlin qu'après l'avoir obtenue, que si vous vous y rendez actuellement. Vous y trouverez M. de Voltaire et moi disposés à vous rendre tous les services qui dépendront de nous, et vous y attendrez avec agrément les bienfaits du roi. D'un autre côté, si l'état de vos affaires est dérangé au point de ne pouvoir pas vous soutenir ici pendant quelques mois avec une certaine décence, vous ferez peut-être aussi bien de différer de quelque temps votre voyage. Vous m'écrirez une lettre dans laquelle vous me marquerez votre sensibilité pour les bontés du roi, et vous me direz de l'assurer que vous attendrez avec grand plaisir la pension sur le bénéfice. Vous ajouterez que vous allez écrire en France pour régler vos affaires, et que vous vous rendrez ensuite le plus tôt qu'il vous sera possible à Berlin. Pendant cet intervalle, le temps s'écoulera ; la pension vous sera donnée, ou prête à vous être donnée, et vous ne serez pas sur vos crochets dans une ville où l'on vit assez chèrement.

« Pardonnez-moi, Monsieur, si j'entre avec vous dans ce détail ; mais comme les malheurs que les fanatiques et les prêtres m'ont fait essuyer autrefois m'ont appris à connaître ceux où peuvent se trouver les personnes qui ont été persécutées par les mêmes ennemis, j'ai cru, comme votre confrère en philosophie et en infortune, devoir vous parler à cœur ouvert.

« Le roi n'a rien répondu sur l'article de M. l'abbé Yvon ; mais lorsque vous serez ici, il ne sera pas difficile de lui faire obtenir le même parti qu'à vous. Il devrait écrire une lettre au roi ; cela serait en place.

« Je suis avec une respectueuse considération, Monsieur, etc.

« Le marquis d'ARGENS. »

II

« Juillet ? 1752.

« J'ai montré, Monsieur, votre lettre au roi, et je l'ai accompagnée de tout le bien que mes amis de Paris m'ont écrit de vous. Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle serait charmée de vous voir. Venez donc tout de suite à Potsdam descendre chez moi. Nous avons pourvu, M. de Voltaire et moi, à vous trouver un logement qui ne vous coûtera rien ; vous n'aurez pas besoin même de manger à l'auberge, et peu de jours après votre arrivée vous aurez votre pension. Il est même question d'un poste auprès du roi, utile et gracieux. Lorsque vous serez ici, je vous dirai tout cela. En attendant, soyez persuadé que votre dernière lettre vous a gagné toute mon estime, et que vous verrez en arrivant ici que j'ai travaillé à vous donner des marques de cette même estime. M. de Voltaire vous écrit par ce courrier, et si, en attendant que vos affaires soient arrangées en France, vous avez besoin d'argent pour votre voyage, il vous envoie une lettre pour en prendre. Je vous prie de faire mes compliments à M. Yvon. Vous verrez, puisque vous le voulez, quand vous serez ici, de quoi il est question, et je ne doute pas que nous ne réussissions. Partez, je vous prie, ma lettre reçue, par le chariot de poste, et donnez-moi des nouvelles de votre départ. »

Voltaire joignit ses instances à celles de d'Argens et adressa de Potsdam à l'abbé de Prades une lettre bien curieuse que l'on s'étonne de ne pas trouver dans sa correspondance. Il en est en effet question dans un ouvrage imprimé qui parut l'année suivante et qui a pour titre *Lettres flamandes*. L'abbé Duhamel, auteur de ces *Lettres*, cite les premières lignes de la lettre de Voltaire et lui assigne la date du 18 juillet 1752 ; la voici tout entière, elle donne sur l'installation de Vol-

taire à Potsdam des renseignements qui ne se trouvent pas ailleurs.

« 18 juillet ? 1752.

« Je peux, Monsieur, m'expliquer avec vous en liberté, et répondre à la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. Vous savez combien les ennemis de la raison abusent des armes de la religion pour se déchaîner contre les philosophes et contre ceux qui leur rendent service. D'autres, qui prétendent au nom de philosophes, le sont rarement, et on a vu des personnes qui devraient le plus appuyer, en qualité de compatriotes, un homme à la vérité fort au-dessous de vous, le persécuter[1] de toutes façons. Mais enfin un homme de lettres se défend par des écrits publics d'avoir eu la moindre part à son établissement auprès du roi de Prusse [?][2]. En un mot vous ne pouviez faire une démarche plus prudente que de vous adresser directement à un roi humain, sage, plein de talents, et qui est au-dessus des préjugés. Le roi, comme vous savez, reçut favorablement votre lettre ; il promit qu'il vous donnerait le premier bénéfice vacant en Silésie. Il chargea M. le marquis d'Argens de vous en assurer. Il paraît par votre réponse à M. d'Argens que vous êtes dans la disposition de venir dans les états de Sa Majesté, d'y travailler à des ouvrages de votre ressort, et d'y attendre ses bontés.

« Tout ce que M. Dalembert et d'autres personnes de mérite ont mandé de vous, Monsieur, a redoublé, dans le marquis d'Argens et moi, le désir de vous servir et de vous posséder ici. Tout me fait espérer que le roi, connaissant votre mérite, pourra, non seulement avancer bientôt le temps des grâces qu'il vous destine, et les augmenter, mais même vous placer auprès de lui d'une façon très agréable. Vous ferez donc très bien de vous rendre incessamment sur les lieux ; mais voici des détails dont l'in-

[1] Allusion à Maupertuis.

[2] Il est à présumer que cette phrase a été dénaturée par le copiste.

térêt que nous prenons à vous nous oblige à vous instruire.

« Le roi n'est presque jamais à Berlin; il habite le palais Potsdam; il embellit cette ville tous les jours par de nouveaux édifices; mais les maisons commodes sont jusqu'ici en petit nombre. Je suis logé dans le palais avec deux jeunes gens de mérite qui travaillent avec moi. Sa Majesté a permis en considération de ma mauvaise santé que je dînasse dans ma chambre; j'y soupe même quelquefois. On me sert un repas pour moi seul qui peut suffire pour nous trois; j'ai un petit appartement dans la ville où il n'y a précisément que le nécessaire : un lit de toile peinte, deux fauteuils, deux tables; un petit entresol très vilain, une chambre pour une cuisinière qui nous fait à manger quand le roi n'est pas à Potsdam. Je ne vais presque plus à Berlin. Le marquis d'Argens et moi nous passons toute l'année ici, excepté six semaines de l'hiver, seul temps où le roi s'établit dans sa capitale.

« Tout ce menu détail exposé, voyez, Monsieur, si vous voulez me faire la grâce d'accepter, je ne dis pas l'appartement, je dis le bouge que j'ai à Potsdam. Il est fort près du château, et c'est la seule raison qui m'a déterminé à prendre ce logement qu'on ne peut habiter que par excès de philosophie, et qui est la plus vilaine chose du monde. Ma cuisinière vous ferait du bouillon, si vous aviez le malheur de tomber malade. Nous dînerions ensemble avec les deux amis que j'ai auprès de moi, et il ne m'en coûterait que très peu de chose pour ajouter à ce que la table du roi me fournit. Vous seriez par là délivré d'un loyer qui ne laisse pas d'être cher, et de la nécessité de chercher votre dîner dans les auberges allemandes.

« Je vous demande bien pardon d'entrer dans ces détails; mais j'aurais peut-être plus de pardons à vous demander si je n'y entrais pas. Il est très essentiel que vous soyez promptement dans ce lieu, que Sa Majesté habite, afin qu'elle voie que vous n'êtes venu que pour elle; et surtout afin que les occasions de faire connaître votre mérite puissent se présenter au plus tôt. Vous pouvez être sûr que le marquis d'Argens et moi nous saisirons ces occasions. Il faut que vous soyez assuré d'un

logement et des choses nécessaires à la vie en attendant que le roi vous place, et que vous ayez le temps de vous reconnaître.

« Au reste, Monsieur, n'ayez aucun scrupule d'accepter les misères que je vous propose. Passons, vous et moi, par-dessus la honte que j'ai de vous offrir si peu. Agissons en philosophes, comme si nous nous étions déjà connus il y a longtemps. Si votre ami[1] veut venir avec vous, il pourrait loger dans le petit entresol qui est auprès de votre chambre. C'est un endroit où il n'est guère possible de mettre une tapisserie; il n'y a point de lit; j'en chercherai un. Encore une fois, c'est un logement bien étroit et bien vilain; mais c'est au moins chez des Français, et vous et votre ami y aurez des secours. Enfin nous vivrions tous ensemble.

« Vous pourriez y apporter les livres que vous avez; et je pourrais vous faire prêter par la voie de Leipzig ceux dont vous auriez besoin. Il y a dans Leipzig des libraires dont vous pourriez être content. Enfin, Monsieur, si l'état présent de vos affaires et celles de votre ami vous oblige à une prudente économie dans un pays étranger, surtout après les frais du voyage, n'hésitez pas à daigner accepter, vous et lui, ces offres indignes de vous deux que je prends la liberté de vous faire en rougissant, mais avec des sentiments qui doivent m'attirer de vous de la confiance et de la bonté. Nous ne nous gênerions point du tout; une telle vie est convenable à des gens qui aiment la retraite et le travail, et je présume que ces deux goûts sont en vous. Le séjour de Potsdam n'est fait uniquement que pour des guerriers ou des philosophes. Toute superfluité en est bannie. La plus grande simplicité en habits est recommandée. Les gens de guerre n'y portent jamais que leur uniforme. Le roi donne l'exemple; un habit uni est tout ce qu'il faut pour un homme de lettres. Le roi n'aime pas le noir, et comme il y a une très grande apparence que vous approcherez de sa personne, je vous conseille un habit gris tout simple. La poste part pour la France et arrive deux fois la semaine. Les foires de Leipzig sont

[1] L'abbé Yvon.

commodes pour le débit des livres. Il y a d'ailleurs des voitures publiques qui vont journellement aux frontières de France. Prenez sur tout cela votre résolution, Monsieur, sans aucun scrupule. Faites-moi en philosophe le plaisir que je vous demande instamment. Je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre, soit que le roi vous donne un bénéfice, soit qu'il vous destine un emploi auprès de lui, saisissez cette occasion.

« Encore une fois il faut que vous ayez un gîte assuré dans une ville toute guerrière où l'on ne parle qu'allemand. Regardez ma lettre comme celle d'un camarade qui vous parlerait uniquement à cœur ouvert, sans aucun de ces vains compliments qui sont le fard de la société. Mandez-nous votre résolution, le jour de votre départ, et disposez de moi comme d'un ami.

« C'est avec ces sentiments dus à la philosophie, au malheur et au mérite que je suis très véritablement, etc.

« VOLTAIRE. »

L'abbé de Prades et son ami l'abbé Yvon acceptèrent avec empressement les offres qui leur étaient faites de la sorte ; on en jugera par les deux lettres suivantes, signalées comme la précédente dans l'ouvrage de Duhamel et provenant d'une personne dont je n'ai pu trouver le nom ; les abbés de Prades de tous les temps ont toujours trouvé des protecteurs et des amis de cette espèce.

« De Paris, 12 août 1752.

« Nos amis[1] m'ont envoyé deux lettres qu'ils ont reçues de Prusse : une de M. le marquis d'Argens, l'autre de Voltaire. Je ne sais pourquoi on s'est attaché à décrier ce dernier du côté du cœur ; s'il m'était permis de faire imprimer la lettre que j'ai entre les mains, ce serait une

[1] Les abbés de Prades et Yvon.

réponse bien éloquente à toutes les invectives qu'on a faites contre ce grand homme. En vérité, le père le plus tendre n'agirait pas mieux pour son fils. En conséquence de ces deux lettres, l'abbé de Prades est parti en poste pour Potsdam; les voitures les plus courtes ne l'étaient pas assez pour répondre à l'empressement que Voltaire et M. le marquis d'Argens ont de l'embrasser, et au désir que le roi a de le voir. L'abbé Yvon le suivra dans huitaine. Voltaire leur donne un logement, et il les fera manger avec lui jusqu'à ce qu'ils soient placés, ce qui ne tardera pas. M. d'Al[embert], dont le nom et l'amitié leur ont été très utiles, va écrire au roi et à Voltaire pour les remercier tous les deux, au nom des philosophes français et au nom de l'humanité même, de ce qu'ils font en faveur de deux jeunes gens de mérite, malheureux et injustement persécutés par la cabale des dévots. C'est quelque chose de bien singulier qu'ils n'aient reçu de secours que de ceux qui n'ont pas trop de religion, et que les zélateurs de la loi aient voulu les livrer à l'exécuteur. Serait-ce que la religion rend le cœur dur? Je ne saurais le croire; la religion nous ordonne de regarder tous les hommes comme nos frères, et de faire du bien même à nos ennemis. D'ailleurs je sens bien que la religion n'a pas endurci mon âme; je vous avoue que ce contraste me frappe bien vivement. »

« 16 août 1752.

« Ce que vous me dites de M^lle^ de T. m'a fait plaisir; on trouve si peu de personnes qui soient sensibles au malheur des hommes qu'on est toujours charmé de voir ces marques de sensibilité! Elles prouvent assurément la bonté de son cœur; mais vous pouvez la rassurer sur le péril où la religion de notre ami est exposée. J'avoue qu'il est grand; d'autant plus, comme je vous le marquais dans ma dernière lettre, que ce sont les dévots qui ont causé tous ces malheurs, et que ce sont les déistes qui l'en ont tiré. En voilà plus qu'il n'en faut pour tourner la cervelle d'un homme; cependant, je ne crains rien pour lui de ce côté-là, et je l'ai toujours vu si convaincu de la

divinité de la religion chrétienne qu'il n'est pas en son pouvoir de se peruader qu'elle est fausse. D'ailleurs vous verrez dans la lettre du marquis d'Argens que je vous envoie que la lettre que l'abbé lui a écrite lui a gagné toute l'estime du chambellan. Or l'abbé m'a marqué qu'il ne s'était attiré cette estime que parce qu'il avait mandé au marquis qu'il n'était disposé à profiter des faveurs du roi que supposé que Sa Majesté ne lui donnât aucun emploi qui fût incompatible avec la religion catholique, qu'il veut toujours professer ; et qu'il ne demandait un asile dans ses états que pour pouvoir achever son grand ouvrage sur la religion, afin de prouver à toute l'Europe combien la Faculté de théologie s'est méprise en l'accusant d'impiété. Il a mandé la même chose à Voltaire qui ne l'a pas trouvé mauvais ; au contraire, il lui promet de lui faire prêter tous les livres dont il aura besoin pour cela. Ne montrez ces lettres qu'à M^lle^ de T. et recommandez-lui le secret ; il n'est pas bon qu'on sache en Faculté qu'il est protégé par ces deux hommes. Les docteurs auraient encore plus de raison qu'elle d'en être scandalisés. »

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 18 ou le 19 du même mois d'août 1752, Voltaire avait vu « Monsieur » de Prades, qu'il ne voulait plus, disait-il, nommer *abbé*. « Naïf, gai, instruit et capable de s'ins-« truire en peu de temps, intrépide dans la philosophie, « dans la probité et dans le mépris pour les fanatiques « et les fripons, » tel il avait paru dès la première entrevue. C'était « le plus drôle d'hérésiarque qui eût jamais « été excommunié. Je crois, ajoutait Voltaire, qu'il sera « lecteur du roi de Prusse, et qu'il succédera dans ce « *grave* poste au *grave* La Mettrie [1]. » On verra tout à l'heure quelles lectures le bachelier de Sorbonne faisait au monarque protestant, et l'on jugera si l'emploi de

[1] Correspondance de Voltaire, édit. L. Moland.

lecteur qu'il conserva plusieurs années était compatible avec les sentiments de religion que l'on a prêtés à l'abbé de Prades. Frédéric était toujours en Silésie ; Arius de Prades, devenu frère Gaillard, employa son temps à faire plus ample connaissance avec Voltaire. Si l'on en croit ce dernier, ils formèrent ensemble « de beaux projets pour l'avenir de la raison humaine. » C'est à Potsdam, chez Voltaire, que l'abbé termina et publia son *Apologie*, dans laquelle, au dire du philosophe, il était « misérablement obligé de soutenir ce qu'il ne croyait pas. »

Frédéric revint de Silésie en novembre, et l'abbé fut nommé lecteur de Sa Majesté. Le roi se donna même le plaisir de le faire archidiacre et chanoine dans le diocèse de Breslau. Mais l'affaire souffrit bien des difficultés en raison de la censure de Sorbonne, des trois mandements d'évêque et de la bulle du pape contre de Prades. La publication de l'*Apologie* avait encore aggravé la situation. On trouva moyen de tout arranger. L'évêque de Breslau écrivit à Benoît XIV qui chargea le cardinal de Tencin de réconcilier l'abbé de Prades avec la Sorbonne ; l'abbé signa le 6 avril 1754 une rétractation, il fut rétabli dans ses droits de bachelier et reçut même de d'Argenson l'autorisation de revenir à Paris. Mais il était lecteur du roi de Prusse et chanoine de Glogau, il aima mieux rester auprès de son nouveau protecteur, et par un singulier retour des choses d'ici-bas, le lecteur, devenu secrétaire particulier, dut tout d'abord exercer ses fonctions contre Voltaire lui-même. C'est le 26 novembre au plus tard que Frédéric écrivit la fameuse lettre « Votre effronterie m'étonne, etc. » et l'on sait le reste. Voltaire quitta la Prusse en 1753, et ce fut l'abbé de Prades qui lui

écrivit alors, sous la dictée du roi, quelques lettres assez dures. En juin 1753, Mme Denis, de concert avec Voltaire, adressait à l'abbé une supplique des plus humbles, faisant appel à « sa justice et à sa bonté. » Plus tard encore de Prades écrivit à Voltaire au nom de Frédéric ; nous le voyons même, en octobre 1755, demander au nom du roi le seizième chant de la *Pucelle*. Il était chargé certainement de lire et de commenter cet ouvrage, et il avait écrit au pape, l'année précédente, qu'il passerait sa vie à pleurer ses fautes.

Le reste de cette existence un moment si tourmentée n'appartient pas à l'histoire ; l'abbé de Prades cessa d'être lecteur du roi, sans doute parce que Frédéric, après avoir, suivant son expression, « pressé les oranges, » se plaisait à « rejeter les écorces. » Il fut paraît-il, incarcéré à Magdebourg pour cause d'indiscrétions et de correspondances suspectes ; il mourut à Glogau en 1782.

UNE FEMME ANACHORÈTE AU XVII[e] SIÈCLE

JEANNE DE CAYLUS
LA SOLITAIRE DES ROCHERS (1645-1700)

On ne parviendrait pas à compter, car ils sont innombrables, les saints personnages qui ont illustré le XVII[e] siècle. Les uns sont demeurés dans le monde et y ont fait éclater les vertus les plus admirables ; tels furent saint François de Sales et saint Vincent de Paul. D'autres au contraire se sont abrités derrière les murs d'un monastère, comme Jeanne de Chantal ou Armand de Rancé ; on n'en connaît guère qui se soient, par esprit de pénitence, condamnés à la solitude absolue dans les forêts ou au milieu des montagnes. Sans doute il y avait çà et là des ermites, — on peut en voir encore de nos jours, — mais des anachorètes semblables à ceux de l'ancienne Thébaïde, l'histoire du grand siècle n'en a pas, que je sache, mentionné un seul. Les ascètes de ce temps-là lisaient la *Vie des Pères du désert*, écrite pour leur édification par Robert Arnauld d'Andilly ; ils faisaient leurs délices de la *Vie des Saints*, qui leur apprenait à connaître un Antoine, un Paul ermite, un Pacôme, un Siméon Stylite et beaucoup d'autres encore ; mais le robuste bon sens qui caractérise le siècle de Descartes et de Bossuet les mettait en garde contre les exagérations. Il leur faisait tenir en suspicion ce qu'on nomme les voies extraordinaires, et il leur enseignait que l'on ne doit pas toujours imi-

ter même ce qui paraît le plus digne d'admiration.

Toutefois il n'y a point de règle sans exception ; le récit qu'on va lire en est une preuve ajoutée à beaucoup d'autres. C'est l'histoire d'une jeune française, appartenant à la plus haute noblesse, et qui, après bien des aventures extraordinaires, alla vivre durant six ou sept ans dans les gorges les plus sauvages des Pyrénées. Cette histoire vraiment singulière a été contée pour la première fois il y a plus de cent ans ; mais c'était à la veille de la Révolution, en 1787, et le moment n'était guère bien choisi. L'auteur anonyme de cette publication, un moine jacobin appelé Nicolson, se proposait exclusivement d'édifier ses contemporains ; aussi plaçait-il sous leurs yeux une biographie sommaire de celle qu'il appelait *la Solitaire des Rochers*[1], et il faisait suivre cette biographie très incomplète de quelques extraits des lettres écrites durant sept ans par la Solitaire à son directeur ou par le directeur à sa pénitente. L'ouvrage de Nicolson ne paraît pas avoir obtenu un très grand succès, parce que la curiosité du public trouvait alors de quoi se satisfaire ailleurs, et les rares lecteurs qui auraient pu chercher dans ce livre un sujet d'édification jugeaient sans doute que l'auteur avait eu tort de tronquer, de mutiler, de dénaturer souvent une correspondance de si haute spiritualité. Les bibliophiles seuls ont fait attention à l'ouvrage paru en 1787, et la *Solitaire des Rochers*, dont nul n'a publié alors la correspondance complète, a trouvé place, à l'article *Montmorency*, dans quelques dictionnaires d'histoire et de biographie. Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'un compilateur sans talent, l'abbé

[1] *La Solitaire des Rochers*, un vol. in-12 de XII-382 p. — Châteaufort, 1787 (sans nom de libraire).

Bérault-Bercastel, lui a consacré quelques pages dans une *Histoire ecclésiastique* en vingt volumes.

Le siècle qui vient de finir était mieux fait pour s'intéresser à un personnage aussi extraordinaire et pour apprécier la valeur de sa correspondance. On sait en effet combien nos contemporains aiment les études psychologiques; nous cherchons à lire au fond des cœurs même les plus fermés; nous sommes heureux de pouvoir constater ce qu'on appelle des « états d'âme, » et l'étrangeté, la déraison même ne nous choquent pas outre mesure. Cet amour pour l'analyse à outrance des sentiments et des passions est une des causes qui nous ont fait goûter certains romans, ceux d'Octave Feuillet par exemple. Combien donc il sera plus agréable d'étudier dans une histoire vraie, contée d'après les documents authentiques, une des âmes les plus extraordinaires qui se soient jamais rencontrées, une femme qui produisait en elle-même, par auto-suggestion, les phénomènes qui semblent les plus contraires aux lois de la nature! Ces documents, ce sont les lettres de la Solitaire et celles de son directeur, trente-sept lettres en tout, transcrites sur les autographes, conservées longtemps avec un soin jaloux, puis imprimées et même réimprimées jusqu'à trois fois, sans avoir jamais attiré l'attention du grand public[1]. Mais

[1] Il en existe quatre éditions différentes, publiées de 1841 à 1862; les exemplaires de la Bibliothèque Nationale ne paraissent pas être souvent demandés; leurs feuillets n'avaient pas encore été coupés quand j'ai demandé ce livre, pas même ceux de la préface. Le texte de la dernière édition a été « rajeuni » d'une façon déplorable, mais l'éditeur, M. Bouix, réfute solidement, dans une *Dissertation critique* assez étendue, la singulière assertion de La Beaumelle. Ce maître faussaire disait toutes les lettres du recueil fabriquées de toutes pièces par le Père Luc de Bray et niait l'existence de la prétendue Solitaire.

pour en faire bien comprendre l'importance, il est bon d'entrer à ce sujet dans quelques détails préliminaires ; les historiens sont tenus de faire connaître les sources auxquelles ils vont puiser, et c'est à cette condition que l'on veut bien les croire sur parole.

La Solitaire dont nous aurons à nous occuper avait pour directeur de conscience un religieux des environs de Versailles, le Père Luc de Bray, et ce religieux gardait comme un trésor les lettres qui lui étaient adressées des Pyrénées. Il y répondait exactement, et conservait la minute de ses réponses. Quand il fut sur le point de mourir, en 1699, les dévotes de son entourage s'emparèrent de cette correspondance et la firent copier secrètement à grand renfort de scribes ; puis elles remirent à leur place, pour le cas où le moribond reviendrait à la santé, et les originaux et les brouillons. Lui mort, ces dévotes qui étaient de fort grandes dames, crurent pouvoir parler, du moins à mots couverts, de ce qu'elles avaient lu dans ces lettres. La justice intervint alors à la sollicitation d'une famille puissante qui déplorait depuis quarante ans l'enlèvement, ou du moins la disparition soudaine d'une jeune fille de même nom. On transporta les manuscrits du Père de Bray chez le procureur général, on fit quelques recherches bientôt reconnues inutiles, puis tout rentra dans le silence, et les papiers en question, conservés dans la poudre d'un greffe, furent détruits accidentellement par un incendie. Mais les copies s'en étaient multipliées ; — les tantes de Louis XVI en possédaient une qui faisait leurs délices, — et l'on y avait joint une vie abrégée de la mystérieuse solitaire. C'est l'une de ces copies qui va servir à conter en détail une histoire si curieuse. La base solide sur laquelle devra reposer tout l'édifice, ce sont

les lettres de la pénitente et de son directeur; les indications complémentaires seront seules empruntées à la relation manuscrite qui les accompagne. Dans ces conditions, rien ne sera laissé à la fantaisie ; les faits qui seront donnés comme certains ne pourront pas être mis en doute ; pour tout dire en un mot, il s'agit d'une histoire véridique, et non pas d'un roman.

I

Le Père Luc de Bray, curé de la Trinité de Châteaufort, à quatre lieues de Versailles, était en 1675 un des ecclésiastiques les plus estimés de France. Chéri de ses paroissiens qu'il ne voulut jamais abandonner, il les considérait comme ses enfants. Il n'épargna ni soins ni dépenses, durant les trente années de son séjour à Châteaufort, pour transformer complètement cette cure, délaissée jusqu'alors. Il répara et embellit son église, fit construire un presbytère, fonda une école et un hôpital, et put être appelé à juste titre le père des pauvres. Sa vie était austère, mais sans exagération. Bien qu'il appartînt à l'ordre des franciscains, c'est-à-dire des cordeliers ou des récollets, il vivait comme un séculier, du moins en apparence. L'archevêque de Paris, Harlay de Chanvallon, le traitait comme un fils, car ce prélat scandaleux avait du moins le mérite d'aimer la vertu et de l'admirer chez les autres. Le curé de Versailles Hébert, qui joua dans l'affaire du Quiétisme un rôle si considérable, avait pour le Père Luc de Bray une estime toute particulière, et les docteurs de Sorbonne les plus qualifiés, entre autres le célèbre Pirot, lui demandaient conseil sur les questions délicates. Le curé de Châteaufort était donc, comme on

disait alors, en fort bonne posture, d'autant plus que ses prédications étaient très goûtées dans les maisons religieuses, et qu'il passait pour un maître de la vie spirituelle, pour un directeur de conscience tout à fait hors de pair[1].

Aussi les dévotes de haut parage affluaient-elles au presbytère de Châteaufort, et parmi elles on trouvait des femmes de la plus rare distinction, la duchesse de Ventadour et sa fille, la comtesse de Nogaret, la maréchale de la Mothe, la comtesse de la Mark, Mme de Beringhen, Mme de Bouillon, Mme de Moussy, la maréchale de Rochefort, la duchesse de Luc et plusieurs autres encore. Les hommes n'étaient pas exclus de ce commerce spirituel, car on trouve cités dans les lettres du Père de Bray les noms de MM. de la Rochefoucauld, de Beringhen, de Torcy, de Barbezieux, tous gens de mérite dont l'estime et l'amitié lui faisaient beaucoup d'honneur.

Mais de toutes les personnes que dirigeait le curé de Châteaufort, la plus chère à son cœur de prêtre était sans contredit une fille d'environ trente ans, connue sous le nom de Jeanne, et dont les allures étaient vraiment extraordinaires. Elle avait été domestique à Auxerre chez un menuisier, puis à Paris, dans l'île Saint-Louis, chez une femme acariâtre qui, ne pouvant parvenir à la désespérer, avait fini par lui demander pardon et par lui léguer une petite fortune, 2 000 écus qui vaudraient 30 000 francs de notre monnaie. Jeanne avait dissipé dès le jour même les 2 000 écus de sa

[1] Son épitaphe en forme de sonnet, gravée en creux sur une pierre de 65 centimètres sur 49, est actuellement en la possession de M. l'abbé Finot, curé de Magny-les-Hameaux. En voici la transcription très exacte :

CY GIT AUPRES DU CHŒUR CE VENERABLE PERE
DE CE LIEU DELAISSE CHARITABLE PASTEUR
QUI FIT CROITRE , FONDER BATIR LE PRESBITERE
LUC DEBRAY DE LA CURE ENTIER REPARATEUR

LES PAUVRES AVANT LUI SANS GUIDE ET SANS LUMIERE
IL FUT PENDANT 30 ANS LEUR ZELE CONDUCTEUR
ET DANS TOUS LEURS BESOINS PREVENANT LEUR PRIERE
IL FUT DE TOUS LE PERE ET LE CONSOLATEUR.

POUR ERIGER A DIEU DES TEMPLES DE SAGESSE
IL BATIT UNE ECOLE A FORMER LA JEUNESSE
ET CE LIEU S^{T} LUI DOIT CE QUIL A DE PLUS BEAU

SIL SEPUISA POUR NOUS SEIGNEUR DIEU DE CLEMENCE
ACCORDEZ NOUS POUR LUI L'HEUREUSE RECOMPENCE
OU L'ON N'EST PLUS EN VOUS QU'UN PASTEUR QU'UN TROUPEAU

MESSIRE LOUIS CHARLES LE CAMUS DE
ROMAINVILLE ECUIER SEIG^{R} DE BULOYER
MAJOR DES GARDES DU ROY D'ESPAGNE PO^{R}
CONSERVER LE SOUVENIR DE TANT DE SERVICES
PUBLIC A ERIGE CE MONUMENT A SA MEMOIRE
ET A FAIT DON A C^{TE} EGLISE DE 500^{L} A LA
CHARGE Q^{L} SERA FAIT TOUS LES DIMANCHES
LA RECOMMANDATION ET CELEBRE DEUX
MESSE PAR AN PO^{R} LE REPOS DE LAME DU D'
R^{D} PERE DEBRAY LE TOUT A PERPETUITE
COME IL EST PORTE PLUS EMPLEMENT PAR
LE CONTRAT DE DONATION QUE SA PIETE ET
SA GENEROSITE LUY EN A FAIT FAIRE.

maîtresse, elle les avait répartis entre divers hôpitaux de Paris, et elle vivait d'aumônes, allant chaque jour chez les religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, dans le faubourg Saint-Germain, chercher l'écuelle de soupe qui constituait son unique nourriture. Sa dévotion la portait surtout à soigner les pauvres malades, et les sœurs tourières du couvent de l'Adoration ne l'appelaient que « la sainte. » C'est par ces tourières que Jeanne entendit parler pour la première fois du Père Luc de Bray ; il venait de temps à autre prêcher dans leur couvent, et ses prédications les ravissaient. Le bon curé de Châteaufort avait pour domestique une veuve de très grande piété, dame Euphémie, qui, non contente de tenir le ménage du pasteur, faisait encore la classe aux filles pauvres de la paroisse. Euphémie rendait parfois visite aux tourières du Saint Sacrement ; elle vit Jeanne, l'admira, et conçut pour la sainte une affection des plus vives, affection qui paraît d'ailleurs avoir été partagée.

Il advint même qu'un soir, sans avoir consulté son maître, la domestique du curé introduisit sa jeune amie dans le presbytère de Châteaufort. Elle voulait employer quelques journées à méditer avec elle sur les vérités éternelles, et lui permettre d'entendre quelques sermons. Grand émoi le lendemain matin quand le Père de Bray apprit ce qui s'était passé ; il se fâcha tout rouge, se plaignit que l'on donnât prise aux interprétations malignes, et demanda si la prétendue sainte ne serait pas une adroite voleuse. Il ne voulait ni la voir ni permettre à sa domestique de lui donner l'hospitalité chez lui. Vaincu enfin par les représentations et par les prières de dame Euphémie, le bon curé consentit à faire asseoir Jeanne à sa table.

« Je verrai ce que c'est, » dit-il à sa servante, et il se proposait bien de démasquer cette hypocrite qui lui inspirait déjà une violente répulsion. Mais une heure de conversation suffit pour changer du tout au tout les dispositions du Père de Bray. L'entretien qui devait durer l'espace d'un dîner se prolongea, soit au presbytère, soit au confessionnal, durant quatre grands jours, et lorsque Jeanne fut retournée à Paris, le curé de Châteaufort dit à ses pieuses amies qu'il avait vu un chérubin sous la figure d'une pauvre fille. Jeanne de son côté n'était pas moins transportée d'admiration. Elle croyait avoir enfin rencontré le directeur idéal, le guide qui lui était nécessaire pour marcher à pas de géant dans la voie qui mène au salut.

« J'ai vu, disait-elle, un vrai ministre et serviteur de Jésus-Christ comme je n'en ai jamais connu. » On voit parfois dans les romans le tableau de ces commotions qui frappent simultanément deux êtres humains. Ils ne se connaissaient pas, ils ne s'étaient même jamais vus ; le hasard les rapproche, et les voilà enchaînés l'un à l'autre par des liens invisibles. Il se produisit alors quelque chose d'analogue. Ces chastes âmes contractèrent ce jour-là une de ces unions mystiques que rien ne peut rompre. C'est ainsi que s'unirent saint François de Sales et M^me^ de Chantal, Bossuet et M^me^ Cornuau, Fénelon et M^me^ Guyon, Lacordaire et M^me^ Swetchine.

Jeanne fit à son nouveau directeur l'aveu sincère de toutes ses fautes passées ; elle lui conta même l'histoire de sa vie, mais en lui faisant jurer, et cela sous peine d'encourir la malédiction du ciel, qu'il ne révélerait jamais à personne le grand secret qui lui était confié ; il ne devait jamais dire le véritable nom de sa fille spi-

rituelle. Le Père Luc de Bray n'a pas trahi la confiance de son amie, et le mystère plane encore sur la véritable origine de la Solitaire ; mais dans la suite, lorsqu'il fut autorisé à montrer à ses plus intimes amis les lettres étonnantes qu'il recevait d'elle, le bon religieux ne put s'empêcher de « toucher quelque chose » de la vie et des aventures d'une personne si extraordinaire. C'est par lui, par sa domestique et par ses amis que l'on a pu connaître, à la date de 1699, les détails suivants qui semblent appartenir au roman, et non pas à l'histoire.

II

Jeanne-Marguerite de *** naquit à Paris au mois de juin 1645[1]. Orpheline de père et de mère dès le berceau, elle fut recueillie par une tante qui lui fit donner une brillante éducation, et elle apprit comme en se jouant le dessin, la musique, la danse peut-être, et généralement, dit la relation manuscrite, « tout ce que peut apprendre une demoiselle pour être dans le grand monde. » Il paraît même qu'on lui enseigna la latin, et

[1] Ceux qui se sont occupés jusqu'ici de la Solitaire des Rochers ont désespéré de trouver son vrai nom de famille, et ils l'ont appelée Jeanne de Montmorency. Mais la maison de Montmorency avait bien des branches, les Ventadour, les Lévis, les Gamaches, les Luxembourg, etc. J'ai trouvé dans le dictionnaire de Jal (article Lévis) des indications assez précises. Notre solitaire déclarait se nommer Jeanne-Marguerite, parce que son père avait nom Jean et sa mère Marguerite; or Jal dit avoir vu dans l'étude de M. Fourchy, notaire à Paris, un acte passé en 1641 par *Jean de Lévis, comte de Quélus* et par sa femme *Marguerite de Bourbon*. Ce comte de Quélus n'est pas nommé, ajoute Jal par le P. Anselme. Sa mort prématurée aux environs de 1646 explique suffisamment ce silence des historiens; la Solitaire des Rochers était sans doute une cousine par alliance de la charmante Mme de Caylus.

la chose n'a rien de surprenant; chacun sait que M^me^ de Sévigné, ancienne élève de Vadius-Ménage, lisait dans le texte Virgile et Cicéron. Jeanne montra dès l'enfance un goût très vif pour la piété; sa tante, qui elle-même était pieuse, l'entretenait dans ces dispositions, sans prévoir les chagrins que lui causerait dans un avenir prochain le mysticisme de sa nièce. A douze ans, sans doute au lendemain de sa première communion, la jeune fille lut un livre de dévotion composé par un jésuite ; et ce livre, assez mal digéré, dit-on ; — il pouvait être du P. Lemoine, en tout cas il était contemporain des *Provinciales*, — fit sur elle une impression extraordinaire. Elle résolut, dit encore la relation, « de se consacrer à Dieu sans réserve, et de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ. » A quatorze ans, elle fit en secret vœu de virginité perpétuelle, et elle prit la résolution « de se soustraire à sa famille dès que la Providence lui en offrirait les moyens. » Il semble que la chose ne devait pas souffrir alors de bien grandes difficultés. Les monastères de femmes pullulaient, et l'on n'avait que trop de dispositions à y jeter toutes vivantes des filles qui souhaitaient de rester dans le monde. Celles qui se sentaient du goût pour la vie religieuse n'avaient donc qu'à parler, et le silence de Jeanne a lieu de nous surprendre. Pourquoi n'a-t-elle rien dit à une tante qui était pieuse et qui la chérissait? Mais si l'on incarcérait au couvent les cadettes, il n'en était pas de même des aînées, et à plus forte raison des filles uniques, des riches héritières. La dramatique histoire de M^lle^ de Roannez, l'amie de Pascal, est là pour le prouver[1]. Cette histoire était alors

[1] V. ci-dessus, p. 29.

toute récente, elle avait fait grand bruit dans le monde ; Jeanne avait pu l'entendre conter avec force commentaires, et tout donne à penser que si elle fit mystère de sa résolution, ce fut pour éviter le sort de Charlotte de Roannez. Fille unique et en possession d'une fortune considérable, on ne lui reconnaissait pas le droit de se donner au divin époux ; elle était condamnée au simple mortel.

Jeanne atteignit ainsi sa quinzième année, et l'on se mit en devoir de lui chercher parmi les jeunes seigneurs de la cour un parti conforme « à sa naissance et à son bien. » Il fut même convenu qu'une autre de ses tantes, alliée à la duchesse de Ventadour, et sans doute dame d'honneur de la reine mère, la prendrait avec elle pour la produire à la cour. La jeune fille fut au désespoir, mais elle dissimula ses véritables sentiments ; elle feignit même d'entrer dans les vues de ses tantes. On prit jour pour la conduire à Versailles, comme dit la relation, mais plus probablement à Saint-Germain ; on la revêtit de ses plus beaux atours, et elle sortit, accompagnée de sa gouvernante et d'un laquais, pour aller prendre non loin du Louvre une de ces voitures de grande remise que l'on appelait les carrosses de la cour. La jeune fille alors, avec une adresse digne des ingénues de Molière, se débarrassa presque simultanément de ses deux argus. Elle envoya la gouvernante prendre des nouvelles d'une malade, et dit qu'elle attendrait dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Le laquais fut envoyé à la maison chercher quelque objet oublié, et Jeanne entra dans l'église, mais elle se garda bien d'y attendre le retour de ses gens. Elle sortit précipitamment et s'enfonça dans les Champs-Élysées, qui étaient alors « une espèce de forêt. » Là elle accosta

une mendiante, et lui offrit de troquer ses haillons contre des vêtements de riche demoiselle. Cette offre singulière fut acceptée ; Jeanne se déguisa en pauvresse, dissimula en se couvrant de poussière et de boue la beauté de sa chevelure, la blancheur de ses mains et celle de sa figure ; puis elle passa sur la rive gauche de la Seine, moins populeuse que la rive droite, et sortit de Paris par la barrière d'Enfer. Elle était libre, mais en crainte de se voir aussitôt reprise, car on ne pouvait manquer de lancer à sa poursuite tout le personnel de la maréchaussée. Aussi gagna-t-elle rapidement la campagne, sans oser regarder en arrière, et elle alla tout droit sur une grande route qui se trouva être celle d'Auxerre. Arrivée dans cette ville, à cinquante lieues de Paris, après des marches forcées de jour et de nuit, elle s'y crut en sûreté, et comme elle n'en pouvait plus de fatigue et d'émotion, elle résolut de ne pas aller plus loin et d'y vivre d'aumônes recueillies à la porte des églises.

C'est ici le cas de se demander si la noble demoiselle était belle, si elle portait du moins sur son visage et dans toute sa personne ce je ne sais quoi qu'on nomme le cachet de la distinction. Les relations et la correspondance sont muettes à cet égard, et tout donne à penser que la jeune aventurière ne devait pas être d'une grande beauté ; s'il en eût été autrement, elle aurait couru de trop grands dangers.

La noble simplicité de ses manières et l'élégance de son langage, bien qu'elle fît les plus grands efforts pour ressembler aux filles du peuple ses compagnes de mendicité, montraient sans doute qu'elle n'avait pas toujours appartenu à la classe pauvre. La relation nous apprend que des personnes dévotes de la ville

d'Auxerre prirent en pitié une jeune fille si différente des mendiantes ordinaires. On la secourut, on lui persuada qu'elle ferait mieux de gagner sa vie en travaillant, et on la plaça chez un artisan de la ville, moitié menuisier et moitié sculpteur sur bois. Jeanne savait bien dessiner, elle se mit à manier à ses heures de loisir le ciseau et la gouge, et elle acquit dans ce genre de travail une assez grande habileté. Elle s'avisa même, sur les conseils d'un horloger voisin, de construire une horloge en bois dur, et il paraît qu'elle en vint à bout. Il est probable que le menuisier d'Auxerre, ravi d'avoir trouvé une servante de cette espèce, la tenait plus souvent à l'atelier qu'à la cuisine, et Jeanne, le mysticisme religieux aidant, était heureuse de travailler avec la hache et le rabot comme fit à Nazareth, durant sa vie cachée, celui qu'elle appelait son céleste époux.

Trois années s'écoulèrent ainsi, années de bonheur sans doute, car la jeune fille avait un bon maître, et, disent les relations manuscrites, elle était sous la direction d'un bénédictin d'une éminente piété. Ce religieux, auquel la jeune fille s'était adressée dès les premiers moments de son séjour à Auxerre, avait appris sous le sceau de la confession l'odyssée de sa pénitente. S'il ignorait son nom, ce qui est fort probable, il savait du moins qu'elle était de noble race, et il connaissait les détails de sa fuite. En directeur sage et expérimenté il blâma sa conduite. Il reprocha à la fugitive ce que le lecteur lui a déjà reproché sans doute, son manque de confiance envers une tante qui lui servait de mère, sa dissimulation, les petits mensonges au moyen desquels les domestiques avaient pu être écartés, et finalement la barbarie avec laquelle Jeanne avait exposé ces deux

malheureux à des châtiments immérités. Il prétendit même que la jeune fille retournât au plus tôt dans sa famille ; il la menaça si elle s'y refusait, du plus grand des châtiments, du refus de l'absolution. Jeanne répondit, suivant toute vraisemblance, qu'elle ne se croyait pas si criminelle, qu'elle pouvait se considérer comme une fille émancipée et maîtresse de sa destinée, et enfin que son vœu de virginité perpétuelle l'avait contrainte de fuir le plus dangereux de tous les séjours, cette cour où l'on voulait absolument la produire. Le rigide bénédictin se laissa convaincre par ces arguments, il se sentit ému en voyant couler les pleurs de la jeune fille, il entendit ses supplications, et cessa d'inquiéter une pénitente dont il admirait intérieurement la sagesse et la piété.

En 1664 ce pieux directeur vint à mourir, et le menuisier-sculpteur le suivit quelques jours plus tard dans la tombe. Jeanne, se trouvant sans guide et sans appui, résolut de revenir à Paris. Elle avait dix-neuf ans ; son visage était hâlé par le soleil, ses mains avaient perdu sans doute et leur blancheur native et la finesse aristocratique de leurs attaches ; à supposer qu'on la cherchât encore, elle ne risquait pas d'être reconnue.

On l'avait cherchée en effet, dit la relation manuscrite qui croit retrouver en elle une jeune fille de l'illustre maison de Montmorency, jeune fille qui disparut précisément à la même époque, qui avait quinze ou seize ans, et dont la trace ne fut jamais retrouvée. « Il n'y eut point de ville de France où on ne la cherchât, avec promesse de grosse récompense à qui en donnerait des nouvelles sûres. » Mais comme l'on croyait à une équipée romanesque, à un enlèvement opéré de compte à demi avec la jeune fille et devant précéder

sans doute un mariage d'amour, on crut devoir éviter le scandale. L'affaire s'étouffa d'elle-même, et il n'en était plus question en 1664.

C'est alors que Jeanne revint à Paris ; elle voulut y reprendre la profession qui lui plaisait le plus, celle de mendiante. Elle avait donné aux pauvres d'Auxerre tout ce qui lui revenait de ses gages après la mort du menuisier, et elle reprit le chemin de Paris, plus lentement cette fois, et en mendiant son pain sur la route. Elle prétendait continuer ce genre de vie au sein de la grande ville. Mais des personnes de piété qui l'avaient connue à Auxerre la détournèrent de ce projet, et pour la seconde fois elle se fit servante. Elle fut alors placée chez la dévote acariâtre dont nous avons parlé ; elle y demeura dix ans à titre de femme de chambre, puis de cuisinière ; elle y fut soumise à de rudes épreuves, et elle y fit preuve d'une patience angélique. Durant ces dix années, elle chercha, sans pouvoir le rencontrer, un directeur capable de la conduire comme elle voulait être conduite, jusqu'au jour où elle entra en relations avec le Père Luc de Bray.

III

Les quinze années qui s'écoulèrent depuis le jour où Jeanne et le Père Luc de Bray se sentirent si fortement attirés l'un vers l'autre n'offrent absolument rien qui puisse intéresser le lecteur profane ; ce serait tout au plus un chapitre d'une histoire de la direction spirituelle au temps de Bossuet et de Fénelon. Jeanne et son directeur se voyaient rarement ; la pénitente venait à Châteaufort trois ou quatre fois par an, et elle menait

à Paris, dans un galetas du faubourg Saint-Germain, une vie de plus en plus mortifiée. Elle aspirait même à quitter entièrement le monde et à se retirer dans un désert. Elle s'y trouvait poussée, disait-elle, par une sorte d'instinct particulier qu'elle appelait son « attrait, » et d'autre part elle jugeait une nouvelle fuite nécessaire à son salut. On s'occupait d'elle, à Paris et à Châteaufort, beaucoup plus qu'elle ne l'aurait voulu ; on subvenait à tous ses besoins de manière à lui ôter le mérite de la pauvreté volontaire ; on la vénérait comme une sainte ; on venait la consulter, comme une de ces devineresses dont La Fontaine a conté l'histoire, parce qu'on lui attribuait certains dons surnaturels, notamment celui de lire au fond des cœurs ; peu s'en fallait enfin qu'on ne la crût capable d'opérer des miracles. Il eût été facile à cette humble fille de jouer dans un cercle de dévotes assez étendu le rôle que M^me^ Guyon ne tarda pas à jouer à quelques lieues de là parmi les dames les plus qualifiées de Versailles et de Saint-Cyr. Les duchesses qui venaient faire de temps en temps des retraites à Châteaufort et dans les environs souhaitaient de voir Jeanne et de se faire initier par elle aux secrets de la vie spirituelle, et parmi elles, c'est du moins ce qui ressort de quelques passages de ses lettres, il se trouvait plusieurs de ses parentes. Si par malheur elle allait être reconnue ! Cette idée jetait la pauvre Jeanne dans un trouble profond ; c'est pourquoi elle demanda au Père de Bray la permission d'aller terminer ses jours dans une solitude lointaine. Le directeur refusa, car il se défiait toujours de ce qui lui paraissait extraordinaire, et comme le premier devoir des pénitents c'est, au dire de Pascal même, une « soumission totale à Jésus-Christ et à leur directeur, »

Jeanne fit ce qui lui était ordonné ; elle demeura dans le monde. Elle poussa même bien loin la vertu d'obéissance, car durant une maladie qui cloua le curé de Châteaufort sur son lit pour de longs mois, elle dut renoncer absolument à le voir et à prendre conseil de lui ; elle dut même croire que ce saint prêtre ne pourrait plus la diriger, et néanmoins elle ne songea pas à reprendre sa liberté.

Le Père de Bray guérit, mais sa convalescence fut longue, et Jeanne revint à lui avec bien de la joie. Durant ce temps, en effet, la pauvre fille s'était adressée à un autre religieux ; mais c'était un fanatique entêté du quiétisme, et elle avait dû le quitter en lui disant de dures vérités, c'est elle-même qui l'affirmera plus tard dans une de ses lettres. Dix années s'écoulèrent encore sans incident notable : le directeur refusait toujours l'autorisation de fuir au désert, mais en compensation, il accordait une faveur insigne, la permission d'entendre les conférences qu'il faisait à l'usage des seules religieuses dans l'intérieur du couvent de l'Adoration perpétuelle. Vaincu enfin par l'obstination de Jeanne, il déclara, en 1690 probablement, qu'il ne s'opposerait plus à ses projets de retraite, si telle était à n'en pas douter la volonté de Dieu, et les choses en restèrent là.

Au cours de l'année 1691, le Père de Bray fut de nouveau ressaisi par la maladie, et, quand il recouvra encore une fois la santé, il ne vit point revenir à lui sa chère pénitente. Elle avait disparu, et ni les tourières du Saint-Sacrement, ni dame Euphémie, personne enfin ne pouvait dire ce qu'elle était devenue. On croyait généralement qu'elle était allée mourir dans un lit d'hôpital ; mais le curé de Châteaufort inclinait à penser qu'elle avait de nouveau pris la fuite pour se

soustraire à ce qu'elle considérait comme un grand danger, au séjour de Paris et au voisinage des grandes dames amies de son directeur. Elle vit sans doute au fond de quelque désert, se disait le Père de Bray, mais pourquoi n'a-t-elle rien dit, rien écrit à celui qui la dirige depuis seize ans et dont elle a toujours suivi les conseils? Le bon curé « s'en prit alors à lui-même, » suivant ses propres expressions ; son humilité lui persuada qu'il avait été un directeur insuffisant, et que Jeanne lui avait donné un successeur. Il en éprouva néanmoins un profond chagrin ; il aimait Jeanne en Jésus-Christ plus que lui-même, ce sont encore ses propres expressions ; cette interruption soudaine d'un commerce spirituel délicieux était pour lui, — c'est toujours lui qui le dit, — une dure privation.

Ce fut seulement à la fin de l'année de 1692 qu'une lettre arriva au presbytère de Châteaufort ; elle était datée d'un lieu que Jeanne nommait la Solitude des Rochers ; un voiturier l'avait apportée et se chargeait de prendre la réponse, si toutefois il devait y avoir une réponse. Cette lettre adressée à dame Euphémie, devait être bien curieuse, elle ne nous a malheureusement pas été conservée ; il y a tout lieu de croire que Jeanne s'excusait d'avoir quitté si précipitamment son amie, et qu'elle s'adressait à elle pour savoir si le Père Luc de Bray vivait encore, et si elle pouvait espérer qu'il consentît à la diriger par correspondance. Le curé de Châteaufort comprit alors ce qui était arrivé ; la sainte avait cédé pendant qu'il était malade à une sorte d'inspiration soudaine ; elle vivait là-bas de la vie des anciens anachorètes, et cependant elle souhaitait avec ardeur de recevoir ses conseils, de demeurer comme auparavant son humble pénitente.

Pouvait-il donc, puisqu'il l'aimait comme une sœur ou comme une fille, lui refuser ce qu'elle lui faisait ainsi demander ? Le bon religieux ne crut pas qu'il lui fût possible d'abandonner une illuminée qu'il avait jusque là retenue sur la pente, et qui pourrait sans lui se porter aux dernières extrémités. Il accepta, il poussa même la condescendance jusqu'à prendre les devants. Sans offrir ce que sa dignité de prêtre ne lui permettait pas de proposer, il écrivit quelques mots d'amitié sur la lettre que dame Euphémie adressait à Jeanne, et le voiturier se remit en route pour les Pyrénées.

Trois ou quatre mois plus tard, en février 1693, ce messager revenait à Paris porteur d'une lettre de la Solitaire pour le père de Bray. Le ton était des plus affectueux, elle commençait ainsi :

« Comme je ne crois pas que vous ayez oublié la pauvre servante de Dieu, mon cher et bon Père, je ne puis vous laisser plus longtemps dans l'inquiétude où je sais que votre charité vous met pour vos amis en mon divin sauveur sans vous assurer que votre pauvre pécheresse est plus contente que jamais de se voir inconnue de tout le monde entre quatre rochers où les désirs de son âme sont accomplis... »

Elle essayait ensuite une justification pour expliquer la brusquerie de son départ ; elle cherchait à montrer combien le grand monde l'affaiblissait, combien elle « s'évaporait » en toute manière. Il lui avait été impossible de faire autrement sans risquer la perte de son salut ; elle s'était sentie comme poussée par un vent impétueux. Et pourtant elle se rappelait ce que le bon Père lui avait si souvent répété « qu'il fallait que la dévotion ne fût jamais folle, mais toujours accompagnée d'une sainte prudence. » Mais une voix secrète l'avait

pressée de partir « sans raisonner. » C'était toutefois un grand sacrifice qu'elle faisait à Dieu, aussi elle voulait espérer que son guide fidèle ne lui dénierait pas son assistance spirituelle « tout au moins quatre fois l'année. »

Jeanne n'avait pas encore reçu à la date du 12 janvier la lettre du Père de Bray ; c'est en portant la sienne chez le voiturier qu'elle trouva ce billet qui devait lui causer tant de joie. Aussi prit-elle aussitôt la plume : « Dieu soit béni ! je reçois présentement votre lettre, où je vois que vous ne m'avez pas oubliée, ce qui me fait tout espérer de votre bonté. » Mais ce que cette première lettre offre de plus étonnant, c'est le post-scriptum. Celle qui signe « la pauvre pécheresse » se mêle tout à coup de donner des conseils à son directeur même, et prenant texte sans doute d'un désir de retraite exprimé par le Père de Bray, elle lui dit sur un ton de maître :

« Je ne doute pas que si votre petite cure ne vous tenait pas tant au cœur, vous ne donnassiez un coup de pied au monde ; mais donnez-vous de garde de le faire, car Dieu vous demanderait compte du petit troupeau qu'il vous a mis entre les mains. Faites sa volonté, et non pas la vôtre. Vous lui plairez toujours lorsque vous ferez avec soumission ce qu'il demande de vous. Songez à ce que vous m'avez dit tant de fois, que la perfection ne consiste pas à se mortifier le corps, mais à faire tout ce que Dieu demande de nous, jusqu'à renoncer au Paradis, s'il était possible qu'il le demande de nous. »

Paroles étranges, spectacle curieux que pouvait seul donner un siècle comme celui de Louis XIV, où les femmes entendaient finesse aux choses de la théologie la plus sublime. La pénitente se montre soumise, mais sans aliéner son indépendance, et nous voyons, si l'on

peut s'exprimer ainsi, une dirigée dirigeante. Il va s'établir entre son père spirituel et elle une correspondance suivie, mais c'est elle qui règle tout. Le messager qui porte les lettres est à sa dévotion ; pas de réponses possibles s'il ne vient pas à Paris. Mais Jeanne croit avoir besoin de conseils, et plus encore d'instructions ; il lui faut environ quatre lettres par an, et à moins de circonstances extraordinaires elle les aura.

Lettres et réponses se sont en effet succédé avec une certaine régularité pendant six ans, jusqu'à la mort du Père de Bray, survenue en 1699. Il y a dix-neuf lettres de la solitaire et dix-huit réponses de son directeur, et c'est dans cette correspondance admirable que nous allons maintenant puiser à pleines mains. Nous y trouverons les détails les plus invraisemblables sur la vie de la Solitaire, et nous y verrons, ce qui est infiniment curieux, où peut conduire ce que saint Paul appelait jadis la folie de la croix.

IV

Lorsque Jeanne eut quitté Paris au mois de mai 1691, elle chercha longtemps sans la trouver une retraite qui pût lui convenir. Elle comprenait en effet la vie solitaire à sa façon : loin des hommes, mais à côté d'eux ; au milieu des rochers les plus inaccessibles, mais à proximité des abbayes qui distribuent du pain aux mendiants ; près des paroisses où l'on peut entendre la messe et recevoir les sacrements. Il lui fallut traverser la France dans toute sa longueur et arriver aux Pyrénées, sans doute dans le département de l'Ariège ou dans celui des Pyrénées-Orientales, pour rencontrer enfin cette *Solitude des Rochers*, d'où elle écrivit ses

premières lettres. Elle n'a pas manqué d'adresser au Père de Bray une description détaillée de ce séjour, et l'on pourra voir en lisant ces quelques lignes que les Français du XVII^e siècle avaient parfois le sentiment de la nature, mais elle affectait d'employer des termes obscurs pour dépister les curieux qui seraient tentés de lire ses lettres.

Cet endroit, dit elle, est comme inaccessible. On tient en ce pays qu'il est habité par des esprits et que les fées y ont demeuré; qu'il s'y entend des bruits horribles; qu'on y a vu des diables. On y serait bien cent ans qu'on n'y verrait personne. Les bûcherons n'en approchent même pas d'un grand quart de lieue; on tient par tradition que des bûcherons, en ayant voulu abattre les bois d'alentour, y furent tués. Il n'y a pas de chemin passant qu'à une grande demi-lieue de là... » Après s'être enfoncée résolument dans cette forêt Jeanne trouva un antre sous un rocher. Pour arriver à ce rocher, « il faut marcher à quatre pieds (*sic*) assez loin sous des ronces et des halliers, par un sentier que des animaux ont fait, et vous arrivez sous des rochers plats qui vous conduisent ainsi en passant par dessous l'espace d'un bon demi quart de lieue, où enfin vous en trouvez un d'où il sort un petit filet d'eau... Cette eau est admirablement bonne, et au-dessous de cette roche en est une autre qui fait comme une petite montagne raisonnable, sur laquelle il y a trois demeures séparées où je prie et demeure alternativement, les ayant dédiées aux trois personnes de la Sainte-Trinité. »

En découvrant « cet antre, » la Solitaire s'aperçut qu'il avait jadis été habité par « quelque sainte âme, » et elle en eut beaucoup de joie; c'était pour elle un encouragement à persévérer.

A cent cinquante pas de cette « petite demeure, » Jeanne remarqua « une place en manière de pelouse

entourée de cinq grands rochers qui se touchaient presque, à la manière d'un bâtiment quintagone qui formerait une grande cour. » Elle résolut aussitôt de transformer ce lieu en un calvaire, d'y planter des croix, et d'y venir faire journellement des exercices de dévotion.

Tel était le domaine de la nouvelle recluse : un antre à trois compartiments et un cirque fermé par des rochers. Toutefois, comme elle était femme, elle trouva moyen d'avoir auprès de sa demeure, non pas un « jardin, » mais « un petit parterre de quantité de petites fleurs » qu'elle recueillait çà et là dans sa forêt.

C'est là que s'établit, vers le milieu de l'année 1692, cette femme de quarante-cinq ans, habituée jusqu'alors à l'existence des villes. Aussi notre recluse ne commença-t-elle pas par se retirer au milieu de ces rochers. Elle avait d'abord fait connaissance avec une « petite bergère » fort pieuse, et elle se proposait de garder les moutons de cette jeune fille pour lui permettre de se consacrer aux soins du ménage chez ses vieux parents. Mais Jeanne avait fait vœu, en quittant Paris, d'observer, sauf en cas d'absolue nécessité, un silence perpétuel. Malgré son désir d'imiter sainte Geneviève, la bergère de Nanterre, elle quitta soudain sa nouvelle compagne, renonça à la cahute qu'elle s'était faite à l'entrée de la forêt, et alla chercher à une grande lieue de là la solitude dont on vient de lire la description.

Jeanne avoue dans une de ses lettres qu'elle eut peur pendant les premiers jours de sa réclusion volontaire ; mais cela ne dura pas. D'ailleurs il y avait peu de bêtes féroces dans cette région. Elle vit deux fois seulement un ours, qui prit la fuite à son approche ; une

fois elle assista de loin à une bataille en règle que se livraient des loups et des sangliers. Point de reptiles au milieu de ses rochers ; mais au sommet nichaient de grands oiseaux presque tout gris et gros comme des coqs d'Inde, des gypaètes apparemment, et ces rapaces, qui faisaient là haut un bruit horrible, étaient d'une audace extraordinaire. Elle raconte en effet que l'un d'entre eux fondit à quatre pas d'elle sur un pauvre petit lièvre, et qu'elle ne put l'empêcher d'emporter sa proie. Les autres animaux qui vivaient auprès d'elle dans ces parages étaient des chèvres sauvages, des lièvres qui se laissaient apprivoiser, des écureuils dont l'un devint son ami et son compagnon de presque tous les instants. Des milliers d'oiseaux chanteurs troublaient seuls le silence des bois d'alentour.

Un pareil séjour avait assurément de quoi charmer une femme qui aimait la solitude ; mais encore fallait-il meubler un peu cette habitation par trop primitive, Jeanne y avait pourvu ; elle s'était même procuré un mobilier complet, et l'inventaire qu'elle a dressé elle-même de ce qu'elle appelait fort joliment « son temporel, » est trop curieux pour n'être pas cité en entier.

« Premièrement, dit-elle, j'ai trois croix ; la première où est mon Époux, grande de demi-pied, que je porte toujours pendue à mon col et cachée sur ma poitrine ; la deuxième, que j'ai faite, où est aussi la représentation de mon Jésus en croix, grande de trois pieds... La troisième est aussi une grande croix de sept pieds de haut que j'ai posée sur la hauteur d'un de mes rochers, qui me figure le Calvaire... — J'ai aussi un chapelet de bois. — J'ai une Bible de Louvain en français, fort petite, où est aussi le Nouveau Testament, et un abrégé de la Vie des saints. — J'ai une Imitation de Jésus-Christ avec un petit livre intitulé l'Horloge du cœur..., qui est fort beau et fort

affectif. — J'ai un bréviaire romain en deux petits tomes. — J'ai une feuille sur la dévotion au Saint-Sacrement... — J'ai une écritoire de bois que j'ai faite, un canif, deux plumes et dix-sept tuyaux pour faire des plumes; quatre mains de papier et environ une bouteille de demi-setier d'encre, avec un bâton et la moitié d'un de cire d'Espagne. — J'ai environ une aune ou plus de ruban de fil pour lier mes cheveux qui sont fort longs. — J'ai encore bien six ou sept aunes de fil pour me servir à mesure qu'il pourrira. — J'ai deux peignes, l'un d'ivoire et l'autre de buis; j'ai quatre bonnets, un de serge blanche et les trois autres de linge. — Je n'ai nul argent et je ne veux jamais en avoir. — J'ai six coiffes et six grandes cornettes; environ cinq cents d'épingles, un quarteron d'aiguilles, un dé de cuivre et des ciseaux. — J'ai quatre écheveaux de fil blanc et deux de fil gris. De plus j'ai un bonnet de cuir qui me couvre presque la tête entière, comme sont les filles de Sainte-Claire... — J'ai quatre chemises presque toutes neuves et trois un peu vieilles; je n'en mets que quand je sors et quand je fais mes dévotions. De plus j'en ai deux de grosse toile d'étoupe que je porte l'une après l'autre quand elles sont sales. J'ai une chemise de serge d'aumale grise tout au long de moi. J'ai deux corps, deux jupes, une blanche et une grise, et un manteau, et tout cela presque tout neuf. J'ai deux coiffes de taffetas, une bonne et l'autre mauvaise, une paire de gants. Je mets tout cela quand je sors de ma solitude et que je fais mes dévotions, et pour n'être pas connue. J'ai le scapulaire gris du tiers ordre, la tunique et la corde de chanvre, dont je suis toujours habillée dans ma solitude, avec mon bonnet et mon chaperon de cuir. J'ai une guimpe et un voile pour m'habiller en fille de Saint-François, avec ma tunique, ma haire et un de mes sacs de grosse toile quand il plaira à Dieu de m'appeler de ce monde. — J'ai un mouchoir noir quand je communie, et six mouchoirs de toile pour me moucher quand je suis à l'église. — J'ai une haire et un cilice de crin avec deux disciplines, l'une de corde, et l'autre de petites chaînes de fer avec des piquants et une pièce en forme de cœur, aussi avec des piquants. — J'ai une paire de souliers

tout neufs, et une moindre, et deux paires de bas gris brochés pour quand je sors de ma forêt. — J'ai deux jarretières de lisière d'étoffe. — J'ai un miroir pour me regarder si je suis proprement quand je fais mes dévotions. J'ai eu envie bien des fois de le casser ; mais vous m'ordonnerez. — Voilà tout ce qui regarde l'ornement de mon corps. Pour ustensiles, je n'ai que deux écuelles de terre, un petit gobelet de terre, un pot à boire, aussi de terre. — Pour outils pour travailler ou faire ce que j'ai besoin, j'ai deux couteaux : un petit en jambittes, et l'autre grand et fort qui me sert de serpe. J'ai un ciseau en bois et un en pierre ; une petite et une grande gouge ; deux limes en bois, un marteau de fer, une scie, deux ciseaux en bois, un grand et un petit ; deux vilebrequins, un gros et un menu, un rabot et une varlope avec un petit établi de bois pour travailler. — J'ai emmanché tout cela dans ma forêt, ayant fait venir presque à six lieues d'ici tous les outils de Saint-Etienne en Forez... — Ce qui m'est le plus rare, c'est le bois, quoique je sois dans une forêt la plus belle du monde ; d'autant qu'elle ne m'appartient pas, et que je n'en puis disposer, étant au roi notre bon maître sur la terre... »

Il y avait donc aux « Rochers » de Jeanne, assez peu semblables d'ailleurs à ceux qu'habitait précisément à la même époque la marquise de Sévigné, un certain confortable. Il s'y trouvait une bibliothèque, une garde-robe, un atelier de menuiserie et de sculpture. Mais en revanche il n'y avait pas de quoi garnir un salon, une salle à manger ou même une chambre à coucher : ni table, ni couchette, ni matelas, ni draps, ni couvertures, ni serviettes ; c'est du superflu que tout cela. Point de balai non plus, mais Pascal pénitent ne jugeait-il pas que les balais sont des meubles inutiles ? On remarquera aussi le caractère tout à fait rudimentaire de la batterie de cuisine, réduite à deux écuelles, un gobelet et un pot à eau. C'est que la solitaire enten-

dait simplifier l'art aujourd'hui si compliqué de se nourrir ; et les résultats qu'elle obtint dès le début seraient de nature à désespérer les végétariens les plus endurcis. Comme elle se proposait de recourir le plus rarement possible aux deux abbayes « ses voisines » qui distribuaient chacune deux livres de pain par semaine aux indigents du voisinage, elle fit provision de cerises sauvages « très excellentes » qu'elle trouva en quantité ; puis elle mit en réserve dans une sorte de garde-manger des châtaignes, des faînes de hêtre, des noisettes, des nèfles, des prunelles, des cormes, des cornouilles, en un mot tous les fruits de nos forêts, sauf le gland. Bientôt même le pain fut remplacé par des racines de *ricochet*, plante sauvage dont il n'est pas facile de retrouver le véritable nom. Tout cela se mangeait cru, attendu que Jeanne s'interdisait de faire du feu, et nous la verrons refuser obstinément un briquet, un « fusil » que voudra lui envoyer son correspondant. Il est vrai que la nature souffrit un peu de ce régime, et qu'elle se révolta même, en traitant Jeanne de « bourrelle d'elle-même ; » mais la révoltée ne se fit pas écouter, et l'estomac finit par « se naturaliser, » il accepta cette nourriture de frugivore, et consentit même à n'en faire usage qu'une fois le jour. Nous verrons même ce pauvre messer Gaster se prêter dans la suite à des arrangements bien plus étranges.

V

Après avoir pourvu de la sorte aux exigences de la vie matérielle et s'être assuré le vivre et le couvert, la Solitaire des Rochers voulut régler l'emploi de ses journées. Elle se trouvait parfaitement heureuse dans

sa retraite, et disait même avec une sorte de satisfaction secrète : « Il y a bien des pauvres qui ne sont pas si bien que moi... Bien des pauvres me trouveraient riche ! » Il fallait maintenant se faire une règle qui se rapprochât le plus possible de celle des anciens anachorètes. La chose souffrit d'abord quelques difficultés ; il y eut un premier plan de vie, puis un second, et l'intervention du Père de Bray fut nécessaire pour arriver à une réglementation définitive. Voici, pour abréger, ce qu'elle dit elle-même dans sa huitième lettre, en date du 4 février 1695, sur l'emploi de son temps :

« Je me lève à cinq heures du matin et je fais mes prières et mon propos jusqu'à six, où je dis mes primes. Puis je m'en vais entendre la sainte messe, ou je l'entends spirituellement. J'achève le reste de mes deux heures à lire l'Ecriture sainte jusqu'à huit heures ; puis je me mets à l'ouvrage de mon petit parterre ou à ma sculpture jusqu'à dix heures, où je me mets en la présence de Dieu, au pied de mon crucifix, pour réfléchir intérieurement sur ma conduite, et si tout ce que j'ai fait a été purement pour Dieu, et si la créature n'y a jamais eu de part, et je fais une pénitence selon les fautes que j'ai faites. — A midi, je prends ma réfection, où je suis environ trois quarts d'heure, parce que de temps en temps je m'arrête, ne pouvant manger si vite, mes racines étant un peu durettes, et qu'il faut les éplucher et ratisser, et mes châtaignes aussi. A midi trois quarts, je me promène jusqu'à une heure un quart en chantant mes cantiques ; puis je prends mon *Imitation de Jésus* ou une de vos lettres, et je lis une demi-heure. S'il ne fait pas beau, je fais mes fonctions dans ma petite demeure. A une heure et demie, je me mets en la présence de Dieu pour lui présenter mes besoins, sans pourtant lui rien demander que l'exécution de sa sainte volonté ; puis je me mets au travail jusqu'à quatre heures, et je dis les vêpres ; après je dis mon chapelet jusqu'à huit, et je fais mes pénitences, allant quelque temps, pourvu qu'il ne pleuve ou

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne neige point, à mon Calvaire ; faisant la procession autour de mes croix, chantant le *Miserere mei Deus* et l'antienne *Domine non secundum peccata nostra*, jusqu'à neuf heures du soir. Je me repose après avoir fait mes prières et mon examen ; je me mets dans ma roche boisée jusqu'à onze heures, et je me relève pour dire matines jusqu'à minuit, le tout sans chandelle, le Seigneur m'ayant fait la miséricorde de savoir tout par cœur, et à minuit je fais mes oraisons jusqu'à deux heures du matin... »

Ainsi les vingt-quatre heures d'une journée se trouvaient réparties de la manière suivante : cinq heures de sommeil, quatre heures de travail, trois quarts d'heure pour l'unique repas, trois quarts d'heure pour la promenade et la récréation : le reste, c'est-à-dire plus de treize heures, était consacré à la prière, à la méditation, à la récitation des offices et à des exercices de pénitence. Il n'y a pas de chartreux, pas de galérien qui mène une existence plus rude. Dans les couvents, c'est la cloche qui règle tous les mouvements de la communauté ; Jeanne voulut avoir sa cloche à elle, une cloche de bois ! Se souvenant de l'habileté dont elle avait jadis fait preuve chez le menuisier d'Auxerre, elle construisit « une machine de bois, qui était une manière d'horloge, qui réglait toutes ses heures, et elle la faisait frapper sur une écuelle de bois ; elle l'avait réglée sur son sable, c'est-à-dire sur un sablier. »

VI

La Solitaire des Rochers, bien que séparée du reste des vivants par toute l'épaisseur d'une forêt, se voyait pourtant, bien qu'elle ne mangeât plus de leur pain, dans l'absolue nécessité de communiquer constamment

avec eux. Elle vivait en effet dans un siècle chrétien, et cette fille qui disait vêpres et matines entre quatre rochers ne pouvait éluder les préceptes positifs de l'Église :

Les fêtes tu sanctifieras...
Les dimanches tu garderas...
Tous tes péchés confesseras...
Ton créateur tu recevras..., etc.

En d'autres termes il lui fallait chaque semaine quitter une ou plusieurs fois son impénétrable demeure pour aller entendre la messe, pour se confesser, pour communier enfin, et ces exigences de la vie chrétienne avaient pour effet de modifier le programme que s'était tracé notre anachorète. C'est parce qu'il fallait paraître dans les rues et dans les églises qu'elle avait des souliers, des bas, des mouchoirs, des coiffes et autres superfluités. Dans sa chère solitude, elle avait pour tout vêtement un bonnet, un chaperon, un sac de grosse toile avec une chemisette, une tunique, un scapulaire et une corde ; elle marchait toujours nu-pieds. Quand son estomac lui faisait trop de mal, elle mettait un de ses corps pour se soutenir. Mais les jours qu'elle sortait, ce n'était plus la même chose ; contrainte de s'endimancher, elle quittait son bonnet et son chaperon de cuir, se coiffait de son linge, mettait sa chemise par-dessus son sac, un corps, une jupe et un manteau, des bas enfin et des souliers ; ce n'était plus la même personne.

Ainsi troussée, elle se rendait à la paroisse ou dans l'une de ses deux abbayes ; mais elle revenait au plus vite, car elle se trouvait hors de ses rochers « comme le poisson hors de l'eau. » Pour éviter les questions

indiscrètes quand elle mendiait son pain, elle contrefaisait l'imbécile, la sourde, « la pauvre hébétée. » Elle prenait tantôt un chemin, tantôt un autre pour regagner son antre, et elle ne pouvait se reconnaître elle-même que par certaines marques, inintelligibles pour tout autre. Si le sol était couvert de neige, elle dissimulait la trace de ses pas et attachait à ses souliers des espèces de patins en forme de pied de biche ; en un mot elle avait recours à tous les subterfuges imaginables pour éviter d'être découverte ou simplement suivie par les gens du voisinage. Le bon curé qui l'entendait en confession et les tourières qui lui donnaient du pain la prenaient pour une pauvresse des environs ; elle n'était un peu mieux connue que d'une seule famille, celle d'un voiturier qui habitait à quelques lieues de là.

Jeanne voulait en effet entretenir avec le Père Luc de Bray une correspondance suivie, sinon régulière. Durant plus de quinze ans, elle était allée de Paris à Châteaufort environ quatre fois l'an ; elle résolut d'obtenir de son directeur une lettre tous les trois mois, et pour cela elle mit en œuvre toutes les ressources d'un esprit singulièrement inventif. Il ne suffisait pas alors de jeter ses lettres dans une boîte *ad hoc* pour les faire parvenir à leur adresse ; il y fallait plus de cérémonies. Dans le cas particulier, le difficile était de faire arriver les réponses, et le tout sans payer, puisque la solitaire s'était imposé de n'avoir jamais ni sou ni maille. Après y avoir longtemps rêvé, elle s'aboucha avec un voiturier qui faisait, comme l'on dit vulgairement, la navette entre les Pyrénées et Paris. Ce brave homme consentit non sans peine, car ses pareils n'acceptaient pas volontiers de ces commissions-là, à

transporter les lettres qui lui seraient confiées, et il fut convenu que le destinataire de Paris en payerait le port.

Ce voiturier, assez semblable aux chaudronniers auvergnats que Voltaire a mis en scène dans *Jeannot et Colin*, chargeait sa carriole de denrées et de marchandises du pays, puis il partait avec son fils. Il arrivait généralement à Paris après trente ou trente-deux jours de route, vendait ce qu'il avait apporté, achetait des produits manufacturés, et reprenait le chemin de sa montagne. En arrivant, il remettait à une personne déterminée la lettre de Jeanne, et il emportait la réponse.

Mais on ne peut exiger de semblables messagers une célérité et une exactitude parfaites, et d'autre part les accidents de la route pouvaient causer des retards infinis. Une fois, en 1694, le « fidèle voiturier » tomba gravement malade ; il eut sans doute la scarlatine, une « fièvre pourpreuse, » et Jeanne inquiète implora du ciel « avec larmes » la guérison de son messager ; cédant même aux instances de la femme de ce malheureux, elle quitta sa chère solitude et vint s'installer comme une sœur de charité au chevet du malade ; elle ne rentra chez elle que quand il fut hors de danger. Une autre fois, le voiturier fut assailli en route, à 50 ou 60 lieues de chez lui, par un orage épouvantable. Un de ses chevaux fut noyé, lui-même fut trempé jusqu'aux os ; les marchandises qu'il transportait furent avariées, et la lettre de Jeanne, toute gâtée par l'eau et par la boue, ne fut bientôt plus qu'un chiffon informe. Le voiturier dut rebrousser chemin et refaire ses 50 ou 60 lieues pour se mettre au lit ; mais sa femme fit un voyage supplémentaire, et la lettre refaite parvint à destination.

Grâce au fidèle voiturier, la correspondance fut possible, et nous avons ainsi, avec les réponses, les dix-neuf lettres que la Solitaire écrivit au P. de Bray depuis le 12 janvier 1693 jusqu'au 17 septembre 1699[1]. Le brave homme croyait porter simplement des lettres comme s'en écrivent des parents ou des amis; son rôle était bien plus important qu'il ne pouvait le penser; il transmettait de Jeanne au Père de Bray et du Père de Bray à Jeanne des aveux, des prières, des conseils, des ordres et parfois même des reproches. Grâce à cette correspondance, la vie par trop monotone de la solitaire se dramatise pour ainsi dire; c'est la solitude, mais à deux, malgré la distance; le curé de Châteaufort, un moment relégué derrière le théâtre, reparaît sur la scène, et nous allons voir sans cesse en face l'un de l'autre, durant l'espace de six années, le religieux qui dirige, quand lui-même ne consulte pas, et la pénitente qui veut être dirigée, mais à sa manière, et en morigénant parfois son directeur.

VII

Le jour où la Solitaire des Rochers écrivit à Luc de Bray après six mois de séjour au pied des Pyrénées, il fut convenu que le bon Père ne lui « dénierait pas son assistance spirituelle, » et qu'il aurait par conséquent un droit de contrôle sur tous les actes de celle qui signait « la pauvre pécheresse. » Considérons-le maintenant dans l'exercice de ce droit; voyons-le

[1] Il arriva trois lettres en 1693, datées de janvier, de juin et d'octobre; quatre en 1694 et en 1695; trois en 1696 (avril, août, novembre); aucune en 1697 parce que Jeanne était alors paralysée du bras droit: deux en 1698 et trois en 1699.

approuver ou blâmer les faits et gestes de sa pénitente, et rendons-nous compte des réformes qu'il crut devoir conseiller, de celles qu'il exigea, des résultats qu'il obtint de la sorte.

Bien qu'il fût rempli d'estime, de respect et d'admiration pour celle que lui aussi, considérait comme une sainte, le Père de Bray n'était nullement disposé à trouver bon tout ce que ferait la Solitaire. Dès sa première lettre, il lui conseilla de revenir, disant que peut-être la pauvre fille était le jouet d'une illusion diabolique, et que les plus courtes folies étaient toujours les meilleures.

« Ne vous arrêtez pas, disait-il, à imiter ces vies des Pères des Déserts qui sont d'admiration et non d'imitation, — à moins qu'il ne se passe entre Dieu et vous des choses qui sont hors de ma connaissance. Mais prenez-y garde, et surtout à ces illusions diaboliques; car je me souviens d'avoir lu que le diable apparut un jour à un grand serviteur de Dieu en forme de Jésus-Christ crucifié, et pensa le séduire par cet artifice. »

Toutefois le Père de Bray n'insista pas sur ce point; il connaissait trop bien le caractère de Jeanne; et acceptant le fait accompli, il porta son attention sur les détails de cette vie d'anachorète. Son affectueuse sollicitude essaya d'atténuer les effets d'un amour excessif de la mortification.

« Vous me marquez bien, écrivait-il le 12 août 1693, que vous vous reposez quatre heures, mais vous ne me marquez pas si vous avez un lit ou si vous couchez sur votre roche dans votre antre, et si ces antres ont quelques portes pour vous garantir des bêtes sauvages. Si vous n'avez pas de lit, tâchez d'avoir de la paille, si cela se peut, pour vous en faire un; ou, si vous n'en pouvez avoir,

amassez des feuilles d'arbres pour vous coucher, afin de vous ôter la fraîcheur et l'humidité, car, ma très chère fille, il ne faut pas tout d'un coup mettre son corps à feu et à sang. Saint Bernard a bien reconnu la faute qu'il avait faite d'avoir trop affaibli son corps par les mortifications, en sorte qu'il n'était plus capable de faire les jeûnes de l'Église. Ainsi je vous répète ce que je vous ai déjà dit, vous vous reposerez cinq heures toutes les nuits... »

Quatre mois plus tard, le 3 décembre, il revenait sur le même sujet :

« Le Seigneur ne me permet pas de vous souffrir coucher et reposer sur votre roche ou sur la terre sans qu'il y ait quelque chose sur quoi vous puissiez vous reposer, à cause des infirmités qui vous en peuvent arriver. C'est pourquoi je vous recommande de la part de mon Dieu de mettre sous vous des ais ou des feuilles d'arbres, afin de vous préserver de l'humidité de la terre qui pourrait vous causer bien du mal. »

Jeanne obéit et se fit un lit de bois ; mais il lui en coûta beaucoup; elle eut besoin, dit-elle, de songer que Jésus-Christ même a voulu pratiquer l'obéissance, « cette reine des vertus. »

Le bon directeur déplorait la présence de ces vilains oiseaux qui faisaient tant de bruit là-haut sur les rochers, il demandait des nouvelles du petit écureuil de Jeanne et craignait qu'il ne fût mort. Il lut avec soin l'inventaire qui lui fut adressé, et il l'approuva en ces termes :

« Je vous accorde l'usage de toutes les hardes, ustensiles et outils que vous avez pour vous servir; j'examinerai devant Dieu s'il y a quelque chose à retrancher au cas que j'y trouve du superflu... Pour la manière avec laquelle vous vous habillez quand vous sortez, je la

trouve bonne, et ne cassez pas votre miroir afin de voir si vous êtes proprement quand vous sortez. »

Il avait absolument défendu à Jeanne de se faire, comme elle le désirait, un habit d'ermite, une sorte de costume masculin, et il lui recommandait souvent de ne pas marcher pieds nus, mais, sur ce dernier point, il se rendit aux raisons qui lui furent alléguées.

« Pour aller nu-pieds, disait en effet la Solitaire, je n'en suis pas incommodée. J'y ai froid comme tous ceux qui y vont, mais je n'y ai pas eu d'autre incommodité qu'une seule épine qui m'entra dans le pied gauche au commencement que fus dans ce désert. Il n'y a guère d'épines par les petits chemins où je passe, ni de petites pierres ; ce sont toutes grosses roches, et tous ces petits sentiers sont comme une pelouse, et remplis d'herbes qui sentent la plupart très bon. Aller nu-pieds ne m'incommode donc que par le froid comme tous les religieux qui y vont. »

Mais ce qui préoccupait le plus vivement le Père de Bray, c'était le régime alimentaire auquel Jeanne soumettait son malheureux estomac ; il craignait qu'elle ne tombât malade, et il savait que « la faiblesse du corps peut attirer celle de l'âme. » Aussi lui recommanda-t-il, sans oser pourtant le lui ordonner, de manger parfois quelque chose de chaud ; il offrit même de lui expédier par le voiturier un « petit fusil, » c'est-à-dire un briquet pour allumer du feu ; mais elle refusa : durant sept ans il n'y eut chez elle ni feu ni lumière. Elle demanda un jour si elle pouvait, sans violer son vœu de pauvreté, faire pour l'hiver des provisions de graines et de fruits desséchés ; le directeur lui prescrivit d'imiter la prévoyance des fourmis. Il insistait souvent pour qu'elle mangeât du pain ; une fois même, ayant à punir la Solitaire qui s'accusait d'une

faute, il lui imposa pour pénitence d'aller « à l'aumône » et de manger du pain. Jeanne obéit; mais elle ne tarda pas à demander grâce, et le Père de Bray se relâcha, mais en conseillant toujours de manger un peu de pain sur le soir. Il aurait voulu lui interdire les jeûnes prolongés. « Je ne doute pas, disait-il, qu'il n'y ait eu de grands serviteurs de Dieu qui aient été de longs espaces de temps sans manger qui surpassaient les forces de la nature; mais ce sont de ces choses à admirer, et non à imiter. » Toutefois il ne parvint pas à convaincre sa correspondante; la Solitaire alla jeûnant de plus en plus. Nous la verrons même arriver à ne plus manger que deux ou trois fois par semaine, et prétendre qu'elle ne s'en porte pas plus mal.

« La faim ne me tourmente point, écrit-elle; mon corps prend ce que je lui donne; il est toujours content. Il a un bon ami en vous qui me le fait bien traiter. Je vous obéis, cher Père, mais soyez sûr, mon très honoré Père, que mon esprit n'est jamais plus vif ni plus à mon Dieu que lorsque le corps est plus abattu. C'est une bête que l'on ne peut trop mortifier, et qui rue lorsqu'on n'y pense pas. Je l'avais réduit à un peu de paille, et vous voulez que je lui donne du foin; je vous obéis. Je vous prie de considérer que je l'avais naturalisé aux racines et aux petits fruits des bois; vous voulez que je lui donne du pain; je le fais pour vous obéir, mais j'attends vos miséricordes là-dessus, vous assurant que le jeûne ne me fait point rêver, mais il me conserve chaste et pénitente. Ayez donc pitié de moi, cher Père, et ne m'exposez pas aux saillies de ce malheureux corps mortel. Que la volonté de Dieu soit faite, et la vôtre dans la sienne! »

Une autre fois, en 1697, après avoir fait une curieuse théorie du jeûne chrétien, elle émettait cet aphorisme qui eût ravi l'Harpagon de Molière : « N'est-ce pas

assez de manger pour vivre et non pas pour engraisser ? »

Et de fait la Solitaire des Rochers ne fut jamais sérieusement malade ; de 1692 à 1699 elle eut seulement un accès de fièvre qui se dissipa en quelques jours, puis des névralgies, et enfin une attaque de paralysie qui lui ôta pour de longs mois l'usage du bras droit. Elle se guérit, dit-elle, en appliquant sur son bras du chèvrefeuille pilé ; « il y a dans ces fleurs un certain miel qui est admirable pour fortifier les parties affaiblies. » Elle vivait ainsi presque sans manger, presque sans dormir, et nous la verrons faire d'une seule traite, ou peu s'en faut, des voyages de 30 et 40 lieues.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le règlement de vie qui fut arrêté de concert entre Jeanne et son directeur ; notons pourtant que ce dernier, dans toutes ses lettres, cherche à réagir contre ce qu'il appelle l'esprit d'exagération. Il exige cinq heures de sommeil au lieu de quatre ; il recommande le travail des mains ; il voudrait voir la Solitaire cultiver des légumes et des fleurs, coudre et filer, gagner sa vie enfin. Elle avait un goût particulier pour la menuiserie et pour la sculpture ; il en a bien de la joie, dit-il, et il excite la pénitente à « faire des croix et des images. » Il l'autorise, car elle croit avoir besoin de permission pour cela, à faire des statuettes de la Vierge, de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste et enfin de saint François d'Assise ; il la prie même de lui sculpter un petit crucifix d'un seul morceau ; il le portera à son col en souvenir d'elle. Mais l'artiste se trouvait arrêtée par une difficulté sérieuse. Pour sculpter, il faut du bois, et bien qu'elle vive au milieu d'une forêt immense, c'est le bois qui lui manque. Tous ces arbres sont au

roi, même ceux qu'ont abattus le tonnerre et les vents; les employer, ne serait-ce pas commettre un vol? Aussi Jeanne sollicite-t-elle une permission verbale de Louis XIV, et son directeur est obligé de la rassurer sur ce point.

« Vous pouvez bien supposer le consentement de notre bon roi pour le bois que vous prenez dans la forêt pour faire vos petits ouvrages, puisque ce n'est que du bois que les foudres des vents (*sic*) abattent, car aussi bien ils pourrissent, puisqu'il n'y a personne pour en faire aucun usage. Il ne vous serait pas permis d'abattre les arbres qui sont sur pied, comme je ne crois pas que vous en ayez la pensée; mais pour le bois abattu par les vents et les tempêtes, n'en ayez pas de scrupule. Pour ce que vous en employez, ça peut être réputé pour rien. Mais pour guérir votre délicatesse de conscience, je vous promets que je tâcherai, sans que vous soyez connue, d'avoir la permission verbale de notre bon roi... »

Se figure-t-on Louis XIV consulté sur une semblable question? Aussi ne lui en parla-t-on même pas, et tout fut dit. L'intervention du grand roi se manifesta pourtant, et d'une manière qui contraria vivement la pauvre recluse. Elle n'avait pas un sou vaillant, et voilà qu'en 1695, au plus fort de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, un agent du fisc, la rencontrant à la porte d'une abbaye, exigea d'elle, pour solder l'impôt de la capitation, ou comme elle dit du « par tête, » les quarante sols que l'on demandait à tout le monde. Jeanne contrefit l'idiote et ne répondit rien, mais on revint à la charge; on lui « fit affront » et on lui dit « quelques mauvaises paroles. » Et les gens du fisc sont curieux et indiscrets : « ils demandent qui l'on est, où l'on demeure, et le nom! » Le moyen de satisfaire à de si cruelles exigences? L'embarras de la solitaire était si grand qu'elle

songeait à émigrer, à passer en Espagne. Enfin, elle résolut d'emprunter ces maudits quarante sols au vieux curé qui la confessait depuis trois ans, et elle écrivit au P. de Bray pour le prier de mettre dans sa réponse, en prévenant l'honnête voiturier, un écu blanc de trois livres. Elle paierait ainsi le « par tête, » et le reste de la somme lui servirait à faire quelques emplettes jugées nécessaires. En effet, la plus grande partie de son papier s'était gâtée dans sa roche par l'humidité ; son encre était « séchée et bue dans la bouteille ; » presque tout le fil qui lui servait à raccommoder ses hardes était « gâté et pourri. » Le curé de Châteaufort envoya donc un écu blanc de trois livres douze sous, et il refusa de se laisser rembourser par la maréchale de la Mothe qui voulait faire cette petite charité. « Tout ce qu'il avait, disait-il dans sa lettre, était à sa chère sœur. »

Dans la lettre suivante (20 février 1696), il y avait encore de l'argent, un demi-louis d'or neuf valant au juste sept livres, c'est-à-dire environ vingt-deux francs de notre monnaie. Il faut voir dans la correspondance manuscrite, car tous ces détails ont été omis par l'éditeur de 1787, quel fut l'emploi de cette petite fortune ; la prose de la Solitaire a ici une saveur exquise, quelque chose de comparable à ces lettres de la princesse palatine que Bossuet crut devoir transporter, sans y rien changer, même dans une oraison funèbre.

« Toutes vos bontés et libéralités, mon très véritable cher Père, me comblent de confusion, que vous n'épargnez ni vos soins ni votre bourse pour ma consolation spirituelle et temporelle. La longue connaissance que j'ai de tout ce que votre bon cœur renferme m'impose le silence, et m'oblige seulement à vous dire que j'ai reçu

dans votre première lettre trois livres douze sols, et dans la dernière, datée du 20 février 1696, sept livres. J'ai employé le tout le plus vite que j'ai pu, pour ne point garder d'argent. J'ai fait ce que vous m'aviez ordonné ; j'ai donné à ce bon Monsieur à qui je me confesse quarante sols pour payer le *par tête*. Il ne voulait pas prendre mon argent, mais je l'y ai obligé pour l'ôter de tout soupçon, et je lui ai montré le demi louis d'or et l'écu neuf, et je l'ai tiré d'un endroit où je l'avais mis, comme si j'en avais beaucoup, et je l'ai fait à dessein pour lui ôter la pensée où il était, et pour le détourner de tout ce qu'il pourrait croire. Cela l'a beaucoup surpris, il m'a dit : « En avez-vous beaucoup comme cela ? — Ce qu'il m'en faut, Monsieur ; c'en est assez pour être contente ; on ne peut pas l'être plus que je la suis, Monsieur. — Mais mon Dieu ! Mademoiselle, ne me donnerez-vous pas la permission de m'informer à vous-même par quel bonheur j'ai le bien plutôt qu'un autre de vous rendre ce petit service qui me fait le plus grand plaisir du monde ? Je lui répondis : Parce que je vous crois plus honnête homme et moins curieux qu'un autre. — Oh ! me dit-il, que ce que vous me dites est fin et cruel, qu'en me répondant vous me fermiez la bouche et scelliez mon cœur, qui ne [sait] plus que penser sans pouvoir s'exprimer ! Et bien d'autres choses qu'il me dit pour me faire parler... J'ai acheté pour trente sols de papier, d'encre et de cire d'Espagne. J'ai acheté une paire de souliers de trois livres dix sols ; j'en ai besoin pour être propre, du moins aux grandes fêtes. J'ai acheté une paire de bas de trente-cinq sols. J'ai acheté pour dix sols d'épingles, pour quinze sols de fil gris ; un pot et une écuelle, sept sols, et j'ai donné le reste, qui était environ cinq sols, aux pauvres... Je suis bien obligée aux bontés de toutes ces dames, et surtout de M^me^ la maréchale de la Mothe. Je vous assure, mon cher Père, que j'ai toute la reconnaissance possible de ses bontés, et je lui en fais par vous mes très humbles grâces. Le Seigneur sera sa récompense, et j'espère qu'il les lui rendra un jour dans le ciel, aussi bien qu'à M^me^ de Ventadour et à M^me^ de Nogaret vos amies particulières. Mais, mon cher Père, que ces amitiés ne gâtent rien pour le spirituel, c'est-à-

dire par rapport à Dieu et à notre salut, et rien davantage... »

On voit que la Solitaire des Rochers avait à deux cents lieues de son désert des amis véritables. Les plus nobles dames de la cour étaient à ses ordres ; la maréchale de la Mothe lui offrait même dans ses terres une retraite comme celle qu'un Montmorency offrira plus tard à Jean-Jacques Rousseau. Il y a plus : le Père de Bray, quoique valétudinaire, était prêt à faire au premier signal le voyage des Pyrénées, et son offre était acceptée en principe pour le cas où Jeanne tomberait malade. Il faillit partir une année, au moment de Pâques, parce qu'il ne recevait aucunes nouvelles, et il avait entre les mains des indications précises, des points de repère, qui lui auraient permis d'arriver droit à la grotte de la Solitaire moribonde ou percluse. Il espérait toujours qu'ils se reverraient ; il lui disait naïvement : « Je suis gros de vous voir, » et il lui écrivit un jour, en 1698 :

« Je vous le dis et vous le demande en grâce, si cela se peut et ne contrevient point à la gloire de Dieu, il serait très expédient et pour vous et pour moi, afin de nous confirmer l'un et l'autre dans la pure vérité de vos états, que nous nous pussions voir encore une pauvre petite fois avant que de mourir, pour nous fortifier et encourager à servir et à aimer Dieu plus que jamais. Si vous ne pouvez pas venir jusqu'ici, ou que vous ne jugiez pas à propos que j'aille vous voir, nous avons des couvents dans des villes sur le chemin : quand vous le jugerez à propos, je m'y rendrai. Vous n'avez qu'à me le marquer quand vous le jugerez à propos ; je m'y rendrai, et partout où vous voudrez... Songez-y devant Dieu. »

En attendant, le Père de Bray voulait lui envoyer dame Euphémie. Mais cette fois la Solitaire refusa

nettement ce qu'on lui proposait. Elle avait quitté Paris, disait-elle, parce que son amie Euphémie « faisait trop d'exclamations en parlant d'elle. » Il ne fallait plus s'exposer à de tels dangers ; les projets d'entrevue furent donc écartés les uns après les autres, et Jeanne ne devait revoir aucun de ceux qu'elle avait quittés en 1692.

VIII

Arrivons maintenant à la partie purement spirituelle de la correspondance échangée entre la Solitaire des Rochers et le Père de Bray ; c'est là surtout que les choses extraordinaires, extravagantes, répugnantes même vont apparaître dans tout leur jour et suggérer sans doute au lecteur une foule de réflexions psychologiques et morales.

Jeanne avait quitté Paris parce que « l'ordre de Dieu » l'exigeait ; elle s'accusait même d'être partie beaucoup trop tard et d'avoir ainsi « résisté à la grâce ; » elle se sentait attirée vers la solitude par une force invincible ; c'était là « son attrait. » Si elle se confinait dans un désert, c'était pour y vivre avec son « céleste Époux, » pour y chanter librement ses louanges, pour y prier, pour y méditer jour et nuit. C'était aussi, à l'exemple du divin maître, pour y faire pénitence, pour expier ses péchés et ceux de ses frères en Jésus-Christ. C'était enfin pour être mieux en état de résister au tentateur qui guette à tout moment l'âme chrétienne et qui cherche à l'entraîner au fond du précipice. Il s'agira donc sans cesse dans la correspondance de notre Solitaire de prières et de méditations plus ou moins accompagnées d'extases ou même de visions ; il s'agira aussi

de macérations, de tentations enfin, et le rôle du directeur sera singulièrement difficile. Il est convenu sans doute que sa pénitente a en lui une confiance absolue, qu'elle sera entre ses mains « comme l'enfant à la lisière, comme un morceau de cire entre les mains du cirier, » qu'il devra parler, « non pas en père qui tolère, mais en père qui commande ou qui défend, car la tolérance marque de la faiblesse et de l'imperfection. » Tout cela est fort bien en théorie ; dans la pratique il n'en est pas de même. Un directeur est un maître qui commande ; mais on choisit son directeur, et on le change comme un simple fournisseur si l'on croit être mécontent de lui, s'il est trop dur ou trop mou, s'il contrarie trop vivement la nature ou si au contraire il lui accorde trop. Le Père Luc de Bray, bien que très expérimenté en fait de direction, fut donc très embarrassé. Il admirait Jeanne et l'on peut dire qu'il l'aimait tendrement, mais il sentait bien que c'était une nature fière, indomptable, une illuminée qui croyait avoir un directeur céleste bien autrement éclairé que lui et il craignait de la rebuter. D'autre part il remarquait en elle une intelligence supérieure, une grande élévation d'idées et de sentiments, une pureté angélique, en un mot tous les caractères de la sainteté ; parfois il avait peine à la suivre dans les régions éthérées où elle s'emportait. Il s'attacha donc à tâcher de bien comprendre ce qui se passait en elle ; puis il fit tous ses efforts pour la mettre en garde contre de prétendues extases et contre des hallucinations, pour modérer son amour de la pénitence, pour la fortifier enfin contre les tentations vraies ou fausses.

Jeanne s'était réfugiée au désert pour prier, pour adorer, pour méditer sans cesse. Le Père de Bray se

rendit compte de cette disposition, et c'est merveille de voir comme il entre dans les vues de son amie.

« Je me figure, lui écrivait-il, que vous vous représentez ces rochers comme un autre calvaire, que les ronces et les épines qu'il faut passer vous représentent les épines du Sauveur, dont il fut couronné avant d'y monter, et qu'enfin cette source d'eau douce qui sort de dessous ces rochers vous représente l'eau et le sang qui coula du côté sacré de mon divin Sauveur pour laver les péchés de tous les hommes. Oh ! que je vous estimerais heureuse et mille fois heureuse, chère rachetée de mon divin Sauveur, si, parfaitement abîmée et noyée dans les eaux salutaires du Calvaire, vous ne viviez plus que dans la plaie amoureuse de ce cœur vivant et mourant de Jésus-Christ ! Je ne douterais pas que pour lors l'antre et la caverne où vous reposez ne vous figurent son illustre tombeau d'où il n'est sorti que glorieux et immortel, triomphant du péché et de la mort, et ne vous fît prendre la résolution généreuse de n'en sortir jamais que victorieuse de vous-même pour ne plus triompher qu'avec Jésus-Christ crucifié... »

La Solitaire cherchait à régler ses méditations comme elle avait réglé dès le début ses prières et ses lectures, et le calendrier liturgique l'y aidait. Elle portait ses réflexions tantôt sur les exemples de la Vierge et des saints, tantôt sur les mystères glorieux ou douloureux de la vie du Sauveur. Elle suivait une même pensée durant des semaines entières. Si elle voulait écrire, ses méditations l'en empêchaient. Une fois même, étant allée à son calvaire pour méditer sur les souffrances de Jésus, elle y resta deux jours sans boire et sans manger. Quand elle fait allusion dans ses lettres à ces méditations qui la ravissent, la poésie déborde, les métaphores les plus riches et les plus variées naissent comme d'elles-mêmes sous sa plume. Elle demeure, dit-elle, comme tout éteinte de nature et

d'âme dans la jouissance ineffable de toutes ces merveilles ; il n'y a plus que la pointe de son esprit qui en jouisse. Son âme est « comme une petite étincelle abîmée dans les rayons du soleil, ou bien comme un petit atome élevé dans les lumières d'un plein midi. »

Elle est alors, dit-elle ailleurs, dans des états surprenants.

« J'y entre, sans m'en apercevoir, par irradiation spirituelle lorsque je m'anéantis davantage et qu'il paraît dans l'âme comme un soleil levant qui petit à petit étend sa chaleur, jusqu'à ce qu'il soit à son plein midi, et pour lors il embrase l'âme de son divin amour avec une si grande ardeur que toutes les facultés de cette pauvre âme n'ont plus de fonctions qui tiennent de la nature. Elles n'ont que celles que l'amour divin leur donne, et ne connaissent plus que ce que ce divin amour connaît. La mémoire se perd en Dieu, et il semble qu'elle se vide de toutes les choses du monde, ou plutôt qu'elles sont consumées dans les brasiers de ce divin amour, et que cette mémoire ne soit plus remplie que de tout ce que Jésus crucifié a fait pour nous, etc., etc. L'entendement, qui est parfaitement éclairé des lumières de ce plein midi, au retour de toutes les humiliations et anéantissements de l'âme est comme un homme qui sort d'un cachot où il n'a vu et senti que des misères et des ténèbres. Sitôt qu'il sort de ce sombre lieu et que le soleil bat sur ses yeux, il est du temps à naturaliser ses yeux à la lumière, quoi qu'il sente d'abord la chaleur; mais petit à petit ses yeux s'ouvrent, la chaleur les fortifie; insensiblement il voit le soleil, en connaît la beauté et les charmes, et ses yeux ont de l'horreur pour les ténèbres de ce cachot et n'aiment plus que le soleil. »

Le directeur comprend ces états d'âme, il admet cette langue ultra-mystique, lui-même la parle quelquefois.

« Nos âmes sont entre les mains de Dieu comme l'argile entre les mains du potier sous la roue, sans qu'on

puisse dire ce que le potier veut faire jusqu'à ce que le vase soit formé. Mais combien de tours de roue et de mouvements de main avant que ce vase soit parfait ! L'argile ne se plaint pas ; elle attend son sort de la main du potier sans se plaindre du peu ou du trop de mouvements qu'il lui donne, marquant, par son silence naturel, la soumission parfaite qu'elle a à toutes ses volontés. L'âme doit être ainsi entre les mains de Dieu. »

Luc de Bray parle souvent sur ce ton ; ses lettres sont parfois de véritables sermons très bien composés, dénotant une connaissance profonde de la théologie même la plus relevée, et remplis de citations de l'Écriture ou des Pères. Ce bon religieux était à coup sûr un savant, peut-être aussi un orateur de talent.

Animée de pareils sentiments, la Solitaire se suffisait à elle-même ; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si elle eut parfois la pensée de rester confinée dans son désert, de ne plus aller à la paroisse voisine même le dimanche, même au temps de Pâques. Mais le bon sens du Père de Bray n'admit pas ces façons d'agir ; il exigea que Jeanne se rendît régulièrement à l'église les dimanches et les jours de fêtes chômées ; il lui conseillait même d'aller entendre la messe tous les jours si la chose était possible. « Pour vos Pâques, dit-il, vous ne pouvez jamais vous dispenser de les faire, et si la sainte Vierge était au monde, elle se présenterait une fois l'an au tribunal de la confession pour satisfaire au précepte de l'Église... » Jeanne se soumit ; elle ne cessa jamais d'aller à la paroisse, de se confesser et de recourir même à la communion très fréquente.

Peu à peu la prière et la méditation furent interrompues par des extases avec suspension plus ou

moins complète de la vie du corps, et le directeur commença à s'inquiéter. Ce furent d'abord des ravissements de quelques heures ; un jour, après avoir communié, elle se suspendit à la grande croix de son calvaire, comptant y demeurer un quart d'heure : elle y passa la nuit tout entière. Une autre fois l'extase dura quarante-huit heures, et une autre fois cinq jours. Puis ce furent des hallucinations et des visions ; elle crut voir un homme qui se donnait la discipline à côté d'elle au milieu de ses rochers ; elle se trouva en plein jour au sein d'une nuit profonde ; elle entendit des sifflements de serpents, des voix confuses qui disaient : Il faut qu'elle périsse ! et soudain tout rentra dans l'ordre. Elle croyait voir le diable partout. Un jour, au bord d'un champ de blé, Satan lui apparut sous la forme d'un campagnard de haute taille et lui donna sur la nuque un coup de bâton ferré. Ensuite, elle crut entendre des voix ; enfin, elle déclara qu'elle avait vu, de ses propres yeux vu, un être surnaturel, mais bienfaisant celui-là, qu'elle appelait l'Esprit suprême. « L'Esprit suprême, dit-elle, est un ange que mon divin Époux m'envoie pour me garder, qui me fait connaître les volontés de Dieu par les voies de mon entendement, et non autrement. » Cet ange lui révèle des choses que lui-même avoue ne pas comprendre ; tantôt il l'inspire sans se montrer, tantôt il apparaît sous la forme d'un globe de feu, ou d'un brandon enflammé, ou même d'une gracieuse jeune fille. Il est distinct de l'ange gardien de Jeanne, et la preuve c'est qu'elle les a vus tous les deux ensemble. Un jour, elle décrit cet esprit au Père de Bray, sur un feuillet à part, en lui défendant de montrer ce feuillet à personne.

« L'Esprit suprême qui me conduit et de qui je reçois des services admirables, est l'ange qui empêcha saint Antoine de tomber dans la vanité, et qui l'accompagna toujours dans la solitude et le défendit des démons. C'est lui qui a dirigé sainte Marie l'Egyptienne et qui inspira à l'abbé Zozime de l'aller trouver. Cet Esprit suprême est celui à qui le Seigneur a confié la direction suprême des âmes qui le servent dans les déserts; il a beaucoup d'anges qui l'accompagnent dans ce ministère. Ne croyez pas qu'il n'y ait que moi dans les déserts; il y en a beaucoup d'autres des deux sexes, et véritablement plus d'hommes que de filles ou femmes. Je suis la plus infirme et la plus imparfaite de toutes les âmes qui habitent les déserts. L'Esprit suprême m'a fait connaître que nous étions soixante-douze filles ou femmes éparses dans les déserts du monde, mais que des hommes il y en a plus de six mille en solitude dans les déserts du monde. Il m'a fait connaître tout cela par une claire vision de l'entendement, et quoique je le voie quelquefois fort clairement des yeux du corps d'une beauté qui me charme, il ne me fait pourtant connaître ni entendre ce qu'il me veut dire que par la voie de mon entendement. »

Le Père de Bray fut profondément troublé en voyant sa pénitente s'engager dans des voies si extraordinaires. Persuadé que Jeanne lui disait toujours la vérité, il craignait pourtant que l'imagination maladive d'une solitaire ne rapportât les faits inexactement. Il chercha donc à savoir dans le dernier détail comment les choses se passaient. C'est en réponse à une de ses questions qu'il reçut la description de l'Esprit suprême. Il recommandait à Jeanne de ne pas laisser sa raison abdiquer, d'éviter la suspension des sens, de ne pas faire l'ange puisque son âme était attachée à une bête. Il montra les dangers des extases, des prétendus ravissements. Il osa même un jour lui écrire : « La vie que vous menez semble surpasser les forces

de la nature, et donne de l'étonnement et *du soupçon* tout ensemble. » Puis il lui raconta une histoire, qui datait de vingt-deux ans à peine et qui pouvait faire impression sur une nature aussi loyale. C'est l'histoire d'une fille de trente-trois ans, nommée Catherine Charpy, qui paraissait vivre d'une manière admirable, qui était une grande longueur de temps sans manger, qui versait beaucoup de sang le jour des martyrs... qui était enfin dans des extases continuelles. L'évêque de Troyes, dont Catherine Charpy était la diocésaine, s'émut ; ce sage prélat fit surveiller de près la prétendue extatique, et reconnut qu'il y avait dans son fait « orgueil, illusion, déguisement, mensonge, fourberie et même ignorance des principaux mystères. » « Ne croyez pas, ajoutait bien vite le bon religieux, que je vous rapporte ce fait pour vous dire que vous lui êtes semblable... ; mais enfin ceux qui ont la confiance des âmes en répondent devant Dieu, et l'Église a toujours tenu à suspect toutes les voies extraordinaires. »

Comme il ne croyait pas facilement aux apparitions et aux visions, il les imputait sans hésiter à la faiblesse qui résulte d'un jeûne prolongé ; il disait que le prétendu diable au bâton ferré était un paysan furieux de voir qu'on avait fait un sentier dans son blé. Il finissait même par dire crûment :

« Ce sont des histoires que votre imagination vous a fournies par votre cerveau affaibli du très peu de nourriture que vous avez pris. C'est pourquoi je vous recommande de manger quatre fois le jour, et de manger une demi-livre de pain par jour, si vous en pouvez trouver sans rompre votre attrait... Que feriez-vous, dit-il ailleurs, si vous étiez le directeur? Je vous commande de la part de Dieu de me dire votre sentiment au juste. »

Et il prouvait alors à grand renfort de citations empruntées à saint François de Sales, à Gerson, à saint Augustin, à « Marc-Antoine Morino, noble vénitien, en son docte traité des ravissements, » qu'il y a des extases produites par les malins esprits et des extases naturelles ; que les gens d'affaires ou de lettres sont tellement absorbés parfois qu'ils en oublient le boire et le manger; que les philosophes païens ont eu des extases naturelles, et qu'enfin une humble chrétienne ne devait pas admettre légèrement que Dieu suspende en sa faveur les lois éternelles de la nature et fasse des miracles uniquement pour lui être agréable.

Il faudrait pouvoir citer en entier cette belle épître où la tendresse et la sévérité s'entremêlent de la façon la plus heureuse sous la plume d'un homme de bon sens. Mais il faudrait alors, et à plus forte raison, transcrire en entier l'admirable réponse de Jeanne, qui maintient absolument l'exactitude de ses assertions.

« Qu'on me prenne pour une folle, s'écrie-t-elle, on a raison ; mais pour une déguisée, la vérité m'oblige de vous dire, mon très cher Père, que je ne la suis point. » Et de fait sa lettre n'est pas l'œuvre d'une folle, car on y trouve une puissance de logique, une vigueur de pensée et un talent d'expression tout à fait extraordinaires ; c'est assurément la plus belle lettre du recueil.

Elle déclare qu'elle n'a pas le cerveau altéré, que son imagination n'est nullement échauffée, qu'elle se défie d'ailleurs, et qu'elle atténue toujours, bien loin de jamais exagérer. Cependant la Solitaire avait senti l'aiguillon, et elle faillit regimber.

« Vous ne sauriez croire, écrit-elle, mon très cher Père, combien vos chères lettres me sont utiles. Votre dernière m'a un peu humiliée, et le démon s'en est servi pour me persuader que vous me preniez pour une menteuse et une folle, et que je n'avais qu'à suivre ma propre conduite, ou que tout au moins je devais prendre la conduite de ce bon moine où j'ai été ci-devant à confesse ; qu'il ne me laisserait manquer de rien, et qu'il aurait bien soin de moi si je tombais malade. D'abord j'y ai donné, sous le bon plaisir de Dieu ; je me suis jetée à genoux aux pieds de mon crucifix ; mon divin Époux m'a fait la miséricorde de me faire connaître que c'était une fine tentation de mon ennemi ; que je ne devais pas vous quitter ; que vous étiez obligé de me parler ainsi. Je vous demande pardon d'avoir eu cette pensée sans pourtant y consentir. Je ne vous quitterai jamais. »

La conclusion de ce grand débat, ce fut en somme la déroute et la capitulation du directeur. Ne sachant plus que penser, croyant malgré lui qu'il y avait un peu de surnaturel dans tout cela, il finit par écrire à la visionnaire : « Demeurez en repos et en paix, recevant des bontés infinies de Dieu tout ce qu'il lui plaît d'opérer en vous. » Mais il aurait bien voulu voir, comme autrefois l'apôtre Thomas, et c'est alors qu'il eut très sérieusement la pensée de faire un voyage aux Pyrénées. Il ne se laissa pourtant pas convaincre aussi aisément au sujet de l'Esprit suprême. Il avait parlé de lui avec irrévérence dans sa grande lettre : « Je n'entends pas ce que vous voulez me dire par votre Esprit suprême ; expliquez-vous, je vous en conjure, ma très chère fille, car je tremble jusque dans la moelle de mes os que vous ne soyez trompée, et que ce ne soit un méchant esprit au lieu d'un bon. » C'est en réponse à cette demande que la Solitaire lui avait fait connaître sur un feuillet séparé l'identité de l'Esprit

suprême, conducteur de saint Antoine et de saint Zozime. Dans la lettre qui suivit, le Père de Bray n'osa pas souffler mot de tout cela; il glissa de propos délibéré et parla d'autre chose.

IX

La lutte entre le directeur et sa pénitente ne fut pas aussi vive au sujet des mortifications et des tentations.

La Solitaire croyait devoir faire pénitence pour expier ses péchés et ceux des chrétiens ses frères; elle s'ingéniait à trouver de nouveaux genres de mortification. Une de ses grandes joies, c'était l'arrivée d'une lettre de Châteaufort; elle eut un jour l'idée d'en détruire une; du moins elle s'imposa de rester trois jours sans l'ouvrir et de mettre trois jours à la lire en entier. Elle eut encore la pensée d'aller à son calvaire avec une couronne d'épines sur la tête, de placer des cailloux pointus sous ses genoux, de s'attacher les bras étendus à sa grande croix de six pieds et d'y rester ainsi une demi-heure chaque jour. Le directeur se contenta de prémunir sa pénitente contre les excès de ce genre, et de lui citer avec beaucoup d'à-propos l'exemple de saint Bernard et de saint François d'Assise qui regrettèrent, dit-il, d'avoir poussé trop loin la pénitence.

Le rôle du Père de Bray fut infiniment plus délicat en ce qui touche aux tentations, vraies ou imaginaires, dont Jeanne lui faisait un récit fidèle, car les tentations ressemblent bien souvent à des hallucinations, et les maîtres de la vie spirituelle y sont les premiers trompés. La vie de Jeanne avait toujours été pure, et

cependant la pauvre fille éprouvait de véritables tortures morales. Il lui semblait que l'ennemi de tout bien, le *teigneux,* comme elle l'appelait pour bien manifester le dégoût que lui inspirait ce monstre, était déchaîné contre elle. Le démon l'attaquait de préférence en lui suggérant des doutes, des négations même relativement aux vérités fondamentales de la religion; il lui inspirait aussi des sentiments d'orgueil insensé; il la troublait enfin jusque dans sa chair, et faisait naître en elle de ces mouvements qui humiliaient le grand saint Paul.

Elle en était « au mourir, » elle éprouvait de telles douleurs de tête qu'il lui semblait qu'on la lui fendît avec des marteaux; elle se sentait « crucifiée dans le centre de son âme. » Le démon de l'incrédulité lui inspirait des doutes même sur l'Eucharistie, même sur la divinité de Jésus-Christ et sur la virginité de Marie. Un jour, au sortir de son calvaire, elle se trouva saisie d'une forte tentation d'abattre toutes ses croix, et cela « parce qu'il n'y a jamais eu de Jésus-Christ et que ce sont des fourberies et des impostures; qu'il faut le renier et le détester comme un mensonge énorme. » Et ces tentations se reproduisirent jusqu'à cinq fois en un jour, pour faire place, il est vrai, à des effusions de regret et d'amour, et finalement à des extases. Un moment elle fut tentée de « haïr Dieu, » et comme c'était au début de sa retraite, elle prit peur et faillit revenir à Paris. Un autre jour elle fut tentée de blasphémer, et cela lui arriva trois fois pendant la messe, à trois dimanches différents.

« Mon ennemi, dit-elle, me voulait persuader que c'était une folie de vouloir croire qu'un morceau de pain devînt Dieu, que ce pain devînt la chair du Sauveur, et qu'un

Dieu que toute la terre n'était pas capable de contenir fût réduit dans le contenu d'une petite hostie pétrie d'eau et de farine...; que c'était lui faire injure de le croire. Puis il me voulait faire naître des envies de fouler aux pieds la sainte hostie pour venger les injures et les mépris qu'elle faisait souffrir à Dieu. Cela m'a combattue assez longtemps ; mais, par la miséricorde de Dieu, je n'y ai pas consenti, et ai soumis mon esprit à croire tout ce que l'Église croit, et au lieu de blasphémer, j'ai adoré Dieu au Saint Sacrement de l'autel du plus intime de mon cœur et de mon âme. »

Il est vrai qu'elle eut parfois des tentations en sens opposé, comme le jour où elle conçut la pensée de dérober une hostie consacrée pour la mettre dans son calvaire et l'y adorer jour et nuit.

Un autre démon, celui de l'orgueil, lui inspira souvent des pensées et des sentiments dont elle avait horreur ensuite. Elle eut un moment l'idée que la guérison de son voiturier devait être attribuée à ses mérites; elle eut la tentation d'écrire sa vie pour faire l'étonnement de la postérité, puis de chercher à ressusciter une morte, mère de six orphelins, puis de se proclamer elle-même aussi grande que saint Jean-Baptiste, le saint précurseur. Ce n'étaient là que des tentations fugitives; sa volonté n'y acquiesçait jamais, et pourtant il faut voir avec quelle rigueur elle se traitait pour avoir eu de telles pensées. Parce qu'elle avait eu la tentation d'aller la nuit à son garde-manger, elle se mit de la terre plein la bouche; pour s'être crue l'égale de saint Jean-Baptiste et n'avoir pu chasser une telle idée même à grands coups de discipline, elle eut recours à un remède singulier.

« Je m'avisai que j'avais vu un cheval mort en revenant de la messe un dimanche ; j'en fus chercher la tête et la

moitié du cou ; je fis une fosse dans du sable au pied de mes rochers. Elle était creuse d'environ trois pieds, de toute ma longueur. Je me mis dedans tout de mon long, et j'attirai sur moi cette carcasse. Je me dis à moi-même : « Si tu ne peux souffrir cette pourriture et cette puanteur, comment souffriras-tu la pourriture et la puanteur de l'enfer ? Je pleurai beaucoup de douleur de me voir sur le point de m'élever pour tomber en enfer. Je fus bien six heures, toujours priant Dieu et m'humiliant, cette carcasse me sentant mauvais de plus en plus. Enfin le combat cessa, je tombai dans un profond sommeil où je vis pour lors en rêve Jésus-Christ dans sa gloire sur le Thabor, et saint Pierre prosterné qui me disait que pour avoir la gloire, il fallait s'humilier, et bien souffrir pour la posséder. Cela dura peut-être une heure ; je sortis de cette fosse ; j'y laissai la carcasse que je couvris, et je m'en fus chanter un *Te Deum laudamus* en actions de grâces de me voir délivrée d'un si cruel combat. »

Mais ce qui troublait plus profondément encore la chaste solitaire c'étaient les retours offensifs de la nature. Durant les quatre jours qu'elle passa au chevet de son voiturier malade, il lui vint des pensées terribles.

« En caressant deux petits enfants de cinq ou six ans, écrit-elle, je me suis laissée aller deux fois à un trop grand tendre pour eux, surtout pour une petite fille de six ans. Le teigneux (le diable) s'en est voulu mêler, et m'a en même temps glissé dans le cœur et dans l'esprit que je m'étais privée de ce mérite de n'avoir pas demeuré au monde ; que j'aurais eu des enfants aussi jolis que ceux-là, et que j'en aurais fait des petits saints, et tout ce que vous pouvez penser que le diable est capable de souffler dans le cœur. Je fus donc, mon digne Père, si combattue de ces malheureuses sornettes, et si tentée et pénétrée d'un aiguillon infernal que, n'ayant pas mon Calvaire qui est mon asile, je fus obligée, vers l'heure de minuit que je m'étais mise sur mon lit pour me reposer

dans une petite chambre sur un derrière, de me lever, de quitter mes habits, et me jeter avec mon sac et ma haire sur moi dans un fossé plein d'eau où j'en avais jusqu'aux épaules. J'y demeurai près d'une heure, c'était à la Saint-François (le 4 octobre)... Je sortis de cette eau la tentation amortie; je me rhabillai après avoir pressé autant que je le pus mon sac et ma haire pour en faire sortir l'eau, et je remerciai Dieu de la grâce qu'il m'avait faite de n'être pas tombée dans le plus grand des malheurs. J'ai eu un gros rhume pendant huit jours. »

Une autre fois, Jeanne vit ou crut voir « une fille fort bien faite et autant belle qu'on la puisse imaginer qui était toute fondue en larmes. » Cette fille se plaignait d'avoir été outragée de la manière la plus affreuse par deux scélérats. Jeanne s'efforçait de la consoler, mais l'autre toujours pleurante lui conta fort crûment des choses qu'on ne peut répéter; puis elle disparut, et la solitaire crut voir ou vit à sa place deux hommes effroyables, « d'une nudité épouvantable. » Elle voulait sortir de sa caverne pour se rouler dans les épines et sur les pierres; mais des mains invisibles la rejetèrent avec violence et elle fut rouée de coups. Après cela, la fille pleureuse, qui n'était qu'un démon déguisé, lui apparut encore, mais sous un aspect infâme, et elle faillit amener « une révolte de la chair. »

Enfin, la nuit de Noël 1695, faisant sa méditation à l'église, elle fut tentée contre la foi et la pureté tout ensemble.

« Le démon, dit-elle, me voulut persuader que l'enfant Jésus était le fils naturel de saint Joseph, et point de Dieu; que cependant sa mère passait pour vierge parce qu'elle l'avait consacré à Dieu en le recevant, que je serais aussi vierge si je concevais de la même manière, et grande comme elle dans le ciel, si je consacrais à Dieu

en le recevant ce que la nature me donnerait. Je vous exprime cette tentation en des termes les plus sages que je puis, pour vous en faire concevoir toute la force et la malice ; vous supprimant mille imaginations sales et vilaines, qui furent si fortes que je ne crus pas devoir communier en sentant mon corps brûler d'un feu d'impureté. Je sortis de l'église et je m'en revins à mon Calvaire d'une vitesse que je ne puis vous dire, car je fis trois ou quatre grandes lieues en peu d'heures, et sitôt arrivée je pris ma discipline de fer, et, ma peau toute déchirée, je me fus rouler sur des pierres et des épines pendant un assez long temps, et j'y aurais été plus longtemps, sans que j'aperçus une grande lumière qui m'obligea de vêtir vite ma tunique et m'en aller dans ma cellule où je me jetai aux pieds de la mère de Dieu, me plaignant à elle de l'abandon que son cher fils faisait de moi. Dans ce moment, je vis clair dans ma cellule, sans rien voir, mais j'entendis une voix qui me dit : « Pourquoi n'avez-vous pas resté à l'église pour me faire un berceau de votre cœur ? Qu'aviez-vous à craindre, puisque j'étais avec vous ? Puis-je connaître votre fidélité et votre courage pour mon service, si vous ne combattez pas ? La couronne sera-t-elle donnée à ceux qui n'auront pas combattu ? Vous craignez lorsque vous êtes le plus en assurance. Les lis et les roses ne flétrissent point pour être entourés d'épines, et il ne se meurtrissent que lorsque la main les touche. Bien loin, ils n'ont jamais plus d'ardeur que lorsqu'ils sont sur leurs tiges épineuses. Ah ! ma fille, votre cœur ne me sera jamais plus agréable que lorsqu'il sera entouré de toutes ces épines et qu'il n'en sera pas touché. C'est là où il me paraît plus odorant et plus beau. Allez, retournez vite entendre la messe, et me faites de votre cœur un berceau où je reposerai avec bien du plaisir... »

Le Père de Bray vint charitablement au secours de la malheureuse et employa pour la guérir, tantôt la douceur et la persuasion, tantôt même une rigueur bienfaisante. Il la gronda sévèrement pour être allée

soigner son voiturier, parce que l'intérêt se mêlait chez elle aux sentiments de charité. Il lui imposa même une pénitence pour expier cette faute. Mais en revanche il approuva le remède héroïque de la carcasse de cheval, et cela parce que l'orgueil est le plus grand de tous les vices. Voyant que Jeanne semblait assez contente de ses lettres à son directeur, il lui répondit avec une brutalité affectée : « Vos lettres ne méritent que le feu, n'étant remplies que des plus grandes pauvretés du monde... Elles sont trop méprisables pour être gardées, n'étant pleines que de rêveries et d'imaginations... » Mais le plus ordinairement il cherchait à la réconforter; il lui conseillait de mépriser la tentation comme le voyageur méprise les aboiements des chiens qui hurlent sur son passage. Il lui citait l'inévitable exemple de saint Antoine, et, profitant de l'histoire de la fille pleureuse, « histoire qui paraîtra, disait-il, apocryphe à presque tout le monde, et que l'on prendrait pour un roman spirituel fait à plaisir, » il débitait à Jeanne un véritable sermon sur les tentations. Ses lettres étaient comme un baume versé à propos sur les plaies de la pauvre affligée.

X

Cette étonnante correspondance contient aussi des détails, trop peu nombreux malheureusement, sur les affaires du temps. Ce n'est pas, comme bien l'on pense, la Solitaire qui cherche à connaître ce qui passe à la ville ou à la cour; depuis longtemps elle a étouffé le germe de la curiosité naturelle à son sexe. Bien loin de questionner son correspondant, elle témoigne au contraire à plusieurs reprises qu'elle ne veut rien savoir.

Mais le bon curé de Châteaufort, qui habite aux portes de Versailles et fréquente la société la plus brillante, ne peut s'empêcher de donner de temps à autre quelques nouvelles et veut avoir l'opinion de Jeanne sur tel ou tel, sur ceci ou sur cela. Pénétré d'admiration pour cette femme extraordinaire, il en vient de lui-même à renverser parfois les rôles; c'est alors lui qui demande à être dirigé, et c'est elle qui donne des conseils et presque des ordres.

Le Père de Bray recommande assez souvent aux prières de la sainte les dévotes de son entourage, en particulier la maréchale de la Mothe et M^me^ de Ventadour, qu'il nomme sa petite reine. Toutes ces dames connaissent Jeanne et la vénèrent; quelques-unes d'entre elles sont admises à entendre lire, mais à huis clos, des fragments de sa correspondance; il en est même qui voudraient bien obtenir, comme le curé de Châteaufort, un crucifix de cormier sculpté dans la solitude des Rochers[1]. Jeanne, qui se sait aussi grande dame que pas une d'entre elles, le prend d'assez haut avec ces femmes; elle refuse de leur sculpter des crucifix. Des croix! mais « Dieu leur en a donné une plus belle que celle que tous les hommes ensemble pourraient faire. Qu'elles étendent leurs bras toutes les fois qu'elles en souhaiteront, et qu'elles les tiennent un demi quart d'heure étendus au pied du crucifix, songeant à la sainte passion de mon Sauveur. Voilà la plus belle croix qu'on leur puisse donner. » Du moins la Solitaire prie volontiers pour elles; elle les a inscrites dans son

[1] Ce crucifix existe encore; légué par Luc de Bray à M^me^ de Maintenon, il est aujourd'hui en la possession de religieuses d'Amiens; il est, dit-on, d'une exécution admirable. (V. l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.)

Recordare. Quelquefois même elle répond aux consultations que Luc de Bray lui demande à leur sujet. Voici une de ses réponses où l'on verra que cette femme supérieure aurait pu être, comme Mme Guyon, le chef d'un chœur de nobles dévotes.

« Vous avez raison, écrit-elle en avril 1694, de bien aimer votre petite reine (la duchesse de Ventadour). Dieu m'a donné de la tendresse de cœur pour elle; je la connais; je l'ai vue aux jésuites plusieurs fois; j'y ai vu aussi Mme d'Aumont, sa sœur. Ce sont deux créatures bien différentes, mais il ne m'appartient pas de les singulariser. Je souhaiterais seulement que Mme d'Aumont fût bien conduite, et qu'elle ne conduisît pas. Elle deviendrait comme un saint Paul, si elle ne savait, comme lui qu'une seule chose, qui est Jésus-Christ crucifié. Et si Mme de la Ferté se pouvait porter à aimer une fois parfaitement Dieu et vouloir connaître les miséricordes qu'il lui a faites, ce serait une vraie Madeleine pénitente. Pour Mme la maréchale, leur mère, c'est une dame d'un grand mérite. J'avais autrefois une de mes proches à la cour qui était sa bonne amie et son alliée. Il la faut conduire seulement par son état et son âge, qui est trop avancé pour la porter à l'oraison. Les habitudes de la cour l'occupent, mais qu'elle fasse toutes ses actions pour Dieu, et un demi-quart d'heure de réflexion pour elle au pied de son crucifix, pour lui faire connaître si elle en fait autant pour Dieu qu'elle en a fait pour le monde pendant sa vie. Cela la touchera et la portera toute à Dieu et la détachera de la terre. C'est assez pour elle; ses infirmités ne sont rien; qu'elle aime Dieu, et tout lui sera léger. Pour Mme de Ventadour, votre petite reine, c'est une âme qui a une grande envie d'aimer Dieu; mais son cœur est encore attaché à la créature. Elle travaille à s'en défaire; il y a des moments où tout est rompu pour elle, et d'autres qui l'y rattachent. Dieu la veut encore trois ou quatre ans dans cette balance pour lui faire goûter avec plus de force l'amertume du monde, pour l'attirer tout à fait à lui; il ne faut pourtant pas qu'elle quitte, non plus que votre Mme Nogaret. Le

Seigneur se servira de ces deux amies pour sa gloire ; ce sont des plantes qu'il faut bien cultiver pour le Seigneur, car il y a encore bien à travailler. »

Quelques mois plus tard, après avoir dit : « Je remercie toutes ces dames ; qu'elles ne songent pas tant à moi, et qu'elles pensent davantage à Dieu et à leur salut, » elle s'exprimait en ces termes sur le compte de l'une d'elles : « M^me^ de Moussy, qui se dit vaurienne, n'est pas des plus méchantes. J'ai pensé être de sa communauté. Elle peut faire beaucoup de bien. Je prie mon Sauveur qu'il la détache de tout elle-même et qu'elle ensevelisse, sans avoir égard au sang, tout le monde dans le tombeau... »

Une fois en veine de diriger, la Solitaire se donne carrière, et elle morigène le Père de Bray lui-même. Cet homme excellent ne se donnait pas un moment de relâche ; les quelques instants qu'il pouvait dérober aux fonctions de son ministère, il les consacrait à l'étude des mathématiques ; aussi n'est-il pas ménagé dans la grande lettre où notre Solitaire, comme une autre Célimène, fait la revue du prochain ; c'est même par lui qu'elle commence.

« Vous vous tuez par le peu de repos que vous donnez à votre esprit et à votre corps, lui écrit Jeanne. Songez qu'il faut que vous viviez pour toutes les âmes qui ont besoin de vous... Croyez votre pauvre sœur et servante, mon très cher Père, et quittez tous vos chiffres et vos nombres ; cela vous rompt la tête, vous use la santé, ne vous apporte rien pour le ciel, et ne sert qu'à vous faire perdre le temps en choses inutiles pour votre âme, qui doit vous être plus chère que tout le monde. Puisque vous m'en demandez mon sentiment, (nous parlons l'un et l'autre à cœur ouvert), j'ai regardé toutes ces choses devant mon Dieu, comme vous me l'avez ordonné ; j'y trouve pour

vous plus de perte de temps qu'autre chose. Ce n'est pas que cette lumière que Dieu vous a donnée dans la science des nombres ne vous puisse servir de récréation innocente, lorsque vous n'y intéressez jamais le particulier, et que vous ne lui direz rien qui puisse lui faire perdre la foi en Dieu, parlant seulement sur les événements du temps et du monde, sans rien assurer, mais seulement : Cela pourra arriver ou n'être pas comme on le pense[1]. Et si, avec tout cela, mon très cher Père, il faut en user comme de la ciguë aux oisons, qui leur fait tourner la tête pour peu qu'ils en prennent trop. »

Elle se prête volontiers à prier pour le roi, pour « notre bon roi, » pour « la personne sacrée du roi, » et aussi pour la paix, pour « la fin de la guerre qui est bien sanglante et qui met tout le monde à de grandes extrémités, » pour la cessation « de la misère du temps, causée par la cherté du blé et l'accablement des maladies, » mais elle ne se gêne pas pour juger sévèrement les conseillers du roi. « Il ne manque, dit-elle, que d'une bonne main pour le conduire et soutenir ; mais tout ce qui l'approche est presque tout corrompu autant en religion qu'en mœurs. » Par contre, elle est fort indulgente pour ce « pauvre archevêque » de Paris, le fameux Harlay, dont on lui annonce la mort. Ce prélat lui avait écrit en la « suppliant » de prier pour lui, et elle avait répondu par l'intermédiaire du curé de Châteaufort.

Ce qui intéresse tout particulièrement la Solitaire des Rochers, ce sont les affaires religieuses de son temps. Chose étonnante, il n'est jamais question dans ses lettres ou dans celles du Père de Bray ni de Port-Royal

[1] Il semblerait résulter de ce passage obscur que le P. de Bray s'adonnait à une sorte de divination, qu'il cherchait du moins à prédire l'avenir par les jeux du calcul des probabilités.

ni du jansénisme, et cependant le bon Père avait des attaches jansénistes, et les copies de leurs lettres se sont conservées surtout dans les bibliothèques jansénistes. C'est le quiétisme qui préoccupe exclusivement le directeur et sa pénitente.

Il semble que la doctrine du pur amour ne pouvait manquer de séduire une mystique, une visionnaire aussi exaltée que l'était Jeanne ; c'est le contraire qui est vrai : le quiétisme, le molinosisme, le guyonisme et le fénelonisme n'eurent peut-être pas d'adversaire plus acharné ; Bossuet n'eut pas d'auxiliaire plus ardent, non seulement après la condamnation de 1699, mais dès le commencement de cette mémorable querelle.

Dans une lettre du 12 août 1693, le Père de Bray consultait sa pénitente, devenue momentanément sa directrice, sur cette grave question.

« Demandez à Dieu, je vous prie, lui disait-il, s'il est glorifié d'une dévotion qu'on appelle intérieure, sans agir ni prier. J'appréhende que cela ne devienne tôt ou tard semblable aux illuminés. Mandez-moi ce que le Seigneur vous en fera connaître. C'est pour sa gloire. »

Et Jeanne répondit par des considérations admirables sur la nature de l'oraison, et par des plaintes très vives contre les directeurs fanatiques et ignorants, notamment contre un Père Guilloré, jésuite, qu'elle avait eu le malheur de rencontrer jadis, avant de connaître le Père de Bray.

Encouragé par cette réponse, le directeur lui demanda de dire encore « ce que le Seigneur lui ferait connaître » au sujet de livres composés par une femme « dont elle avait ouï parler dans le monde, » par M^me^ Guyon. Jeanne dans sa réponse, y parle avec force

« sur la mauvaise dévotion du temps, qui est beaucoup plus grande qu'on ne pense ; et qui se croit dévot en est bien éloigné. » Elle juge sévèrement la célèbre amie de Fénelon, mais elle réprouve les rigueurs dont on use avec elle.

« Je prie le Seigneur, dit-elle, que Mme Guyon ne soit point dans une prison perpétuelle, mais qu'il l'éclaire par ses miséricordes infinies, et qu'elle puisse détromper tous ceux qu'elle avait jetés dans les ténèbres, et que tous les prélats ne portent point toutes leurs censures à ces grandes extrémités qui tuent et ne vivifient point, pour être poussées au delà des règles de la charité de Jésus-Christ et des justes motifs de son amour. Dieu y mette sa sainte main, car il est aussi vrai de dire que la pureté de la religion est bien gâtée... »

Jeanne fait ici la femme-docteur, et pourtant elle s'écrie quelques lignes plus bas, ce qui vise directement Mme Guyon : « Oh! que je trouve qu'une femme et qu'une fille sont abusées quand elles se mettent en tête de prêcher et d'enseigner sur la dévotion, Jésus-Christ n'ayant donné aucune mission au sexe pendant qu'il a vécu sur la terre, pas même à sa sainte mère! »

La sûreté de jugement dont la Solitaire fit preuve en cette circonstance lui attira sans cesse de nouvelles consultations sur le même sujet, et les décisions de Jeanne étaient transmises par le Père de Bray à quelques-uns des ecclésiastiques engagés dans l'affaire du quiétisme. Il ne serait pas impossible que Bossuet même en eût été informé, soit par M. Hébert, curé de Versailles, soit par le docteur Pirot, avec lequel il était en correspondance. Laissant Mme Guyon à l'arrière-plan, le curé de Châteaufort voulut avoir l'opinion de Jeanne sur Fénelon lui-même, et le 26 fé-

vrier 1697, les dates ont ici une grande importance, il lui écrivit :

« Je vous dirai, ma chère fille, que le quiétisme se réveille plus que jamais, et qu'il est aussi combattu de même. Je vous dirai que M^gr l'archevêque de Cambrai, autrefois M. l'abbé de Fénelon, précepteur de Messeigneurs les enfants de France, a fait un livre qu'il a intitulé *Maximes des saints sur la vie intérieure*, qui fait bien du bruit. Les uns l'approuvent, les autres ne l'approuvent pas, et d'autres disent seulement qu'il aurait mieux fait de ne le point faire imprimer. Le voilà, je vous l'envoie ; lisez-le à vos heures de récréation, appliquez-vous-y, je vous en conjure et je vous l'ordonne ; et je vous commande au nom de Dieu de m'en mander votre sentiment. Et quand vous l'aurez bien lu, vous me le renverrez, si vous ne voulez pas le garder et qu'il vous soit inutile ; et vous m'en ferez un petit recueil à part de votre lettre. »

Ce petit recueil a été fait ; il contient une réfutation en règle de presque toutes les propositions avancées par Fénelon ; mais ces dissertations de haute théologie ne sauraient trouver place ici ; il nous suffit de voir comment la Solitaire, au cours de ses lettres ordinaires, parle du livre et de l'auteur.

« Je vous demande en grâce, écrit-elle le 15 novembre 1698, de ne plus me donner de pareils livres à lire... Vous ne sauriez croire les peines, les inquiétudes et les combats que ce méchant livre m'a causés. Je l'ai lu tout entier cinq fois, avec des peines les plus grandes du monde. Premièrement je croyais me tromper, ne croyant pas qu'il y eut tant de méchantes choses que j'y en avais trouvé. Je le relisais, je trouvais encore pis, et toutes les fois que j'y ai lu, j'y ai trouvé, au sens d'une pauvre pécheresse, de pire en pire. Cela m'a voulu donner du dédain pour vous, que vous qui étiez mon père spirituel, vous m'envoyassiez une si méchante nourriture. Puis le teigneux (le diable) me voulait persuader que vous doutiez de moi,

que vous me croyiez une fille déréglée dans ma foi et dans ma religion, et que vous m'envoyiez ce livre pour m'éprouver. D'un autre côté, j'ai été portée plusieurs fois à sortir de mon désert pour aller trouver ce prélat à Cambrai, lui porter son livre, le brûler devant lui et lui faire voir le tort qu'il fait à l'Église et à ses enfants. Cela m'a portée à vouloir faire une infinité de jugements contre lui, contre ceux qui l'ont produit au roi. En un mot, ma pauvre âme a pensé être toute bouleversée par la lecture de ce mauvais livre, en me rappelant toutes les abominations que tous ces malheureux quiétistes ont commises, et sachant, comme je vous ai dit autrefois, combien il est périlleux de tomber entre les mains de ces gens-là... »

Voilà une condamnation en règle ; elle est antérieure de six mois à celle du pape, et la femme qui l'a prononcée n'avait pas un livre à sa disposition, si ce n'est la *Bible,* l'*Imitation* et le *Bréviaire.* L'opinion de la Solitaire ne varie jamais sur ce point ; c'est un livre qui ne vaut rien ; ce nouvel évangile est plein d'absurdités ; il ne faut jamais le laisser lire à personne ; loin de le garder pour elle ou de le renvoyer, Jeanne veut l'enterrer si avant qu'on ne le voie jamais. Aussi est-elle heureuse de voir les *Maximes des Saints* condamnées à Rome :

« Je loue Dieu, dit-elle, que Notre Saint Père le pape les ait condamnées, et que M. de Cambrai y ait souscrit. Je prie Dieu que son cœur soit aussi véritable que sa souscription paraît l'être, et qu'il n'écrive jamais que pour condamner ses maximes. Je ne puis vous en dire davantage, devant toujours bien penser de mon prochain ; mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'il est très difficile qu'il répare tout le mal qu'il a fait ou fera par son livre qui court le monde, à moins qu'il n'écrive fortement contre toutes ces fausses maximes, ou tout du moins qu'il n'écrive jamais du caractère dont il est composé... »

Cette affaire du quiétisme occupa longtemps Jeanne, et sa réfutation du livre de Fénelon, dans laquelle tout fut jugé parfaitement exact sauf un petit passage, — et encore elle se justifia en disant que c'était un lapsus et que son brouillon était correct, — la mit en relations, par l'intermédiaire du Père de Bray, avec un nouveau personnage, le docteur Pirot. Il y eut échange de vues entre lui et elle ; l'humble solitaire, devenue malgré elle une sorte de Mère de l'Église, risquait fort d'être tentée à nouveau par le démon de l'orgueil. Mais elle avait alors même, au sein de ses rochers, bien d'autres causes de trouble et d'inquiétude, la dernière partie de sa vie, qu'il nous faut maintenant raconter à grands traits, va nous la montrer au comble de l'agitation.

XI

C'était pour demeurer inconnue à tout l'univers, le Père de Bray seul excepté, que Jeanne s'était enfuie dans un désert ; mais elle confondait naïvement le XVII^e siècle et le IV^e, le midi de la France et le sud de l'Égypte, et elle ne réfléchissait pas aux difficultés inextricables de son étrange situation. Puisqu'elle allait régulièrement à l'église, elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention publique, soit par la bizarrerie de son accoutrement, soit par son mutisme obstiné et par son affectation à fuir dès que l'office était fini, soit enfin par l'excès de sa ferveur et par son exaltation, surtout les jours où elle communiait. Le vieux curé auquel elle se confessait la prit en affection, et alla même jusqu'à lui offrir tout ce qu'il avait ; mais elle fit la révérence et refusa ; plus tard, il lui demanda des

nouvelles du pays, la croyant tourière dans une abbaye du voisinage; et comme elle le priait de l'excuser, il se contenta de répliquer « Vous êtes bien silencieuse ! Dieu vous a donné ce don au-dessus des autres femmes ; priez pour moi, ma fille ; » et Jeanne fit encore la révérence, et elle promit de ne pas l'oublier dans ses prières. Solitude et silence, c'était son « attrait. »

Un jour de 1er Janvier, la tourière de l'abbaye de femmes dans laquelle Jeanne allait chercher son pain, lui adressa au sortir de l'église le petit compliment que voici : « Dieu vous donne le bon an, servante de Dieu, vous n'êtes pas si idiote que vous le faites paraître ; je voudrais bien que vous voulussiez me faire part de votre dévotion, car elle me charme. » Cette pauvre tourière, qui prenait la Solitaire pour « une bourgeoise du bourg de là auprès, » était bien digne de compassion. Victime des sectateurs de Molinos, qui pullulaient dans cette région, elle supplia Jeanne de lui apprendre à « faire l'oraison ; » elle fit même intervenir le vieux curé pour qu'il lui ordonnât d'avoir pitié d'elle. Jeanne, émue jusqu'au fond de l'âme, refusa néanmoins ; elle changea même de confesseur pour ne plus rencontrer sa tourière, et alla chez les moines qui logeaient de l'autre côté de sa forêt. Mais là encore on chercha à lier connaissance avec elle ; on lui dit qu'on la trouvait « maigre et bien atténuée ; » on lui offrit une place de servante dans quelque bonne ferme.

Inquiète, elle se mit à explorer la contrée pour tâcher d'y découvrir un autre désert ; elle partit, accompagnée de son fidèle écureuil, et finit par trouver quatre ou cinq demeures admirables à trente ou quarante lieues des Rochers. L'une de ces retraites lui agréait particulièrement parce qu'elle était située au

fond d'un précipice ; le seul inconvénient, c'était la distance qui la séparait de son voiturier. Elle revint donc après trois semaines d'absence, après avoir rencontré des ours, et aussi des chrétiens, car elle avait vu deux solitaires, dont un, sur le territoire espagnol celui-là, qui était « vieux et blanc comme un cygne. » Décidée à changer de demeure si les Rochers n'étaient plus tenables, elle consulta son directeur à ce sujet ; il approuva en principe, mais défendit à sa pénitente de sortir du royaume ; à moins de « mouvements extraordinaires, » elle était tenue, disait-il, de rester dans sa patrie.

Un soir elle rencontra deux hommes qui s'enfuirent en se disant l'un à l'autre : « As-tu vu ce diable, ce fantôme ? Il ne faut plus venir ici ; cet esprit vient de ces grands rochers là-haut. » Une autre fois, elle s'aperçut qu'elle était suivie, et par qui ? par le bon curé qui lui avait avancé les quarante sous de la capitation ; mais elle le dépista de la belle manière et lui fit faire inutilement bien du chemin. Tout danger semblait conjuré ; bientôt même, la tourière importune étant allée dans un autre couvent, Jeanne put reparaître à la paroisse et revenir à son curé d'autrefois. Mais un jour, un dimanche « qu'il faisait très méchant, » une veuve chrétienne qui se mettait toujours auprès d'elle dans l'église la pria de venir un moment s'abriter chez elle. Jeanne entra « pour ne pas paraître ridicule, » mais elle sortit aussitôt, et crut n'avoir plus rien à craindre. Son directeur, plus clairvoyant qu'elle, la gronda pour être entrée chez cette veuve. « Vous n'auriez pas fait cela au commencement, lui dit-il ; il me paraît que vous vous relâchez. » En effet la veuve, qui la considérait comme une sainte, la suivit certain dimanche de

septembre et s'accrocha littéralement à la pauvre fille qui n'en pouvait mais. Elle exigea d'elle sa bénédiction, la contraignit d'entrer chez elle, et fit servir devant notre mangeuse de racines le dîner que sa servante avait préparé ; « de la soupe qui paraissait bonne, avec de la volaille et une rouelle de veau entre deux plats. » Jeanne refusa, comme bien l'on pense, de toucher à ces mets succulents ; elle accepta cependant « sa suffisance de bon pain » et un verre d'eau. L'autre lui fit visiter sa maison et sa chapelle domestique, elle insista extraordinairement pour la garder ; elle lui déclara enfin qu'elle connaissait sa solitude, qu'elle, sa servante et les religieux de l'abbaye l'avaient découverte. En réalité ils n'étaient allés qu'à ses premiers rochers, à son atelier de sculpture. Jeanne était atterrée ; elle finit par dire à la veuve que n'étant pas maîtresse d'elle-même, elle était obligée de consulter, et elle demanda six mois pour répondre. « Le temps est bien long, » s'écria la bonne veuve qui lui accorda ce délai et la reconduisit fort loin dans sa forêt en lui prouvant qu'elle en connaissait le chemin.

Jeanne versa des torrents de larmes, fit une neuvaine, et crut entendre le céleste Époux qui lui disait : « Quand on m'a voulu faire roi, j'ai fui dans les montagnes... ; fuis, ma fille, les honneurs du monde ! » Dès le lendemain elle abandonnait les Rochers pour une autre solitude, à vingt-cinq ou trente lieues de là, à dix lieues de la frontière espagnole. Il fallut trois voyages pour opérer un déménagement complet, pour emporter ce que la solitaire appelait « ses petites dévotions ; » le petit écureuil accompagna sa maîtresse qui ne marcha guère que la nuit. Cette nouvelle demeure était à trois lieues d'un couvent de religieux ermites où le voisinage allait

entendre la messe ; les gens du pays parlaient un tout autre langage, et Jeanne s'efforça de parler comme eux et de prendre leur accent. Elle décrit, ce paradis terrestre qu'elle nomme poétiquement l'Abîme des ruisseaux.

« Je suis dans ma jolie vallée où il y a un gros ruisseau qui tombe des rochers... Il y a encore dans cette petite vallée plus de fruit que là où j'étais. Je n'ai que deux demeures dans un de mes rochers, exposées au soleil levant ; une petite hauteur d'où sort la meilleure eau du monde. Il faut descendre dans cette vallée de rochers en rochers ; c'est comme un abîme ; on ne saurait voir par où on y descend ; mes deux retraites seront fort jolies quand je les aurai appropriées... Il fait encore plus chaud ici que dans mes rochers ; j'y respire plus d'air ; les bois ne couvrent pas tant ma demeure autour de moi jusqu'à demi-quart de lieue. Mais pour y arriver, il y a une lieue et demie durant de bois d'une épaisseur et d'une hauteur extraordinaires, et des rochers d'une prodigieuse grosseur ; et pour arriver à la vallée, ou plutôt à mon abîme, il faut marcher de rochers en rochers. Il y a plusieurs cavernes d'où il sort plusieurs sortes d'animaux, et du fond de ce précipice, qui contient dans le fond comme environ demi-quart de lieue, il en sort beaucoup de serpents qui ne me font rien, et je ne leur dis rien, sinon que je convie toutes ces sortes d'animaux à louer le Seigneur avec moi. J'ai ce que je n'avais pas dans mes rochers, qui est beaucoup de miel sauvage dans ma petite vallée qui est toujours pleine de fleurs, et surtout de chèvrefeuille sauvage, fleuri en tout temps, par gros buissons où on est à l'ombre dessous. C'est comme une forêt où il est impossible de trouver une personne. »

Le régime de la vie fut sensiblement le même. La Solitaire mangeait un peu chaque jour, du moins au début, sauf les jours où elle communiait ; elle reposait cinq heures par nuit ; elle allait à la messe, tantôt au

couvent le plus proche, à trois lieues et demie de son abîme, tantôt à un petit ermitage distant d'une lieue et demie seulement. Sa plus grande affaire, c'étaient les voyages pour aller trouver son voiturier, à plus de vingt lieues de là. Ne pouvant répéter souvent de pareilles courses, elle prit une fois le parti d'attendre dans son ancienne demeure le retour du courrier; mais elle fut bien déçue; sa couche boisée qu'elle y avait laissée à dessein était brisée; les grands oiseaux étaient revenus; la veuve avait fini par découvrir la retraite véritable, et une des cellules de Jeanne était transformée en chapelle. La seule consolation qu'elle éprouva fut de retrouver un de ses petits lièvres apprivoisés. Revenue à l'Abîme des ruisseaux, elle y priait, elle y méditait, elle y travaillait de ses mains comme aux Rochers; les visions, les apparitions de démons, les hallucinations, les extases enfin n'étaient pas moins fréquentes; les tentations n'étaient pas moindres, les mortifications n'étaient ni moins rudes ni moins bizarres. Elle entreprit un jour, pour se punir d'avoir eu quelques pensées d'orgueil, de se travestir en mascarade, en carême prenant, et de sortir ainsi afin d'exciter par ses folies les enfants à la battre et les chiens à la mordre; elle s'était mise en route accoutrée de la sorte; mais l'Esprit suprême intervint et la fit rentrer dans son désert. Une autre fois, elle fit quelque chose de plus extraordinaire encore; elle alla décrocher du gibet voisin le squelette d'une femme pendue pour vol, et résolut de s'attacher au cou ce cadavre toutes les fois que l'orgueil viendrait la troubler.

Le bon directeur, informé de tout avec la plus parfaite sincérité, approuva le changement de résidence, continua à prodiguer les encouragements et les conseils, et

à se tenir sur la plus grand réserve au sujet des choses extraordinaires. Parlant du squelette de pendue, il se contenta de faire observer que c'était une grave imprudence de le garder, et que Jeanne pourrait être accusée de meurtre si jamais on trouvait dans sa grotte une pièce anatomique de ce genre, bien différente de la tête de mort des Madeleines légendaires. Il craignait pour elle le voisinage des serpents, et plus encore celui des ermites qui habitaient dans ces parages ; il défendit à sa pénitente de s'occuper d'eux, même du vieux qui était blanc comme un cygne, de les regarder, de leur parler sous quelque prétexte que ce fût. Son admiration pour la Solitaire allait d'ailleurs toujours en augmentant ; c'est alors, ne l'oublions pas, qu'il lui envoya les *Maximes des Saints ;* c'est de l'abîme des ruisseaux que sortit le vigoureux réquisitoire de Jeanne contre ce « méchant livre. »

Cependant, il s'opérait, et le Père de Bray s'en apercevait, un changement dans l'esprit de la Solitaire ; la vie purement contemplative semblait n'être plus aussi complètement son fait ; elle avait un besoin d'activité physique, un désir de changer de place et de voir du pays qu'elle ne se connaissait pas auparavant. En avril 1698, elle demanda la permission de sortir du royaume, d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Montserrat, en Espagne, à sept lieues de Barcelone, et elle insista pour obtenir le plus tôt possible une réponse. Le Père de Bray octroya la permission demandée, et le pèlerinage eut lieu en octobre ; il ne dura pas moins de quatre semaines.

Jeanne a raconté ce voyage qu'elle fit en véritable pèlerine, c'est-à-dire en mendiante. Le diable lui

apparut trois ou quatre fois sous forme de fille, de faux pèlerins, de fausse religieuse, d'hommes qui la battirent à outrance ; elle fut traitée de folle et chassée d'une église où elle venait de communier ; une femme qui lui avait accordé l'hospitalité dans une étable à chèvres la roua de coups en l'accusant de téter ses chèvres durant la nuit ; des filles dévotes l'admirent à prendre part à de véritables conférences qu'elles organisaient entre elles. La Solitaire parla, pour obéir à l'ordre formel de l'Esprit suprême, sur la communion fréquente, et l'une de ses auditrices jugea qu'elle avait parlé « comme un ange. » Durant trois semaines elle mangea, dit-elle, cinq fois en tout, et chaque fois un peu de fruit et des racines crues ; mais par exemple elle buvait chaque jour une fois. De retour dans sa solitude, elle finit même par ne plus manger que trois ou quatre fois par semaine des racines crues et du miel sauvage.

Le Père de Bray avait cru, lorsqu'il avait donné l'autorisation, qu'il s'agissait d'une simple neuvaine, il répondit à la relation du pèlerinage de Montserrat, mais avec moins d'enthousiasme que ne l'espérait sans doute la Solitaire :

« Je vais présentement, écrit-il après avoir pris bien des précautions oratoires et lui avoir parlé de tout autre chose, vous dire mon sentiment sur votre voyage de Montserrat, où je prie Dieu de tout mon cœur que l'ennui du désert ou la curiosité n'aient point eu de part..., car si c'était l'ennui, la langueur, l'orgueil, l'oisiveté, l'envie, l'impatience, le dépit et enfin un essaim de mille repentirs divers qui eussent accablé votre esprit et vous eussent porté à faire ce voyage, votre état serait bien à soupçonner, et ce serait un grand malheur pour vous. Défiez-vous de vous-même, car s'il y a la moindre chose

de tout cela qui ait fait la moindre émotion à votre âme, le désert vous sera bientôt à charge, la solitude n'ayant rien de médiocre, ni bien, ni mal, ni grâce, ni péché, ni plaisir, ni déplaisir. C'est un paradis ou un enfer, il n'y a point de milieu. Si le content y est bienheureux comme un ange, le mécontent y est misérable comme un diable; en un mot l'homme ne peut pas demeurer longtemps dans la solitude si elle ne le divinise bientôt ou l'abrutit tout à fait... Si l'amour-propre y a la moindre part, il vaudrait mieux quitter tout à fait votre désert, et vous en revenir pour vous réduire à la vie commune de tous les bons chrétiens, plutôt que de demeurer oiseuse, chagrine ou errante dans un désert qui vous serait plutôt un lieu de supplice qu'un asile pour conserver vos vertus. »

Cette lettre, où le Père de Bray alléguait l'exemple de Loth, qui « était un saint au milieu de l'infâme Sodome, et qui devint incestueux dans la solitude, » mit plus de six mois à faire le chemin. Les voituriers avaient oublié les lettres qu'ils devaient emporter. Il fallut attendre leur retour; le Père de Bray et dame Euphémie leur donnèrent alors « de quoi boire, » et ils promirent de ne plus « oublier. » Cet intervalle de six mois parut bien long à la pauvre Jeanne; elle ne savait plus que penser. Ou le Père de Bray était retombé malade, ou bien il abdiquait ses fonctions de directeur. Jeanne écrivit pour demander humblement à « son très cher Père » qu'il eût pitié d'elle.

« Songez, lui disait-elle, que je n'ai que vous, et que je ne puis m'ouvrir qu'à vous. Ou vous me connaissez méchante, ou visionnaire, ou une pauvre fille hébétée. Si je suis méchante ou visionnaire, vous ne sauriez trop tôt me tirer de ce précipice par vos bons conseils et saintes instructions. Si vous me croyez folle ou hébétée, ayez de la charité pour moi, très cher Père, puisque vos lettres

soulagent mon esprit et animent ma volonté à servir Dieu de plus en plus. »

La lettre tant désirée arriva enfin, et Jeanne, heureuse de la recevoir, ne sentit pas ou ne voulut pas sentir la dureté des reproches qui lui étaient adressés. Elle répondit tranquillement qu'elle n'avait entrepris le pèlerinage de Montserrat « ni par inquiétude ni par ennui de sa solitude. » Elle remercia le Père de Bray « des belles choses qu'il lui disait de la solitude et du mal qui s'y trouvait quand on n'est pas un vrai solitaire. » Elle ajouta même qu'elle comptait finir ses jours dans son désert, qui était présentement à ses yeux un paradis terrestre; elle demandait seulement à Dieu, qu'il lui fît la grâce de n'y pas manger la pomme défendue. En terminant, elle parla de ses colloques, avec l'Esprit suprême qui lui apparut et lui fit manger, dit-elle, une racine délicieuse.

Cependant Jeanne fut bientôt reprise du désir de voyager. Dans sa dix-neuvième lettre, datée du 11 septembre 1699, et dans laquelle il est beaucoup parlé du quiétisme et du docteur Pirot, elle demandait au Père la permission d'aller à Rome pour le jubilé de l'année 1700.

« Il me prend, disait-elle, de forts mouvements d'aller à Rome passer une partie de l'année sainte; si vous le permettez, j'irai; sinon je demeurerai. J'ai assez de force pour faire le voyage, mais j'ai quelque chose qui me retient, qui me dit intérieurement que ce voyage n'est point conforme à mon état, ni à celui d'une fille de marcher si loin toute seule. D'un autre côté, cette année sainte me charme... Mandez-moi s'il vous plaît ce que vous en pensez, et je vous obéirai. »

Le Père de Bray reçut cette lettre et se mit en devoir

d'y répondre. Comme toujours, il suivit pas à pas le texte de Jeanne, et parla successivement du quiétisme, de M. Pirot qu'il lui proposait pour directeur si lui-même venait à mourir, et de bien d'autres choses encore. Il réservait pour la fin sa réponse au sujet du voyage de Rome ; mais sa lettre, commencée le 4 décembre, ne fut point achevée. Le curé de Châteaufort tomba de nouveau malade, et huit jours plus tard, le 12 décembre, il était enseveli dans son église.

Que se passa-t-il ensuite, et que devint la pauvre Jeanne ? Nul ne saurait le dire au juste, et cette histoire si romanesque n'a même pas de conclusion. Il est probable que dame Euphémie fit parvenir à l'Abîme des ruisseaux l'annonce de la funeste nouvelle, et les relations manuscrites nous apprennent en deux lignes que la Solitaire, « craignant d'être reconnue et approfondie, » se résolut à faire le voyage de Rome. « On croit, disent ces mêmes relations, qu'elle mourut à Trente, en Italie, » sans doute dans le courant de l'année 1700. Il y a lieu de présumer qu'elle mourut d'épuisement, car cette femme de cinquante-quatre ans ne faisait plus que trois ou quatre repas par semaine et quels repas ! et elle dormait à peine trois heures sur vingt-quatre. Peut-être aussi mourut-elle parce qu'un changement de régime devait lui être fatal, ou plutôt parce qu'après avoir été durant huit années une âme sans corps, elle se trouva être tout d'un coup un corps sans âme ; le Père de Bray l'entraîna dans la tombe comme Richelieu avait entraîné Louis XIII.

Ainsi finit l'histoire du plus singulier peut-être de tous les personnages qui vécurent au XVIIe siècle. Porter un jugement sur la Solitaire des Rochers serait chose

infiniment délicate ; mieux vaut en laisser le soin et le plaisir aux psychologues, aux physiologistes, aux aliénistes, aux théologiens ou même aux hagiographes qui liront ce récit, et qui sans doute voudront lire avec les réponses les dix-neuf lettres de la Solitaire. Mais, quelle que soit l'opinion du lecteur sur le plus ou moins de lucidité de cette femme extraordinaire, il sera contraint d'admirer la grandeur de son intelligence, la noblesse de ses sentiments, la beauté de son esprit, la force étonnante de son caractère et l'éclat de ses vertus. C'était une âme bien trempée, et si la nature avait logé cette âme dans un corps d'homme, la France du XVII^e^ siècle aurait compté peut-être un grand capitaine ou un grand évêque de plus.

Mais ne faut-il pas, après avoir payé à la Solitaire un juste tribut, témoigner au Père Luc de Bray une estime et une admiration sans réserve ? Ce n'est pas lui qui a poussé Jeanne au désert, et nous avons vu son parfait bon sens réprouver sans cesse tout ce qui lui paraissait extraordinaire. Mais comme il a su comprendre et diriger dans la mesure du possible une créature qui semblait devoir échapper à toute espèce de direction ! Quelle charité ! quelle onction ! quelle douceur de main ! quelle vigueur à l'occasion ! L'éditeur de 1787 le sacrifie sans hésiter à sa pénitente, et déclare qu'à tous les points de vue il lui était inférieur ; c'est le contraire qui est vrai, ou plutôt il faut tenir la balance égale. Le grand siècle a produit beaucoup de nobles caractères et écrivains de race ; il pourrait y avoir place au milieu d'eux pour l'humble religieux qui se nommait le père de Luc de Bray et pour cette inconnue qui s'appelait sans doute Jeanne-Marguerite de Caylus.

RAVAILLAC ET SES PRÉTENDUS COMPLICES

ESSAI DE RÉFUTATION DE MICHELET

L'assassinat de Henri IV par Ravaillac est un des événements qui ont le plus exercé la sagacité des chroniqueurs et des historiens depuis 1610 jusqu'à nos jours. Sully, l'Estoile et Mézeray parmi les contemporains, croyaient déjà que le bras du meurtrier fut armé par de puissants conspirateurs, et Michelet dit en propres termes dans son *Histoire de France* : « Il est clair aujourd'hui que le complot partit du Louvre, que la reine en eut connaissance, qu'on n'eut pas besoin de chercher, de payer un assassin, parce que trois années durant on en fit un, exalté par des sermons meurtriers et chauffé à blanc par les moines [1]. » Voilà sans doute une affirmation catégorique, et les considérants sur lesquels Michelet s'est appuyé lui donnent une grande force : « On a, dit-il, brusqué, étouffé le procès de Ravaillac... Je l'ai cherché en vain aux registres du

[1] *Henri IV*, 3e édit., p. 152. — Michelet s'est rencontré de tous points avec l'abbé Philibert (Jean-Antoine Gazaignes), qui a consacré bien des pages de ses curieuses et passionnées *Annales de la Société des soi-disant jésuites* à prouver la même thèse. L'abbé Philibert cite ou analyse avec un grand luxe de détails l'Estoile, de Thou, Mézeray, Sully, Matthieu, le Grain, Cayet, Dupuis, les factums de Lagarde et de la d'Escoman, etc. C'est un échafaudage immense pour construire une bicoque, mais du moins on est au courant de la question quand on a lu ces 80 pages de notes qui paraissent avoir été connues de Michelet.

Parlement; la place y est vide... On a assassiné le témoin Lagarde et muré aux oubliettes la demoiselle d'Escoman, autre témoin plus terrible..., personne humaine et intrépide, qui s'était dévouée pour sauver le roi et qui, seule en France, demanda justice de sa mort[1]. »

Il y a pourtant d'autres historiens, comme le judicieux et sage Poirson, qui nient formellement cette complicité de Ravaillac et du Louvre, et qui ne voient dans l'assassin du bon roi qu'un misérable insensé poussé au crime par le fanatisme le plus affreux. Enfin, le savant bibliothécaire d'Orléans, M. Jules Loiseleur, qui s'attachait à résoudre les problèmes historiques les plus ardus, est intervenu à son tour dans le débat[2]; il a pesé le *pour* et le *contre* avec sa méthode ordinaire de juge d'instruction; les conclusions de son *rapport à la Cour*, si l'on peut s'exprimer ainsi, sont assez originales dans leur nouveauté.

Lui aussi, il accorde aux révélations si tardives de Lagarde et de Jacqueline d'Escoman une grande importance; il croit que le duc d'Épernon, sinon la reine, avait comploté pour le 14 mai 1610 l'assassinat du roi. A ses yeux, l'embarras de voitures qui arrêta le carrosse royal dans la rue de la Ferronnerie était l'œuvre des conjurés, et les douze ou quinze individus à cheval ou à pied qui se précipitèrent sur Ravaillac aussitôt après le crime et cherchèrent à le tuer n'étaient autres que les sicaires apostés en cet endroit par d'Épernon. Henri IV ne pouvait manquer de périr ce jour-là, dit M. Loiseleur, car il était enveloppé dans le double filet de deux

[1] *Ibid.*, p. 152, 260.

[2] *Ravaillac et ses complices*, in-12. Paris-Didier, 1873.

conspirations indépendantes l'une de l'autre : si Ravaillac ne l'eût frappé à mort près des Saints-Innocents, il tombait nécessairement, à trois pas de là, sous les coups des douze ou quinze spadassins du duc d'Épernon.

On voit quel est aujourd'hui l'état de la question : les uns pensent, avec Michelet, que Ravaillac avait des complices jusque dans le Louvre ; les autres croient, avec Poirson, qu'il était seul, et M. Loiseleur cherche à concilier les deux opinions en disant que Ravaillac était seul, mais que les complices du duc d'Épernon devaient pourtant assassiner Henri IV le même jour, à la même heure et au même endroit. C'est l'opinion de Michelet et de M. Loiseleur que je voudrais discuter ici à l'aide de quelques documents inédits qu'un heureux hasard m'a fait tomber entre les mains.

I

Nous reviendrons tout à l'heure sur le rôle de Marie de Médicis et du duc d'Épernon en 1610, et nous nous expliquerons sur cette prétendue conspiration qui devait coïncider d'une manière si surprenante avec l'attentat de Ravaillac ; mais il est un fait que M. Loiseleur a très solidement établi contre Michelet et les historiens de son école : c'est l'isolement complet de Ravaillac. Ce malheureux n'a été poussé au régicide ni par les jésuites, ni par aucune sorte de moines[1], ni par

[1] Il est vrai pourtant que le Parlement conçut quelques soupçons contre les jésuites ; les théories de Ravaillac sur la mort des tyrans et les dénégations mensongères du Père d'Aubigny, qui se mourait de peur, firent impression sur l'esprit des juges ; ils s'empressèrent, comme on sait, de condamner les livres de Bellarmin, de Mariana, etc.

le duc d'Épernon, ni par la reine, ni enfin par les princes de la maison d'Autriche. Les preuves les plus fortes qu'ait données Michelet tombent les unes après les autres devant l'argumentation serrée de M. Loiseleur, et les pièces du temps que j'ai pu consulter confirment pleinement les assertions de cet éminent critique d'histoire.

Et d'abord il n'est pas vrai que l'on ait brusqué ni étouffé le procès ; il n'est pas vrai non plus que les interrogatoires aient disparu. Le procès ne pouvait traîner en longueur, puisque l'assassin, pris en flagrant délit, s'était montré dès le premier moment tel qu'il serait resté des mois entiers : un fanatique satisfait et fier de lui-même. Les juges, persuadés que le criminel avait tout dit, s'adressèrent à la reine-régente pour lui demander conseil, et voici ce que nous lisons dans une relation manuscrite du *Procès de François Ravaillac..., contenant ce qui s'est passé depuis sa détention en la Conciergerie jusqu'au jour de son supplice...*

« M. de la Guesle, procureur général du roi, quoiqu'il fût indisposé, se fit porter au parquet, pour rendre ses conclusions avec les avocats du roi. Ensuite, M. le Premier Président supplia la reine d'avoir pour agréable qu'on l'expédiât promptement, et Sa Majesté l'ayant remis à la prudence du Parlement, la Grande Chambre, la Tournelle et celle de l'Edit assemblées, il fut procédé au jugement définitif du procès... »

Telle était, au commencement du XVII^e^ siècle, la marche ordinaire de la justice ; on ne se départit point de la règle générale, et il faut bien convenir que treize jours d'information et cinq interrogatoires avec ou sans torture ne constituent pas un procès brusqué.

Quant aux procès-verbaux, le Parlement n'a pas cru

devoir les insérer dans ses registres publics, et nous verrons bientôt pour quelle raison ; mais il en existait plusieurs copies parfaitement authentiques. Loménie de Brienne en possédait une que Lenglet-Dufresnoy a fait passer tout entière dans le sixième tome in-4° de ses *Mémoires de Condé* (p. 198 et suiv.). J'en ai moi-même sous les yeux une copie très complète, datant, selon toute apparence, du règne de Louis XIII, et qui diffère du manuscrit de Brienne seulement par quelques détails de rédaction. Voici le titre exact de cette copie manuscrite ; je crois devoir le donner pour montrer si les déclarations de Michelet touchant la disparition des pièces du procès ont le plus léger fondement :

Procès criminel fait à François Ravaillac en 1610. *Extrait des registres du Parlement de Paris, contenant le Procès criminel fait à François Ravaillac après qu'il eut commis le parricide du feu roy Henri IV; avec le Procès-verbal de la question qui lui fut donnée, et de tout ce qui se passa en la place de Grève lors de son exécution.*

Mais, dira-t-on, pourquoi ces procès-verbaux ont-ils été cachés dans le temps par les juges eux-mêmes ? Y avait-il quelque inconvénient à les communiquer, puisqu'il ne s'y trouvait aucune révélation compromettante ? Ne valait-il pas mieux faire connaître toute la vérité que de laisser le champ libre aux hypothèses les plus terribles ? Les juges de 1610 n'ont pas raisonné de la sorte. Ravaillac leur est apparu sans doute, à la suite de ses interrogatoires, comme un pauvre insensé qu'ils auraient dû mettre aux Petites-Maisons au lieu de le faire tenailler et tirer à quatre chevaux. Ils ont cru devoir le torturer et le tuer pour l'exemple, pour intimider et décourager, s'il était possible, les dange-

reux monomanes qui pourraient être tentés d'assassiner les princes, car la « maladie de penser à la mort des rois était alors pestilentielle, » dit Richelieu. Mais, en même temps, ils ont eu la sagesse de tenir secrets tous leurs procès-verbaux. Si on les eût publiés à mesure, le pauvre Ravaillac eût été considéré par tout le monde plutôt comme un « furieux imbécile, » selon l'expression de Voltaire, que comme un monstre de scélératesse, et le bon peuple de Paris qui déchira son cadavre [1] aurait eu pour lui plus de pitié que d'horreur.

Il résulte en effet de la lecture de ces interrogatoires que le meurtrier d'Henri IV n'était pas un scélérat; c'était un pauvre fou dont le cas aurait dû être jugé plutôt par des médecins aliénistes que par des magistrats. Agé de trente et un à trente-deux ans en 1610, il avait été longtemps *praticien*, c'est-à-dire *solliciteur de procès*, et, à cette époque, il était maître d'école ; il « montrait aux enfants à prier Dieu en la religion catholique, apostolique et romaine [2] ; » il avait quatre-vingts écoliers sous sa direction et vivait en bon fils avec une vieille mère que son père et ses sœurs avaient abandonnée et réduite à l'aumône. Mis en prison pour dettes et accusé d'un meurtre, puis relâché parce qu'il n'était pas coupable, Ravaillac était venu plusieurs fois à Paris pour solliciter des procès. Il s'était fait convers chez les Feuillants et s'était vu chasser de la maison « parce qu'il avait eu des visions

[1] Tout le monde connaît les affreux détails qu'ont donnés les chroniqueurs du temps : la *Relation manuscrite* que j'ai déjà citée en donne d'autres qui sont encore plus épouvantables : ainsi, quand le peuple se fut rué sur le cadavre pour le déchiqueter, « une femme qui se trouva là emporta aussi de rage et les ongles et les dents. »

[2] *Procès-verbal.*

en ses méditations, » dit le procès-verbal ; « parce qu'il avait composé quelques écrits sur les jugements du Très-Haut, » dit la très curieuse relation dont j'ai déjà parlé. Il avait ensuite tenté, mais en vain, d'entrer chez les jésuites de la rue Saint-Antoine, et c'est alors que, s'attachant « à la contemplation des secrets de la Providence éternelle, dont il avait eu de fréquentes révélations, tant en veillant qu'en dormant[1], » il se crut chargé d'une mission divine auprès de Henri IV. Il voulait à tout prix exhorter ce prince à détruire le protestantisme et le détourner de faire la guerre au pape, c'est-à-dire à Dieu même, car le pape et Dieu, c'est tout un dans l'esprit de cet insensé. Deux fois en 1609, à la Pentecôte et à Noël, Ravaillac vint au Louvre, sans armes, sans mauvaise intention, et uniquement pour parler au roi. Quelques jours plus tard, « il rencontra Sa Majesté près Saint-Innocent, en carrosse, lui voulut parler, et s'écria en ces mots : « Sire, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Sacrée Vierge Marie, que je parle à vous ! » On le repoussa avec une baguette et ne le voulut ouïr parler[2]. » Découragé, il retourna dans sa ville d'Angoulême, ville à moitié protestante et patrie de Poltrot de Méré, ne l'oublions pas ; et il y passa le reste de l'hiver. Mais cette impossibilité de parler au prince lui avait fait prendre dès lors sa funeste résolution. Il fallait, pensait-il, que les desseins de Dieu s'accomplissent :

> Ne souffre pas qu'on souffre en ta présence
> Au nom de Dieu aucune irrévérence[3].

[1] *Relation manuscrite.*
[2] *Procès-verbal.*
[3] *Ibid.*

Or Dieu voulait l'anéantissement du protestantisme : la fameuse vision des hosties et de la trompette de guerre ne permettait pas à Ravaillac d'en douter un seul instant. Si le roi de France était un obstacle aux volontés du Tout-Puissant, le roi devait disparaître et faire place à un prince plus soumis, à ce jeune Dauphin dont le chancelier dira, dès le 15 mai, qu'on a déjà reconnu en lui, dès son enfance, « un naturel heureux un esprit de douceur, de discrétion, de discernement.., mais surtout un profond respect pour les sacrés mystères et pour ce qui a rapport à la religion[1]. » Tel fut l'unique mobile du crime : l'infortuné Henri IV eût vécu s'il eût accordé cinq minutes d'audience au praticien d'Angoulême.

Le meurtre une fois commis, Ravaillac n'en témoigna pas plus de regret que le Cid n'en témoignera après la mort du Comte ; comme Rodrigue et comme Polyeucte, il dit à sa manière :

Je le ferais encor si j'avais à le faire.

Il déclara, lisons-nous dans la relation manuscrite déjà citée, « qu'il n'avait pas de regret de mourir, puisqu'il avait exécuté son dessein...» Il répondit assez fièrement à ceux qui lui représentaient le roi comme légèrement blessé, qu'il savait bien que le roi était mort, et « que si le coup était à faire, il le ferait encore[2]. » Ses juges l'amènent difficilement à confesser

[1] *Relation manuscrite.*

[2] Réponse de Ravaillac au Président Jeannin, à Loménie, de Bullion et autres, que la reine avait envoyés à l'hôtel de Retz pour l'interroger. La *Relation ms.* donne, au sujet de cette première détention et de la question donnée au meurtrier par le grand prévôt Bellangreville avec le chien d'une arquebuse, des détails précis qui montrent bien que l'on n'a pas « oublié » Ravaillac à

qu'il a fait une faute et qu'il a succombé à une tentation diabolique au lieu d'obéir, comme il ose le prétendre, à l'inspiration divine. Il y a surtout un interrogatoire où le mysticisme et l'exaltation religieuse du criminel apparaissent dans tout leur jour : c'est celui du mardi 18 mai. « Il fallait, dit Ravaillac, préférer l'honneur de Dieu à toutes choses... Il a déplaisir d'avoir commis ce meurtre, mais, parce qu'il est fait pour Dieu, lui fera la grâce pouvoir demeurer dans une bonne foi jusqu'à la mort, bonne espérance et parfaite charité, et il espère que Dieu est plus miséricordieux et sa Passion plus grande pour le sauver, que l'acte qu'il a commis pour le damner..., etc. — S'il avait été induit par quelqu'un de la France ou par étranger, et qu'il fût tant abandonné de Dieu que de vouloir mourir sans le déclarer, il ne croirait pas être sauvé, ni qu'il y eût paradis pour lui, parce que *Abyssus abyssum invocat*, comme il a appris des prédicateurs de Notre-Seigneur... etc.[1] »

C'est la même chose le lendemain 19 : les délicatesses de conscience du meurtrier sont encore plus grandes ; il déclare qu'il eût été abominable d'avoir consenti à un tel acte par argent ou en faveur de l'étranger, mais il craint par-dessus tout que Dieu ne lui impute à péché le jugement téméraire que font la reine, la cour et tout le peuple en s'imaginant qu'il a des complices. Le raisonnement de Ravaillac est ici d'une rigueur mathématique : « La cour a, dit-il, assez d'ar-

l'hôtel de Retz, comme le disent plusieurs historiens. Il y fut beaucoup visité, mais par ordre, et la reine lui envoya les archevêques d'Aix et d'Embrun, quelques autres évêques et des religieux pour le sonder.

[1] *Procès-verbal.*

guments suffisants par les interrogatoires et réponses au procès qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait été induit par argent ou suscité par gens ambitieux du sceptre de France ; car si tant est qu'il eût été porté par argent ou autrement, il semble qu'il ne fût pas venu jusqu'à trois fois en trois voyages exprès d'Angoulême à Paris, distant l'un de l'autre de cent lieues, pour donner conseil au roi de ranger à l'Église catholique et romaine ceux de la religion prétendue réformée, gens du tout (tout à fait) contraires à la volonté de Dieu et de son Église...[1] »

Enfin, le procès-verbal détaillé de la question préalable qui fut infligée à Ravaillac le 27 mai, jour de son supplice, met encore mieux à nu l'étrange folie de ce fanatique. Il commence par dire que « par la damnation de son âme, il n'y a eu homme, femme, ni autre que lui qui l'ait su. » Au deuxième coin, il s'écrie : « Mon Dieu ! recevez cette pénitence pour les grandes fautes que j'ai faites en ce monde. Dieu ! recevez cette peine pour la satisfaction de mes péchés. » Notez qu'il n'offre pas ses souffrances en expiation de son crime, mais bien pour la satisfaction de ses fautes, de ses péchés en général ; quel affreux cynisme, ou plutôt quelle effrayante naïveté ! Durant ce dernier interrogatoire et quelques heures plus tard, sur l'échafaud, Ravaillac est d'une ingénuité, d'une simplicité qui sans doute auraient convaincu Michelet s'il avait su trouver dans les *Mémoires de Condé* ce document si important.

La lecture attentive des procès-verbaux du Parlement suffirait donc à prouver que Ravaillac n'avait

[1] *Ibid.*

pas et ne pouvait pas avoir de complices ; il croyait faire une œuvre pie en tuant un *tyran*, car « ce grand monarque était réputé être tel parce qu'il ne voulait point en aucune manière déclarer la guerre aux huguenots, ni les contraindre sur peine de la vie de croire aux vérités de la religion[1] ; » mais il se serait lui-même considéré comme un monstre abominable s'il eût agi à l'instigation de quelque ambitieux. « Il est clair que le complot partit du Louvre, » dit Michelet. Mais au contraire il est parfaitement évident que Ravaillac était un fanatique beaucoup plus dangereux qu'utile pour de véritables conspirateurs. C'était l'homme du monde auquel on pouvait le moins se confier pour exécuter un acte pareil. Quand on veut faire assassiner quelqu'un, on ne s'adresse pas à des consciences timorées ; mais on choisit des coquins déterminés, des spadassins de profession, des gens qui ne se font pas plus scrupule, comme dit Molière, de tuer un homme que d'avaler un verre de vin. Ravaillac, lui, ne s'est pas fait scrupule de poignarder le roi de France, mais pour rien au monde il n'aurait proféré une parole mensongère.

II

Il me reste à prouver que le duc d'Épernon et Marie de Médicis étaient étrangers, non seulement au com-

[1] *Relat. ms.* — Réponses de Ravaillac aux archevêques d'Aix, d'Embrun et à quelques autres évêques députés à l'hôtel de Retz. Le même jour, comme un conseiller du Parlement lui reprochait d'avoir donné la mort à un roi très-chrétien, il répéta en riant ce mot de *très-chrétien*, et dit que c'était la question de savoir s'il était véritablement roi *très-chrétien*, car s'il eût été tel, comme on le supposait, il eût fait la guerre aux sectateurs de la religion prétendue réformée, qu'il protégeait. *Ibid.*

plot de Ravaillac, mais à toute autre conspiration du même genre, au moins en 1610, et je suis obligé de rejeter absolument les hypothèses hasardées de M. Loiseleur. Après avoir prouvé clairement que Ravaillac agit seul, M. Loiseleur admet, on l'a déjà vu, que le duc d'Épernon conspirait de son côté contre la vie du roi, qu'il avait posté des assassins dans la rue de la Ferronnerie et que Ravaillac lui rendit un service signalé en se chargeant seul de cette vilaine besogne. Mais où sont les preuves de cette conspiration? La présence de dix ou douze hommes à pied et de deux hommes à cheval qui se jettent sur le meurtrier l'épée à la main en criant : « Il faut qu'il meure? » Mais rien n'est plus naturel; presque tous les bourgeois étaient armés en ce temps-là, et beaucoup de gens, sans compter les médecins, allaient toujours à cheval dans la ville : si ces douze ou quinze hommes avaient voulu tuer le meurtrier, un coup de stylet n'était pas difficile à donner dans le désordre, au moment où Saint-Michel tirait son épée contre lui, où le comte de Curson lui donnait du pommeau de son épée dans la gorge, où enfin un autre « dont on ne sait pas le nom, lui portait un autre coup sur le milieu du col[1]. » Pour les deux hommes à cheval, leur présence en cet endroit n'est pas plus surprenante que la présence sur la place de Grève de ce maquignon qui prêta sa monture pour écarteler le régicide. Est-il possible d'admettre que le duc d'Épernon se fût enfermé dans le carrosse royal avec le duc de Montbazon, les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure, les marquis de la Force et de Mirebeau, qui n'étaient pas ses complices, au moment où l'assassinat

[1] *Relat. ms.*

devait y être commis par son ordre? Peut-on croire qu'il ait vu dès le premier instant que Ravaillac n'était pas un de ses douze ou quinze affidés, et que pour cette raison seule il ait préservé d'une mort immédiate « ce précieux assassin, » comme dit M. Loiseleur, « cet excellent paratonnerre? » Il me semble, au contraire, que la conduite du duc en cette circonstance est on ne peut plus simple. Avec une présence d'esprit très heureuse, il empêche les soldats de maltraiter le meurtrier, de même que Louis XV, en 1757, empêchera de maltraiter Damiens; il calme l'émotion populaire en disant que le roi n'est que légèrement blessé et en le ramenant au Louvre, tous les rideaux tirés; ensuite il monte à cheval avec le duc de Guise et parcourt les rues de Paris, il se concerte avec les premiers magistrats du Parlement et se rend dans la salle des séances aux Augustins, sans prendre le temps, semble-t-il, de faire esquiver ses complices et de s'entendre avec eux. Le lendemain 15, il assiste avec le prince de Conti, avec Sully et les autres pairs de France, au lit de justice tenu par Louis XIII. Le surlendemain 16, il est envoyé par la reine avec plusieurs autres seigneurs au-devant du comte de Soissons[1], et c'est plus tard, sur un ordre général donné à tous les gouverneurs des places frontières, qu'il se rend dans sa ville de Metz.

Un juge d'instruction vraiment impartial serait donc amené bien vite à reconnaître que les allures du duc d'Épernon au moment du crime n'étaient pas suspectes, et il devrait sans plus tarder rendre une ordonnance de non-lieu, si la tradition ne disait pas que Ravaillac a nommé ce personnage dans ses interrogatoires. Il a,

[1] *Relat. ms.*

dit-on, fait des aveux complets sur l'échafaud ; il a dicté au greffier du Parlement un « testamemt de mort » que ce greffier a malheureusement rapporté d'une manière extraordinaire, avec des points et des barres en guise de lettres et en affectant une écriture illisible. A cela nous répondrons sans hésiter que ce prétendu testament de mort n'a jamais existé : le supplice de Ravaillac a eu des milliers de spectateurs, et les témoins oculaires, qui sont entrés à son sujet dans les derniers détails, disent que le bourreau « fit une pause, seulement pour respirer, et quelques moments après il continua le supplice[1] ; » il n'y en a pas un qui parle de ces aveux de la dernière heure, et c'est dans les portefeuilles historiques de Fontanieu, mort en 1767, qu'il en est question pour la première fois, comme il est question du prétendu abîme de Pascal dans une lettre de l'abbé Boileau à une demoiselle hallucinée quarante-huit ans après la mort de Pascal.

Quant au procès-verbal illisible que possédait le procureur général Joly de Fleury, voici quelques lignes d'un petit écrit publié en 1757, à propos de Damiens, qui montrent bien de quoi il s'agissait : « Il y eut constamment des négligences affectées dans le procès de Ravaillac ; peut-être même qu'il y eut quelque chose de plus, car le procès-verbal de torture *n'aurait pas eu besoin d'être écrit de manière à ne pouvoir être lu,* s'il n'avait porté que ce que portaient les autres pièces du procès... L'affaire de Ravaillac avait certainement produit des lumières, puisqu'on avait caché par *une écriture indéchiffrable* les faits qu'il avait révélés[2]. »

[1] *Ibid.*

[2] *Les Iniquités découvertes* ou *Recueil de pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens,* Londres, 1760, 3e pièce du

C'est donc le procès-verbal de torture, celui-là même dont on a des copies très authentiques, qui était écrit d'une manière illisible, et l'on conçoit parfaitement qu'un greffier novice ou impressionnable ait vu sa plume trembler dans une pareille circonstance ; les hurlements du patient et la vue de ses contorsions n'étaient pas assurément pour donner au greffier la sûreté de main d'un calligraphe émérite.

Enfin, si le duc a été nommé dans les deuxième et quatrième interrogatoires de Ravaillac, c'est incidemment, comme la duchesse d'Angoulême, comme le cardinal du Perron, comme le marquis de la Force et bien d'autres encore qui n'ont jamais été soupçonnés, et l'on ne saurait dire que sa culpabilité résulte des révélations de Ravaillac.

Elle résulte bien moins encore des dénonciations tardives de la demoiselle d'Escoman, qui doit, en bonne critique, être considérée comme une aventurière indigne de créance. Quel fonds pouvait-on faire sur les déclarations d'une pareille créature, d'une entremetteuse, d'une mère incarcérée pour infanticide, d'une femme qui prétendait avoir logé longtemps Ravaillac, un colosse à barbe rouge, et qui montrait comme lui ressemblant très fort un petit homme à barbe noire? Le factum de la d'Escoman, publié en 1616, n'est qu'un pamphlet politique sans valeur, et l'on peut s'étonner qu'un esprit supérieur comme Michelet lui ait donné une telle importance.

Les dépositions d'un autre aventurier, Pierre Dujardin, dit Lagarde, qui prétendait avoir vu Ravaillac à

recueil : *Déclaration de guerre contre les auteurs du parricide tenté sur la personne du roi*, pag. 87 et 92.

Naples, ne sont pas plus dignes d'attention que celles de la d'Escoman. Il avait parlé en 1615, et la Cour avait tenu à savoir la vérité : on peut en juger par les lettres patentes de Louis XIII dont voici un court fragment :

« Du 22e jour de juin 1616... D'autant que nous fûmes avertis, lorsque nous étions l'année dernière en notre ville de Bordeaux, qu'un nommé Pierre Dujardin, dit Lagarde, promettait de découvrir aucuns qu'il disait qui avaient participé au détestable crime, nous ordonnâmes dès lors qu'il serait arrêté et mis au dépôt en notre château de la Bastille jusqu'à notre retour, afin qu'il ne pût être détourné ni diverti de nous donner la connaissance de ce que nous désirions savoir sur un tant déplorable sujet.

« A ces causes, poussé du même désir qui sera toujours en nous pour ne rien oublier de ce que nous devons à la mémoire de notre feu seigneur et père, à nous et à nos successeurs, nous vous renvoyons ledit Dujardin, et vous mandons et très expressément enjoignons qu'incontinent ces présentes reçues vous ayez à l'ouïr et interroger sur tous les points importants et résultants dudit exécrable crime, et qui sont ceux qu'il dit savoir et connaître y avoir contribué et participé, pour, ce fait, être par vous procédé contre eux extraordinairement, sans discontinuation, faire et parfaire les procès, jusqu'à arrêt définitif et exécution d'iceux, selon l'énormité du crime... etc.

« Signé Louis, et sur le repli : Par le roi,
DE LOMÉNIE, et scellé du grand scel[1]. »

Ces lettres patentes ont une double importance : elles montrent que le Parlement n'avait rien découvert en 1610, qu'il n'y avait rien alors « sous le secret de la cour ; » puisque, six ans plus tard le roi lui enjoignait si positivement de faire des recherches ; elles font voir

[1] *Extrait du registre du greffe criminel du Parlement*, — copie ms. du XVIIIe siècle.

en outre, par le peu de résultats qu'elles ont produit, qu'il n'y avait rien à tirer de cet aventurier de Lagarde.

Il est possible que d'Épernon et la marquise de Verneuil eussent autrefois conspiré contre Henri IV ; mais il est certain qu'au mois de mai 1610, lui et la « furieuse maîtresse » demeurèrent étrangers à la mort du roi.

Quant à Marie de Médicis, une fois couronnée, elle n'avait aucun intérêt à faire périr son époux, alors surtout que le départ du prince pour l'armée lui assurait la souveraine puissance. On n'a d'ailleurs contre cette italienne adonnée à tous les genres de superstition que des accusations très vagues ; la d'Escoman et Lagarde ne l'ont pas nommée, elle ne l'aurait été que dans ce prétendu testament de mort dont nous avons parlé plus haut. Mais voici des preuves directes de la non-culpabilité de Marie. Plus que tout autre, elle se montra désireuse de savoir la vérité : « Elle envoya plusieurs fois le marquis d'Ancre pour faire connaître plus particulièrement [au Parlement] ses intentions et le désir qu'elle avait que la vérité fût découverte. Plusieurs docteurs et religieux allèrent par ordre de Sa Majesté trouver Ravaillac dans les prisons pour tâcher de le mettre par leurs sages conseils dans la voie du salut et de connaître adroitement ceux qui l'auraient conseillé à commettre un si exécrable parricide[1]. » Quelques jours plus tard, Marie de Médicis intervint encore. « Comme chacun désirait passionnément savoir les noms de ceux qui avaient conseillé ce malheureux à commettre un crime si énorme, on imagina plusieurs genres de supplices pour les lui faire déclarer. La reine-mère dit aux commissaires qu'il y avait un bou-

[1] *Relat. ms.*

cher qui se présentait pour l'écorcher tout vif, et se promettait de le faire encore vivre longtemps, et de lui laisser encore suffisamment de force, après qu'il serait dépouillé de sa peau, pour lui faire endurer le plus cruel tourment. La Cour, louant l'affection d'une princesse pénétrée de douleur qui voulait avoir vengeance de la mort de son époux, et le soin d'une pieuse et tendre mère qui craignait tout pour le roi son fils, accorda cette proposition au zèle et à la ferveur de Sa Majesté. Balbany, inventeur des nouvelles citernes, fit faire un artifice en forme d'obélisque renversé pour presser ce misérable avec de vives douleurs sans lui faire rien diminuer de ses forces. Il le montra à M. Servin, mais la Cour ne jugea pas à propos d'user d'autres tourments que ceux qu'on exerce en pareil cas[1]. » Je demande pardon au lecteur de citer ces horribles détails ; mais ces raffinements à l'italienne ne prouvent-ils pas que la reine, si elle n'était pas fort affligée, avait du moins la conscience tranquille et voulait à tout prix savoir la vérité ? Enfin, quand il fut évident que Ravaillac ne parlerait pas, quand ses juges eurent acquis la conviction « que son esprit était absolument obsédé du démon[2], » le Parlement s'adressa encore à la reine et la supplia, nous l'avons déjà vu, « d'avoir pour agréable qu'on expédiât promptement » le régicide. C'est donc Marie de Médicis qui est, à vrai dire, l'âme du procès ; on l'instruisit par son ordre, on le termina par son ordre, et le rôle de la reine dans toute cette affaire fut de la plus parfaite netteté.

Ainsi Ravaillac était bien seul, au mois de mai 1610,

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

à méditer la mort de Henri IV ; Marie de Médicis et d'Épernon doivent être à l'abri de tout soupçon, et les historiens n'ont que faire de chercher des sous-entendus et des mystères dans une chose aussi simple. Il ressort de tous les récits contemporains, imprimés ou manuscrits, que l'assassin du bon roi n'était qu'un malheureux fanatique poussé au crime par des hallucinations de véritable fou. L'examen définitif de cette horrible affaire, qui offre avec celle de Damiens des ressemblances surprenantes, n'appartient plus à l'historien, car il possède la vérité tout entière, mais au psychologue et au physiologiste. Ils pourront étudier cette forme étrange de la folie que j'appellerai la monomanie du régicide, monomanie endémique, s'il en fut jamais, au commencement du XVII^e^ siècle, puisque le meilleur des rois put être en butte aux entreprises de quarante ou cinquante aliénés de cette espèce.

L'ANARCHIE SPONTANÉE EN 1789

A. M. Eugène Yung,
Directeur de la *Revue politique et littéraire.*

Monsieur le Directeur,

En publiant naguère le premier chapitre du second volume de M. Taine sur les *Origines de la France contemporaine*[1], vous vous prépariez à faire toutes vos réserves sur la méthode et sur les conclusions de l'auteur; on voit aujourd'hui en lisant cet ouvrage combien vos prévisions étaient justes. C'est un réquisitoire en forme contre la Révolution française, et l'incomparable talent de M. Taine donne à ses accusations une portée extraordinaire. Ainsi donc il ne faut plus parler, comme faisaient nos pères, « des immortels principes; » il ne faut plus établir une distinction désormais subtile entre les deux époques de 1789 et de 1793, car « les insurrections populaires et les lois de la Constituante ont fini par détruire en France tout gouvernement; » et, par une conséquence nécessaire de ces prémisses, la Constituante a été plus révolutionnaire que la Convention même. Ce sont les idéologues et les rhéteurs, à commencer par M. Thiers, qui ont induit le monde en erreur, et les faits, si mal connus jusqu'à ce jour, opposent un démenti formel à ces théories en l'air.

[1] Dans la *Revue politique et littéraire* du 16 mars 1878.

Je n'ai point qualité pour lutter ici contre M. Taine, et je suis heureux de n'avoir pas à braver un pareil adversaire ; permettez-moi seulement, monsieur le directeur, en attendant l'examen approfondi que la *Revue* ne manquera pas de faire de l'ouvrage de M. Taine, d'ajouter quelques *faits* aux faits que cet éminent critique d'histoire a voulu mettre en lumière.

M. Taine a dit avec raison que l'histoire de la Révolution française est véritablement inédite ; l'un des « vétérans » de cette Révolutien déclarait déjà, en 1827, après avoir lu avec plaisir les premiers volumes de M. Thiers, que « la partie souterraine de la Révolution n'est pas entièrement découverte, et que la sagacité de l'esprit ne peut suppléer à la connaissance des faits[1]. »

L'homme qui parlait ainsi avant la naissance de M. Taine avait fait douze années durant, de 1789 à 1801, ce que M. Taine entreprend aujourd'hui : il avait cherché à connaître les choses par le menu détail, à se procurer aux bonnes sources des renseignements de la dernière précision, à rassembler enfin ce que M. Taine consulte de préférence aux Archives nationales : la « déposition judiciaire, » le « rapport secret, » la « dépêche confidentielle, » la « lettre privée, » le « memento personnel. »

Quatre cents volumes de brochures dont beaucoup maintenant sont introuvables et quinze ou vingt mille lettres privées, tel était dans le cabinet de l'ex-conventionnel Grégoire le dossier secret de la Révolution française. Ces « matériaux supérieurs, » comme les appellerait M. Taine, seront employés quelque jour ;

[1] Grégoire, *Histoire du mariage des prêtres ;* préface.

pour le moment, monsieur le directeur, je voudrais simplement dépouiller le tome CCXXII de la collection Grégoire, et ajouter aux citations de M. Taine quelques témoignages de même valeur dont le nouvel historien de notre Révolution n'a pas eu connaissance.

Grégoire conçut en 1790 le projet de substituer la langue française aux trente dialectes que parlait alors une bonne moitié de la France ; mais, auparavant, ce sage et savant législateur voulut connaître ces patois qu'il fallait détruire ; il voulut se rendre un compte exact de leur importance historique, littéraire, politique ou morale. Il dressa donc une liste de quarante-trois questions posées avec méthode, il fit imprimer cette liste, et il la répandit à profusion dans les provinces. Après s'être enquis en détail de tout ce qui concerne les patois, Grégoire élargissait le cadre de ses demandes ; il s'intéressait à l'enseignement primaire, aux lectures des paysans, à la nature de leurs préjugés, etc. ; enfin il adressait à toute la France les questions suivantes :

« — 39. Depuis une vingtaine d'années [les habitants de la campagne] sont-ils plus éclairés ? Leurs mœurs sont-elles plus dépravées ? Leurs principes religieux ne sont-ils pas affaiblis ?

« — 40. Quelles sont les causes et quels seraient les remèdes à ces maux ?

« — 41. Quels effets moraux produit chez eux la Révolution actuelle ?

« — 42. Trouve-t-on chez eux du patriotisme, ou seulement les affections qu'inspire l'intérêt personnel ?

« — 43. Les ecclésiastiques et les ci-devant nobles ne sont-ils pas en butte aux injures grossières, aux outrages des paysans et au despotisme des maires et des municipalités ? »

On répondit à Grégoire avec un zèle que n'auraient

peut-être pas nos contemporains, et ces réponses manuscrites, venues de tous les points de la France, offrent en général un très-grand intérêt[1].

Voici quelques fragments de réponses relatifs aux questions posées par Grégoire en 1790, et par M. Taine quatre-vingt-dix ans plus tard. Vos lecteurs pourront voir ainsi, monsieur le directeur, quel était l'état des esprits en France aux plus mauvais jours de l'*anarchie spontanée*.

« On peut, dit M. Taine, compter plus de trois cents émeutes dans les quatre mois qui précèdent la prise de la Bastille. Il y en a de mois en mois, et de semaine en semaine en Poitou, Bretagne, Touraine, Orléanais, Normandie, Ile-de-France, Picardie, Champagne, Alsace, Bourgogne, Nivernais, Auvergne, Languedoc, Provence. » Suivons autant que possible le même ordre, et voyons ce qu'écrivaient en 1790 les divers correspondants de Grégoire.

« — *Poitou.* On ne peut rien dire de certain sur les effets moraux qu'a produits la Révolution sur l'esprit des Poitevins. Les affections qu'inspire l'intérêt personnel les rendent tantôt patriotes et tantôt aristocrates. Ce que je puis dire avec consolation, c'est que le département de la Vienne *n'a commis aucun meurtre ni incendie*, etc. Les aristocrates courent sans cesse comme des fous pour alarmer les laboureurs et ouvriers, etc.[2]. »

« — Ils sont plus éclairés, écrivait un autre correspondant, surtout ceux qui habitent le long et le voisinage des grandes routes. Ils sont plus débauchés, leurs mœurs

[1] Elles ont paru en volume sous ce titre : *Lettres à Grégoire sur les patois de France;* elles avaient été au préalable publiées à Montpellier dans la *Revue des langues romanes.*

[2] Lettre du 8 novembre 1790, envoyée par Pressac, curé de Civray, de la Société royale d'agriculture.

plus dépravées, et leurs principes religieux sont aussi plus affaiblis. Le luxe, le débordement des mœurs, les mauvais exemples et surtout le relâchement des ecclésiastiques en sont les principales causes. Par conséquent les moyens d'y remédier doivent consister dans la simplicité, le bon ordre et les bons exemples. La Révolution produit en eux la défiance, la crainte et l'espérance tout à la fois, l'agitation et beaucoup d'inquiétude sur leur sort futur. Il est bien difficile de leur persuader qu'ils seront mieux qu'ils ne sont et qu'ils payeront moins d'impositions, parce qu'on les séduit, on les égare, et qu'ils sont d'autant plus faciles à tromper qu'ils sont naturellement bons, ignorants et assez tranquilles. L'intérêt personnel les domine presque à l'excès et dirige en quelque sorte leurs autres affections. Ils ont en général peu d'ambition, et comme ils sont très pauvres ou ruinés pour la plupart, ils ne désirent que du pain, et quand ils en ont, on les voit satisfaits. Oui (les ecclésiastiques et les ci-devant nobles ont été persécutés), mais sûrement moins qu'ailleurs, et encore moins actuellement. On commence à revenir sur leur compte, et ils regagnent peu à peu ce qu'ils avaient perdu dans les esprits[1]. »

« — *Bretagne.* Depuis vingt ans, les Bretons sont moins sauvages, leurs mœurs sont plus dépravées auprès des villes, leurs principes religieux sont assez peu affaiblis. Ce qui les rend moins sauvages, c'est leur communication plus fréquente avec les villes; et les grandes routes ouvertes en Bretagne il y a trente ans sont une des principales causes de cette communication. La Révolution leur a donné plus de hardiesse dans le caractère, et elle les aurait beaucoup formés sans les obstacles apportés par la superstition à l'occasion du serment des prêtres. Ils n'ont d'autre idée du patriotisme que celles inspirées par l'intérêt personnel. Ils sont si habitués à tous les genres d'esclavage qu'ils sont encore les esclaves des prêtres, et qu'ils seraient également ceux des ci-devant nobles si ceux-ci reprenaient quelque crédit, et que même actuellement, sans avoir cependant confiance en eux, ils ont

[1] Lettre anonyme et d'autant moins suspecte.

plus de considération pour eux que pour les plus honnêtes citoyens des villes[1]. »

« — La Révolution produit peu d'effets sur la campagne; le paysan se voit avec froideur affranchi des abus qui lui étaient à charge. Il voudrait des diminutions d'impôts journalières; mais encore voudrait-il voir les denrées toujours à haut prix, car il travaillerait peu et vendrait toujours cher... Il n'a pas l'idée du patriotisme, mais bien l'affection qu'inspire l'intérêt personnel. Les ecclésiastiques et les ci-devant nobles, bien loin d'être en butte à leurs injures et à leurs outrages, sont encore craints et respectés... Habitués à être pillés, volés par ce qu'ils appellent les *messieurs gentils*, il n'est pas de ruses qu'ils ne mettent en pratique pour rattrapper ce qu'injustement on leur enlève...[2] »

« — *Orléanais*. Les vertus pacifiques et bienfaisantes du ci-devant seigneur de Sully lui ont conservé les sentiments d'amour et de respect dont il a toujours joui. Le curé y est aussi très aimé et très respecté... J'entends beaucoup les riches dans ce pays-ci parler de la misère du peuple, et le maire, qui est aussi sage que patriote, n'en remarque pas moins que ce peuple est mieux habillé et plus gai qu'avant la Révolution. J'ai vu de l'autre côté de la Loire les dommages qu'elle a causés en charriant des quantités énormes de sable dans sa crue de novembre 1790, mais je n'ai rien vu qui me portât à croire que ce malheur mît personne dans la souffrance...[3] »

Il serait facile de continuer les citations et de transcrire ici vingt-cinq ou trente dépositions différentes venues de toutes les provinces, excepté la Normandie

[1] Envoyé probablement par Lequinio (note manuscrite de Grégoire).

[2] Lettre de Pierre Riou, laboureur à Plougonvel, 19 octobre 1790.

[3] Lettre de Rochejean, futur vicaire épiscopal de Blois, et alors (15 mars 1791) précepteur au château de Sully. C'était un hypocrite, mais les faits qu'il relate n'en sont pas moins dignes de créance.

et la Champagne, sur lesquelles Grégoire n'avait pas obtenu de renseignements précis; je me contenterai, monsieur le directeur, de présenter une rapide analyse de ces dépositions.

Dans l'Ile-de-France, près de Melun, on remarque des mœurs douces et pures, avec un grand amour pour cette Révolution qui vient d'établir l'*égalité*, plus chère aux campagnards que la liberté même.

Dans l'Artois, on se plaint d'une dépravation toujours croissante que l'on attribue à la licence effrénée de la presse depuis 1789, mais on compte sur les curés et sur les procureurs-syndics pour « arrêter ce torrent d'iniquité, capable d'accroître les désordres dans les campagnes. »

En Bourgogne, les mœurs sont devenues plus dépravées, parce que « le luxe et le libertinage » ont « pénétré partout depuis plus de vingt ans. Si les campagnards étaient menacés de payer plus qu'ils ne payaient, ils réclameraient bien vite l'ancien régime. »

Près de Mâcon, les mœurs sont plus dépravées à cause « des petits cabarets de village où l'on donne du vin à toute heure de la nuit; » les outrages aux ecclésiastiques consistent à dire en les voyant passer, surtout les chanoines : « Voyez ce calotin, » et quelques-uns ajoutent qu'il n'en faudrait laisser aucun.

A Sancerre, la Révolution a « exalté les têtes; » les prêtres et les nobles ont été « un peu en butte aux injures des paysans, » mais cela n'a pas eu de suites, et l'on espère que l'équilibre se rétablira.

Le club de Maringues, en Auvergne, écrit que le peuple a donné partout « un exemple parfait de docilité; mais, dit-il, cette docilité eût été la même sous

« les lois d'un tyran. Le peuple a montré du respect et « de la pitié pour les ecclésiastiques réfractaires qui « ont cherché à l'égarer, et en général les magistrats, « qui n'ont point eu de peine à le contenir, se sont « contentés de surveiller les énergumènes. »

C'est la même chose dans le Limousin, dont les habitants « ont vu des injustices où d'autres ne voyaient que des actes de la liberté; » et pourtant ces bons paysans s'indignent un peu d'avoir payé si longtemps la dîme qu'ils croyaient de droit divin, et ils ne voient dans la Constitution nouvelle qu'un dégrèvement d'impôts.

A Rodez, au dire du capucin Chabot, le despotisme des nouvelles municipalités, liguées avec les prêtres et les nobles, pèse uniquement sur les « patriotes. »

A Carcassonne, les paysans et les municipaux sont très modérés, « même à l'égard de ceux qui se faisaient « un système de troubler le repos public. Bien peu « ont été insultés, et encore ç'a été parmi les plus « acharnés et les plus imprudents. »

Même sagesse dans le département du Lot-et-Garonne, alors que le Lot était troublé par des émeutes.

Dans le Gers, le paysan, qui ne s'est pas laissé séduire par les agitateurs, est pourtant déterminé à ne plus se laisser dominer, comme par le passé. Il a quelque peine à croire que les prêtres ne sont pas des dieux, et que la noblesse n'est pas une espèce d'homme à part.

A Mont-de-Marsan, la suppression de la dîme et des droits féodaux fait chérir la Révolution, « au point « qu'on ne pourrait peut-être plus rappeler l'ancien « régime sans verser des torrents de sang. » Tout irait bien si les paysans pouvaient avoir de bons curés.

Les populations du Bordelais sont au contraire bien corrompues, écrit P. Bernadau, avocat au Parlement de Bordeaux, et les causes de cette dépravation sont l'indécence des curés, la fréquentation des villes, le séjour des citadins dans les campagnes, et enfin la domesticité. La Révolution, dit-il encore, a développé en tous lieux la bonté comme la perversité du caractère français. Les paysans sont devenus ingouvernables... Comme ce sont presque partout d'anciens domestiques qui remplissent les municipalités dans les campagnes, et généralement les plus intrigants audacieux de l'endroit, il s'ensuit que les prêtres et les ci-devant nobles sont vexés outre mesure.

C'est bien différent à l'autre extrémité de la France, dans le Jura; et si les patriotes de Salins ont forcé les nobles à prêter le serment civique le 14 juillet 1790, c'est parce que les nobles avaient commis la faute, durant les deux dernières famines, de garder pour eux de grandes provisions de blé.

Dans la Drôme enfin, au rapport de Colaud la Salcette, dans une région où « le catéchisme mettait le « payement de la dîme au nombre des commande- « ments de l'Église, les habitants sont demeurés » calmes, et même en 1792 on laisse les nobles tran- « quilles. »

Voilà sans doute, monsieur le directeur, des témoignages fort différents de ceux qu'a recueillis M. Taine, et l'on en pourrait citer mille de même nature. La raison de cette différence est très simple : elle provient de ce que les sources d'informations de Grégoire et celles de M. Taine sont loin d'être les mêmes. Les correspondants de Grégoire appartenaient presque tous à la bourgeoisie, au lieu que M. Taine a rencontré surtout

aux Archives les doléances des intendants, des nobles et des privilégiés de toute sorte que la Révolution atteignait le plus directement. Assurément l'historien doit tenir compte de ces récriminations, comme il doit flétrir l'émeute et le brigandage en applaudissant aux progrès accomplis et aux revendications légitimes; mais ne voir dans le grand mouvement de 1789 que les incidents fâcheux qui l'ont accompagné, c'est pour ainsi dire reprocher au soleil d'été qui mûrit nos moissons de dessécher çà et là quelques mares et d'en faire périr les habitants. On ne persuadera jamais aux hommes du XIX^e^ siècle que la Révolution française ait été un retour à l'état sauvage préconisé par J.-J. Rousseau; ce n'est point une « dissolution, » comme l'a dit M. Taine, c'est véritablement une rénovation.

Agréez, etc.

Lors de l'apparition de cette lettre, insérée dans la *Revue politique* du 30 mars 1878, l'auteur fut mandé à quelques jours d'intervalle chez Ernest Renan, qui habitait alors rue Saint-Guillaume, et chez Hippolyte Taine, rue Barbet-de-Jouy. « Vous avez raison contre Taine, dit tout d'abord Renan, c'est un esprit faux. » Et il se mit à parler longuement de la Révolution, de la persécution religieuse en Bretagne, des messes célébrées en cachette dans les granges, de sa vieille grand'mère et de l'intérêt que présente cette partie de notre histoire.

Quant à Hippolyte Taine, il accueillit son contradicteur avec beaucoup d'affabilité, et après lui avoir

dit qu'ils étaient l'un et l'autre bien près de s'entendre, il ajouta ces paroles significatives : « Vous me trouvez sévère pour la Constituante, aussi sévère que je l'ai été précédemment pour l'ancien régime ; vous verrez avec quelle sévérité je traiterai la Législative, — et la Convention, — et le Directoire, — et le Consulat, — et l'Empire, — et la Restauration, — et tous les régimes qui leur ont succédé. » On sait que Taine était encore sous l'impression de la véritable épouvante dans laquelle l'avait jeté la Commune ; c'est alors qu'il disait à Gabriel Charmes : « On ne se noie jamais dans les bénitiers, on se brûle toujours avec le pétrole. » Son siège était fait d'avance ; l'histoire n'était pas à ses yeux comme aux yeux de Michelet une résurrection, c'était plutôt une destruction. Le pessimisme de Taine semblait éprouver une sorte de joie en accumulant ainsi les ruines ; s'il avait pu achever ses *Origines de la France contemporaine*, il aurait cherché à démontrer que notre pays a toujours été mal gouverné.

L'ORTHOGRAPHE DE NOS PÈRES

ET CELLE DE NOS ENFANTS

Parmi les questions actuellement à l'ordre du jour, il en est une qui a le rare privilège d'intéresser presque tout le monde, et de susciter par conséquent des polémiques très vives, c'est la question de l'orthographe. En matière d'orthographe comme en fait de politique, il y a des partis : des conservateurs à outrance, des radicaux pleins d'audace, des modérés qui constituent la foule. Les premiers sont heureux de penser que l'art d'écrire correctement n'est pas accessible au vulgaire ; pour rien au monde ils n'abandonneraient la supériorité qu'ils croient avoir parce que jamais ils ne font une faute d'orthographe. Plaignez-vous à eux des difficultés sans nombre qui vous arrêtent quand vous voulez écrire tel ou tel mot, ils n'écoutent pas ; ils jugent même que l'Académie française, quand elle a publié en 1878 une nouvelle édition de son Dictionnaire, et permis ou pour mieux dire prescrit d'écrire : *diphtongue*, *rythme*, *phtisie*, *revision*, au lieu de *diphthongue*, *rhythme*, *phthisie*, *révision*, etc., est entrée d'une manière bien inconsidérée dans la voie des concessions et des capitulations.

En face de ces partisans de l'ancien régime se dressent parfois des révolutionnaires qui voudraient renverser de fond en comble un édifice vermoulu, c'est

ainsi qu'ils nomment notre système orthographique. On doit, disent-ils, écrire comme on prononce, et supprimer toutes les lettres inutiles. Ces novateurs admirent sans doute la phrase célèbre du caporal d'ordinaire qui déplorait en son patois la mauvaise qualité du pain et son peu de cuisson, et rédigeait ainsi son rapport : *Pin-pa-bon-é-pa-zacé-kui*. Volontiers, ils annonceraient la mort d'une personne en ces termes LÉDCD (elle est décédée).

Mais ces iconoclastes farouches sont en petit nombre, et c'est tout au plus si leurs récriminations violentes et leurs projets de réforme *ortografik'* obtiennent de temps à autre un succès de gaieté[1]. La masse n'est pas avec eux; elle subit sans murmurer les lois qui lui sont imposées, et ne songe même pas à demander qu'on en abroge quelques-unes. On a dit à nos contemporains que le fait de mettre ou de ne mettre pas l'orthographe distinguait seul, en ce siècle d'égalité, le bourgeois du palefrenier endimanché, la maîtresse de maison de la cuisinière en toilette; ils ont donc appris l'orthographe, et ils la font apprendre à leurs enfants, d'autant plus que les jurys d'examens, à tous les degrés de la hiérarchie, se montrent intraitables sur cette question. Mais parmi les modérés eux-mêmes, il est des hommes qui déplorent en secret un tel état de choses. Il leur paraît infiniment regrettable de perdre sept ou huit ans pour obtenir un résultat si mince, pour

[1] En 1827, un d'entre eux fit imprimer une brochure dont on rendit compte en ces termes : « M. N... publie le livre suivant : *Apel o Fransé, réforme ortografique*. Il ne doute point du sugsè, il prétend avoir pour lui un profeseur de rétorique, un qolonel et le directeur de la *Revu ansiclopédique*. » Ce réformateur compta, dit-on, jusqu'à 33 000 adhérents; mais sa réforme, qui remonte à soixante ans, vécut tout juste ce que vivent les roses.

arriver en somme à dessiner de mémoire, sans en omettre ou sans en altérer une seule, les différentes lettres dont se composent les mots. On parvient, disent ces modérés, à orthographier convenablement le français moderne; mais si par malheur on cherche à s'instruire davantage, les résultats acquis vont se trouver compromis. Apprendre l'espagnol ou l'italien, c'est déjà bien dangereux à ce point de vue, on risque d'écrire *ortografe* ou *filosofie!* Que sera-ce, si l'on a la curiosité de lire nos vieux auteurs dans les anciennes éditions, si l'on songe en écrivant aux lois de l'étymologie, de l'analogie ou de la phonétique? Un membre de l'Institut qui savait le français aussi parfaitement que possible, Charles Thurot, avouait avec une simplicité charmante que l'orthographe d'usage le mettait chaque jour dans le plus grand embarras. « Si je réfléchis en écrivant un mot douteux, disait-il parfois à ses élèves de l'École normale, je suis perdu, j'écris *aggrégation, allourdir, consonance*, etc., je n'ai plus alors qu'une ressource, je laisse aller ma plume en songeant à autre chose, et je me demande ensuite si les mots tels que je viens de les écrire m'auraient ou non attiré des réprimandes quand j'étais écolier. » Et voilà où en arrivent ceux qui cherchent encore à s'instruire quand ils ne sont plus sur les bancs de l'école!

Frappés de ces inconvénients, des hommes qui ne sont ni conservateurs à outrance ni révolutionnaires voudraient que l'on fît enfin *quelque chose* pour tâcher d'y remédier. Voilà pourquoi, dans ces derniers temps, on a vu des universitaires, des membres de l'Institut, des professeurs de français à la Sorbonne et au Collège de France réclamer des réformes et obtenir gain de cause dans une certaine mesure. On a dressé une sorte

d'état des façons d'écrire qui peuvent être tolérées, et les jurys d'examen ont été invités officiellement à en tenir le plus grand compte. Mais il n'en demeure pas moins convenu que les écoliers doivent savoir l'orthographe : les circulaires ministérielles n'ont pas modifié la situation.

On ne demandait pas de modifications radicales, on savait trop bien qu'elles seraient impossibles. Constituer de toutes pièces une orthographe nouvelle, fût-elle parfaitement simple et conforme aux lois de la logique, ce serait en ajouter une de plus à celles que la langue française a déjà subies. Ce serait compliquer la difficulté, à moins pourtant qu'un nouvel Omar ne parvienne à détruire tous les ouvrages imprimés ou manuscrits orthographiés à la manière ancienne, contraires par conséquent au nouvel Alcoran, et qu'il n'en reste plus un seul exemplaire sur la surface du globe. Les hommes dont je parle seraient désolés, si l'on obtenait un semblable résultat, car ils aiment les vieux livres et les anciens manuscrits; ils se contenteraient pour eux et pour leurs enfants de modifications en petit nombre et surtout de simplifications; ils souhaiteraient en un mot *que l'on fit quelque chose*. Le malheur est qu'ils ne s'entendent pas bien entre eux, les uns prétendant abolir ceci et conserver cela, les autres au contraire tenant beaucoup à ce qu'on veut supprimer et faisant bon marché de ce qu'on voudrait garder. Les uns raisonnent sur des principes, les autres font intervenir des questions de sentiment; dans ces conditions-là il est impossible d'aboutir. Mais pourquoi ne laisserions-nous pas de côté, pour quelque temps du moins, les sentiments et les principes? Ne serait-ce pas le cas d'appeler à notre secours la meil-

leure de toutes les conseillères quand il est question de prendre un parti, je veux dire l'histoire? En politique, ceux qui la savent bien ont sur tous les autres une supériorité marquée; il pourrait en être de même dans le cas présent, puisque notre orthographe a son histoire, et une histoire fort curieuse. Nous nous plaignons des bizarreries, des « chinoiseries » de l'orthographe moderne, mais a-t-elle toujours existé telle que nous la voyons? Les siècles qui nous ont précédés ont-ils attaché à la manière dont on écrit les mots autant d'importance que nous? Exigeait-on dans les différents examens, — car il y a toujours eu des examens, et sans doute il y en aura toujours, — des compositions parfaitement orthographiées? Méprisait-on les personnes qui n'écrivaient pas « congrûment, » pour employer l'adverbe cher à Bélise? Enseignait-on dans les collèges, dans les écoles primaires ou dans la famille, quand il s'agissait d'une éducation particulière, cette science qui tient une si grande place dans notre pédagogie contemporaine? Tâchons de répondre à ces différentes questions; jetons un coup d'œil sur le passé pour éclairer le présent, voyons ce qu'a été l'orthographe de nos pères; peut-être nous sera-t-il facile alors de juger ce que pourrait, ce que devrait être la nôtre, ou du moins celle de nos enfants.

On sait avec quel soin les instituteurs et autres maîtres de la jeunesse enseignent l'orthographe à leurs élèves : ils leur font faire par centaines, sinon par milliers, des dictées et des exercices de toute nature, orthographiques ou cacographiques; ils punissent sévèrement quiconque a péché par ignorance ou par étourderie; ils encouragent les autres en prodiguant les

récompenses, et il faut voir comme les parents sont heureux et fiers quand leur enfant a remporté le *prix de dictée* à l'école primaire ou au collège. Or, j'ai beau lire et relire les anciens plans d'études, les programmes des petites écoles et des collèges avant et pendant la Révolution, l'orthographe n'y figure à aucun titre. Le bon Rollin se plaint même, au commencement de son *Traité des études*, que cette partie de la grammaire soit assez ordinairement « ignorée ou négligée, *et quelquefois même par les plus savants*. » Ce n'est pas des écoliers qu'il entend parler, mais des hommes faits, et le renseignement est bon à recueillir. « Ce défaut, ajoute Rollin, selon toutes les apparences vient de ce qu'ils n'y ont pas été exercés de bonne heure. » Il avertit donc les maîtres d'y donner un soin particulier. Un peu plus loin il émet le vœu que les régents d'un même collège s'entendent sur la façon d'écrire *debvoir* ou *devoir*, *tiltre* ou *titre*, *poulmon* ou *poumon*, etc., et cela pour que les écoliers « ne soient pas obligés de changer d'orthographe à mesure qu'ils changeront de classe. » Il est vrai qu'en changeant de collège ils étaient exposés au même inconvénient. Les ouvrages classiques du jésuite Buffier, ceux qu'il destinait aux « pensionnaires du collège Louis-le-Grand, ses élèves, » sont orthographiés de la manière la plus bizarre ; il écrit *géografie*, *cronologie*, *histoire universèle*, *litérature*, *sience*, *périfrases*, *strophes*, *idile*, *poésie lirique*, *entousiasme*, *Jésus-Chrit* et *christianisme* ; c'est vraiment la tour de Babel.

Si les choses se passaient de la sorte en 1726, alors que Voltaire avait trente ans, on peut juger de la façon dont l'orthographe était traitée dans les collèges sous le règne de Louis XIV. Pourquoi d'ailleurs se serait-on

embarrassé d'une telle étude, alors que le français était, je ne dis pas relégué au second plan, mais absolument sacrifié dans ces établissements où l'on apprenait à parler et à composer en latin. « Vous écrivez le français comme si c'était votre langue maternelle, » disait un jour à Rollin auteur de l'*Histoire ancienne* le chancelier Daguesseau justement étonné. On n'enseignait donc pas l'orthographe dans les collèges sous l'ancien régime ; le mot ne se trouve même pas, chose digne de remarque, dans un certain nombre de dictionnaires français-latins à l'usage des classes, publiés en 1636 et en 1675, alors que le lexique latin-français correspondant mentionne ORTHOGRAPHIA, *la manière et science d'escrire chacun mot par les lettres* [1]. Des dictionnaires justement estimés alors, comme ceux de Danet, de Richelet, de Joubert, écrivent le mot orthographe sans *h* après le *t*, et l'auteur d'un Traité d'orthographe écrit *to* jusqu'à la page 170 et *tho* dans la dernière partie de son livre [2]. Un écolier qui se servirait aujourd'hui de ces livres classiques faits pour ses camarades du temps jadis y apprendrait l'art de faire une infinité de fautes que son étourderie n'avait pas prévues, il serait perdu sans ressource. Mais au XVII[e] siècle, pour devenir maître ès arts ou pour obtenir les grades de bachelier en droit ou en théologie, les jeunes gens n'avaient pas besoin de savoir écrire une ligne de français ; pour les rendre meilleurs latinistes, on allait jusqu'à leur défendre de parler français en récréation !

Mais avant d'entrer au collège pour y étudier les

[1] *Dictionariolum latino-græco-gallicum*, F. Morel, Paris, 1636.

[2] *Dictionnaire de Faulcon*, au mot *Orthographe*, le *Traité* est de Jacquier.

langues anciennes, la rhétorique et la philosophie, l'enfant avait dû travailler chez ses parents ou à l'école, ne fût-ce que pour apprendre à lire ; et sans doute ses premiers maîtres lui avaient enseigné l'art de ne pas faire de fautes grossières en transcrivant ses modèles d'écriture. N'oublions pas qu'au siècle de Louis XIV la plupart des enfants, même à la campagne, même les filles, apprenaient d'abord à lire le latin, car l'idéal était de les mettre à même de servir la messe ou de chanter au lutrin. Les maîtres et maîtresses d'école n'en savaient guère plus long que leurs écoliers, et enfin les « maîtres écrivains » qui ne s'appelaient pas encore professeurs de calligraphie, ou même professeurs de belles lettres, étaient en général fort ignorants. L'un d'entre eux, beaucoup plus instruit que ses confrères, a publié à la fin du règne de Louis XIV les *Éléments ou premières instructions de la jeunesse*, et cet ouvrage du sieur de Blégny est si curieux que je crois bon de le faire connaître avec quelque détail. Les modèles d'écriture, gravés avec le plus grand soin, y tiennent naturellement la première place, et l'on peut en les étudiant apprendre la « bonne métode. » Mais notre maître écrivain ne s'en est pas tenu là ; il a voulu composer pour ses chers élèves un *Traité d'ortografe* et un *Traité d'aritmétique facile*. Le traité d'orthographe, le seul qui puisse nous occuper ici, se divise en deux parties distinctes : 1° *Les règles de l'ortografe conformes au bon usage ;* 2° *Manière décrire correctement divers mots*. Étienne de Blégny savait son monde, car il instruisait les enfants de la noblesse ; voyons donc, d'après son livre, comment on orthographiait chez ceux qui faisaient le bon usage. Nous apprenons ainsi qu'en 1712 il fallait écrire *Avocat* et non plus *Advocat*, *Blé*, *Pié*, *Mui*, et non *Bled*,

Pied, Muid; « plusieurs écrivaient » *Filosophie, Fisionomie, Fantome, Gran, Secon, Blon, Rétorique, Caractère, Estomac, Almanac;* et l'auteur du *Traité* adopte ces façons d'écrire. Il explique à sa manière la fameuse règle des participes, pierre d'achoppement de tant d'infortunés, et il l'appuie des exemples suivants : la nouvelle que m'a DONNÉ votre lettre ; l'honnêteté que m'a FAIT votre sœur ; elles les ont APERÇU mangeant. « Ces participes doivent être invariables, dit-il, parce qu'ils sont immédiatement suivis d'un nom ou d'un verbe[1]. » Les règles de la ponctuation sont exposées de même en grand détail, et voici le curieux spécimen qui les accompagne : « La paresse produit en l'homme un sommeil, qui est une image de la mort, et qui a les mêmes éfets ; puisqu'il lui ôte l'action et le mouvement : c'est un sepulchre honteux pour les vivants : celui qui y demeure enseveli, n'est pas seulement privé de la gloire et de l'avantage, qui revient des actions vertueuses : mais sa vie est pleine de misères, de douleur et de nécessité. » Quand à la *Manière d'écrire correctement divers mots,* c'est un lexique fort curieux ; on y trouve en grand nombre des mots comme *anacorette, ciprès, décendre, éco* de la parole, *fan* de biche, *pan, taon, neud, taiter* la mamelle, *martyr, martiriser, nége, peigne, nétoier, nettement, orfévrie, orizon, hipotèse, limonade, limonneux, paticerie, plote, saumont,*

[1] Régnier-Desmarais, grammairien officiel de l'Académie française, s'est donné bien du mal pour embrouiller cette fameuse règle des participes. Il veut qu'on écrive : *Les peines que cette affaire m'a* DONNÉES et *Les peines que m'a* DONNÉ *cette affaire.* D'après cet oracle, il fallait écrire : Une ville que le commerce a RENDU puissante. Les hommes que j'ai VU partir. Les maux que leur a CAUSÉ la guerre, etc. (*Traité des participes,* dans le *Traité de grammaire française,* 1706.)

solennel, solemniser, sous-brigadier, soudiacre, soutanne, soutanelle, tisanne, trote, trotter, etc. Ce lexique paraît fait avec soin, et personne au XVII^e^ siècle n'était choqué des inconséquences que nous y relevons presque à chaque ligne, tant il est vrai que ni au collège ni dans les familles distinguées on n'accordait à l'orthographe l'importance qu'elle a usurpée depuis.

C'était bien pis encore dans les petites écoles, ou, comme nous disons maintenant, dans les écoles primaires. Jusqu'à la Révolution, les instituteurs enseignaient uniquement la lecture, l'écriture, le catéchisme et l'arithmétique réduite aux quatre règles. Les grammaires françaises n'avaient pas droit de cité dans ces établissements, et c'est en vain que l'auteur d'une grammaire, l'avocat Restaut, souhaitait en plein XVIII^e^ siècle que « l'étude de la langue française s'introduisît jusque dans les petites écoles. » Les couvents de filles n'étaient pas plus favorisés, et le même Restaut se plaignait encore que la grammaire française et l'orthographe ne fussent pas enseignées aux femmes[1]. Il y avait pourtant un petit livre que les maîtres et maîtresses d'école mettaient volontiers entre les mains des enfants du peuple, c'était la *Civilité puérile et*

[1] Un ouvrage en deux volumes imprimé à *l'Ille* en 1759, les *Études convenables aux demoiselles*, consacre soixante-dix pages à la poétique et quatorze à l'orthographe ; le mot est même écrit avec *tho* à la page 34 et *to* de la page 39 à la page 53. On y dit que les guides de cet art sont : « la raison qui veut qu'on ait égard à l'étimologie des mots, et l'autorité qui veut qu'on suive la manière d'écrire des bons auteurs. » On ajoute que plusieurs mots ne s'écrivent pas comme ils se prononcent ; ex : *Europe* qui se prononce *Urope*. Parmi les exemples choisis pour apprendre à distinguer les homonymes, on lit les suivants : Il *dorre*. *Goute* d'eau. Il porte la *hote*. *Mord*, frein d'un cheval. Le *cigne* est blanc. Un beau *tein*. Son plumage est *verd*.

honnête. Les auteurs de ce manuel, non contents d'apprendre à l'enfant qu'il faut « cracher par terre et marcher adroitement sur son crachat, » ont cru devoir lui donner une nomenclature des mots les plus usuels, avec la manière de les écrire. On y voit, non sans quelque surprise, dans un nouveau *Traité d'ortographe très utile pour apprendre à lire et écrire correctement*, des façons d'orthographier comme celles-ci : « *Abesse* de convent (*sic*), *anchre* de vaisseau, *ancre* pour écrire ; *balle* de paume, *bale* de mousquet, *balet* pour balaïer ; *cornette*, officier de guerre ; *cornéte*, coëfe de femme ; *épics de bled ; lyon* roi des animaux, *Lion*, ville ; *pant* de muraille, *puit*, *quard* d'heure ; *thoux*, rhume, etc. »

De ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, il ressort donc avec la dernière évidence que l'on n'enseignait l'orthographe aux enfants, au moins d'une manière rigoureuse, ni au collège, ni à l'école, ni dans la famille. Mais, dira-t-on peut-être, on l'enseignait, puisqu'un parfait ignorant devenu très riche et désireux de s'instruire, M. Jourdain, prie son maître de philosophie de la lui apprendre. La réponse à cette objection est fort aisée, car si M. Jourdain veut apprendre l'orthographe, il demande à y joindre l'almanach « pour savoir quand il y a de la lune et quand il n'y en a point. » Les deux études vont de pair à ses yeux, et la sottise du bourgeois gentilhomme éclate en ce sens qu'il cherche à se faire enseigner des sciences fort inutiles ; c'est une nouvelle preuve du peu de place que l'orthographe tenait autrefois dans les études. Une autre preuve, et non moins concluante, c'est que dans *Jeannot et Colin*, le délicieux conte de Voltaire, il n'est même pas question d'apprendre l'orthographe au jeune marquis de la Jeannotière.

L'enfant devenu jeune homme était bien obligé de savoir une infinité de choses qu'on lui avait laissé ignorer au collège, par exemple la littérature française, l'histoire de France et l'histoire moderne, la géographie, le dessin, la musique, l'équitation et l'escrime. Peut-être alors faisait-il effort pour savoir au juste comment s'écrivent les mots de la langue française ; il nous reste donc à voir le plus brièvement possible ce qu'a été au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle l'orthographe des plus grands personnages, des rois et reines, des seigneurs les plus qualifiés, des femmes les plus distinguées, et enfin celle des gens de lettres et des grammairiens eux-mêmes ; un tel examen ne sera pas sans fournir au lecteur attentif quelques sujets de réflexion.

On sait avec quel soin la mère de Henri IV avait fait élever son fils : ce petit Béarnais qui pouvait aspirer à la couronne de France ne se trouva nullement dépaysé lorsque les événements l'eurent enfin placé sur le trône, et jamais il n'aurait eu l'idée de dire, comme Mazarin, que son cœur était bien français si son langage ne l'était pas. Il y a plus, Henri IV, qui a beaucoup écrit, est regardé à juste titre comme un des plus grands prosateurs de son temps. Ses lettres sont un modèle du genre, et l'on ne peut rien souhaiter de plus alerte, de plus naturel, de plus vraiment français. Mais quelle orthographe ! on n'en connaît pas de plus détestable, si ce n'est peut-être celle de Napoléon. Voici, d'après un fac-similé publié récemment, ce qu'il écrivait en 1600 à Marie de Médicis qui n'était pas encore sa femme :

« Chambéry, 24 aoust 1600.

« despuys le partemant de M. le grand constance est arryvé, don jay receu un extreme contantemant, pour

auoyr ceu bien partyculyeremant par luy de uos nouuelles, Je uous remercye ma belle mettresse, du presant que uous mauès anuoyé. Je le metré sur mon abyllemant de teste sy nous uenons à un combat, et donneré des coups despée pour l'amour de uous. Je croys que uous mexanteryès bien de uous randre ce témoygnage de mon afectyon, mes an ce quy est des actes de soldat je nan demande pas conseyl aus fames,

« ce XXIIII[e] dout[1]. »

Les autres rois de la maison de Bourbon écrivaient peu, et ils avaient même, comme l'on sait, un secrétaire de la main chargé de contrefaire officiellement leur écriture, ce qui rend parfois les vérifications difficiles. On lit pourtant dans un billet bien authentique de Louis XV, à la date du 13 décembre 1760, des mots comme *sçituation*, *tranquiliser*, je vous *accorderes* cette grace, un bon *soutient*, etc.[2].

Louis XVI et Marie-Antoinette n'écrivent pas mieux, et l'orthographe des souverains français ne peut en aucune façon être proposée comme un modèle à suivre, même pour ceux qui s'obstinent à écrire *Henry* et non *Henri*.

Les grands seigneurs, les plus hauts dignitaires du royaume, magistrats, prélats ou maréchaux n'étaient guère plus instruits que leurs maîtres sous le rapport de l'orthographe. Quelques-uns, comme Retz et le maréchal d'Huxelles, ne savent même pas au juste comment s'écrit leur nom ; le célèbre coadjuteur signe tantôt *Retz*, tantôt *Rets* ou même *Rais* ; et l'on trouve alternativement *Usselles*, *Husselle*, *Huxelles* et d'autres

[1] KAULEK ET PLANTET, *Recueil de fac-simile pour servir à l'étude de la paléographie moderne*. Paris, Librairie Armand Colin.

[2] Même recueil.

formes encore dans les lettres du maréchal[1]. Vauban, qui était si instruit, ne savait pas l'orthographe. Dans un billet de six lignes en réponse à des félicitations, il parle de la dignité à laquelle le roi a bien voulu *lellevér*, il en témoigne sa *reconneissance*, il en est pénétré à un point qui ne *ce* peut *exprimër*, et il remercie de tout son *ceur*.

Saint-Simon, écrivant son testament en 1754, au beau milieu du siècle de Voltaire, *recomande* son âme à Dieu en *toutte* humilité; il ordonne qu'on dise deux *mil* messes après son *décèds* pour lui et pour sa *tres chere éspouse;* il lègue à ses amis et à ses serviteurs des *ustenciles*, des croix bordées de *métail*, des *mignatures*, des *jettons* d'argent; il écrit *enchiffrement* pour *enchifrènement*, cinq *cent* francs, *comode*, *instament*, *scisiesmement*, etc.; en un mot il traite l'orthographe avec tout le dédain qu'un duc et pair pouvait avoir pour les choses vulgaires.

Les femmes les plus distinguées n'étaient d'ailleurs pas en reste quand il s'agissait d'orthographier d'une manière fantaisiste; M^me^ de Chantal ou de Chantail, car elle-même ne savait pas bien comment on écrivait son nom, était à coup sûr une personne instruite; voici pourtant, d'après un fac-similé, un spécimen de son orthographe :

[1] Il est vrai de dire que c'était bien autre chose au moyen âge; dans les chartes originales de Joinville on trouve les mots *Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne* écrits de onze manières différentes, il est appelé dans des actes scellés de son sceau parfaitement authentique : *Jenville, Joingville, Jonvile, Genvile, Gienville*, etc.; il est tantôt *seneschaus* ou *senechas*, tantôt *senechaix*, ou *seneschaix*, et il habite la *Champaingne* ou *Champenne* ou *Champegne;* dans une seule et même charte on trouve jusqu'à trois orthographes différentes de son nom et de son titre.

« Il ait deia trop tard pour rendre conte de mon arivée issy. Tout cela seit fait fort heureusement grasse adieu. »

« ... Nous leur avons fait faire des ofre et tout plain d'autre propositions elle ni veulle antandre et jusqissy les deux partis témogne de vouloir tenir bon chacun en sa pretantion. »

La première duchesse de Longueville, la Mère Angélique Arnauld, la marquise de Sévigné, la comtesse de Grignan, M^me^ de Montespan, M^me^ Racine enfin, pour ne pas multiplier indéfiniment les exemples, traitaient l'orthographe d'une façon aussi cavalière ; toutes auraient été refusées à ce qu'on appelle aujourd'hui l'examen de seize ans, en voici quelques preuves entre cent.

Lettre de la duchesse de Longueville, 11 mars 1627.

« Monsieur feron honorant de tout mon cœur le dessain destablir un monastere a paris en lhonneur du s^t^ sacrement Je me suis resolue d'en estre la fondatrice et pour cet affect Je vous prie poursuivre lafaire en mon nom et den informer monsieur le cardinal barbarin et monsieur le cardinal bentiuoglio et Monsieur de betune pour lesquels Je vous envoye des lestres que vous leurs presenterez de ma part si vous avez besoin d'une procuration de moy faicte sen dresser une minute et Je vous la feray expedier Icy cependent ceste lestre vous en servira et vous asseurera que Je vous sauray tres bon gre de la peine et du soing que votre zelle vous faict apporter en un cy sainct œuvre[1]. »

Fragment de lettre de la Mère Angélique, 25 mars 1627.

« Mon R. Pere JC. se donant a nous vous sanctifie par sa grace, nous avons receu vos secondes [lettres] avec beaucoup de joye ne nous etonnant pas des dificultes

[1] Copiée sur l'autographe.

bien que jay bien compassion de vous qui les soutenes mais jespere que JC. la gloire duquel seule vous regardes En cette negossiassion vous fera sentir son assistance tres particuliere nous avons distribue vos lettres celles de Mr vincent a luy meme et luy celle de Mr du val qui la receue de tres bon cœur mais qui trouvant beaucoup de dificultes a lafeire En veut parler au R. P. de Condren avent que den escrire Ce qui ne cest peut faire avent que ce courier partit ce sera dieu aydant pour le premier Mr vincent a une affection pour lafeire toute entierre et dit que desia Il jouit des fruitz quelle aportera... Mr messier estoit a beauves... il ne peut se me samble avoir plus dafection a lafeire quil en a... cest un homme qui ne ce veut point meller dafeires... il en trouverra... Je pance que mon frere... M. la Duchesse de Longueville se rent fondatrisse... feire faire... un asar... fiebvre quarte ou carte... reponces... reigles... petit extret... venerassion... invocassion et protection... passience... fondassion... nous comende... obeissence... necessere... dificille... congregassion... vous nous ustes escrit... Je lale trouver... une pancee... Elas?... Je m'en alé et ni pançois plus... le landemin... lon advence rien[1]. »

Fragments de lettres de Madame de Sévigné.

« Vous me permettrés de souhaitter la paix... demeurer dacort... perte iréparable... je suis reduitte... jay soufert... vous pourois je... augmantation... abcence — indiferent — jonore — raport — temperamment — les febles — nous avons comancé — tranquilité — avanture — contante — macoutumer — je suis sy plaine de vous — soufrir — suportable, etc.[2]. »

Fragment d'une lettre de Madame de Montespan.

« Je suis bien fâchée que les soupsons de vostre Altesse

[1] Copiée sur l'autographe.

[2] D'après les fac-simile de la grande édition Monmerqué. Mme de Grignan, une femme savante pourtant, écrit de même *comerce, suplie, dificile, cest ce qui la enpesché de ce donner l'honneur de vous escrire*, etc.

roialle est eu de sy juste fondeman et que vous soiies an nestat de perdre un homme quy me parest sy nesaisere au personne ausquelle il est attaché... Je puis asest vous dire la part que je prans a vostre douleur. Toutte selle que vous avest me sont très sansible et selle s'y me parest si resonable que je la sans doublement[1]. »

Fragment d'une lettre de Madame Racine.

« Je vous escry mon chere fils aupres de votre pere quy le voulloit faire luy mesme je len et enpêché ayant un remeide dans le corps et ayant esté fort fatigué hier de lemetique quon luy fit prendre lequelle a eue tout le suces qu'on en pouvoit espéré...[2]. »

La marquise du Châtelet, la divine Émilie de Voltaire, n'écrivait guère mieux cinquante ans plus tard, et pour tout dire en un mot, sous l'ancien régime, bourgeoises et grandes dames affichaient un même mépris pour une science que cultivent avec tant de soin les petites filles d'aujourd'hui.

Les académiciens d'ailleurs, depuis Balzac jusqu'à Voltaire, auraient eu mauvaise grâce à critiquer l'orthographe des femmes ; pour être comme l'on dit maintenant un peu plus étymologique et un peu moins phonétique, la leur ne serait pas mieux accueillie par les différents jurys d'examen qui fonctionnent de nos jours même dans l'enseignement primaire[3].

[1] D'après une copie tirée sur l'autographe passé récemment dans une vente.

[2] D'après un fac-similé ; l'original est à la Bibliothèque nationale.

[3] Un académicien du XVIIIe siècle qui voulait tenter une réforme orthographique, le célèbre Duclos, écrivait à ce propos : « L'ortografe des fames, que les savans trouvent si ridicule, est plus raisonable que la leur. Quelques-unes veulent aprendre l'ortografe des savans, il vaudrait bien mieux que les savans adop-

Le bonhomme Chapelain, l'auteur de la *Pucelle*, écrivant en prose ainsi que le lui conseillait Boileau, aurait à rendre compte de façons d'écrire comme les suivantes, que je prends au hasard dans sa correspondance imprimée récemment : *Aquité*, *Traittement*, *Embaras*, *Cachetté*, *Que je face*, *Addresse*, *Voysin*, *Fidelle*, *Ancre et papier*, *Autresfois*, *Honnorer*, *Rabbattre*, *Pancher*, *Termomètre*, *Punctualité*, *Le conte de Fiesque*, *Vingt milles hommes*, *Balladin*, *Bouffond*, *Sinonime*, *Ortographe*, *Bibliotèque*, etc.

Bossuet, qui fut chargé d'enseigner le français au jeune fils de Louis XIV, écrivait sans sourciller *Aspec*, *Proffète*, *Je ne me ronspas létomac*, *Le tans*, *La sciance*, *Atandre*, *Guarentir*, *Corp*, *Pront*, *Goustez* et plus loin *Gouttant*, *Progez*, *Vreiment* et *vraiment* deux lignes plus bas, *Regle* et *reigle* dans la même ligne, *Derenavant*, *Panchant*, *Consistence*, etc. C'est par milliers que l'on pourrait compter dans ses manuscrits les formes analogues.

Racine, dans une de ses lettres, se dit bien obligé de la *Promtitude* avec laquelle on lui a fait *Responce*. Il dit que sa femme *envoyera une boëtte*. Par son testament il voulut être inhumé aux *piez* de M. Hamon, et ce testament est daté par lui du dixième octobre *mille* six *cens quattre* vingt dix huit. La Rochefoucauld, l'auteur illustre des *Maximes*, était surtout gêné par les doubles lettres, dont il ignorait absolument l'emploi ; il écrivait par exemple *Accquerir*, *Cellebre*, *Toutte*, *Parolle*, *Zelle*, *Utille*, *Cella* ; mais d'autres fois il écri-

tassent cèle des fames, en y corigeant ce qu'une demi-éducation y a mis de défectueus, c'est-à-dire de savant. » Cité par M. Michel Bréal, dans sa magistrale étude intitulée *la Réforme de l'orthographe* (1890).

vait *Parole*, *J'aprens*, *Ambarassant*, *On soufre*, *Monoie*, *Assiete*, *Fame*, *Solise*, etc. La Bruyère, un auteur correct si jamais il en fut, présente dans ses lettres autographes les incorrections suivantes : *Stile*, *Goutière*, *Encor* (en prose), *Eschaufféz*, *J'y fis cuïr un gasteau*, *Parrein et marreine*, *S'il pleuvera ou s'il ne pleuvera pas*, etc. Bonaparte enfin, à l'âge de dix-huit à vingt ans, parlait en ces termes d'un oncle malade : « S'il asseie de remuer les genoux des douleurs égus lui font cesser son accion[1]. »

Multiplier les exemples analogues serait chose aussi aisée que fastidieuse ; pour faire court je n'en citerai plus qu'un, mais le plus important de tous, celui de Voltaire. On dit tous les jours que notre orthographe moderne vient de lui, et cela parce qu'il a proposé de substituer la diphtongue *ai* à *oi* dans les imparfaits et dans le mot *français ;* on va voir ce qu'il en faut penser.

Voltaire, âgé de dix-sept ans et encore élève des jésuites, adressait à un de ses camarades de collège, en 1711, des lettres qui ont été publiées[2], et dans lesquelles je remarque les formes suivantes : *Souhaitter*, *Desja*, *Retraitte* (*Retraite* quelques lignes plus bas), *Stile*, *Aprez*, *Loing*, *Chatau* (deux fois de suite), *Vous faittes* et *Vous faites* dans la même ligne, *Conois*, *Etois-ce* (deux fois), *Eguise*, *Jésuittes* et *Jésuite* dix lignes plus bas, *Soufrez*. Deux moines se sont *cassez*

[1] *Histoire de la littérature suisse* de M. Godet.

[2] Tous les exemples qui suivent sont empruntés à l'excellente édition de M. Louis Moland (tomes 33-50). M. Moland a cru devoir imprimer les lettres de Voltaire avec l'orthographe de nos jours, et il a eu raison ; toutefois, pour satisfaire la juste curiosité du lecteur, il a conservé leur forme primitive à quelques lettres et billets d'un intérêt tout particulier, et c'est de là que sont tirés les exemples qui vont suivre.

le nez. Le nonce nous a *donnez* huit jours de *congez*. Je *vois* écrire (c'est-à-dire je *vais*), etc.

En 1732, dans une lettre au duc de Richelieu, il écrit *Aparence*, *Drapaux*, *Je scrois*, *J'allois*, *Tueroit*, *Je croi*, *Soufrira*.

En 1759, il écrit *Téâtre* trois fois dans une même lettre, *théâtre*, deux fois dans la lettre suivante, *Magazin*, *Toutte*, *Amitiez*.

Lettre de 1760 : *Jetter*, *Contract*, *Embarassant*, *Autheur*, *Procez*, *Greffe* et *Grefe*, *Qu'es ce donc? Plustôt*, *Chifrer*, *Inlisible*.

Lettres de 1769 et années suivantes : *Monnoye*, *Acolade*, *Voicy*, *Voylà*, *Masson*, *Aujourd'huy*, et *Aujourd'hui*, *Carosse*, *Colationner*, *Caffé*, *Voiage*, *Scaura*, *Citoien*, *Poura*, etc.

Enfin tout le monde connaît une des dernières lettres écrites en 1778 par Voltaire mourant :

« Je scai bien ce que je désire mais je ne scais pas ce que je feray je suis malade je soufre de la tête aux pieds il ny a que mon cœur de sain, et cela nest bon a rien. »

Ainsi notre orthographe actuelle ne vient pas de Voltaire[1]; le patriarche de *Ferney* ou de *Fernex* ne perdait pas son temps à compter les lettres de tous ses mots ; il cherchait surtout à penser juste et à s'exprimer

[1] Voici en quels termes l'auteur d'un Dictionnaire justement estimé, J.-Ch. Laveaux, s'exprime à ce sujet dans sa préface (1820) : « Jusqu'ici nous nous étions conformés à l'Académie en n'adoptant point l'orthographe de Voltaire ; mais cette Compagnie ayant décidé qu'elle suivrait dans son nouveau Dictionnaire cette orthographe, qui est généralement reçue aujourd'hui, même dans les actes du gouvernement, nous avons cru devoir nous soumettre à cette décision. D'ailleurs les lettres *ai* ne représentent pas plus le son *é* que les lettres *oi*, et c'est une irrégularité substituée à une autre. »

en termes excellents, et en cela il suivait l'exemple de Malherbe, le tyran des mots et des syllabes, l'exemple de tous les grands écrivains du siècle du Louis XIV et du sien.

Est-ce à dire qu'avant le XIX^e^ siècle personne n'ait tenté de réglementer l'orthographe, de la ramener à des principes un peu plus fixes ? On se tromperait étrangement si l'on avait cette pensée, car les essais de réforme ont été très nombreux ; mais tous ont échoué devant l'indifférence ou le mauvais vouloir des lettrés, des grammairiens et du public lui-même. Au XVI^e^ siècle, il y avait déjà deux partis en présence ; les uns prétendaient que l'on doit tenir le plus grand compte de l'étymologie, et pour faire étalage de leur science ils introduisirent une infinité de lettres qui ne se prononçaient pas ; ils écrivirent *aultre*, *tiltre*, *advocat*, *espic*, et même *scavoir*, parce que ce mot leur paraissait dériver du latin *scire* comme les précédents dérivaient de *spica*, *advocatus*, *titulus*, *alter*. D'autres, au contraire, voulurent conserver dans la mesure du possible les façons d'écrire que leur avait transmises le moyen âge, et quelques-uns poussèrent l'amour de la réforme aussi loin que l'ont pu faire les révolutionnaires de nos jours. C'est ainsi que Sylvius (Jacques Dubois), Meigret, Pelletier du Mans et Ramus au XVI^e^ siècle, Lesclache et Lartigault au XVII^e^, pour citer seulement les principaux, prétendirent rapprocher l'écriture de la prononciation, et constituer une orthographe nouvelle. Mais ces réformateurs s'accordaient si mal entre eux qu'ils devinrent la risée du public. Un grammairien célèbre du XVII^e^ siècle, Régnier-Desmarais, s'est même amusé, pour faire voir le ridicule de

leurs prétentions, à montrer ce que deviendrait, d'après leurs différents systèmes, la simple phrase : *Suivre l'exemple des gens sages.*

SYLVIUS : *Suiv-re l'ecsemple des g-ents sag-es.*

MEIGRET : *Suivre l'eczample des jans sajes.*

PELLETIER : *Suivre l'example dé g-ans sages.*

RAMUS : *Suivre l'éxample dés jén saje.*

LESCLACHE : *Suivre l'exanple des jans sajes.*

LARTIGAULT : *Suivre l'eczanple des jans sages.*

Les gens sages n'ont pas cru devoir suivre l'exemple de ces rêveurs, et au XVII^e^ siècle la lutte se trouva circonscrite entre les partisans de l'ancienne orthographe et les sectateurs de la nouvelle. L'ancienne orthographe, ainsi nommée sans doute parce qu'elle datait de la Renaissance et était par conséquent très nouvelle, tenait le plus grand compte des origines grecques ou latines ignorées au moyen âge; elle prodiguait les lettres doubles, les *s*, les *h*, et s'éloignait comme à plaisir de la prononciation courante. Régnier-Desmarais, dans sa fameuse grammaire de 1706, où la question est traitée *ex professo*, en a donné, sinon des règles bien précises, du moins des exemples en très grand nombre. D'après lui et d'après l'Académie dont il était le porte-voix, il aurait fallu écrire *Fidelle, Abbaisser, Abbonner, Abboyer, Addonner, Aggreger, Aggrandir, Appaiser, Applatir, Galle, Jallon, Sallon, Apeller, Ampoullé, Empennacher, Chommer, Limonnade, Duppe, Frippon, Sappe, Marroquin, Jetter, Beautez, Pastez, Vous creules, Escraser, Escran, Esgorger, Desja, Tousjours,* etc. C'est là surtout ce qui caractérise l'orthographe dite *ancienne*. La *nouvelle*, plus conforme aux habitudes du moyen âge, supprimait sans hésiter les lettres qui ne se prononçaient point, et le

respect des origines grecques ou latines ne l'arrêtait pas un seul instant; elle écrivait hardiment *Tresor* et non *Thresor, Téâtre, Téologie*, etc. L'Académie française, la plupart des hommes de lettres et les représentants nés de la tradition, comme les magistrats, les greffiers, les notaires surtout, qui trouvaient leur style « fort bon » et ne voulaient pas se faire « siffler de tous leurs compagnons, » tenaient pour l'orthographe ancienne; les gens du monde, certains auteurs de pamphlets ou de livres de vulgarisation, les ouvriers typographes surtout, cherchaient à faire prévaloir la nouvelle[1]. Mais les dissentiments qui régnaient à ce sujet ne dégénérèrent jamais en guerre ouverte; la question de l'orthographe ne suscita point de luttes épiques comparables à la fameuse *Querelle des anciens et des modernes*. La raison de ce fait est bien simple : les partisans de l'un et de l'autre système n'avaient pas cette foi qui transporte les montagnes et les fait battre les unes contre les autres. Comme ils n'étaient pas très sûrs de posséder la vérité, force leur était d'admettre les contradictions, et ils toléraient l'opinion opposée à la leur. Sentant bien qu'ils ne pouvaient pas invoquer en faveur de leurs préférences des lois positives, ils se faisaient mutuellement des concessions. Régnier-Desmarais reconnaît qu'il faut céder quand

[1] Ménage tenait pour l'ancienne, et nous lisons dans sa *Requeste des dictionnaires à MM. de l'Académie française* les vers suivants :

Enfin je ne sais quels auteurs
Auraient prescrit aux correcteurs
Une impertinente orthographe,
Leur faisant mettre *Paragrafe*,
Filosofie, *ôtre*, *le tans*,
L'Iver, *l'Otonne*, *le Printans*,
Place réale, *le Réome*,
Saint Augustin et Saint Gérome.

« un long et constant usage a dérogé absolument » aux règles fondées sur l'étymologie et sur l'analogie[1]; il convient que l'on doit supprimer la lettre *b* dans *Devoir* et *Dette*, et la lettre *p* dans *Escrire*. Il souhaite que l'on conserve la lettre *s* dans les mots dérivés du latin comme *Maistre*, *Beste*, *Feste*, mais il ajoute aussitôt : « Comme le caprice de l'usage est ce qui a presque tout fait, on ne peut guère proposer de règles là-dessus[2]. » Il propose enfin d'écrire *Desbaucher*, *Desbarquer*, *Desbrider*, *Esblouir*, etc., mais c'est pour dire quelques pages plus loin : « L'usage étant le maître de tout en matière de langue, il serait peut-être difficile de condamner ceux qui écrivent sans *s* *Débaucher*, *Débarquer*, *Débrider*, *Éblouir*, etc.[3] » Le moyen de brûler les hérétiques quand on n'est pas plus assuré de ses propres dogmes? Aussi voyons-nous qu'au XVII^e^ siècle les partisans de l'ancienne orthographe ne se défendaient guère qu'en reculant. A mesure que la lutte se prolonge, ils font plus de concessions à leurs antagonistes, et ces derniers assurent leur triomphe définitif en n'abusant presque jamais de leurs avantages. On en pourrait citer des exemples bien curieux, je me contenterai d'en rapporter deux : celui du Parlement de Paris au début du règne de Louis XIII, et celui des imprimeurs de Paris ou de la province au milieu du XVII^e^ siècle.

Conservateur par habitude et par principe, le Parlement crut devoir, aux environs de 1610, adopter officiellement l'orthographe ancienne, et les *Extraicts*

[1] Page 118.
Page 120.
[3] Page 121.

imprimés ou manuscrits de ses registres sont orthographiés à la manière antique; on y relève les formes les plus bizarres, celles-ci par exemple : *Aux escripts*, *Tiltre*, *Hespaignol*, *Aultre*, *Aulcun*, *Il fauldra*, *Munde*, *Triumphant*, *Recognu*, *Quelquesfois*, *Subordiné*, *Aultresfois*, *Toutesvoies* (latin *tamen*), *Il faloit*, *Qui n'ha deub et ne doibt*, *Presbtre*, *Persone*, *Corone*, *Quelcun*, *Hæreditaire*, *Tu ædifies*, *Præsider*, *Soubs pœne de crime de læse majeste*, *Quæstion*, *Les escripts qu'il avoit faict*, *Quelques authoritez qu'il ait allegué*, *Touts*, *Deus*, *Unze*, *Les mauls*, *Il est fauls*, *Je t'absouts*, *L'aur et l'argent*, *Spirituele et corporele*, etc[1]. Il y a bien, çà et là, quelques inconséquences, comme *Roiale* et *Royale*, *Soubz* et *Soubs*, *Ceuls* et *Ceus*, *Recueuillir* et *Recueil*, etc., mais ce sont probablement des inadvertances de copistes ; l'ensemble est d'une étonnante régularité. Il en fut de même durant un certain nombre d'années, vingt ou vingt-cinq au plus, après quoi les greffiers eux-mêmes cédèrent au torrent qui entraînait tout, et l'orthographe du Parlement de Paris cessa de présenter les particularités si curieuses qu'elle offrait en 1610.

Quant aux imprimeurs, qui ne se souciaient pas d'augmenter leur travail en s'assujettissant à des prescriptions multiples, ils se trouvaient bien du régime ultra-libéral de l'ancien temps, et Régnier-Desmarais, dans le *Traité d'orthographe* déjà cité, se plaint de leurs façons d'agir. « Les imprimeurs, dit-il, trouvant de l'avantage pour eux dans une nouveauté qui leur est commode, la suivent sans retenue, même contre l'in-

[1] *Remonstrances et conclusions des gents du Roy*... etc. impr. du temps.

tention des auteurs dont ils impriment les ouvrages[1]. » Rien n'est plus exact, et l'on peut affirmer d'une manière générale que les auteurs du XVII^e^ siècle ne donnaient pas de *bon à tirer* pour l'impression de leurs ouvrages ; le fait est curieux et important à signaler aujourd'hui que l'on publie nos classiques avec la prétendue orthographe de Corneille, de Racine, de Molière et des autres, mais en réalité avec l'orthographe très capricieuse de leurs imprimeurs[2]. Un jésuite de Lyon, répondant aux *Provinciales*, en 1657, disait en tête de sa réponse que son imprimeur et lui étaient partisans déclarés de l'orthographe ancienne, mais que les ouvriers lyonnais tenaient pour la nouvelle, et qu'il avait bien fallu subir leurs exigences. Corneille enfin, qui proposait quelques modifications orthographiques pour faciliter aux étrangers la lecture du français, mais ne préconisait nullement, comme on l'a tant de fois répété, un système complet, Corneille croyait devoir avertir ses lecteurs, en 1660, que ses imprimeurs n'auraient sans doute pas tenu compte de toutes ses observations.

Telles ont été, au XVII^e^ siècle, les vicissitudes de l'orthographe française, et l'on peut voir par là que, s'il y a eu quelques tentatives pour la réglementer, elles n'ont pas abouti. L'Académie française y avait songé, et les notes qu'elle avait demandées à quelques-uns

[1] Page 70.

[2] En somme, les imprimeurs avaient une orthographe à peu près constituée ; les nécessités du métier les y contraignaient ; et maintenant encore ils appliqueraient sans doute à l'orthographe le vers si connu :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

s'il n'en existait pas, ils seraient bien forcés d'en inventer une.

de ses membres, à Racine, à Bossuet et à plusieurs autres, ont été conservées ; mais il fallut bien vite renoncer à une entreprise jugée absolument impossible ; le siècle de Louis XIV, qui avait tout discipliné, même la littérature, ne parvint pas à léguer au siècle suivant un système orthographique régulier.

Le siècle de Louis XV et de Voltaire, si révolutionnaire à bien des égards, ne le fut pas assez, comme tout le monde le reconnaît, en matière de langue et de littérature. Loin de chercher des voies nouvelles, il suivit avec une docilité servile les traces de ce qu'il appelait lui-même le *grand siècle*, et nous n'aurons à signaler, pour compléter cette courte histoire de l'orthographe française, que trois ou quatre tentatives de réforme : celle de Voltaire, qui avait pour objet, nous l'avons déjà vu, de substituer *ai* à *oi* dans les verbes et dans quelques substantifs comme *Anglois, François, Écossois*, etc., celle de Duclos, celle des imprimeurs de Poitiers, et enfin celle du grammairien de Wailly.

Duclos, rééditant en 1754 la *Grammaire générale de Port-Royal*, l'accompagna de Remarques orthographiées à la manière nouvelle ; on y lit, par exemple, des phrases comme celles-ci : « Il faut distinguer la silabe réèle et fisique de la silabe d'usage, et la vraie diftongue de la fausse... Des sept exemples cités dans cête grammaire, il y en a deus de faus [1]. » Duclos était de l'Académie ; ses confrères, qui l'aimaient, ne lui envièrent pas le plaisir d'orthographier d'une façon tout à fait originale, et son exemple ne fut suivi de personne. Un grammairien de la fin du XVIII[e] siècle, de

[1] Page 23 de la première édition.

Wailly, marcha pourtant sur les traces de Duclos, et la bizarrerie de son orthographe ne paraît pas avoir nui au succès de ses *Principes généraux et particuliers de langue française*[1]. On profita des excellentes observations que contenait cet ouvrage, mais les beaux projets de réforme orthographique caressés par de Wailly ne produisirent aucun effet. Le dictionnaire de l'Académie, réimprimé à Nîmes, en 1778 ; le dictionnaire de Poitiers, ainsi nommé parce qu'il fut publié dans cette ville par les soins d'un prote d'imprimerie[2], et les différentes grammaires qui parurent alors laissèrent les choses dans l'état où le XVIIe siècle les avait laissées. La Révolution, qui prétendit contraindre les gens à *marcher droit* permit d'écrire avec plus ou moins de *rectitude ;* elle n'adopta même pas la prétendue orthographe de Voltaire, et j'ai sous les yeux une grammaire française[3] imprimée sous le Directoire et où se trouve cette phrase : « Il n'y a pas et il ne peut y avoir de règles pour l'orthographe ; l'usage seul en est l'arbitre et le régulateur. »

Cette phrase est de 1799, et l'on pouvait croire alors que l'impossibilité de réglementer l'orthographe durerait encore un siècle ou deux ; nous ne savons que trop ce qui est arrivé douze ou quinze ans plus tard.

[1] L'édition de 1786, que j'ai sous les yeux, est la *dixième*.

[2] *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire...* à Poitiers, chez Félix Faulcon... Le véritable auteur de ce très curieux ouvrage est Le Roi, prote de l'imprimerie Faulcon ; la première édition est de 1739 ; il s'en est fait beaucoup d'autres durant le XVIIIe siècle, et l'on a publié un abrégé de ce dictionnaire.

[3] *La Grammaire française et l'orthographe apprises en huit leçons...* par le citoyen Prevots Saint-Lucien... Se trouve à Paris, sur le boulevard, entre les portes Denis et Martin.

L'orthographe a été si bien réglementée que les enfants eux-mêmes ont dû l'apprendre et la savoir; les fameuses grammaires de Noël et Chapsal ont été composées avec un grand renfort de règles et d'exceptions ; les dictées ont fait irruption dans les écoles et dans les collèges, et les examens sont intervenus pour mettre à la raison les écoliers récalcitrants.

Voilà comment, grâce à l'Université de 1810, si fortement organisée par Fontanes, l'orthographe est devenue la science par excellence, celle qu'un honnête homme doit posséder de préférence à toute autre, sous peine de n'être rien..., pas même académicien.

Telle est, réduite à ses éléments essentiels, l'histoire de cette orthographe qui nous cause aujourd'hui tant d'ennuis.

Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,

qui l'avaient reléguée au dernier rang parmi les objets d'étude, tellement que l'on ne citerait pas, jusqu'en 1815, un seul homme distingué, prosateur ou poète, qui ait su l'orthographe comme la savent nos petites filles de douze ans. C'est l'Université de Napoléon, ce sont les auteurs de grammaires et de dictionnaires du commencement du XIX^e^ siècle[1] qui ont modifié l'ancien état de choses et donné à cette question de l'orthographe une importance tout à fait exorbitante. Mais, s'il en est ainsi, ne ressort-il pas de cet exposé pure-

[1] Notamment les grammairiens Noël et Chapsal ; leur *Nouvelle Grammaire française* n'a paru qu'en 1823 ; mais, dès 1808, Chapsal avait publié un *Dictionnaire grammatical*. Les *Dictionnaires* de Noël ont été publiés pour la première fois sous l'Empire.

ment historique que l'on pourrait sans crime de lèse-patrie, je ne dis pas renverser, car à mon humble avis ce serait une faute grave, mais restaurer un édifice si mal construit ?

C'est depuis soixante-dix ou quatre-vingts ans seulement que l'orthographe encombre nos programmes d'études ; qui nous empêche de revenir un peu en arrière, d'enlever à cette science prétendue la place d'honneur qu'elle a usurpée, de chercher du moins à la réformer d'une manière qui puisse contenter les plus difficiles ? Les modifications radicales sont impossibles depuis l'invention de l'imprimerie, et jamais l'orthographe française n'aura la simplicité que présente celle des Italiens ; est-ce une raison pour renoncer à des réformes, à des simplifications d'un caractère essentiellement pratique ? Rien n'empêche d'établir dès maintenant, comme on a déjà commencé à le faire, un certain nombre de points sur lesquels pourront porter les réformes les plus urgentes, pluriels terminés en *x*, mots à doubles lettres, mots composés, mots dérivés du grec, verbes en *eler* et *eter*, règle des participes passés, etc. Pourquoi ne pas déclarer la guerre à ce qu'on a pu appeler les « chinoiseries » de l'orthographe, à ces mille et une exceptions qui confirment la règle en la rendant illusoire, et à ces particularités bizarres qui grossissent inutilement les grammaires ? On pourrait ainsi ramener les rudiments aux proportions modestes qu'ils avaient jadis ; l'orthographe n'en subsisterait pas moins comme science, mais elle serait débarrassée de tout ce qui l'encombre ; on l'apprendrait beaucoup plus vite, et on la saurait infiniment mieux.

Reste la question des voies et moyens. On a pu

remarquer à ce propos que les audacieux sont bien timides quand il faut agir :

Ne faut-il que délibérer ?
La cour en conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter ?
On ne rencontre plus personne.

Au lieu de démontrer le mouvement à la manière du philosophe ancien, c'est-à-dire en marchant, les novateurs les plus déterminés attendent qu'on leur octroie des permissions. Mais l'Académie elle-même ne peut pas leur donner satisfaction sur ce point ; son rôle se borne, comme autrefois celui de Vaugelas, à constater les résultats acquis, à enregistrer les décisions du souverain maître en fait de langues, de l'Usage. Le Dictionnaire de l'Académie n'est plus aujourd'hui ce qu'il était en 1694 ou en 1762 ; ses auteurs ont adopté successivement les réformes proposées, mais quand ils les ont vues adoptées au préalable par les bons écrivains et favorablement accueillies par le public. L'Académie, toujours composée de gens du monde et de gens de lettres, n'a jamais voulu prendre le ton doctoral des pédants. Quelle que soit la déférence avec laquelle on accepte ses décisions, elle s'est interdit toute initiative, et certainement elle répondrait aux pétitionnaires modernes par cette phrase de l'une de ses Préfaces :

« On ne doit point, en matière de langue, prévenir le public, mais il convient de le suivre, en se soumettant, non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement établi[1]. »

[1] Édition de 1762.

Il faut donc, avant de s'adresser à l'Académie française, agir sur le public, sur les auteurs, sur les imprimeurs ; et, si l'on veut obtenir des résultats pratiques, recourir aux autorités qui ont qualité pour réglementer ces choses-là. C'est l'Université de Napoléon qui a fait tout le mal, pourquoi l'Université de la troisième République n'apporterait-elle pas le remède ? Elle est dirigée par des grands maîtres dont tout le monde connaît le libéralisme ; les directeurs de l'enseignement à tous ses degrés ont su conquérir une influence morale incontestée ; enfin les différents conseils dont s'entourent les ministres ne passent pas pour aimer la routine. Les uns et les autres ont déjà porté la hache au milieu des abus ; ne pourrait-on leur soumettre à nouveau la question, leur demander des indications précises, s'en remettre en fin de compte à leur sagesse et à leur expérience ? Le jour où cette grave question de l'orthographe considérée dans ses rapports avec les programmes d'études et avec les examens, aura été réglée dans les conseils de l'Université, on sera bien près d'aboutir. Une simple circulaire aux recteurs, une instruction courte et précise à l'usage des commissions d'examen suffiraient pour opérer les réformes adoptées. On l'a fait pour quelques cas particuliers ; mais il faudrait généraliser beaucoup plus qu'on n'a cru pouvoir le faire. Il serait convenu que les jurys ne se montreraient pas sévères pour les fautes d'orthographe portant sur les points en litige, qu'ils éviteraient de choisir des sujets de dictée trop difficiles, qu'ils s'interdiraient absolument les casse-têtes chinois et les applications de règles prêtant à la discussion. Il serait entendu que l'enfant, au sortir de l'école, doit savoir l'orthographe, mais une orthographe raison-

nable, logique, et aussi peu compliquée que possible.

Cela fait, le grand maître de l'Université pourrait faire composer, par la voie du concours ou autrement, une grammaire officielle des écoles publiques, grammaire simplifiée contenant toutes les règles générales et réduisant considérablement les exceptions. On y dirait, par exemple, que la marque du pluriel est toujours *s*, excepté dans les mots terminés au singulier par *s*, *x* ou *z* ; que tous les verbes en *eler* et *eter* suivent une seule et même règle ; que les lettres doubles ne subsistent qu'à la condition d'être prononcées et qu'il faut écrire *Apauvrir*, *Appliquer*, *Agression*, *Agglomérer*, *Atraper*, *Attirer*, etc. Enfin les composés seraient soumis à une règle uniforme, considérés comme simples et assimilés, par exemple, aux mots « portefeuille » et « paratonnerre, » etc. Un *portefeuille* porte toujours au moins deux feuilles, et deux parapluies garantissent contre la même pluie ; la logique dont on se targue tant n'exigerait-elle pas des pluriels comme *portent drapeaux*, *gardent malades*, etc. ? L'Académie française, en 1762, écrivait des *arc-en-ciels*, des *arc-boutans*. Pour les participes, on pourrait de même établir une règle unique : accord du participe passé avec le complément réel ou apparent qui se trouve placé avant lui, absence d'accord dans tous les autres cas. On éviterait ainsi des phrases comme celle-ci : « La femme que j'ai *vue* prendre un portemonnaie, je l'ai *vu* prendre par des gendarmes ; » on écrirait résolument *vue* les deux fois, et la logique serait satisfaite, car, dans le second cas, l'infinitif *prendre* pourrait bien être un passif : *quam vidi prehendere*, *illam vidi prehendi*, celle que j'ai vue prendre, je l'ai vue être prise..., etc.

Voilà, ce semble, des réformes qui n'ont rien de chimérique, puisqu'elles ont pour objet de supprimer des complications introduites récemment par le pédantisme tyrannique de quelques-uns, et de ramener nos contemporains aux saines traditions du passé. Alors que le champ des études était infiniment plus borné qu'il ne l'est aujourd'hui, on avait cru devoir se restreindre; restreignons-nous de même, nous qui sommes écrasés par la masse des connaissances jugées indispensables ; renonçons aux chinoiseries de l'orthographe actuelle, et réservons-nous pour les études infiniment plus sérieuses qu'exige l'état de notre société moderne.

TABLE DES MATIÈRES

Pavillon, Molière et Conti 1
Pascal et Mlle de Roannez 29
La vie de Pascal par Mme Périer 69
Bossuet et les Jansénistes 77
Racine et Port-Royal 95
Racine continuateur des *Provinciales* 130
L'épitaphe de Racine 137
Fénelon à Cambrai 145
Dix lettres inédites de Fénelon 153
Massillon consécrateur de Dubois 171
Rollin défenseur de l'Université contre les Jésuites 183
L'abbé de Prades, Voltaire et Frédéric II 195
Une femme anachorète au XVIIe siècle 209
Ravaillac et ses prétendus complices 289
L'anarchie spontanée en 1789 309
L'orthographe de nos pères et celle de nos enfants 321

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris.

Pages choisies de Bossuet, avec une introduction par A. GAZIER. Un volume in-18 jésus, broché. . . **3 50**

Pages choisies de Voltaire, avec une introduction par FRANCISQUE VIAL. Un volume in-18 jésus, broché. **3 50**

Voltaire, *Études critiques*, par EDME CHAMPION. Un volume in-18 jésus, broché **3 50**

Pages choisies de Michelet, avec annotations par CH. SEIGNOBOS, sous la direction de Mme MICHELET. Un volume in-18 jésus, broché . . . . . **4** »

Extraits historiques de Michelet, choisis et annotés par CH. SEIGNOBOS, sous la direction de Mme MICHELET. Seule édition autorisée. Un volume in-18 jésus, broché . . . . . **3** »

Histoire de la Langue et de la Littérature française, *des Origines à 1900*, ornée de planches hors texte en noir et en couleur, publiée sous la direction de L. PETIT DE JULLEVILLE. (*Ouvrage complet en 8 volumes*). Chaque volume in-8°, broché . . . . **20** »

Avec reliure demi-chagrin, plats papier, doré en tête, **25** fr.

Revue d'Histoire littéraire de la France, publiée par la *Société d'Histoire littéraire de la France*, et paraissant tous les trois mois. 10e Année. Le N° **6** »
Abonnement annuel (de janvier). France . . . . **22** »
— Colonies et Union postale . . **25** »

987. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

~~RECD LD~~

~~APR 23 1963~~

LD 21A–50*m*-11,'62
(D3279s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

YC127735